



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 135 • NUMÉRO 196 • 1^{re} SESSION • 36^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le lundi 15 mars 1999

Présidence de l'honorable Gilbert Parent

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations
se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante:

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 15 mars 1999

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

• (1105)

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Peter Adams (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, durant la période des questions de vendredi dernier, la députée de Laval-Centre a demandé le dépôt de documents concernant la voie d'accès à la résidence du premier ministre.

S'il y a consentement unanime, et il y a eu consultation des partis à ce sujet, je demande à déposer ces documents maintenant.

Le vice-président: Est-ce d'accord pour que le secrétaire parlementaire dépose les documents?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Réf.) propose: Que le projet de loi C-260, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, je suis heureux de lancer le débat sur le projet de loi d'initiative parlementaire C-260, dont je suis l'auteur.

Ce projet de loi simple n'apporte qu'une modification mineure à la Loi sur les jeunes contrevenants. Si j'ai employé les mots simple et mineur, c'est pour décrire le contenu et le sens de la loi actuelle.

Le projet de loi a cependant des ramifications différentes et très importantes. Il vise à donner suite à une longue attente des Cana-

diens, qui demandent depuis des années que les parents ou tuteurs de jeunes contrevenants qui s'acquittent mal de leurs responsabilités à l'égard de ces derniers soient tenus d'en rendre compte.

L'amendement vise à modifier l'article 7.2 de la Loi sur les jeunes contrevenants en remplaçant une infraction punissable par procédure sommaire. Comme les députés le savent certainement, la ministre de la Justice a déposé la semaine dernière un projet de loi concernant la justice juvénile, qui était attendu depuis longtemps.

Toute personne reconnue coupable d'infraction à l'article 7.1 serait passible d'un emprisonnement maximal de deux ans ou des peines normalement prévues pour les infractions punissables par procédure sommaire. Comme les députés le savent certainement, la ministre de la Justice a déposé la semaine dernière un projet de loi concernant la justice juvénile, qui était attendu depuis longtemps.

Par ailleurs, les députés savent peut-être que la modification législative proposée dans le projet de loi C-260 a été intégrée à la nouvelle loi sur la justice pénale pour les adolescents. J'en conclus que la ministre de la Justice et son gouvernement accordent une certaine valeur à la modification que je propose.

Les députés se demandent peut-être pourquoi j'ai choisi ce moment pour aller de l'avant avec cette mesure législative. C'est simplement, par je ne me m'attends pas à ce que la nouvelle loi sur les jeunes contrevenants ne soit mise en oeuvre avant un certain temps. J'ai entendu dire qu'elle le sera peut-être au mieux d'ici la fin de l'année, et encore c'est peut-être un voeu pieu. Je crois que cet amendement est assez important pour justifier son incorporation dans l'actuelle Loi sur les jeunes contrevenants.

Je voudrais souligner les raisons à la base de cette proposition. L'article 7.1 de la Loi sur les jeunes contrevenants autorise un juge du tribunal pour adolescents ou un juge de paix, au lieu de placer sous garde un adolescent faisant l'objet d'une accusation, à le confier à une personne digne de confiance qui se porte garante, par écrit, de sa comparution au tribunal lorsque celle-ci sera requise et s'engage à respecter toutes autres conditions que peut fixer le juge du tribunal pour adolescents ou le juge de paix.

De son côté, l'adolescent s'engage par écrit à respecter cet arrangement et toutes autres conditions que peut fixer le juge du tribunal pour adolescents ou le juge de paix.

En termes simples, au lieu de placer sous garde un adolescent faisant l'objet d'une accusation, la loi permet qu'une personne, en principe un parent ou un tuteur, s'engage à s'en occuper et à en assumer la garde jusqu'au jugement. Il s'agit essentiellement d'une autre forme de garde, d'une caution.

Initiatives ministérielles

Le tribunal veut, pour s'assurer que l'adolescent en question et le parent ou la personne responsable respecte les conditions de la remise en liberté et signe un engagement ou un contrat.

Il existe bien sûr d'autres dispositions permettant de modifier les termes de l'engagement, voire de remettre l'adolescent en état d'arrestation.

• (1110)

Un parent n'a qu'à faire appel au tribunal pour être libéré de sa responsabilité, s'il juge qu'il n'est pas en mesure de la remplir. Le jeune sera alors réincarcéré jusqu'à ce qu'une autre personne ne vienne signer un nouvel engagement.

Le problème qui se pose, et c'est précisément la raison d'être de cette mesure législative, c'est que certains parents ou tuteurs, après avoir signé un tel engagement, se gardent bien d'assurer la surveillance nécessaire par la suite. Ce manque de surveillance peut avoir d'autres conséquences pour le jeune et aller jusqu'à entraîner d'autres accusations criminelles s'il commet encore des délits criminels. Le projet de loi vise à prévenir les cas de parents ou de tuteurs qui se soustraient ainsi à leurs obligations juridiques.

Je vais en fournir un exemple. Supposons qu'un jeune fréquente de mauvais amis et finit un soir par commettre un acte d'agression physique contre un citoyen innocent du voisinage. On appelle la police. Une arrestation est effectuée et une plainte, déposée. Les députés peuvent tous comprendre pourquoi un juge siégeant au tribunal pour adolescents pourrait hésiter à incarcérer le jeune coupable pour un tel délit, surtout s'il s'agit d'une première infraction.

Je suis convaincu que les députés peuvent également comprendre que ce juge voudra prendre les dispositions voulues pour que le jeune ne s'attire pas encore des ennuis avant que son sort n'ait été tranché. Il peut alors ordonner au jeune de se tenir loin des autres personnes qui ont été accusées en même temps que lui. Il peut également lui ordonner de ne pas s'éterniser dans les rues le soir. En d'autres mots, le juge peut imposer un couvre-feu.

Supposons que les parents du jeune en question consentent à s'engager par écrit à le surveiller pour qu'il respecte les conditions, à savoir se tenir à l'écart de certains individus et rentrer à la maison avant telle heure le soir.

Qu'en est-il si le parent fait partie du problème depuis le début? Que fait-on si le parent ne s'est jamais bien acquitté de ses responsabilités à l'égard de son ou ses jeunes enfants? Qu'en arrive-t-il si le parent signe un engagement ou un contrat avec le tribunal et néglige ensuite délibérément de contrôler ou de superviser le jeune? Une situation de ce genre ne pose-t-elle pas un grave problème dans notre système de justice?

De tous côtés, les Canadiens réclament depuis longtemps que les parents ou les tuteurs de jeunes délinquants soient davantage tenus de rendre des comptes. Dans les cas que je viens de décrire, des parents ou d'autres adultes s'engagent auprès du tribunal à assumer certaines responsabilités. Ne devraient-ils pas au moins être tenus responsables et faire face à une infraction mixte?

Si le jeune ne fait que violer une condition de sa libération, le parent peut alors faire face à une procédure sommaire pour ne pas avoir respecté l'engagement qu'il a pris de superviser le jeune. Cependant, si la violation d'une libération conditionnelle conduit à la commission d'un délit grave par le jeune, ce même parent pourrait être accusé d'un acte criminel. Comme dans le cas de toutes les infractions mixtes, la Couronne a le choix. Comme toujours, c'est le juge qui rend la décision finale quant à la peine qui s'impose si la personne est reconnue coupable.

Certaines personnes opposées aux modifications proposées à la loi pourraient prétendre que nous ne voulons pas aggraver la situation entre un jeune délinquant et ses parents. Si le jeune délinquant viole les conditions de sa libération et si on juge que le parent a volontairement manqué à sa promesse de superviser comme il se doit le jeune, le parent peut faire face à des répercussions plus graves puisqu'il est maintenant question d'une infraction mixte.

D'aucuns peuvent craindre que les relations entre le jeune et le parent ne s'enveniment encore davantage. À cela je réponds que si le parent aide volontairement un jeune à ne pas respecter une condition imposée par le tribunal, il devrait être tenu responsable étant donné qu'il est évident que le parent constitue une grande partie du problème au départ.

Par définition, un parent devrait donner l'exemple à son enfant. On donne un exemple tout à fait répréhensible lorsqu'un adulte signe une ordonnance de la cour, fait fi des conséquences et aide volontairement le jeune délinquant à mener des activités inappropriées et illégales. Le parent devrait, bien entendu, rendre des comptes pour cet échec.

Ma modification à la loi n'est qu'une étape pour élargir cette responsabilité. Cela pourrait aider dans une large mesure à protéger les citoyens et les collectivités de faire comprendre aux parents de délinquants la gravité de leur incapacité de contrôler leurs enfants, qui ont été placés sous leur garde à leur propre demande, en attendant que les accusations criminelles initiales soient entendues.

Je m'en voudrais de ne pas signaler à mes collègues que cette disposition relativement peu connue de la Loi sur les jeunes contrevenants touche de façon particulière ma famille et votre serviteur.

• (1115)

Je crois que tous savent que tard, un soir de 1992, mon fils Jesse a été assassiné par un jeune contrevenant. Il avait 16 ans. Il venait de descendre de l'autobus non loin de chez nous avec deux amis et se dirigeait vers la maison lorsqu'ils ont tous trois été attaqués par six étrangers, comme ça, sans la moindre provocation. Un jeune contrevenant, qui avait été mis en liberté après s'être engagé aux termes de l'article 7.1, l'a poignardé dans le dos. L'une des conditions auxquelles ce jeune avait été confié à la garde de son père était qu'il devait respecter un couvre-feu et rester chez lui du crépuscule à l'aube.

De toute évidence, il a dérogé à cette condition ce soir-là. Il avait de plus omis de se présenter en cour trois semaines plus tôt, violant ainsi une autre condition de sa mise en liberté.

Initiatives ministérielles

À mon avis, le parent qui a signé l'engagement à superviser ce jeune a délibérément failli à sa responsabilité devant les tribunaux, et mon fils a payé le prix de ce manquement. Condamné pour son crime, le jeune contrevenant purge maintenant une peine d'emprisonnement à perpétuité dans un pénitencier.

Je signale à la Chambre que lorsque je dis que le parent a contrevenu à l'article 7.2, ce n'est que mon avis, car cela n'a jamais été déterminé par le tribunal. Et voilà l'injustice de cette affaire. J'ignore si les choses se seraient terminées autrement dans le cas contraire, mais le fait que cet adulte n'ait pas surveillé et contrôlé les allées et venues du jeune contrevenant n'a pas aidé Jesse. Et il se peut fort bien que cela n'ait pas aidé son jeune meurtrier non plus. Si l'adulte avait respecté son engagement à le surveiller, cela aurait peut-être suffi à garder le jeune chez lui ce soir-là. Allez savoir.

Tout ce que je sais, c'est que cet adulte avait promis au tribunal qu'il surveillerait le jeune. Il avait promis que le jeune se présenterait devant le tribunal. Il avait promis qu'il respecterait le couvre-feu. Il n'a pas tenu sa promesse et un jeune a bêtement perdu la vie à 16 ans.

Certaines personnes ont dit que cet amendement visait à rejeter sur les parents la faute commise par leurs enfants. C'est ridicule. Les jeunes restent les seuls responsables des actes criminels qu'ils commettent. Aux termes du projet de loi, le parent est coupable d'avoir manqué à son engagement. Même si le jeune ne commettait pas une nouvelle infraction, le parent ne serait pas moins responsable d'avoir manqué à sa promesse de superviser son enfant. Il aurait violé un contrat.

D'autres ont souligné que certains parents n'ont pas d'autorité sur leurs enfants. Si tel est le cas, ils ne devraient pas prendre un tel engagement. Je ne veux pas dire par là que les parents ou tuteurs doivent courir après l'enfant de par les rues ou qu'ils doivent le ramener de force à deux heures du matin s'il viole le couvre-feu qui lui a été imposé. Ils devraient toutefois informer la police du fait que l'enfant n'est pas rentré. C'est ce que des parents responsables devraient faire. S'ils ne font rien et qu'ils continuent de vaquer à leurs occupations comme si de rien n'était, ils montrent clairement qu'ils se fichent de l'engagement qu'ils ont pris de superviser leur enfant.

Les membres du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre semblent avoir compris l'importance de ce projet de loi et ils ont décidé qu'il ferait l'objet d'un vote. Comme je l'ai dit dès le début, je sais que les principales dispositions du projet de loi C-260 sont prévues dans la nouvelle Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, mais je tiens tout de même à modifier la Loi actuelle sur les jeunes contrevenants parce que la nouvelle loi ne sera pas adoptée de sitôt.

Je demande ardemment à mes collègues d'appuyer cette initiative puisqu'elle est dans le meilleur intérêt de tous. C'est une mesure qui vise à assurer la sécurité des Canadiens et de leurs communautés, à protéger les jeunes qui sont souvent victimes des jeunes contrevenants et à permettre aux jeunes contrevenants de retourner dans leurs communautés en attendant que les accusations initiales soient résolues.

L'amendement que je propose est fort simple. Il vise à rendre les adultes plus responsables et à les forcer à superviser adéquatement leurs enfants lorsqu'ils se sont engagés à le faire devant les tribunaux. Est-ce vraiment trop demander?

M. John McKay (Scarborough-Est, Lib.): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour féliciter le député de Surrey-Nord, qui a présenté le projet de loi C-260, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants.

Comme la Chambre le sait, la ministre de la Justice a présenté la semaine dernière le projet de loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. C'est l'un des éléments de la stratégie pour le renouvellement du système de justice pour les adolescents lancée en mai dernier.

J'apprécie l'importante contribution de mon collègue au Comité de la justice. Le député a posé certaines questions très réfléchies. Il a grandement contribué à la préparation de notre rapport sur les victimes et est à l'origine de plusieurs des très bonnes recommandations qui s'y trouvent.

C'est une chose rare que de voir un gouvernement reconnaître une initiative parlementaire et la faire sienne. Jusqu'à un certain point, c'est le plus beau compliment qu'un gouvernement puisse faire à un simple député que d'accepter son projet de loi et de l'intégrer à son programme législatif. Je signale que la proposition présentée dans cette mesure législative est intégrée en grande partie dans le nouveau projet de loi.

• (1120)

Je suggère aux députés de se reporter au projet de loi C-68, plus particulièrement au paragraphe 31(1), qui dit qu'un adolescent arrêté peut être confié aux soins d'une personne digne de confiance. L'alinéa b) précise que cette personne doit être désireuse et capable de s'occuper de l'adolescent et d'en assumer la garde. Elle s'engage à assumer les soins de l'adolescent. De son côté, l'adolescent doit s'engager par écrit à respecter cet arrangement. En soit, c'est tout un scénario.

Le projet de loi se distingue de la proposition du député d'en face par le contenu du paragraphe 138(1). Voici la différence. Quiconque omet sciemment de se conformer à l'article 30 ou à l'engagement pris au titre du paragraphe 31(3) commet un acte criminel. Il est aussi possible que cette infraction soit punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire.

Le projet de loi a pour effet d'offrir à la Couronne le choix entre accuser la personne responsable d'acte criminel ou de la reconnaître coupable d'une infraction par procédure sommaire. C'est ce qu'on appelle une infraction mixte. C'est une initiative valable et louable de la part du député d'en face.

J'ai donc l'intention de discuter des objectifs du projet de loi C-260 dans le contexte du projet de loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. La solution législative proposée, telle qu'annoncée la semaine dernière, représente un élément important de la stratégie globale du gouvernement pour régler cette question

Initiatives ministérielles

de la criminalité juvénile, qui inquiète les Canadiens. Il n'existe pas de solution unique. On ne peut régler le problème de la criminalité juvénile d'un coup de baguette magique. L'année dernière, on a annoncé la stratégie de prévention du crime. De toute évidence, la prévention est la solution la plus efficace contre la criminalité, plus particulièrement chez les jeunes.

Je saisis cette occasion pour parler des stupidités qu'on trouve dans les médias d'information au sujet de la responsabilité des parents. Le député a abordé quelques questions, dont la responsabilité des parents à l'égard des jeunes récidivistes. Cet aspect ne fait aucunement partie de son projet de loi ou de la nouvelle mesure législative. Il s'agit là d'une notion ridicule, et il faut le dire à la Chambre.

Le projet de loi ne dit aucunement que les parents sont tenus indirectement responsables. Qu'on me corrige si je me trompe, mais je ne peux pas imaginer comment on pourrait tenir des parents responsables, indirectement ou autrement, d'un crime commis par leurs enfants.

Le projet de loi traite de la responsabilité des parents à l'égard de crime commis par leurs enfants à l'article 11 de la nouvelle mesure législative. Le projet de loi traite de sanctions extrajudiciaires, à savoir informer un adolescent qu'il a de sérieux démêlés avec la justice. Cela n'entraîne pas une procédure judiciaire. Toutefois, l'agent de la paix a l'obligation d'aviser à son tour le parent ou la personne responsable pour qu'ils sachent ce qui se passe.

Si ces mesures ne donnent aucun résultat, l'étape suivante consiste à arrêter l'adolescent, comme le prévoit l'article 26 du projet de loi C-68. Lorsque l'adolescent est arrêté, il faut en aviser les parents aux termes de cet article. L'avis renferme le nom de l'adolescent, l'accusation portée contre lui et une mention faisant état du droit de l'adolescent aux services d'un avocat. Il s'agit là du deuxième niveau de responsabilité parentale.

Le troisième niveau de responsabilité, prévu dans l'article 27, concerne la présence des parents. Si un parent n'a pas suivi le déroulement de l'instance devant le tribunal pour adolescents dans le cadre des poursuites dont l'adolescent fait l'objet, le tribunal peut l'enjoindre d'être présent. Dans certaines circonstances, les parents peuvent être reconnus coupables d'outrage au tribunal s'ils ne se présentent pas.

Il s'agit là de mesures raisonnables et équilibrées pour assurer la responsabilité des parents.

● (1125)

Ce projet de loi tient compte de cet engagement à augmenter la sécurité dans nos rues. Conformément au préambule du projet de loi, la société doit se protéger contre la délinquance juvénile.

Dès le départ, le projet de loi énonce clairement son objectif qui est d'établir un système de justice pénale pour les jeunes qui impose le respect, favorise la responsabilité par la prise de mesures offrant des perspectives positives, ainsi que la réadaptation et la réinsertion sociale.

Il est plus facile d'énoncer ces objectifs que de les inscrire dans la loi. Toutefois, je dirai respectueusement que, grâce au coup de pouce du projet de loi C-260 et la réponse incluse dans le projet de loi C-68, on fait vraiment du progrès pour assurer l'imputabilité et la responsabilité.

Pour ce qui est de corriger les problèmes que suscite actuellement le système de justice pour les jeunes et rédiger la nouvelle loi sur les jeunes contrevenants, on a tenu compte du projet de loi C-260. L'objectif visé par le projet de loi parrainé par le député correspond à celui de la nouvelle loi, qui est de favoriser la responsabilité.

Les jeunes et leurs parents doivent rendre compte de leurs actes. Ils doivent en subir les conséquences. Les modifications proposées dans le projet de loi C-260 ont donc été incluses dans la nouvelle loi.

Le projet de loi C-260 entrerait en jeu une fois que les critères de caution auraient été appliqués et que le jeune serait jugé inadmissible à la mise en liberté provisoire par voie judiciaire. Autrement dit, il faudrait décider alors si le jeune va en prison ou si quelqu'un va le prendre en charge. Dans de tels cas, en vertu des dispositions proposées dans le projet de loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, il sera possible de confier le jeune à un adulte digne de confiance au lieu de le placer sous garde.

L'adulte digne de confiance doit s'engager, par écrit, à assumer les soins du jeune et à veiller à ce qu'il respecte les conditions fixées par le tribunal. À l'heure actuelle, si l'adulte digne de confiance brise son sciemment engagement, il risque seulement d'être reconnu coupable d'une infraction punissable par voie de déclaration sommaire de culpabilité. Comme le député l'a souligné, dans certains cas, cela ne convient malheureusement pas pour une telle responsabilité criminelle.

Le projet de loi C-260 ferait de l'infraction ci-dessus une infraction mixte, de sorte que les avocats auront le choix de procéder par voie de déclaration sommaire de culpabilité ou par voie de mise en accusation. L'engagement pris devant un tribunal d'agir comme adulte digne de confiance est extrêmement sérieux. Incidemment, si j'avais rédigé ce projet de loi, j'aurais insisté pour que l'on exige un avis juridique indépendant.

Si nous voulons convaincre les jeunes que le système de justice doit être respecté et qu'il devrait faire la promotion de valeurs telles que l'obligation de rendre des comptes et la responsabilité et que tout comportement criminel a des conséquences graves, nous devons appliquer ces mêmes valeurs aux adultes responsables qui jouent un rôle dans le système judiciaire.

Le nouveau projet de loi est truffé de mesures qui, comme celle que propose le projet de loi C-260, soulignent l'importance de l'obligation de rendre des comptes et de l'existence de conséquences graves. La gravité du crime se reflétera dans la gravité des conséquences imposées par le nouveau système de justice pénale pour les jeunes.

Les parents, la police, le milieu scolaire et autres intervenants dans la collectivité auront un rôle important à jouer auprès des jeunes pour s'assurer qu'ils comprennent et apprécient à leur juste

Initiatives ministérielles

valeur les conséquences de leurs actes. Il peut être plus utile pour un jeune d'assumer la responsabilité de ce qu'il a fait en réparant les dégâts, en faisant du travail communautaire ou, dans certaines circonstances, en rencontrant sa victime. Les mesures les plus strictes prévues dans le droit pénal seront appliquées lorsque le crime justifie de telles conséquences.

Je pense que le député pourra alors, dans une certaine mesure, tourner la page après la tragédie qui a frappé sa famille. Il s'est comporté honorablement et au mieux des traditions parlementaires. Il fait honneur à son fils, à sa famille et à tous les députés. Au nom de tous nos collègues, je le félicite personnellement de cette initiative.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je voudrais amorcer mon intervention sur le projet de loi C-260 sur une touche toute personnelle. Tous les membres de notre caucus ont beaucoup d'admiration et de respect pour le député de Surrey-Nord et le travail qu'il a accompli pour défendre cette cause. Il y a probablement peu de questions sur lesquelles nos caucus peuvent s'entendre, mais dans ce dossier, nous admirons non seulement la cause qui est défendue, mais également la façon dont toute l'affaire a été traitée au fil de nombreux mois.

• (1130)

Il n'est pas facile de soutenir une cause, encore moins quand elle nous touche personnellement. Il a donc sûrement été très difficile pour le député de le faire. Notre caucus estime qu'il s'est comporté de façon exemplaire.

Comme l'ont dit d'autres députés avant moi, le projet de loi C-260 est englobé par le nouveau projet de loi C-68, c'est donc dire que bon nombre des avantages qu'offre le projet de loi C-260 seront intégrés dans la nouvelle mesure législative. Voilà pourquoi notre caucus ne votera pas en faveur du projet de loi C-260. Cela n'a rien à voir avec la teneur ou les mérites des arguments que nous entendons aujourd'hui, et certes rien à voir avec le problème. C'est tout simplement que nous croyons cette mesure redondante à ce moment-ci et non nécessaire. Elle nous donne quand même l'occasion appréciable de parler du problème et de signaler les nombreux mérites que présente le projet de loi C-260.

Je crois comprendre que la loi actuelle sur les jeunes contrevenants prévoit une peine maximale de six mois de prison et/ou une amende de 2 000 \$ pour les parents, ou la personne, qui ont la garde de l'adolescent et ne respectent pas les conditions de l'ordonnance de garde et de surveillance. Ce n'est certes pas comme si on n'avait absolument pas tenu compte du problème.

Les gens ont évidemment réfléchi aux problèmes que pose le fait de remettre un adolescent à la garde d'une autre personne et d'obliger cette dernière de faire ce qu'elle s'est engagée à faire, c'est-à-dire assumer la garde de l'adolescent jusqu'à ce qu'un procès puisse trancher la question.

À Winnipeg, d'où je viens, la situation se présente tout le temps à cause du problème des bandes de quartier que nous y connaissons.

La situation se présente très fréquemment, et comme il était certes nécessaire de s'y attaquer, nous nous réjouissons de ce que le projet de loi C-68 mettra en place des mesures plus rigoureuses pour tâcher de remédier au problème.

Les députés de notre parti se sont colletés avec le problème et, ce faisant, ont tâché d'adopter une position sévère à l'égard de la criminalité, mais sévère également à l'égard des causes de la criminalité. C'est ainsi que je puis le mieux la décrire en peu de mots.

À propos de la situation dans la circonscription de Winnipeg-Centre, que je représente, le fait de remettre des adolescents à la garde de leurs parents et d'obliger ces derniers à agir de façon responsable aggrave le problème du fait que la population se compose en bonne partie d'autochtones et que les compétences parentales des autochtones d'âge moyen qui vivent dans les vieux quartiers pauvres de Winnipeg laissent à désirer parce qu'ils ont été enlevés à leur famille dans leur enfance et confiés à des pensionnats.

C'est une chose que nous avons fini par comprendre, à savoir que les compétences parentales s'apprennent des parents. Lorsque nous retirons toute une génération de jeunes de leur foyer familial, là où ils peuvent acquérir ces compétences, ces jeunes n'ont pas l'occasion d'apprendre comment tenir le rôle de parent. Je ne dis pas cela pour critiquer ni pour généraliser, mais nous avons pris conscience que c'était là un des problèmes qui se posent dans une génération de jeunes qui sont aux prises avec des difficultés diverses, qui font partie de gangs de rue, etc.

La fonction parentale dans le cadre familial n'a pas été exercée normalement à cause de l'intervention artificielle dans la vie de cette population de personnes d'âge moyen qui ont été arrachées à leur milieu familial et placées en pensionnat et qui n'ont pas eu l'occasion d'apprendre un grand nombre de ces compétences.

Si nous voulons creuser un peu plus le problème de la criminalité juvénile et du crime dans les rues, nous devons voir comment ces gangs de jeunes, ces gangs de la rue sont structurés. Un grand nombre des jeunes de 10, 11 ou 12 ans qui en font partie n'ont pas cherché à adhérer à ces groupes.

Un nombre croissant d'entre eux trouvent refuge dans des maisons d'hébergement et sont interviewés. Nous apprenons qu'ils sont souvent forcés de se joindre à ces groupes. Très souvent, c'est un jeune de 18 ou 19 ans qui accoste un jeune de 10 ou 11 ans et le menace, s'il ne commet pas un crime par effraction, de battre sa soeur et de faire du mal au reste de sa famille. Les enfants n'ont pas le choix. C'est souvent comme cela qu'ils se retrouvent dans le groupe.

Je ne veux pas dire que cela doit changer quoi que ce soit à notre façon de voir le crime.

• (1135)

Il faut examiner froidement l'incidence de la criminalité sur les victimes. Il faut aussi tenir compte du fait que beaucoup de jeunes

Initiatives ministérielles

qui se livrent à ce genre d'activités ne le font pas par choix, mais y ont souvent été forcés par des circonstances peu naturelles.

Ma propre famille a vécu quelque chose qui m'a vraiment amené à essayer de comprendre ce que l'on pense de la criminalité chez les jeunes et du traitement qui est fait aux jeunes. Deux jeunes de 15 et 16 ans sont entrés par effraction dans notre maison. En fait, je les ai pris en flagrant délit d'effraction, ce qui est déjà plutôt énervant. Je revenais à la maison, un soir, et je les ai pris en train d'entrer par effraction dans notre maison.

J'ai réussi à en maîtriser un pendant que ma femme appelait la police, mais mon fils de quatre ans, qui se demandait évidemment pourquoi je me battais dans la neige avec ces jeunes, est sorti de la maison. C'est alors que l'autre jeune l'a agrippé par les cheveux et l'a traîné dans la rue. Il m'a offert d'échanger mon fils contre son ami. C'était une espèce d'enlèvement au beau milieu de la froide nuit de Winnipeg. Cela a été terrifiant pour toute ma famille.

Naturellement, j'ai lâché prise pour courir après le jeune qui retenait mon fils et je lui ai donné une petite raclée. Finalement, je me suis retrouvé devant un tribunal pendant six mois pour avoir agressé ce jeune qui était entré chez moi par effraction. C'est fondamentalement injuste. Cela m'a mis en colère pour très longtemps. Comme je l'ai dit, je me suis aussi demandé s'il fallait imposer un châtiment exemplaire aux jeunes de 15 et 16 ans qui s'introduisent chez vous par effraction et qui menacent votre famille, ou s'il fallait tenter de mieux comprendre les causes fondamentales et examiner la question dans cette optique.

Cet incident est survenu il y a huit ou neuf ans. J'ai eu amplement le temps de réfléchir à la question et je pense sincèrement que certaines des mesures prévues dans le projet de loi C-68 constituent un pas dans la bonne direction. Je félicite le député de Surrey-Nord, car la question dont il a saisi la Chambre et qu'il a voulu promouvoir est à l'origine de certains aspects visés dans le projet de loi C-68. J'espère que c'est là une source de satisfaction pour lui.

Je ne veux pas revenir sans cesse là-dessus, mais je tiens à dire que toute la question des bandes de jeunes et des gangs au centre-ville de Winnipeg constitue un énorme problème. On évalue à 1 500 le nombre de jeunes qui participent concrètement aux activités des gangs de rue. Il y a des gangs qui se divisent les quartiers. Une personne est responsable d'une petite équipe de virtuoses de l'introduction par effraction. Un secteur qui s'étend sur peut-être six rues leur est réservé jusqu'à ce qu'ils y aient pris tout ce qui était intéressant, après quoi les droits sur ce secteur sont vendus à un autre chef de sous-gang.

Il s'agit d'une structure extrêmement organisée et celle-ci ne se limite pas à des jeunes qui commettent des actes de violence isolés. C'est presque devenu une sorte de crime organisé dans le milieu des jeunes.

Si je parle de gangs de rue, et non pas de gangs de jeunes, c'est qu'ils ne sont pas dirigés par des jeunes. Il y a toujours un groupe d'individus plus âgés à la tête de jeunes qui, eux, commettent les crimes. Il est inexact et mensonger de parler de gangs de jeunes.

De toute évidence, à titre de parents, nous savons que la plupart des jeunes ne participent pas à des activités illégales. Il n'y en a que très peu quand on examine l'ensemble du tableau.

Les familles qui n'ont pas les moyens d'offrir à leurs enfants un logement convenable, une éducation, des activités sportives et des loisirs sont les plus susceptibles d'être touchées par la criminalité, la violence, la délinquance urbaine et toutes les conséquences prévisibles de ces choses. Sans aller trop loin, je dirai qu'il s'agit vraiment d'une question socio-économique. Il est tout à fait naturel que les gens défavorisés soient plus susceptibles d'être exposés à des crimes de violence dans leur vie quotidienne, qu'ils soient plus susceptibles d'être exposés à une forme quelconque de violence ou de criminalité parce que le nombre d'incidents de ce genre est plus élevé dans ce milieu. Les gens désespérés prennent des mesures désespérées.

La semaine dernière, j'ai parlé de la question des incendies criminels dans la partie de la ville de Winnipeg que je représente. Les logements y sont dans un état si pitoyable que les incendies criminels sont devenus presque une épidémie. Ces propriétés ne valent pas la peine d'être rénovées de toute façon. En trois mois, nous avons eu 85 incendies criminels dans un secteur couvrant 12 pâtés de maison. Parfois, il y a deux ou trois incendies de ce genre durant la même nuit. C'est comme dans les quartiers pauvres des grandes villes américaines durant les émeutes raciales des années 1960. Ces gens sont en train d'incendier tout le secteur. Cela est très révélateur du genre de malaise social que bon nombre de nos politiques sociales et économiques contribuent à créer.

• (1140)

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord commenter l'intervention de mon collègue néo-démocrate, qui a soulevé à la Chambre une autre question qui nous préoccupe tous. Il est à peine imaginable que le député se soit retrouvé devant les tribunaux pour avoir tenté de sauver son fils de ce qui aurait pu lui causer une blessure grave. Il est inimaginable que nous en soyons arrivés à un point où nous n'avons plus le droit de protéger nos biens et nos enfants même lorsqu'il s'agit d'un véritable kidnapping et d'une menace contre le bien-être d'un enfant de quatre ans. Il est inconcevable que les parents et les autres citoyens n'aient pas le droit légal d'utiliser une force raisonnable pour protéger leurs enfants et leurs biens sans risquer de se retrouver devant des tribunaux de droit pénal. Le Parlement du Canada devrait examiner cette situation.

Je suis heureux aujourd'hui d'apporter mon appui au projet de loi d'initiative parlementaire de mon collègue. Le député a passé les sept dernières années de sa vie à essayer de faire modifier la Loi sur les jeunes contrevenants pour tenir les jeunes plus responsables de leurs actes criminels. En perdant son enfant, le député de Surrey-Nord a vécu une épouvantable tragédie, et c'est ce qui fait qu'il présente son projet de loi. Je sympathise avec lui et sa famille dans toute la mesure où ma compréhension des circonstances me le permet. Je le félicite pour avoir eu le courage de tenter de corriger les défauts de la Loi sur les jeunes contrevenants après avoir éprouvé une telle perte. Je ne doute pas que les efforts de mon

Initiatives ministérielles

collègue, en particulier le projet de loi C-260, empêcheront d'autres parents canadiens de connaître une perte aussi épouvantable que la sienne.

Comme le député l'a souligné, l'article 7.1 de la Loi sur les jeunes contrevenants permet à un juge d'un tribunal pour la jeunesse de confier un accusé à la garde d'un parent, d'un gardien ou d'une autre personne responsable. Cette personne désignée doit s'engager par écrit à veiller à ce que le jeune se présente devant le tribunal et à ce qu'il respecte les conditions imposées par le juge.

Aux termes de l'article 7.2 de la Loi sur les jeunes contrevenants en vigueur, si la personne s'étant engagée par écrit ne s'acquitte pas de sa tâche de supervision, elle pourrait être trouvée coupable uniquement d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire. Le projet de loi C-260 changerait cela. En effet, la personne en cause pourrait être trouvée coupable d'une infraction à option de procédure. Par conséquent, le parent ou le tuteur pourrait être passible d'un emprisonnement maximal de deux ans ou être trouvé coupable d'une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité.

Comme on l'a déjà fait remarquer aujourd'hui, la ministre de la Justice a incorporé le projet de loi C-260 dans la nouvelle loi de justice pénale pour les jeunes. Cette disposition de la nouvelle loi a fait l'objet d'une grande attention et de bien des critiques depuis qu'elle a été annoncée par la ministre la semaine dernière. À mon avis, ces critiques résultent de la confusion et d'un malentendu qui doivent être clarifiés.

Mon collègue de Surrey—Nord et d'autres qui ont pris la parole à la Chambre ont soulevé cette question, mais tous les députés qui le font devraient clarifier cela, pour la population canadienne et les médias, afin que ces derniers en particulier puissent faire état de façon absolument claire des lois recommandées et adoptées par le gouvernement du Canada.

• (1145)

Les parents ne seront pas emprisonnés à cause du comportement criminel de leurs enfants. Ils pourraient, toutefois, si le projet de loi C-260 est adopté, être passibles d'un emprisonnement s'ils ne se conforment pas à un engagement dûment et volontairement signé. À mon avis, c'est responsable et raisonnable.

Il y aura deux ans en avril, le Comité permanent de la justice et des questions juridiques a déposé un rapport global renfermant 14 recommandations de modification de la Loi sur les jeunes contrevenants. Ce rapport était le résultat de six mois de larges consultations et de quantité de déplacements d'un bout à l'autre du pays, à un coût frisant le demi-million de dollars. Plus de 300 personnes, représentant divers secteurs du système de justice pénale pour les jeunes et de la société en général, ont témoigné devant le comité. Ce témoignage a été intégré dans le rapport du comité.

Le 22 avril 1997, j'ai diffusé au nom du Parti réformiste un rapport minoritaire comprenant 17 recommandations. Le rapport propose une approche globale en trois volets qui avait pour objet de tenir compte du caractère complexe de la criminalité chez les jeunes

et des facteurs qui la sous-tendent. Le premier concerne la détection et l'interventions précoces en tant que moyens efficaces de prévention de la criminalité; le deuxième porte sur la condamnation à des peines et à des actes de réparation dans la communauté en cas d'infractions d'ordre mineur; le troisième consiste en un remaniement en profondeur de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Deux ans après la proposition de ce programme par le Parti réformiste, le gouvernement a présenté la loi sur la justice criminelle pour les jeunes. Je souligne qu'à cette époque, ni le rapport du comité ni mon rapport n'ont évoqué la question qui est au coeur du débat entourant le projet de loi C-260. C'est pourquoi je suis d'autant plus reconnaissant au député de Surrey-Nord d'avoir vu à ce que plus de 300 témoins comparaissent. Aucun des témoins n'a fait état de cette lacune de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Le député était un simple citoyen à l'époque où le comité a siégé à Vancouver, en Colombie-Britannique, et il était censé comparaître comme témoin, mais, pour un motif quelconque, il n'a pas été autorisé à comparaître et à témoigner devant le comité. S'il avait pu le faire, le comité aurait entendu son témoignage et ses recommandations, qui constituent maintenant le plus vaste pan du projet de loi C-260. Quoi qu'il en soit, le comité n'a pu en prendre connaissance. Je remercie de nouveau le député d'avoir fait preuve de ténacité et d'avoir surmonté les obstacles qui se sont dressés sur sa route dans sa quête en vue de se faire élire. Il a acquis non seulement la possibilité de s'exprimer à la Chambre des communes, mais aussi celle de présenter ce projet de loi en adoptant le processus de la Chambre qui l'autorise à le faire.

Je sais qu'il y aura un long débat lorsque le gouvernement aura présenté son nouveau projet de loi portant sur la modification de la Loi sur les jeunes contrevenants. Cependant, je voudrais exprimer mon inquiétude devant le fait que le gouvernement met de côté les recommandations de son propre comité, y compris les recommandations de nombreux procureurs généraux et de spécialistes du domaine, comme le professeur Nicholas Bala qui a reçu du ministre de la Justice le mandat d'étudier la possibilité de ramener l'âge de 12 ans à 10 ans.

Il semble que le gouvernement ait abandonné ces jeunes qui, par leurs agissements criminels, envoient des signaux à la société pour qu'elle comprenne qu'ils ont besoin d'aide. On a tort de s'en remettre aux provinces. On va créer ainsi une approche en damier du dossier de ces jeunes. Il n'y a pas d'uniformisation de l'application du droit pénal par les procureurs généraux provinciaux.

J'ai également des réserves quant aux restrictions imposées à ce qui semble être par ailleurs un mouvement en faveur de l'obligation de rendre publics les noms des jeunes contrevenants, surtout les récidivistes particulièrement violents.

J'ai des réserves relativement à ces deux aspects. Tout au cours de ce débat et au sein du comité nous veillerons à ce que des correctifs soient apportés.

En terminant, à la lumière des observations de mon collègue qui a parrainé ce projet de loi et compte tenu du fait que la mise en oeuvre

Initiatives ministérielles

des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants peut prendre du temps, je voudrais proposer une motion: Je demande le consentement unanime pour que le projet de loi C-260 franchisse toutes les étapes maintenant.

• (1150)

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre afin de proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Steve Mahoney (Mississauga-Ouest, Lib.): Madame la Présidente, il y a plusieurs points assez intéressants.

Premièrement, je me trouve à appuyer un projet de loi ainsi que les principes et les remarques d'un député du Parti réformiste. C'est pour moi une chose assez inhabituelle. Je l'admets.

Et puis, je vois ce qui se passe. La Loi sur les jeunes délinquants allait dans la bonne direction jusqu'au moment où l'on a introduit la politique. Le député a demandé le consentement unanime alors que nous n'en sommes pas encore rendus à la fin de la première heure des trois heures de débat allouées à ce projet de loi très valable. Je suis sûr que le député en question va publier un communiqué disant qu'il est horrible de la part du gouvernement de ne pas permettre l'adoption de ce projet de loi. Pendant un moment, j'ai pensé que nous avions la possibilité de nous entendre. À présent, je me dresse contre cette attitude opportuniste.

Je veux revenir en arrière et faire en sorte que nous nous entendions au sujet de ce projet de loi, pour deux raisons. Je crois que c'est très important et le gouvernement a reconnu l'importance de cette mesure dans la nouvelle loi. D'autre part, cette mesure est le résultat d'un cri du coeur d'un député et de sa famille qui ont subi la pire des épreuves pour des parents. Le député a présenté ce projet de loi dans le but d'éviter à d'autres familles de vivre la même épreuve.

Je suppose que certains trouveraient que les députés de ce côté-ci qui félicitent le député agissent par condescendance, mais je crois que dans ce cas comme dans bien d'autres encore, nous devons comprendre la passion que peut manifester un député à la Chambre. Nous pouvons comprendre qu'une personne qui a dû traverser une expérience aussi terrible veuille faire quelque chose pour éviter que cela ne se reproduise.

Voici quelques extraits de la lettre que le député de Surrey-Nord a fait parvenir à tous les députés pour que nous appuyions son projet de loi. Il déclare:

Le projet de loi est le fruit de mon expérience personnelle. Certains d'entre vous savent peut-être que mon fils Jesse a été assassiné par un jeune contrevenant en 1992. Vous ne savez peut-être pas, cependant, qu'au moment du meurtre, le meurtrier était en liberté à condition de respecter, conformément aux engagements qu'il avait pris en vertu de l'article 7.1, le couvre-feu de l'aube au crépuscule. Or, le meurtre a été commis à minuit.

De toute évidence, le meurtrier n'avait pas respecté le couvre-feu. Le député poursuit:

À mon avis, la personne qui a signé cet engagement a sciemment omis de surveiller le jeune contrevenant placé sous sa responsabilité. Mon fils et ma famille en ont payé le prix.

Mon collègue a fait valoir ce que je considère être l'un des arguments les plus réfléchis que j'aie entendus à la Chambre. Le parent chargé de surveiller le meurtrier, qui purge actuellement une peine de 25 ans de prison—je peux me tromper, mais toujours est-il qu'il est en prison—le parent, dis-je, avait pris l'engagement de superviser l'individu en question. Le député a dit clairement que, si le parent, sachant que le jeune délinquant violait les conditions de l'engagement et de la libération conditionnelle, avait appelé la police, sait-on jamais, les autorités auraient pu prendre des mesures efficaces. Cet engagement est tellement essentiel.

La ministre de la Justice a reconnu l'importance de ce type d'amendement. Je tiens à dire au député que si, pour une raison ou une autre, il a entendu des députés dire à la Chambre qu'ils ne voteront pas en faveur de ce projet de loi, un député ayant déjà dit que la mesure était redondante puisqu'elle serait intégrée à la nouvelle mesure législative, je signale que je partage aussi son désir de ne pas trop retarder l'adoption de la nouvelle modification proposée.

• (1155)

En présentant le nouveau projet de loi C-68 sur les jeunes contrevenants, le gouvernement a dit qu'il aimerait qu'il devienne loi. On peut espérer que l'opposition collaborera avec le gouvernement, grâce à un petit miracle ou à une modification de son comportement, afin que nous puissions adopter très rapidement ce nouveau projet de loi traitant des jeunes contrevenants. Pourquoi est-ce que je suis sceptique quant aux possibilités que cela se réalise?

Les manoeuvres politiques de l'extrême-droite au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants rendent très difficile l'adoption de modifications bien pensées comme celle que propose le député aujourd'hui.

On nous parle de camps de type militaire comme solution. Je me souviens d'une époque antérieure à 1995, quand je rencontrais les électeurs au cours de la campagne électorale provinciale. Au cours de ma campagne, beaucoup de gens m'ont dit aimer l'idée d'envoyer ces jeunes dans des camps de type militaire pour les forcer à vivre dans un climat de discipline où ils devraient porter un uniforme et faire l'équivalent d'un service militaire. Ils croyaient que c'était la solution.

Je ne dis pas cela en pensant à l'affaire dont la famille du député de Surrey-Nord a été victime. Mais le fait demeure que dans de nombreux cas impliquant de jeunes contrevenants, la véritable tragédie est qu'ils ont des difficultés avec leurs parents. Ils n'ont aucune orientation parentale, ils n'ont pas de modèle à imiter. Ils manquent de discipline et d'affection. Nous retrouvons ce tableau très souvent. Les jeunes contrevenants proviennent trop souvent de familles brisées et pauvres, de familles habitant les quartiers durs,

Initiatives ministérielles

pour ainsi dire, où ils se lient avec des gens qu'ils devraient éviter et où l'on fait peut-être le trafic des stupéfiants.

Nous aurions tort de nous laisser gagner par la rhétorique des réformistes selon laquelle nous sommes trop tendres avec les enfants de 10 ans, ce qui est leur dernière trouvaille à l'égard du nouveau projet de loi. Je voudrais qu'en face, plus de députés tirent une leçon de l'expérience du député de Surrey-Nord. Personne ne peut vraiment imaginer à quel point cette expérience elle a pu être douloureuse, mais tirons-en une leçon. Le député a proposé une solution très sensée à un problème très grave.

Il importe aussi que nous fassions savoir aux médias que cela ne signifie pas que les parents seront soudainement obligés de payer pour les crimes de leurs jeunes, même si je sais qu'il se trouve des députés de l'autre côté pour croire que ce devrait être le cas. Je sais qu'il y en a. J'ai entendu leurs discours et ceux de leurs cousins de l'Assemblée législative de l'Ontario, et je sais que la seule solution qu'ils connaissent pour atténuer et résoudre le problème de la criminalité chez les jeunes consiste à trouver un moyen de faire payer les parents de ces jeunes.

Très récemment, l'un de mes électeurs m'a appelé pour me dire que nous devrions aller plus loin, que nous devrions rendre responsables les enseignants dont les élèves commettent des crimes. D'où viennent ces idées insensées? Elles sont destructrices. La seule solution à long terme consiste à aider les jeunes délinquants à réintégrer la société.

Cela me rappelle le temps où je siégeais à la commission d'appel alors que j'étais conseiller municipal. Ce que j'y ai vécu est sans commune mesure avec ce dont nous parlons. Il ne faut pas perdre de vue que 87 p. 100 des crimes commis par des jeunes sont non violents. Il n'en demeure pas moins que 13 p. 100, c'est énorme et nous ne pouvons rester indifférents devant ce pourcentage, mais la vaste majorité des crimes ne tombent pas dans cette catégorie.

J'aimerais revenir à mon exemple car le temps que j'ai passé comme membre de cette commission a énormément influencé ma façon de penser en ce qui concerne les questions relatives à la justice. Nous étions trois membres et nous devions siéger comme un tribunal. Contrairement aux réunions du conseil municipal, nous ne pouvions pas quitter la salle. Il nous a été donné d'entendre une affaire qui avait défrayé la chronique et qui avait déclenché une pétition réclamant le retour de la peine capitale.

● (1200)

Comme nous avons dû entrer dans les détails, nous avons pu constater l'étendue de la tragédie qui s'était produite, mais aussi l'intensité des remords. Le grave problème qui s'était abattu sur une famille a changé à tout jamais les membres de la commission. Les questions relatives à la justice et à la violence ne sont pas simples.

Permettez-moi de féliciter encore le député de Surrey-Nord pour son acharnement et son dévouement à la mémoire de son fils. Il lui fait honneur. Je le félicite d'avoir émis cette idée. C'est à sa famille et à lui-même que nous devons que cette mesure figure dans le nouveau projet de loi.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Madame la Présidente, je suis également très heureux de participer à cet important débat qui constitue, comme on l'a déjà souligné à plusieurs reprises ce matin, un véritable hommage que le député de Surrey-Nord rend à son fils décédé.

Il est normal d'entendre toute une série de belles phrases au cours de débats de ce genre et je reconnais que certaines des modifications proposées ont une certaine valeur. Toutefois, je suis d'avis qu'on a laissé passer beaucoup de choses, tout particulièrement en ce qui a trait à l'article qui fait l'objet du présent projet de loi C-260, c'est-à-dire toute la question de la responsabilité des parents.

Sous sa forme actuelle, cet article est digne d'éloges. C'est un article qui, on peut l'espérer, devrait envoyer le bon message aux parents et aux gardiens qui seraient prédisposés à ne pas tenir compte des conditions imposées par un tribunal.

Toutefois, il semble qu'on comprenne mal les répercussions que tout cela risque réellement d'entraîner sur la capacité des tribunaux de tenir un parent ou un gardien responsable des actes d'un adolescent. On veut agir après coup. Il n'est pas de la compétence du tribunal d'imposer une sanction réelle à un parent qui ignore ou choisit de ne pas assumer ses responsabilités face à un adolescent, que ce soit son enfant ou un enfant dont il a la garde légale.

Bon nombre de gens croient à tort que l'on pourra traîner en justice toute personne dont l'enfant sera accusé ou reconnu coupable d'une infraction et que, d'une façon ou d'une autre, le tribunal pourra rendre le parent responsable des actes de son enfant. Ce n'est pas du tout le cas. Il est important de le préciser.

La modification prévue dans le nouveau projet de loi sur les jeunes contrevenants permettra aux tribunaux de tenir criminellement responsable le parent d'un adolescent dans certains cas. Par exemple, un jeune qui a comparu devant un tribunal et qui a été libéré après s'être engagé devant le tribunal à respecter certaines conditions, comme un couvre-feu, la non-association avec d'autres personnes, la non-communication avec une personne ou la non-fréquentation d'un endroit, ou encore, la non-consommation de drogues et d'alcool, s'il était sous l'influence de ces substances quand il a commis une infraction. Si l'adolescent ne respecte pas cette ordonnance du tribunal et que le parent ou le gardien qui signe également l'engagement devant le tribunal ne respecte pas cet engagement qu'on attend de lui, s'ils abdiquent cette responsabilité et ne font pas, de plein gré, de leur mieux pour que l'adolescent respecte son engagement, ils peuvent être tenus criminellement responsables et cités à comparaître devant le tribunal.

Cet article vise cet objectif. Il accroît également le niveau de responsabilité, car il fait passer la peine maximale de six mois à deux ans. Ainsi, il ne s'agit plus d'une infraction punissable par procédure sommaire, mais d'une infraction hybride. Il vise cet objectif, avec les meilleures intentions. Le député de Surrey-Nord mérite bien des félicitations à cet égard.

Dans une optique plus vaste, il faut que nous adoptions une approche plus globale de la justice chez les jeunes dès leur prise en charge. Nous devons insister sur l'intervention rapide et adopter une

Les crédits

approche proactive. À cette fin, il faut améliorer les services sociaux actuels, soit l'aide à l'enfance et l'aide sociale. Actuellement, ces services ne sont pas à la hauteur.

Malheureusement, le projet de loi à l'étude ne permet pas une approche intégrée et ne favorise pas sa mise en oeuvre conjointement avec la loi actuelle.

• (1205)

Le Président: L'honorable député dispose encore de six minutes. Il aura la parole, s'il le désire, la prochaine fois que nous reprendrons le débat.

La période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—L'UNION MONÉTAIRE PANAMÉRICAIN

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, un comité parlementaire spécial de la Chambre des communes soit mis sur pied afin d'étudier la possibilité, pour le Canada, de participer à la création d'une union monétaire panaméricaine.

M. Stéphane Bergeron: Monsieur le Président, je veux simplement soumettre à votre attention que pour le reste de la journée, les députés du Bloc québécois scinderont leur temps.

M. Gilles Duceppe: Monsieur le Président, nous tenons aujourd'hui à la Chambre un débat fort important. Nous sommes d'ailleurs, sous toute réserve, je crois, le premier Parlement des trois Amériques à tenir un tel débat, à savoir, l'existence d'une monnaie commune à l'échelle panaméricaine.

Il ne s'agit pas aujourd'hui, ici, de décider de la nécessité de se donner une telle monnaie, d'être en faveur ou en désaccord avec une telle mesure, mais bien plutôt d'accepter d'en débattre. Je rappelle à mes collègues qu'à l'occasion du Traité de libre-échange, comme lors de la conclusion du traité sur l'ALENA, les députés de l'opposition avaient vertement critiqué le gouvernement d'avoir pris des décisions sans les consulter suffisamment. Le Parti libéral, à ce moment, était dans l'opposition et exigeait d'avoir un débat préalable avant d'en arriver à de telles conclusions et ententes.

Or, il ne faudrait pas répéter une troisième fois une telle erreur, et je pense qu'on doit se poser, de façon rigoureuse, cette question de l'existence d'une monnaie commune.

J'ai lancé l'idée en décembre dernier. Plusieurs réactions ont surgi depuis ce temps. L'ambassadeur canadien à Washington, M. Chrétien, s'est posé la question et M. Bernard Landry, ministre des Finances à Québec, a appuyé une telle démarche. Mon collègue de Charlesbourg, qui prendra la parole un peu plus tard, a fait des études sur cette question. Des économistes, tel Thomas Courchesne, ont pris la parole et écrit sur ce sujet. Le ministre des Finances, le premier ministre, de même que le gouverneur de la Banque du Canada ont dénoncé cette idée à l'échelle de l'Amérique du Nord, dois-je préciser, et ne se sont pas aventurés sur la question d'une monnaie à l'échelle des trois Amériques.

Si tant de gens réagissent à cette question, se posent des questions et émettent des opinions, c'est que nous sommes tous conscients que notre monde évolue vers trois grands blocs économiques et politiques, pas seulement économiques, mais également politiques.

La Communauté économique européenne est, bien sûr, celle qui est la plus avancée. On doit remonter à 1948, lors de l'Accord Monnet-Shuman, l'accord charbon et acier, pour voir les débuts de la Communauté économique européenne. Il y a eu, par la suite, le Traité de Rome et tous ses développements jusqu'à l'Accord de Maastricht et la création de l'euro, il y a à peine quelques semaines, un premier bloc avec une expertise fort développée.

Le deuxième bloc est celui de l'ALENA, qui regroupe tous les pays d'Amérique du Nord, le Canada, les États-Unis, le Mexique et bientôt le Québec, j'en suis convaincu. Après la crise financière qu'elle a connue l'an dernier, l'Asie cheminera également vers ce modèle avec un géant politique, la Chine, et un géant économique, le Japon.

Il reste, à l'échelle de la planète, tout le problème préoccupant, je vous dirai, de l'Afrique. Ce n'est pas l'objet du débat d'aujourd'hui, mais il faudra—et je le suggère—qu'on ait un débat sur l'aide économique à apporter à l'Afrique, qui est vraiment à l'extérieur de ce mouvement que l'on connaît sur les autres continents.

L'ALENA, je le rappelle, regroupe tous les pays d'Amérique du Nord. Il y a eu, il y a quelques années, le sommet de Miami proposant l'instauration d'un marché de libre-échange à l'échelle des trois Amériques, de la Tierra del Fuego à la terre de Baffin. Il y a des discussions, des négociations, qui sont entreprises, à l'heure où on se parle, avec le Chili et le Venezuela. Il existe également une forme de collaboration économique entre les pays des Caraïbes. Il existe, en Amérique du Sud, le MERCOSUR, regroupant le Brésil, l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay.

• (1210)

Il faut être conscient que d'ici 20 ans, les pays des trois Amériques feront partie de l'ALENA. Le Canada a signé un traité de libre-échange avec Israël et, tout dernièrement, un autre avec l'Autorité palestinienne. Il développe des négociations importantes avec l'Association européenne de libre-échange qui regroupe la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein et la Suisse.

Les crédits

Le développement d'un bloc économique suppose également, à assez court terme, l'existence d'une monnaie commune et d'institutions politiques communes. On l'a vu avec l'Europe. On n'est pas obligé de réinventer la roue, on peut apprendre de ce qu'ont fait les Européens.

C'est donc une question qui doit préoccuper les Québécois et les Canadiens au plus haut point, peu importe—il faut être clair sur cela aujourd'hui—la conclusion du débat constitutionnel entre le Québec et le Canada. C'est d'autant plus important d'avoir ce débat actuellement avec la venue de l'euro parce que 11 monnaies nationales sont en train de disparaître, et pas les moindres. Je pense au mark allemand, au franc français, à la lire italienne, des monnaies qui sont établies depuis longtemps. Ces pays ont une histoire politique bien plus longue que la nôtre. Ces pays verront leurs monnaies disparaître.

D'ici 20 ans, il n'existera que trois monnaies majeures: le dollar américain, le yen japonais et l'euro. Une multitude de petites monnaies survivent à côté de ces trois grandes monnaies majeures. J'identifierais par ailleurs une catégorie de monnaie intermédiaire, comme la livre sterling. Le débat est bien entrepris en Grande-Bretagne afin de rejoindre l'euro. On a donc la livre sterling, le dollar australien, la couronne suédoise et le dollar canadien. Cela signifie que le dollar canadien sera bien plus sujet à des visées spéculatives dans les années qui viennent. On a vu ce qui est arrivé en Asie l'an passé et au Brésil tout récemment.

Ainsi donc, si nous connaissons la situation d'aujourd'hui et si nous envisageons la situation très prévisible d'un grand bloc économique à l'échelle des trois Amériques d'ici 20 ans, la question porte bien plus sur la transition à opérer entre maintenant et ce que sera l'avenir, avec les avantages et les désavantages qui apparaîtront en cours de route.

Il faut être conscient qu'aucun État aujourd'hui—pour reprendre les écrits du ministre du Développement des ressources humaines dans un livre publié récemment—ne peut prétendre avoir et diriger son orientation monétaire. Il n'y a aucun État qui peut prétendre aujourd'hui avoir une politique monétaire indépendante. Je suis rarement d'accord avec lui, mais je suis sur la même longueur d'ondes que le ministre du Développement des ressources humaines à ce sujet.

Le principal problème, en cette période de transition, pour le Québec et pour le Canada, c'est certes celui des exportations. Nos exportations reposent avant tout actuellement sur la faiblesse du dollar canadien. Je me demande s'il n'est pas plus grave, à moyen terme, de faire reposer la force et le succès de nos exportations sur la faiblesse du dollar canadien, plutôt que sur la productivité des entreprises québécoises et canadiennes. Poser la question, c'est y répondre.

On ne peut pas se permettre d'en arriver à une situation où le dollar canadien augmenterait en vertu d'une descente du dollar américain, fort probablement en compétition avec l'euro, et où on n'aurait pas atteint un degré de productivité comparable aux entreprises américaines. Dès lors, on en subirait les contrecoups.

Sachant cela, les parlementaires que nous sommes, les élus que nous sommes ne devraient-ils pas se pencher de façon rigoureuse sur cette situation afin de s'y préparer plutôt que de la subir?

Il faut se poser la question sur ce qu'il adviendrait de nos politiques sociales dans une telle période de transition et avec l'existence d'une monnaie commune.

• (1215)

Devrait-on les abandonner, ou devrait-on plutôt adopter des mécanismes, à l'exemple de l'Europe, prévoyant que le déficit ne peut excéder 3 p. 100 du Produit intérieur brut, laissant le choix ainsi, à l'intérieur de cet espace budgétaire, à des politiques plus à gauche ou plus à droite? Le libre-échange ou une politique monétaire commune, ce n'est pas une politique de droite.

Regardons ce qui se passe en Europe actuellement: il y a Schröder, un social-démocrate en Allemagne; Jospin, un socialiste, en France; Blair, un travailliste en Grande-Bretagne.

En conclusion, c'est un débat qui nous interpelle tous, autant les souverainistes que les fédéralistes. Le développement économique qui surviendra à l'échelle de la planète surviendra indépendamment des choix constitutionnels que nous ferons, comme Québécois, et que vous ferez, comme Canadiens. Je crois que, comme Québécois, nous aurons d'autant plus notre place, mais cela, c'est une autre question.

Je pense qu'accepter de soulever un tel débat aujourd'hui, c'est affirmer notre rôle d'élus, un rôle qui ne doit pas se résumer à faire de la petite politique partisane, mais plutôt à affirmer l'importance de débattre de tels enjeux pour se préparer à l'avenir, comme Canadiens et comme Québécois.

[Traduction]

M. Nelson Riis (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, NPD): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord obtenir une précision. La motion parle d'une monnaie panaméricaine. Le député veut-il parler d'une monnaie nord-américaine ou d'une monnaie de l'hémisphère occidental?

[Français]

M. Gilles Duceppe: Monsieur le Président, ce n'est ni l'un ni l'autre. Quand je dis «panaméricain», j'implique les trois Amériques, ce qui est moins que l'hémisphère ouest, et ce qui est plus que la seule Amérique du Nord.

Je parle d'une monnaie commune à l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud, puisque je pense que d'ici vingt ans, tous les pays des trois Amériques feront partie de l'ALENA et que, selon la résolution adoptée à Miami, il y a quelques années, au Sommet des pays des trois Amériques, il existera un vaste marché économique, de la terre de Baffin à la Tierra del Fuego.

C'est pour cela que j'utilise le terme «panaméricain».

Les crédits

[Traduction]

M. Scott Brison (Kings—Hants, PC): Monsieur le Président, j'ai une question à l'intention du chef du Bloc québécois. A-t-il réfléchi au fait que l'Union européenne, qui a mis 40 ans avant même d'en arriver à envisager la création d'une monnaie commune avec le Traité de Maastricht, aux Pays-Bas, a commencé par former une union politique avec la création du Parlement européen et a commencé par s'occuper surtout de questions de défense et d'autres questions qui l'emportaient sur les questions économiques?

Il semblerait, à mon point de vue, que le Bloc choisit un élément de la politique de l'Union européenne qui fait son affaire, alors que, globalement, l'Union européenne s'est surtout occupée de questions de défense et de questions politiques.

Un taux de change flottant permet, grâce à ce caractère de flottement, de refléter les niveaux relatifs de productivité. Sans ce mécanisme, le chômage pourrait devenir le principal mécanisme de flottement pour refléter ces changements.

Le député serait-il content de voir le taux de chômage au Canada plus élevé qu'il ne l'est actuellement? Étant donné que le Québec a une dette provinciale relativement élevée, serait-il content de voir des taux de chômage plus élevés au Québec?

[Français]

M. Gilles Duceppe: Monsieur le Président, il y a deux questions dans cela. Si on me dit que je prends un seul des éléments de la construction européenne, si on nous offrait Maastricht aujourd'hui, les souverainistes au Québec seraient très heureux.

Ce n'est pas parce qu'on débat un des éléments qu'on rejette l'ensemble. D'autre part, je suis conscient que cela a pris 40 ans à construire cette entente en Europe, tant politique que monétaire. Je vous dis que ce serait d'ici 20 ans, la moitié moins de temps.

Je rappelle à mon collègue qu'on ignore toujours qui a inventé la roue, mais le second, celui qui l'a utilisée, n'a pas pris autant de temps pour l'utiliser que celui qui l'avait inventée. On peut donc profiter de l'expérience des Européens à ce chapitre.

D'autre part, sur la question du chômage, je vous ferai remarquer que le taux de chômage m'inquiète, et c'est pour cela que je parle d'une période de transition. C'est d'autant plus inquiétant si on fait reposer, à moyen terme, nos succès économiques, dépendant principalement de nos exportations, sur la faiblesse du dollar canadien.

● (1220)

Tous diront qu'on fait tout pour faire en sorte que notre économie soit plus solide, et que cela se reflète par un dollar qui s'affirme plus. Cela étant dit, dès lors, la différence entre le dollar américain et le dollar canadien s'amenuiserait.

Si, pendant ce temps, au lieu de travailler pour une meilleure productivité de nos entreprises, on s'était contenté bêtement de regarder les succès d'une politique temporaire, on aurait fait face à

ce moment-là à un taux de chômage effarant et, surtout, qui risque d'être permanent.

Alors, pour combattre les dangers d'un taux de chômage qui augmenterait en vertu de la faible productivité des entreprises canadiennes, il faut s'attaquer à la productivité et faire en sorte, entre autres, que les machines coûtent moins cher. Le dollar canadien nuit quand vient le temps d'acheter des machines de l'extérieur.

Donc, c'est tout à fait à l'inverse de la réflexion que faisait mon honorable collègue, tout en reconnaissant les dangers qu'il soulève.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre n'a-t-il pas présentement la même attitude qu'il avait par rapport au libre-échange et à la TPS? Aujourd'hui, il dit non, mais n'est-ce pas un autre exemple où il devra changer de position avant longtemps pour assurer l'avenir économique du Québec et du Canada dans les... .

Le Président: L'honorable chef du Bloc québécois a la parole.

M. Gilles Duceppe: Monsieur le Président, cela se peut fort bien, car on n'en est pas à un flip-flop près de sa part. Mais je vous dirai que pour nous, comme parlementaires, ce qu'on a à décider aujourd'hui, c'est si on doit laisser cette importante question entre les mains de l'Institut C.D. Howe, de l'Institut Fraser, des gens d'affaires à travers le Canada et des mandarins gouvernementaux, ou si, plutôt on n'acceptera pas, comme parlementaires, de jouer notre rôle, de se saisir de cette question et d'en voir tous les aspects. Je pense que c'est pour cela qu'on est élus, et on devrait assumer nos responsabilités.

M. Richard Marceau (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui dans le cadre de cet important débat.

Le sujet dont la Chambre est saisie aujourd'hui est une question de plus en plus d'actualité, et ce, particulièrement depuis la naissance de l'euro, le 1^{er} janvier dernier.

Je suis aussi très fier de dire que le Bloc québécois est le premier parti politique à soulever ce débat, non seulement au Canada, mais aussi, à ma connaissance, dans l'ensemble de l'Amérique.

On le sait, je m'intéresse depuis un certain temps à cette question. J'ai fait circuler un document de réflexion au début de l'année, lequel a suscité un certain débat au Québec, au Canada et même chez nos voisins américains.

Il serait dommage, inopportun et surtout malheureux que le Parlement du Canada ne se penche pas sur cette question, d'autant plus que même l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, M. Raymond Chrétien, le neveu du premier ministre, a soulevé cette possibilité.

C'est ce qui m'amène à insister sur le libellé de la motion, lequel ne suppose aucunement l'adoption d'une monnaie commune, mais bien la création d'un comité visant à étudier cette question. Ce que

Les crédits

le Bloc demande, ce n'est pas l'adoption d'une monnaie commune demain matin, mais bien que nous, parlementaires, élus du peuple, nous penchions sur la question.

Nous savons tous que l'économie se mondialise, avec comme corollaire la régionalisation, la continentalisation des marchés. On peut prendre comme exemple l'Union européenne, l'ALENA et le MERCOSUR.

On doit aussi tenir compte qu'à l'heure actuelle, il ne reste que trois monnaies importantes dans le monde, c'est-à-dire le dollar américain, l'euro et le yen japonais, autour desquelles les autres monnaies du monde gravitent.

Où se situe le dollar canadien dans tout cela? Le dollar canadien, n'étant qu'une monnaie intermédiaire, deviendra, à mon avis, de plus en plus l'objet de spéculations, car, on le sait, les spéculateurs ont en effet perdu 11 monnaies, le 1^{er} janvier dernier, lors de la naissance de l'euro. Donc, la réflexion est d'autant plus importante.

Comme il a été mentionné un peu plus tôt, on ne peut dissocier questions monétaires et questions commerciales. Alors, il faudrait peut-être se pencher sur la situation du commerce canadien.

Depuis l'Accord de libre-échange, le commerce canadien, qui se pratiquait selon l'axe est-ouest, s'est rapidement positionné du nord vers le sud et vice-versa. En 1984, les exportations canadiennes vers le reste du monde représentaient 113 p. 100 du commerce interprovincial. En 1996, ce ratio atteignait 183 p. 100, si bien que le commerce entre le Canada et les États-Unis est maintenant plus important que le commerce intérieur entre les provinces.

• (1225)

Pour comparer, en moyenne, 62,9 p. 100 des exportations des pays de l'Union européenne se font entre eux, alors que 82 p. 100 des exportations internationales du Canada se font vers les États-Unis.

En termes de PNB, les exportations des pays de l'Union européenne entre eux ne représentent que 16 p. 100 de leur PNB, alors que les exportations canadiennes vers les États-Unis atteignent déjà 30 p. 100 du PNB canadien.

Donc, le Canada est déjà plus intégré économiquement avec les États-Unis que les pays européens peuvent l'être entre eux. Ainsi, du fait que 11 pays de l'Union européenne aient décidé d'adopter une monnaie commune, l'argumentation en faveur d'un lien formel entre les dollars canadien et américain prend toute son importance.

De plus, il est dans la logique des choses que l'intégration monétaire suive l'intégration économique. Ainsi, une monnaie panaméricaine commencerait probablement par couvrir le Canada et les États-Unis, avant de s'étendre possiblement au plein potentiel des trois Amériques en suivant la libéralisation des échanges commerciaux qui est à l'ordre du jour pour tout les pays de l'hémisphère ouest.

En octobre 1998, la masse monétaire canadienne se chiffrait à 364,5 milliards de dollars américains. La masse monétaire américaine se chiffrait, quant à elle, à 5 841 milliards de dollars améri-

cains à la même période, en hausse de 10,7 p. 100 par rapport à octobre 1997.

Si on compare les deux masses monétaires, la masse monétaire canadienne équivaut à 6,2 p. 100 de la masse monétaire américaine. Donc, dans les faits, l'adoption par le Canada d'un dollar lié au dollar américain représente pour les États-Unis à peine quelques mois de croissance normale de leur masse monétaire.

Il faut aussi, bien sûr, parler des principaux avantages et des inconvénients d'une monnaie unique. Le principal argument contre une monnaie unique a été mentionné par mon collègue du Parti progressiste-conservateur, qui disait que le principal argument contre la monnaie unique était le principe d'indépendance monétaire. Or, qu'en est-il de l'indépendance de la politique monétaire canadienne? Il n'y en a pas, c'est un mythe. Il n'y a pas d'indépendance monétaire canadienne.

Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont plusieurs experts, dont M^{me} Sherry Cooper, économiste en chef et vice-présidente senior chez Nesbitt Burns.

On peut regarder les chiffres de plus près. À titre d'exemple, entre 1950 et 1986, pour connaître le taux d'escompte de la Banque du Canada, il suffisait d'ajouter 1,1 p. 100 au taux de la U.S. Federal Reserve à la même période.

En 1996-1997, pour la première fois depuis 50 ans, à l'exception de 1973, le taux d'escompte de la Banque du Canada était inférieur au taux américain. Cet état de fait, d'ailleurs on le sait tous, a provoqué la chute du dollar canadien à 63¢ américains. C'est pour remédier à cette situation que la Banque du Canada a augmenté son taux d'escompte à un niveau de 1 p. 100 supérieur au taux d'escompte américain. On retourne au modèle économétrique qui existait précédemment.

Quels seraient les principaux avantages d'une monnaie commune? Premièrement, elle éliminerait les risques de dévaluation et de pertes résultant de la conversion des monnaies nationales. Deuxièmement, cela favoriserait une plus grande transparence des coûts et des prix au sein de la zone monétaire, engendrant une comparaison plus facile. Enfin, cela permettrait une allocation optimale des capitaux, due en grande partie au fait que certaines régions ont un surplus d'épargne, alors que d'autres ont de la difficulté à trouver les capitaux nécessaires au développement de leurs projets.

Bref, c'est de tout cela que nous, en tant que parlementaires, devons discuter. Le train est déjà en marche. Avant qu'il ne soit rendu trop loin, il faut embarquer. Non seulement pouvons-nous monter à bord, nous pouvons même être dans la locomotive qui dirige le train.

J'aimerais proposer un amendement à la motion du député de Laurier—Sainte-Marie. Je propose:

Qu'on modifie la motion en ajoutant entre les mots «*ped*» et «*afin*» ce qui suit: «*immédiatement*».

En conclusion, je veux présenter le raisonnement suivant: si 11 pays européens décident, pour leurs propres intérêts, de créer une union monétaire, pour quelle raison le Canada et les autres pays de l'Amérique ne pourraient-ils pas faire de même? Il est du devoir des

Les crédits

élus de cette Chambre de se poser la question suivante: comment le Québec et le Canada peuvent-ils maintenant tirer leur épingle du jeu dans le contexte économique nouveau qui est celui de la globalisation?

Nous avons la possibilité, voire la chance de prendre le temps d'étudier cette importante question. Je sou mets à cette Chambre qu'il ne faut pas la gâcher.

• (1230)

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, l'amendement est recevable.

[Traduction]

M. Nelson Riis (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, NPD): Madame la Présidente, j'ai suivi le débat avec intérêt. Jusqu'à maintenant, les échanges ont été fascinants. Je ne peux m'empêcher de penser à ce que la Chambre serait si elle était rempli d'eunuques politiques.

Il est arrivé bien des fois par le passé que soient adoptées des lois qui privent la Chambre de toute pertinence. Qu'on dise que la Chambre est un palais d'eunuques me met mal à l'aise. Je ne peux m'empêcher d'y penser en écoutant mes collègues bloquistes. J'ai l'impression qu'ils préconisent un Québec qui serait une république bananière, sans contrôle sur sa politique monétaire ni sur la valeur de sa monnaie, et qui abandonnerait à d'autres les décisions sur ces questions cruciales.

Les députés du Bloc québécois sont-ils prêts à renoncer à toute souveraineté à l'égard de la monnaie? Est-ce que nous avons ici un prolongement de leur approche empressée à l'égard de l'ALENA et d'autres conséquences de l'accord de libre-échange?

[Français]

M. Richard Marceau: Madame la Présidente, je suis un peu déçu de la question de mon collègue du NPD, et ce, pour deux raisons. La première étant que, comme je le mentionnais dans mon discours, la politique monétaire canadienne à l'heure actuelle n'est pas indépendante. On pourrait étudier la question en comité et, selon moi, on en arriverait à voir qu'elle n'est pas indépendante et il faudrait en tirer toutes les conséquences.

Deuxièmement, je ne vois pas pourquoi des pays aussi fiers que la France, l'Allemagne avec son Deutsche Mark, la Belgique, l'Italie, l'Espagne, des nations millénaires qui se sont bâties sur un sentiment national très fort, sont prêts non pas à abandonner la souveraineté monétaire, mais bien plutôt à la mettre en commun. On voit peut-être que la notion de souveraineté à l'ère du XXI^e siècle, c'est plutôt comme cela, la mise en commun de souverainetés.

Je donne un exemple. L'euro, la nouvelle monnaie européenne, est une réflexion française. Le franc français était lié très étroitement au Deutsche Mark, à la monnaie allemande. La France voyait qu'elle n'avait aucun poids au niveau de la politique monétaire allemande. Elle n'avait pas de représentant au sein de la Bundes-

bank. Qu'a-t-elle fait? Elle a suggéré l'adoption d'une monnaie unique. C'est d'ailleurs la France qui a été derrière l'adoption du Traité de Maastricht.

Qu'est-il arrivé? La France a maintenant un représentant au sein du directoire, la Banque centrale européenne, alors qu'elle n'avait aucun contrôle sur la politique monétaire européenne qui, dans les faits, était pratiquement la politique monétaire allemande. Donc, ce n'est pas une perte de souveraineté. La France a gagné de la souveraineté avec cela.

• (1235)

[Traduction]

M. Peter Adams (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec un vif intérêt les propos de mon collègue québécois. Il cite des exemples qu'il trouve en Europe.

Il me semble que, de ce côté-ci de l'Atlantique, le meilleur exemple que nous ayons pour le moment du prolongement de la zone du dollar est celui du Commonwealth de Porto Rico. Depuis 107 ans, Porto Rico a le dollar américain, mais rien d'autre. C'est une simple source de main-d'oeuvre bon marché et, à l'occasion, de joueurs de base-ball pour les États-Unis.

Mon collègue a-t-il étudié, dans l'hémisphère occidental, l'expérience des 100 dernières années à Porto Rico?

[Français]

M. Richard Marceau: Madame la Présidente, je suis heureux de connaître le ton que les libéraux adopteront lors de ce débat. C'est un peu désolant.

On compare des pommes et des oranges. C'est la première fois que j'entends des libéraux comparer le Canada à Porto Rico. On voit un peu le niveau où ils peuvent descendre.

Le Canada est un pays du G-7. Il a la septième économie en importance au monde. On veut comparer la situation portoricaine, qui est d'ailleurs une dépendance politique des États-Unis—ce qui n'est pas le cas du Canada—avec la situation du Canada, où on aurait la chance d'avoir notre mot à dire dans la politique monétaire nord-américaine et panaméricaine. C'est une chance qu'il ne faut pas laisser passer.

[Traduction]

M. Tony Valeri (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'être le premier ministériel à répondre à la motion du Bloc sur la création d'une union monétaire panaméricaine.

Je suis persuadé que la plupart des députés constatent la grande ironie de cette motion. Voilà un parti qui entend briser l'une des meilleures unions du monde, le Canada, et qui nous demande en même temps de nous assujettir à la politique monétaire américaine.

Lorsqu'on examine les véritables enjeux dans le cas présent, les raisons pour lesquelles cette motion mérite d'être rejetée sautent

Les crédits

rapidement aux yeux. Une union monétaire avec les États-Unis ou le reste de l'hémisphère nous donnerait-elle une meilleure politique monétaire? Serait-elle bonne pour les entreprises canadiennes? Cela conduirait-il à un meilleur niveau de vie pour les Canadiens? La réponse à ces questions est un non catégorique.

Vous rappelez-vous des années 60, lorsque le Canada avait un régime de change fixe? Cela n'a pas éliminé la spéculation sur la devise canadienne. En fait, dans certains cas, cela a conduit à un décalage des cours de change. En fin de compte, on a abandonné ce régime dans les années 70.

Beaucoup d'autres pays ont adopté un régime de change fixe après la Seconde Guerre mondiale. À l'instar du Canada, certains d'entre eux ont choisi ensuite un régime de change flexible alors que d'autres ont procédé à des ajustements à leur devise.

De nos jours, il y a l'Euro. C'est le fondement de toute cette motion. La décision de 11 pays européens d'établir une union monétaire peut sembler applicable à notre hémisphère, mais là encore, c'est comme un peu comparer des pommes et des oranges. La comparaison ne tient pas, sitôt qu'on l'examine intelligemment.

Voyons les faits. Le projet européen englobe plusieurs pays. Les membres clés ont une puissance économique semblable et un niveau de développement semblable. Ces pays ont adopté une monnaie commune administrée par une banque centrale commune ayant un conseil de 11 administrateurs nationaux.

Par opposition, une union monétaire panaméricaine serait dominée par un énorme pays, les États-Unis. Il y aurait l'influence d'un autre groupe de pays qui ont parfois des taux d'inflation hallucinants.

Le résultat est clair. Dans une telle union, même si on la mettait en pratique, il est douteux que le Canada ait un rôle important à jouer dans l'établissement de la politique monétaire panaméricaine ou nord-américaine.

Cela m'amène au point central. Peu importe comment les députés essaient de présenter les choses, une union monétaire conduit, en fait, à un régime de change fixe qui enlève à jamais au Canada la capacité d'adopter une politique monétaire flexible et indépendante. Il ne s'agit pas d'un petit sacrifice abstrait.

Un régime de change flexible a très bien servi le Canada au fil des ans, en aidant notre économie à s'adapter à d'importants chocs économiques et en lui permettant d'avoir une politique monétaire indépendante.

D'aucuns pourront s'interroger sur les récentes fluctuations de notre devise. Ces fluctuations ne montrent-elles pas que la situation serait meilleure si nous avions un régime de change fixe et une politique monétaire contrôlée par d'autres? Absolument pas.

Ces fluctuations représentent la réponse naturelle à des chocs internationaux. En fait, la fluctuation de notre devise nous aide à nous adapter à ces chocs.

Comme le gouverneur de la Banque du Canada, M. Gordon Thiessen, l'a expliqué à un certain nombre de reprises, le dollar a faibli l'année dernière lorsque le Canada a été frappé par des événements à l'extérieur de nos frontières. Il s'agissait surtout des

crises financières en Asie et plus récemment, les événements en Russie et en Amérique latine.

• (1240)

Plaçons les choses dans leur contexte. Le Canada n'a certes pas été le seul pays à être touché par ces récents événements. Depuis le début des crises asiatiques, les devises d'autres grands exportateurs de produits de base, comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ont chuté davantage encore.

Même si la dépendance du Canada à l'égard des exportations de produits de base baisse régulièrement, le Canada demeure un exportateur net de produits primaires. Ainsi, les fluctuations dans les prix de ces produits ont d'importantes répercussions sur l'économie canadienne. Les États-Unis, par ailleurs, sont des importateurs nets de produits primaires. Ainsi, le Canada subit des pertes de revenus lorsque le prix des produits primaires tombe alors que l'économie américaine en profite. C'est une différence importante entre le Canada et les États-Unis.

Les cours mondiaux des produits primaires ont une influence importante sur la valeur du dollar canadien, car les taux de change s'ajustent à la balance commerciale et aux mouvements de capitaux dans un régime de change flexible. Lorsque les cours mondiaux des produits primaires chutent, la valeur du dollar canadien a tendance à baisser par rapport à celle du dollar américain. Cela est plus vrai avec les États-Unis qu'avec tout autre pays du G7.

Au cours des deux dernières années, le ratio des prix à l'exportation aux prix à l'importation a évolué dans des directions opposées au Canada et aux États-Unis. Les termes de l'échange ont baissé de 6 p. 100 au Canada alors qu'ils ont augmenté de 5 p. 100 aux États-Unis. En d'autres termes, les prix que nous recevons pour nos exportations sont moins élevés que ceux que nous payons pour nos importations, alors que c'est l'inverse pour nos voisins du Sud.

Il y a un corollaire important qu'il ne faut pas oublier. La flexibilité du taux de change canadien a aidé à amortir le choc sur notre centre des ressources, en limitant les dommages causés par une chute des cours des produits de base sur les marchés mondiaux. Ainsi, nous avons pu continuer de vendre nos produits partout dans le monde, surtout sur le marché américain. Cette flexibilité a fait plus de bien que de tort aux industries de l'aluminium au Québec, des métaux en Ontario, du pétrole en Alberta et des forêts en Colombie-Britannique. Ces industries auraient souffert encore davantage si nous avions eu un taux de change fixe, parce que les cours sur les marchés mondiaux nous auraient pratiquement interdit toute vente.

En fait, des taux de change flexibles siéent mieux quand les pays axent leurs politiques monétaires sur des objectifs différents, sont dotés de structures industrielles différentes et font face à des chocs économiques différents. Ce n'est pas le cas au Canada, comme peut le dire quiconque peut regarder au-delà des frontières de sa province.

Encore une fois, un taux de change flexible permet au Canada de poursuivre une politique monétaire indépendante qui met au premier plan le Canada et les Canadiens. En gros, on peut dire que les avantages d'une plus grande autonomie de sa politique monétaire et

Les crédits

d'une stabilisation macro-économique, rendus possibles grâce à des taux de change flexibles, sont énormes. Par contre, un taux de change fixe nuirait à l'autonomie des responsables de la politique monétaire du Canada.

Le principal objectif de cette politique, en ce qui concerne l'économie intérieure, est de préserver la valeur de l'argent, d'établir et de préserver un taux d'inflation peu élevé et stable. Quiconque se souvient du Canada du milieu des années 70 et des années qui ont suivi sait qu'un taux d'inflation élevé et variable peut être très coûteux pour l'économie et que la meilleure contribution que la politique monétaire puisse apporter à la prospérité économique, c'est de viser un taux d'inflation faible et stable.

Un taux de change flexible joue un rôle crucial dans le fonctionnement de la politique monétaire d'une économie ouverte comme celle du Canada. Nous savons que les capitaux sont extrêmement mobiles entre le Canada et les États-Unis et il serait impossible pour le Canada d'établir une politique monétaire indépendante et efficace avec un taux de change fixe.

Une politique monétaire indépendante nous permet aussi de mieux absorber ce qu'on appelle les chocs macro-économiques. Nous voyons maintenant que nous avons réussi à éviter le pire des crises asiatiques de l'an dernier. Même si les autorités monétaires canadiennes et américaines s'efforcent maintenant de maintenir un taux faible d'inflation dans leurs pays respectifs, c'est un fait reconnu que le Canada a réalisé récemment davantage de progrès à cet égard et, plus précisément, qu'il a pu se rapprocher de son objectif à plus long terme.

Le bilan de beaucoup d'autres pays de l'hémisphère occidental est loin d'être aussi bon que celui du Canada. Voulons-nous que notre politique monétaire soit dictée par un conseil des gouverneurs qui comprendrait des représentants qui ont déjà laissé l'inflation atteindre des niveaux très élevés? Un taux de change fixe nous empêche aussi de recourir à la politique monétaire pour stabiliser l'économie à court terme. Pour que le Canada et les États-Unis deviennent une zone monétaire optimale, il leur faudrait affronter les mêmes chocs économiques et être très intégrés pour ce qui est de la mobilité des travailleurs.

• (1245)

Voici à quoi pourrait réfléchir le député du Bloc. Même si le Canada et les États-Unis sont liés à bien des égards, les deux pays affrontent des chocs économiques très différents. Certains soutiendraient qu'un taux de change fixe réduirait le coût des transactions commerciales et des mouvements de capitaux internationaux. Toutefois, des faits prouvent le contraire, à savoir que les coûts sont en fait très faibles comparativement aux avantages.

Si l'instabilité des changes nous coûtait si cher, pourquoi les investissements directs et les échanges bilatéraux entre nos deux pays auraient-ils grimpé en flèche?

La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui ou la manœuvre politique du Bloc ne tient compte d'aucun de ces enjeux. Si nous adoptons la proposition du Bloc, nous deviendrons vite épuisés à

faire du surplace dans une mer déchaînée, après avoir jeté notre bouée de sauvetage, la politique monétaire souveraine, indépendante et authentiquement canadienne de notre pays. Jamais notre gouvernement, au nom de la vaste majorité des Canadiens, n'acceptera l'option qui nous est proposée.

J'encourage tous les députés à voter contre cette motion d'opposition.

[Français]

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À cause de l'intérêt engendré par le sujet, je vais demander aux députés de bien vouloir limiter leurs questions à une minute.

M. Richard Marceau (Charlesbourg, BQ): Madame la Présidente, c'est avec intérêt que j'ai écouté le discours de mon collègue du Parti libéral. Certains de ses arguments méritent en effet d'être étudiés plus à fond.

C'est justement le but de la motion qui a été présentée par le Bloc québécois aujourd'hui, c'est-à-dire d'étudier les deux côtés de la médaille. Il y a des arguments pour et contre.

Si mon collègue, comme il a décidé de le faire, vote contre la motion qui a été présentée par le Bloc québécois, n'est-ce pas là manquer la chance d'étudier beaucoup plus en profondeur un enjeu d'une telle importance au lieu de se limiter à une simple journée comme c'est le cas aujourd'hui?

[Traduction]

M. Tony Valeri: Madame la Présidente, j'ai pourtant bien précisé que je voterai contre la motion du Bloc. Je pensais avoir suffisamment insisté au cours de mon intervention sur le fait que l'objectif du gouvernement consiste à penser avant tout au Canada et aux Canadiens.

La motion propose essentiellement à la Chambre et aux Canadiens de revenir à un système de taux de change fixe. En établissant une comparaison entre l'hémisphère nord-américain et l'Union européenne, les députés du Bloc omettent de reconnaître que l'Union européenne est formée de pays de superficie et de puissance économique similaires. Ces pays voulaient intégrer leurs économies. La libre circulation de la main-d'oeuvre à l'intérieur de l'Union européenne est un aspect important de l'entente conclue.

Le député qui a posé la question ne croit-il pas qu'il est dans l'intérêt du Canada et des Canadiens que nous gérons notre propre politique monétaire? Nous avons pu observer les répercussions d'une telle décision. Ayant constaté ce qui se passe ailleurs dans le monde, nous croyons que notre pays doit avoir la souplesse nécessaire pour assurer la promotion et l'essor de notre économie nationale malgré ce qui peut se passer sur la scène mondiale.

M. Peter Adams (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations de

Les crédits

mon collègue. Je comprends ses arguments au sujet des différences entre l'Union européenne et l'hémisphère occidental, entre l'importance de nos économies.

J'ai parlé du cas de Porto Rico. Il me semble que le débat porte sur l'extension de la devise américaine. Le dollar américain a été étendu à Porto Rico il y a plus d'un siècle, ce qui a simplement ralenti l'économie de Porto Rico. À propos, cela n'a pas entraîné un resserrement des liens entre Porto Rico et les États-Unis.

Puisque nous parlons de l'hémisphère occidental, je voudrais que mon collègue me dise ce qu'il en est de l'extension du dollar américain au Libéria. Je ne sais pas si c'est encore vrai, mais il semblerait que, pendant de nombreuses années, le Libéria a utilisé la devise américaine au pair. Le Libéria est situé dans l'hémisphère oriental, et son économie est très chancelante. Mon collègue pourrait-il nous parler de ces deux exemples? L'expérience de Porto Rico a-t-elle été un succès? L'extension de la devise américaine au Libéria a-t-elle été fructueuse?

• (1250)

M. Tony Valeri: Madame la Présidente, il suffit d'examiner ce que disent la plupart des économistes. Il est très clair que les arguments contre tout genre d'union monétaire avec les États-Unis sont de loin supérieurs aux avantages qu'on en retirerait.

Les deux exemples présentés par le député de Peterborough méritent vraiment d'être examinés. Cependant, quand on observe l'histoire du Canada et ce qu'il a l'intention de faire dans l'avenir, on constate que notre économie n'est pas complètement et directement intégrée à l'économie américaine. Le Canada doit pouvoir avoir la flexibilité de réagir à ce qui se passe dans le monde. Le simple fait de présenter des dollars américains ne règle en rien les problèmes de n'importe quel pays.

Les deux exemples donnés par le député sont éloquentes. Les Canadiens nous appuient et nous continuerons d'avoir notre propre politique monétaire pour veiller à ce que notre économie continue de prospérer.

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Madame la Présidente, quand on voit des motions comme celles-là, on ne peut s'empêcher de penser que nos amis à gauche, les députés du Bloc québécois qui ont saisi la Chambre d'une motion comme celle-ci jouent en fait une partie d'échecs. Ils ne pensent pas à ce coup-là, mais aux suivants. Nous devrions les féliciter d'avoir, à tout le moins, réfléchi à l'avenir.

Le niveau de notre devise est une mesure de notre santé économique. Quand on observe la santé économique actuelle du Canada, on doit lui décerner une note de 6,5 sur dix. Comparativement au dollar américain, notre dollar vaut 65 cents.

Les bloquistes veulent que nous établissions un comité pour discuter de cette question. Je suis certainement favorable à un tel débat. Je pourrais peut-être même me laisser convaincre de voter en faveur d'une motion semblable visant à établir un comité parce que cette question devrait être étudiée plus à fond que nous ne pouvons le faire à la Chambre. Nous devrions peut-être entendre des témoins

experts, comme le font les comités et comme nous ne le faisons malheureusement pas souvent à la Chambre, peu de députés étant des experts en économie.

Ma première réaction est de dire que ce serait une bonne idée pour élargir le débat. Toutefois, la raison sous-jacente de la formation de ce comité et de la tenue de cette étude est ambiguë. Le débat a trait à l'utilisation d'une devise et à la proposition qu'elle cache.

Nous débattons une proposition visant à créer un comité parlementaire, mais l'idée derrière cela, c'est que l'on ait une monnaie panaméricaine commune afin que l'on n'ait pas à faire toutes ces conversions et que l'on puisse en quelque sorte, je suppose, dissimuler le fait que ce sont les politiques libérales qui sont la cause des difficultés du pays. La valeur de notre dollar sur les marchés mondiaux, particulièrement comparé au dollar américain, est au quatrième sous-sol.

Il serait peut-être utile de faire une analogie. J'ignore si les députés ont déjà vu une maison prendre la route. Moi je l'ai vu en Saskatchewan et en Alberta. Il arrive souvent que l'on y déplace des constructions. On utilise alors un genre de remorque munie de très nombreuses roues, peut-être 20 ou 24. C'est assez impressionnant. Pendant des années, un de mes amis a possédé une entreprise qui déplaçait des constructions. Il utilisait ce genre de remorques pour déplacer d'énormes silos pouvant atteindre 100 pieds de hauteur.

• (1255)

Ce qui m'intéresse dans cet exemple, c'est le mécanisme des roues. Lorsque l'on transporte un gros édifice et que la route a des nids-de-poule, il y a répartition de la charge entre tous les essieux de telle sorte qu'un d'eux peut cesser de porter la charge. Deux choses peuvent se produire. Le poids additionnel que doivent porter les autres roues peut faire éclater les pneus, ce qui provoque de l'instabilité et peut faire tomber le silo, si c'est un silo qui est transporté. D'ailleurs, mon ami a déjà perdu un silo parce que ses techniciens ont manqué d'attention.

Lorsque j'ai examiné le mécanisme de ces essieux, j'ai été fasciné. Tous les essieux sont reliés entre eux par des tuyaux et des pistons hydrauliques de telle sorte que, lorsqu'une roue passe dans un nid-de-poule, la pression est instantanément réduite. Mais au moment où les autres roues prennent la relève, il y a transfert de la pression sur la roue qui est enfoncée dans le nid-de-poule. Cette roue ne peut jamais cesser de porter sa charge.

Par ailleurs, si une des roues devait se soulever en raison de la présence d'une pierre ou d'une autre élévation sur la route, la structure pourrait de nouveau se renverser. Les pneus de l'essieu sollicité pourraient éclater immédiatement en raison du surcroît de pression attribuable au fait que tout le poids de la structure repose sur un seul jeu de roues au lieu d'être distribué comme il se doit.

Il y a eu augmentation de la pression exercée sur les vérins, puis celle-ci a été transmises par les boyaux aux autres roues supportant la structure. Ce phénomène a donné deux résultats. Il a empêché les pneus d'éclater sous l'effet d'un accroissement de la pression et il a permis à toute la structure de demeurer stable pour qu'elle puisse poursuivre son déplacement. Il y a avait un autre mécanisme pour

Les crédits

soulever un côté et le maintenir à niveau si la route était inégale. Mais cela n'a rien à voir avec notre propos.

Qu'arrive-t-il si notre monnaie est plus étalée? On m'a laissé entendre qu'il faudrait la protéger en la liant à la devise américaine. Il y a dans ma circonscription un électeur qui sera heureux de constater que je présente son point de vue, si jamais il écoute ce matin le réseau CPAC, ce qui lui arrive car il est à la retraite et il a le temps de le faire. Il a très clairement dit que nous devrions lier la monnaie canadienne à la devise américaine, en fixant une parité arbitraire. Il a suggéré l'échéancier suivant. Ce pourrait être un cent par mois sur une période de 30 mois, ce qui permettrait à notre monnaie de revenir à égalité avec la devise américaine et qui éviterait un changement trop brusque.

Cette proposition présente un certain bien-fondé. Lorsque notre économie fluctue, lorsqu'elle se détériore, nous n'en ressentirions pas immédiatement l'incidence parce que nous ferions partie d'un plus grand ensemble qui compenserait pour cette situation. Je crois cependant que nous finirions tout de même par en souffrir.

Le principe général d'un élargissement monétaire consiste à renforcer les pays qui y participent sur la base de la moyenne globale et non pas au gré des caprices d'un partenaire donné.

Il faut être très pratique à ce sujet quand on songe à l'Union européenne et à sa nouvelle monnaie, l'Euro, qui est en cours d'implantation. À propos, Westaim, qui se trouve dans ma circonscription, a une usine de placage de pièces de monnaie qui fabrique des flans pour la nouvelle monnaie européenne. J'ai cru bon pouvoir faire cette publicité gratuite. La fabrication est en cours.

Pourquoi est-on contre cette idée? Je pense qu'il y a plusieurs raisons à cela. Je m'interrogerais sérieusement là-dessus. Il y a dans notre hémisphère certains pays qui constituent une charge pour les autres. Ils sont inefficaces, peut-être davantage que le Canada. Leurs citoyens sont très fortement taxés, comme les Canadiens. Il s'ensuit que notre efficacité économique globale est trop faible.

• (1300)

Il faut vraiment nous poser la question suivante: pourquoi le parti séparatiste du Québec propose-t-il la motion d'aujourd'hui? C'est peut-être, comme je l'ai dit au début de mon discours, qu'il anticipe les événements qu'il espère voir se réaliser, à savoir la séparation du Québec. Selon moi, les propos qu'il tient aujourd'hui est une admission tacite que sa monnaie et son bien-être économique seront alors gravement menacés. C'est là, à mon avis, une réalité politique.

Les bloquistes se protègent contre l'avenir et espèrent pouvoir se raccrocher à une monnaie plus forte de façon que le fardeau de cette décision anti-économique soit assumée par le Canada, les États-Unis et les autres pays membres de l'union.

Je crois que, dans ce contexte, les séparatistes devront avoir une bonne dose de réalisme. L'Union européenne refuse actuellement la candidature de plusieurs pays parce que leur économie n'est pas suffisamment forte. L'Union européenne s'efforce d'avoir une monnaie forte, viable et très stable. Elle refuse l'adhésion à ces pays

pour des raisons de stabilité économique. Or, la stabilité économique est le corollaire de la stabilité politique.

Je recommande plutôt à mes collègues séparatistes, qui devraient tout simplement rester au Canada, de miser sur la collaboration. Travaillons ensemble. Ils doivent être conscients que leur candidature pourrait ne pas être à la hauteur des critères d'admission.

[Français]

M. Richard Marceau (Charlesbourg, BQ): Madame la Présidente, j'ai été fasciné par le discours de mon collègue du Parti réformiste, surtout lorsqu'en bon professeur de physique, il a expliqué les aspects mécaniques du transport des bâtiments et des éleveurs à grains à travers les Prairies.

Le Parti réformiste se targue d'être un parti qui veut ouvrir le débat, qui n'aime pas les réunions cachottières derrière des portes closes et qui veut amener les Canadiens et les Canadiennes de partout au Canada à participer au débat. Dans cette optique, va-t-il appuyer la motion proposée par le Bloc québécois, c'est-à-dire ouvrir les portes et les fenêtres et demander à tous de faire valoir leurs points de vue, que ce soit les experts, les groupes de pression, les syndicats, le patronat et ainsi de suite? Faisons-en un débat sociétal au lieu d'en faire simplement un débat fermé comme, malheureusement, certains semblent vouloir le faire.

Alors, est-ce qu'il appuiera cette motion pour être en accord avec les principes philosophiques qu'il dit défendre?

[Traduction]

M. Ken Epp: Madame la Présidente, ma réponse définitive est peut-être.

Voici pourquoi. Nous avons vu de multiples reprises les libéraux éviter le débat. Vendredi dernier encore, ils ont profité d'une journée brève pour s'engager dans un soi-disant débat sur un projet de loi qui faisait déjà l'objet d'un recours à la clôture.

Le député a tout à fait raison, j'aime les débats. Nous devons en tenir non seulement à la Chambre des communes mais aussi avec les Canadiens de toutes les régions sur des questions de ce genre.

En ce sens, j'appuierais un débat élargi et la motion à l'étude. Toutefois, dans cette perspective, j'ai l'intention de rester à la Chambre toute la journée et de suivre le débat. Je n'ai pas encore décidé si j'allais ou non appuyer la motion. Je prendrai une décision après avoir écouté d'autres députés parler et après avoir réfléchi. Je déciderai en fin de journée d'appuyer ou non la motion. À l'heure actuelle, je suis enclin à appuyer la motion dans une proportion de 52 contre 48.

M. Tony Valeri (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Madame la Présidente, je suis persuadé que le député sait qu'au Comité des finances, nous avons des débats

constructifs. Des députés de tous les côtés aiment certes participer à des débats.

• (1305)

Le député a parlé de la santé économique du Canada. Si je ne m'abuse, il lui a donné une note de 6,5 sur 10 dans son introduction. Il n'a parlé que du taux de change. Qu'en est-il des taux d'inflation au Canada, de la croissance du PIB et de la baisse du taux de chômage?

Il parle d'aligner notre devise sur le dollar américain. Un de ses électeurs a fait cette proposition. Le député croit-il que le secteur forestier de la Colombie-Britannique pourrait survivre si nous avons un taux de change fixe aligné sur le dollar américain. A-t-il des électeurs dans le monde des affaires qui exportent et qui pensent que le fait d'empêcher le Canada de s'ajuster à ce qui se passe dans le monde avec un taux de change flexible nuirait aux entreprises exportatrices? Si nous avons un taux de change fixe, nous aurions alors un taux de change unique alors que nos cycles sont différents de ceux des États-Unis.

M. Ken Epp: Madame la Présidente, le secrétaire parlementaire est passé à l'étape deux. Si nous avons ce comité, ce sont les questions que nous devrions y aborder. Je reconnais qu'il y a de nombreuses façons de mesurer la santé économique. La valeur de la devise canadienne par rapport à la devise américaine n'en est qu'une.

Cependant, le fait est que nous exportons beaucoup vers les États-Unis. Ainsi, tous les agriculteurs des Prairies, tous les ouvriers forestiers de la Colombie-Britannique, tous ceux qui produisent et exportent vers les États-Unis obtiennent maintenant un dollar qui vaut 65¢, parce que ces produits sont évalués en dollars américains. Que nous faisons cette conversion en utilisant une calculatrice pour multiplier par 0,65 ou que nous ayons une devise commune, cela signifie qu'au lieu d'obtenir 10 \$ l'heure, tous nos travailleurs obtiennent 6,50 \$ l'heure.

Si nous voulons être compétitifs malgré notre inefficacité actuelle et un niveau d'imposition élevé, notamment pour les entreprises, lorsqu'on tient compte de toutes ces choses, je crois qu'en effet notre devise sert à amortir légèrement le coup localement. Cependant, cela ne règle en rien le problème fondamental, à savoir que nos politiques ne nous permettent tout simplement pas d'être aussi efficaces que nous devrions l'être.

M. Nelson Riis (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, NDP): Madame la Présidente, pour commencer, je dirai que j'aime les débats, que j'aime y participer et que je suis prêt à discuter n'importe quand de n'importe quelle question. Cependant, nous disposons d'un temps limité.

Je trouve tout à fait louable la suggestion qu'a faite aujourd'hui le député de Lac-Saint-Jean de mettre sur pied un comité pour examiner l'écart grandissant entre les riches et les pauvres, au Canada et dans le monde ainsi qu'au sein de nos collectivités.

Les crédits

J'ai du mal à comprendre la motion proposée aujourd'hui par le Bloc. Je me demande pourquoi le Bloc québécois proposerait une motion demandant que l'on envisage sérieusement la possibilité d'une union monétaire panaméricaine. Et puis, une idée m'est venue. En supposant que je sois un séparatiste au Québec et que ma province se sépare du Canada, j'aurais le dollar canadien pour monnaie et serais assujéti à la politique monétaire de la Banque du Canada, ce qui serait plutôt gênant pour un Québec indépendant. Quelle est donc l'autre solution? Si nous avons une union monétaire nord-américaine, nous pourrions éviter ce dilemme et toute cette discussion dans le cadre de la séparation.

Au moins, je comprends à présent pourquoi nous avons cette discussion aujourd'hui. Il s'agit de mettre en place les conditions fondamentales en vue d'un autre vote sur la séparation. Laissons cela de côté. C'est le motif. À mon avis, la discussion que nous avons aujourd'hui à la Chambre est une discussion très utile. J'espère en effet qu'elle nous permettra de mettre cette question de côté une fois pour toutes.

De temps en temps, j'ai un peu le sentiment d'être un eunuque politique. La Chambre adopte une mesure législative et puis, parce qu'elle ne plaît pas aux Américains, nous la balançons. Nous avons vu cela se produire dans le cas de la loi sur le MMT. La Chambre des communes avait adopté une mesure législative pour protéger la santé des Canadiens, et une société américaine lui a demandé de ne pas faire cela parce qu'elle n'aimait pas cette mesure. Le gouvernement a plié. Il a dit qu'il était désolé et a reculé.

Maintenant, nous avons le projet de loi C-55, la mesure législative sur les tirages dédoublés. Les Américains disent qu'ils n'aiment pas cette mesure, donc le gouvernement dit qu'il verra s'il ne sera pas possible de proposer autre chose. C'est toujours pareil. Nous perdons notre souveraineté.

• (1310)

Nous sommes victimes d'une sorte de système économique féodal. Notre pays a été fondé par des gens qui fuyaient ce système. Partout dans le monde, ils fuyaient ces régimes qui ne leur donnaient pas voix au chapitre, qui ne leur accordaient aucun pouvoir, qui ne leur permettaient pas d'avoir un représentant élu. Si nous approuvons l'idée de base de la motion dont nous sommes saisis, c'est ce que nous allons faire avec la politique monétaire.

Soyons réalistes, notre économie est très intégrée à celle des États-Unis. Quatre-vingt pour cent de notre commerce se fait avec le même partenaire commercial. Aucun pays du monde, à part une république bananière, ne s'en approche. Notre économie est très intégrée à celle des États-Unis. Et on a tort de prétendre un seul instant que les Canadiens veulent maintenant utiliser le dollar américain comme devise, que quand ils achètent des disques compacts ou qu'ils vont au cinéma, ils veulent sortir de leurs poches les dollars de l'oncle Sam. Ce n'est pas ainsi que les Canadiens voient l'avenir du Canada.

Si les députés sortaient demander aux passants s'ils veulent vraiment du dollar américain comme devise, je crois que tous nous

Les crédits

croiraient timbrés. Ils diraient bien sûr qu'ils n'en veulent pas, qu'ils sont fiers d'être Canadiens et d'avoir leur propre devise.

Ce débat m'agace. Je n'aime pas tellement notre politique monétaire actuelle. Je crois qu'elle est trop intégrée et qu'elle devrait être beaucoup plus indépendante de celle des États-Unis.

Je ne dis pas que la politique monétaire est efficace et que la banque centrale fait de l'excellent travail. La Banque du Canada fait du bon travail, mais elle pourrait faire beaucoup mieux dans des domaines comme la lutte au taux de chômage élevé.

Écoutons ceux qui disent qu'il faut regarder ce que l'Europe a fait. J'ai écouté mon ami. J'ai beaucoup de respect pour lui. Il a dit que le franc français et le mark allemand vont disparaître. La situation est tout à fait différente en Europe, où l'on trouve onze économies de tailles relativement semblables. Quatre d'entre elles sont certainement à peu près identiques et ont le même poids et la même influence. Mais en Amérique du Nord, c'est nous contre les États-Unis. Je n'ai jamais dormi avec un ours grizzli ou un éléphant, mais je peux imaginer ce que ça donnerait. Je ne voudrais pas bouger de peur de les mettre en colère; je resterais assis là, complètement paralysé.

En fait, il est risible, premièrement, de nous imaginer que nous allons tenir tête aux États-Unis sur un pied d'égalité. Il me suffit de lire *La Presse* d'aujourd'hui. On y raconte que le gouvernement américain signale que dans le débat sur une devise nord-américaine, il tient à préciser qu'il n'est pas question un seul instant qu'il modifie ses politiques en fonction des problèmes du Mexique, du Canada, du Guatemala, du Chili ou d'un autre pays. C'est un pays indépendant qui a une politique monétaire indépendante et qui se fout littéralement des autres. C'est la façon américaine de faire les choses.

Le gouvernement américain a clairement fait savoir ce qu'il pensait de toute la question d'une monnaie panaméricaine. Nous ne parlons pas ici d'un huard nord-américain ou d'un dollar nord-américain. Nous parlons du dollar américain, de l'unité monétaire des États-Unis. Autrement dit, tous les autres pays américains seraient appelés à partager d'une certaine façon la monnaie des États-Unis. Ce n'est pas possible.

Il suffit de regarder un peu comment les choses se passent en Europe. Le Conseil européen des premiers ministres a vu le jour après la signature du Traité de Maastricht en 1992 et de celui d'Amsterdam en 1997. Il a énormément de pouvoir. Je sais qu'il existe un parlement européen et d'autres assemblées. Mais la vraie force vient de la Commission européenne. C'est elle qui a les pouvoirs. On n'exagère pas en disant que lorsque la commission prend une décision, les autres gouvernements doivent s'y conformer. Elle peut casser une décision prise dans d'autres pays pour tenir compte de l'union monétaire européenne et ainsi de suite. Les Européens ont décidé d'abandonner une partie de leur souveraineté pour faire partie de cette grande union économique. C'est ce qu'ils ont fait.

Mes amis ont déjà parlé de la mobilité des travailleurs entre les pays et d'autres questions du genre. Mon collègue du parti conser-

vateur nous a rappelé qu'il a fallu 40 ans pour mettre sur pied une approche intégrée en Europe; il ne s'agit pas simplement d'une politique monétaire. Et nous ici, nous parlons d'une politique monétaire.

Pensons-y un peu. En Europe, lorsqu'on parle d'économie et de monnaies, les décisions ne sont pas prises par les élus qui représentent la population. Elles sont prises par quelque 20 000 fonctionnaires qui travaillent dans le secret. C'est ainsi que le système fonctionne. C'est déjà trop souvent le cas ici. Il y a déjà des décisions sur les échanges commerciaux entre nos pays qui sont prises en secret. C'est d'ailleurs ainsi que l'AMI a bien failli nous être imposé. Nous en avons été informés à la dernière minute. Encore une fois, les négociations qui devaient mener à la conclusion de cet accord se sont tenues essentiellement en secret, à huis clos. Ce n'est pas ce que les Canadiens veulent.

• (1315)

Les Canadiens ont le désagréable sentiment qu'on ne les écoute pas. Ils ont le désagréable sentiment qu'ils sont exclus du processus politique. Leur sentiment est bien fondé, ils le sont. Les Canadiens n'arrivent pas à se faire entendre.

Suggérer que nous devrions intégrer notre monnaie à celle des États-Unis est de la pure folie. J'hésite à dire que nous voterons contre la motion car il est souvent utile et enrichissant de débattre une idée, mais si on rejette totalement l'hypothèse sur laquelle elle repose ainsi que les raisons pour lesquelles on pourrait envisager une monnaie nord-américaine, pourquoi en débattre?

Si mes amis du Bloc québécois réussissent à aller de l'avant avec cette idée, c'est qu'ils demandent à devenir une république bananière. Ils veulent que le Québec soit une république bananière.

Qu'est-ce qu'une république bananière? C'est un pays qui n'a aucun contrôle sur sa politique monétaire ou financière et qui joue le jeu du pays qui lui dicte sa volonté, en l'occurrence, les États-Unis. C'est peut-être une option qu'aimeraient avoir certains députés du Québec. Mais je ne pense pas que, dans l'ensemble, les Canadiens y soient favorables, ni même les Québécois, très franchement. Cette idée de faire du Canada un pays encore plus proche d'une république bananière, de se mettre à plat ventre devant les États-Unis, d'adopter cette version du féodalisme économique est de la folie pure.

Tout le monde croit peut-être que le Nouveau Parti démocratique n'est pas vraiment emballé par l'idée d'intégration monétaire. Nous pensons que ce n'est pas une bonne idée pour toutes sortes d'autres raisons.

Le président de la Banque centrale européenne, Wim Duisenberg, dont on peut dire qu'il est maintenant le roi de la zone euro, a dit l'autre jour que les syndicats n'ont plus de rôle à jouer dans la nouvelle zone euro. Je me demande si les Québécois savent que c'est ce que l'on dit à propos de l'euro, et que les syndicats québécois n'auraient aucun rôle à jouer dans un futur Québec fondé sur une monnaie unique pour l'Amérique du Nord. Voilà ce que le président de la Banque centrale européenne dit à propos du nouvel euro.

Les crédits

Je crois que, lorsque nous reparlerons de cette question dans quelques mois ou peut-être même dans quelques années, l'euro sera mal en point. Les pays d'Europe comprendront qu'il est fou de poursuivre l'expérience et les pays qui ont choisi de ne pas entrer dans la zone euro s'en trouveront beaucoup mieux.

À la fin du débat, plus tard aujourd'hui, nous voterons contre la motion.

[Français]

M. Richard Marceau (Charlesbourg, BQ): Madame la Présidente, lorsque j'ai voté pour la première fois de ma vie, c'était en 1988, et l'enjeu principal de l'élection était le libre-échange.

J'ai l'impression que je pourrais prendre n'importe quel discours de l'époque prononcé par le NPD et je retrouverais les mêmes arguments, les mêmes faits, les mêmes peurs et les mêmes craintes.

Cela étant dit, ma question est très simple. Mon collègue, dont je respecte les talents oratoires, a dit: «Voices of Canadians are not listened to.» C'est ce qu'il a dit.

Donnons aux Canadiens la possibilité de faire part de leurs points de vue, votons en faveur de cette motion. Donnons aux syndicats, aux groupes de patrons, aux groupes d'étudiants, bref, à tous les Canadiens de partout au Canada et aux Québécois la possibilité de dire ce qu'ils pensent de cet enjeu.

S'il veut vraiment que la voix des Canadiens soit entendue, qu'il leur en donne la possibilité. Mais ce n'est pas en votant contre cette motion que les Canadiens auront la possibilité de dire ce qu'ils en pensent.

Que pense l'honorable député de cela?

[Traduction]

M. Nelson Riis: Madame la Présidente, pour ma part, je ne pense pas beaucoup de bien de cette proposition.

Derrière l'initiative de monnaie nord-américaine se profile l'Amérique des grandes sociétés. Le Conseil canadien des chefs d'entreprises, dirigé par notre ami Thomas D'Aquino, a dit que le mieux que le Canada pouvait faire, pour devenir très productif, était de s'engager dans la voie de la privatisation et de la déréglementation, d'adopter le libre-échange, d'équilibrer le budget, d'imposer la TPS, de couper les programmes sociaux, ce qui va nous rapprocher du modèle américain et stimuler la productivité.

Nous avons fait tout cela. Le Canada s'est conformé aux recommandations du conseil. Il a suivi le programme des porte-parole des sociétés au Canada. Ce sont des voix semblables qui ont soutenu l'adoption de l'euro et, maintenant, d'une monnaie nord-américaine ou panaméricaine unique.

• (1320)

D'après ce qu'on lit dans les journaux, le problème est que nous ne sommes pas assez productifs. Après avoir pris toutes ces mesu-

res, le Canada n'a pas amélioré sa productivité. Ce qu'on se garde de mentionner, c'est le taux élevé de chômage et de sous-emploi et les salaires relativement faibles des travailleurs, dont le pouvoir d'achat se trouve ainsi réduit. Il faut discuter de certaines de ces causes.

Au lieu de discuter de l'adoption d'une monnaie nord-américaine, je me rallierais au collègue du député, le représentant de Lac-Saint-Jean, et je parlerais du fossé qui se creuse entre riches et pauvres au Canada, ainsi qu'entre les pays riches et les pays pauvres. Ce type de discussion présenterait beaucoup plus d'intérêt que l'intégration de la monnaie canadienne à celle des États-Unis d'Amérique.

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Madame la Présidente, j'ai également une question à poser au porte-parole du NPD en matière de finances. C'est un homme d'une grande perspicacité à bien des égards.

Comment lui poser ma question sans l'insulter après ce que je viens de dire? Comprend-il vraiment la façon de mesurer la monnaie par rapport à la façon de mesurer la richesse du pays? Je peux acheter un produit pour un dollar canadien ou le même produit pour 65¢ américain. Il s'agit du même article ayant la même valeur, sauf qu'il est mesuré différemment. Nous avons différentes façons de mesurer des choses. Autrefois, nous mesurions certaines choses en pouces, alors que nous les mesurons maintenant en centimètres.

À quel point comprend-il que le débat actuel porte uniquement sur la mesure de la santé économique du pays que nous allons utiliser?

M. Nelson Riis: Madame la Présidente, comme d'habitude, le député a posé une question sérieuse. J'y répondrai donc sur le même ton.

Il est juste de dire que la valeur de notre monnaie est le reflet de ce que les institutions financières internationales considèrent comme la santé de l'économie canadienne.

Le député est bien conscient que la valeur actuelle de notre monnaie est certes favorable à nos exportations, en cette période économique difficile. Nous convenons que des changements importants s'imposent dans l'économie du pays pour que nous soyons plus productifs, c'est-à-dire pour que les hommes et les femmes aient des emplois meilleurs, plus sûrs et mieux rémunérés, ainsi que pour accroître la productivité, à savoir pour que l'économie soit davantage axée sur le savoir, à l'aube du XXI^e siècle. Je présume que nous avons des divergences d'opinions sur les moyens d'y parvenir, mais nous nous entendons peut-être sur les objectifs.

En ce qui concerne un secteur de l'économie qui éprouve actuellement des difficultés énormes en raison des marchés internationaux, soit le secteur des produits, ce dernier bénéficie de la faiblesse relative de notre dollar par rapport au dollar américain. Je conviens également que cela reflète ce que d'autres personnes considèrent comme la santé de notre économie. Elles ne font pas toujours des évaluations exactes, car je crois que certaines d'entre elles les font en utilisant d'anciennes méthodes et qu'elles ne se rendent pas compte. . .

Les crédits

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je dois interrompre le député, car son temps de parole est écoulé.

M. Scott Brison (Kings—Hants, PC): Madame la Présidente, je remercie les députés du Bloc québécois qui ont proposé de débattre cette question importante à la Chambre des communes.

À titre de députés, nous devons absolument prendre du temps pour étudier non seulement les grandes questions auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui, mais aussi celles qui se poseront dans l'avenir. Nous pouvons jouer un rôle de premier plan pour préparer les Canadiens à surmonter les risques futurs et à saisir les possibilités qui s'offriront. C'est précisément l'objet de cette motion.

Le chef du Bloc québécois est intervenu sur cette motion plus tôt aujourd'hui. Je suppose qu'il a déjà été lié au Parti marxiste-léniniste. Il a peut-être été tellement déçu de voir les événements donner tort à Marx pour sa théorie sur le communisme qu'il cherche maintenant l'occasion de prouver que Marx avait raison quand il traitait de capitalisme. Je peux dire de façon catégorique que je ne suis pas favorable à une monnaie commune pour les Amériques à l'heure actuelle.

Les comparaisons avec l'Europe et l'euro sont très boiteuses. L'Union européenne était au départ une union formée expressément à des fins politiques qui a évolué, au cours d'une période de 40 ans. Elle était axée sur des questions de défense avant de devenir une union économique, en particulier dans le contexte de l'après-guerre froide.

Le Traité de Maastricht a été conclu en 1992 au terme de longs débats et de nombreuses discussions. En bout de ligne, beaucoup de sacrifices et d'efforts ont été consentis pour que les pays souscrivant à l'euro respectent les critères de Maastricht.

• (1325)

La question est très compliquée. J'espère que le Bloc québécois ne préconise pas une course à une monnaie commune dans un avenir rapproché, car il est clair que le Canada n'est pas prêt pour cela.

Si l'on se penchait sur la faiblesse du dollar canadien et sur sa chute depuis 30 ans, on verrait que le dollar canadien est aujourd'hui au plus bas. Il serait extrêmement contre-indiqué que le Canada adhère à une monnaie commune maintenant, parce qu'il serait dans une bien mauvaise position pour négocier. S'ancrer pour de bon dans cette position de faiblesse serait nuisible.

Si nous essayions de renforcer à court terme notre monnaie, et ce, au moyen d'une hausse des taux d'intérêt, pour être en position de force dans des négociations pour une monnaie commune pour les Amériques, l'économie canadienne ne pourrait tout simplement pas absorber cette hausse.

La position que le premier ministre a adopté l'été dernier à l'égard du dollar canadien était intéressante. À un moment donné, il

a même eu l'audace ou la naïveté économique de dire qu'un dollar canadien faible était bon pour le tourisme, en fait.

Les députés conviendront pour la plupart, je crois, qu'un pays ne peut pas viser la prospérité en dévaluant sa monnaie. En fait, le corollaire logique à l'argumentation que le premier ministre a tenue l'été dernier voudrait que le Canada soit le plus grand pays commerçant au monde s'il réduisait la valeur de son dollar à zéro et donnait gratuitement toutes ses marchandises. Le fait est que nous ne toucherions aucun argent pour ces marchandises. Un pays ne peut pas viser la prospérité en dévaluant sa monnaie et il est naïf de supposer le contraire.

Depuis longtemps, le déclin du dollar canadien est en grande partie attribuable au déclin de la productivité au Canada. Il faut améliorer la productivité canadienne en s'attaquant aux problèmes qui relèvent de la fiscalité, soit aux écarts qui existent entre notre système fiscal, nos niveaux d'imposition la la structure de notre code fiscal et ceux de nos partenaires commerciaux. Il faut se pencher sur ces questions. Il faut s'occuper aussi des barrières interprovinciales au commerce et du fardeau de la réglementation. Il faudra beaucoup de temps pour renforcer la monnaie canadienne au moyen d'une approche systémique et holistique à des problèmes très complexes.

Des partisans d'une monnaie commune disent que l'avantage d'une telle monnaie serait que le gouvernement n'aurait plus le pouvoir de prendre de mauvaises décisions économiques. J'ai plus confiance que les députés qui avancent de tels arguments dans la capacité des parlementaires, de la Chambre et d'un pays souverain de prendre les bonnes décisions pour l'avenir. Il s'agit là d'un argument très pervers qui prétend que, pour prendre les décisions nécessaires pour l'avenir des Canadiens, il faut enlever des pouvoirs au Parlement et aux institutions canadiennes souveraines comme la Banque du Canada.

Sans le mécanisme des taux de change, qui compense actuellement l'écart de productivité entre le Canada et les États-Unis, par exemple, nos taux de chômage deviendraient un mécanisme d'équilibrage. Le chef du Bloc québécois était d'accord avec moi ce matin lorsqu'il a dit que, à court terme, cela serait une question majeure.

Je ne pense pas que les Canadiens aimeraient qu'une étape de l'adoption d'une monnaie unique soit une augmentation de notre taux de chômage. Je ne crois pas que les Canadiens ont les moyens d'absorber une augmentation du taux de chômage, qui est insupportablement élevé dans la circonscription du Canada atlantique que je représente. Dans le processus d'adoption d'une monnaie unique ou d'une plus grande mondialisation et émasculature de nos institutions nationales, l'augmentation du taux de chômage est un prix que nous ne pouvons accepter.

À long terme, beaucoup d'entre nous reconnaîtront les tendances parfois politiques et parfois économiques vers l'intégration mondiale. Notre parti, qui a introduit le libre-échange et continue de l'appuyer, estime que les accords de libre-échange ont élargi les possibilités offertes aux Canadiens. Nous croyons que la mondialisation est porteuse de possibilités. Nous croyons également que les Canadiens doivent être prêts pour la mondialisation. Pour cela, il faut des politiques économiques.

Les crédits

Par exemple, le remplacement de la taxe sur les ventes des fabricants par la TPS était un des changements qu'il fallait faire au Canada pour libéraliser le commerce. Il a donné aux Canadiens la possibilité de participer au libre-échange et de prospérer grâce à lui. Nous estimons que tous les Canadiens doivent être en mesure de tirer profit de l'économie mondiale.

● (1330)

Il serait naïf de viser sans relâche un élément de la mondialisation, en l'occurrence une monnaie nord-américaine commune, sans nous attaquer directement à tous les facteurs qui sont préjudiciables à notre dollar, des facteurs liés à la productivité, dont les impôts, les barrières commerciales interprovinciales et la lourdeur de la réglementation au Canada.

Je respecte beaucoup les députés du Bloc québécois. Je ne doute pas qu'ils comprennent ma position en tant que Canadien et ma conception de la souveraineté canadienne. Ils comprennent sûrement l'importance pour nous de défendre la souveraineté de notre pays et de préparer les Canadiens à saisir toutes les occasions et à relever tous les défis qui se présenteront à eux dans l'avenir.

J'ose croire que le Bloc québécois ne vise pas, par cette motion, à amoindrir la souveraineté canadienne afin d'accroître celle du Québec. En tant que Canadien, j'estime que la reconnaissance du Québec comme partie intégrante du Canada est fondamentale. Je crois fermement que le caractère distinct du Québec est très important et je le défends, à l'instar de mon parti en tant que formation politique nationale à la Chambre des communes. J'espère, en revanche, que les députés du Bloc québécois ne se servent pas de cet argument pour réduire la souveraineté de notre pays. Je ne serai pas cynique au point de présumer qu'ils se servent de cet argument comme attaque directe contre la souveraineté canadienne.

La souveraineté est une question très importante. Alors que le R.-U a eu beaucoup de temps, depuis la mise en oeuvre par M^{me} Thatcher des changements nécessaires pour préparer le R.-U. aux occasions de l'avenir et réparer une bonne partie des dommages causés aux Anglais par le Parti travailliste avant son arrivée au pouvoir, les arguments du R.-U. contre une monnaie commune en Europe n'ont pas été uniquement économiques. C'étaient des arguments concernant le droit souverain d'un pays de déterminer son propre avenir.

J'estime que le Parlement et les institutions canadiennes disposent du pouvoir de prendre les bonnes décisions et qu'ils peuvent le faire. Je ne crois pas qu'il faut enlever des pouvoirs aux institutions canadiennes pour veiller à ce que les Canadiens soient plus concurrentiels.

[Français]

M. Richard Marceau (Charlesbourg, BQ): Madame la Présidente, après un discours aussi éloquent que celui de mon collègue du Parti progressiste-conservateur, c'est quelquefois un peu gênant de prendre la parole.

Mon premier commentaire portera sur la notion de perte de souveraineté que sous-tend l'ensemble de son argument. Aucun exemple ne peut être parfait, mais plus tôt, je donnais l'exemple de la France qui, avant l'adoption de l'euro, n'avait aucune souveraineté sur sa politique monétaire, parce que la Banque centrale française était liée ou dans l'orbite du Deutsche Mark. Elle n'avait aucun poids sur la politique monétaire européenne qui était, dans le fond, la politique monétaire allemande.

Avec l'arrivée de l'euro, la France a maintenant voix au chapitre. Ce n'est pas une perte de souveraineté pour un pays comme la France et d'autres pays européens, c'est un gain de souveraineté.

Mais ma question est très simple. J'ai entendu tous les arguments, certains méritent une réflexion plus en profondeur. Est-ce que le Parti progressiste-conservateur appuiera la motion qui vise à approfondir toutes les importantes questions que mon collègue a soulevées? Ce sont des questions importantes, au-delà de l'appartenance à un parti politique.

[Traduction]

M. Scott Brison: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question.

Le Parti conservateur appuiera cette motion ce soir. Nous estimons qu'il est essentiel que le Parlement analyse ces genres de solutions possibles dans le cadre d'un débat respectueux des thèmes abordés et des députés en présence.

Je continue cependant à manifester beaucoup d'inquiétude au sujet de l'adoption d'une monnaie commune. Il appartiendra aux partisans de cette solution de faire valoir leurs arguments et à des gens comme moi de faire connaître leur point de vue sur la monnaie commune. Il existe un aspect de cette question sur lequel beaucoup de gens s'entendent. Il s'agit de la reconnaissance de certains des problèmes structurels à résoudre au sein de l'économie canadienne, quelle que soit la voie adoptée.

● (1335)

Dans le discours que j'ai prononcé il y a quelques minutes, j'ai négligé de mentionner que si nous adoptons une monnaie commune, les États-Unis pourraient tout simplement adopter la pièce canadienne de deux dollars et en faire leur nouvelle pièce de un dollar. Il se trouve que nous devons aborder cette question de façon sérieuse et, avec beaucoup de discussion, c'est ce qui se produira à la longue.

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement le député et je ne suis pas d'accord avec sa démarche. Il veut que cette question soit étudiée et il dit qu'il se prononcera en faveur de la motion. Je me demande s'il pense que nous devrions dédouaner les libéraux, ce qui signifierait essentiellement leur fournir un coussin leur permettant de défendre leurs politiques totalement inadéquates qui nous ont donné le dollar à 65 cents. Il est tout simplement vrai qu'en cas d'adoption d'une mon-

Les crédits

naie unique, tous les pays contribuent à atténuer les effets des erreurs d'autrui.

M. Scott Brison: Madame la Présidente, je remercie le député pour sa question. Je ne vois pas comment on peut dire que le fait d'appuyer cette motion ou la tenue de discussions ultérieures sur cette question très importante permet aux libéraux de s'en sortir facilement. Certains ont affirmé qu'une monnaie commune retire aux gouvernements leur pouvoir souverain d'appliquer une mauvaise politique économique. Je soutiens que même les libéraux, s'ils nous écoutaient davantage et appliquaient encore plus de propositions progressistes conservatrices, parviendraient à appliquer de bonnes mesures économiques. Je félicite d'ailleurs les libéraux d'avoir maintenu le libre-échange, la TPS et la déréglementation dans les domaines du transport, de l'énergie et des services financiers, toutes des politiques du Parti conservateur.

Tout ce que les libéraux, qui s'inspirent ouvertement des politiques conservatrices, pourraient faire de pire, c'est d'appliquer leurs propres mesures.

[Français]

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Madame la Présidente, je suis très heureuse de participer au débat à l'occasion de la journée d'opposition du Bloc québécois, en particulier sur cette motion qui a été présentée par le chef du Bloc québécois et mon collègue de Charlesbourg. Je les remercie pour leur initiative.

Cette motion nous dit, et je cite:

Que, de l'avis de la Chambre, un comité parlementaire spécial de la Chambre des communes devrait être mis sur pied afin d'étudier la possibilité, pour le Canada, de participer à la création d'une union monétaire panaméricaine.

Le 1^{er} janvier dernier, nous avons assisté à la naissance d'une nouvelle monnaie: l'euro. D'ici trois ans, des monnaies nationales qui revendiquent dans certains cas plusieurs siècles d'existence seront reléguées aux musées et aux collections privées. C'est un moment important de l'histoire économique mondiale qui consacrera celle d'une nouvelle monnaie de réserve, aux côtés du dollar américain et du yen japonais.

Avec la signature du Traité de Maastricht, les pays de l'Union européenne se sont assurés de la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux sur l'ensemble de leur territoire. Un volet monétaire s'ajoute maintenant à cette alliance économique de sorte qu'il n'y aura désormais qu'une devise et qu'un taux d'intérêt directeur en vigueur dans 11 pays d'Europe. On ne peut assister à ces changements sans se questionner sur ce qui se passe en Amérique.

L'enseignement de la création de l'euro est que l'intégration économique soulève, tôt ou tard, la question de l'intégration monétaire. En l'espace d'un demi-siècle, l'Europe est passée d'une guerre des plus sanglantes à un marché commun d'abord limité, puis à un marché commun plus général qui passe par le Traité de Rome, pour finalement déboucher sur une véritable union monétaire.

• (1340)

Pourquoi? Parce ce qu'il y a de nombreux avantages associés à l'utilisation d'une même monnaie lorsque les échanges économiques entre pays sont importants: réduction de l'incertitude et des coûts de transactions sur les devises, transparence accrue des prix, meilleure allocation des ressources, et bien d'autres.

Certes, il existe des inconvénients à l'abandon des monnaies nationales. Une monnaie est d'abord et avant tout un outil de commerce et une réserve de valeur, mais aussi elle peut jouer un rôle tampon lorsque notre économie subit des chocs différents de celle des pays voisins.

Il faudra aussi prévoir une période d'adaptation à la nouvelle devise. D'aucuns sont toujours anxieux face aux premiers pas de l'euro sur les marchés et vont attendre qu'il fasse ses preuves avant de lui faire confiance.

Mais la décision de se convertir à l'euro signifie que les 11 pays qui y ont adhéré ont jugé que ces inconvénients étaient inférieurs aux bénéfices que l'on associe à la nouvelle devise. Dans le cas contraire, l'euro n'aurait pas vu le jour.

La conséquence directe de l'arrivée de l'euro sur les marchés monétaires est la réduction du nombre de devises que l'on pourrait qualifier d'intermédiaires. L'euro remplace les francs français, belge et luxembourgeois, les marks allemand et finlandais, la lire italienne, le shilling autrichien, la livre irlandaise, le florin néerlandais, la peseta espagnole et l'escudo portugais.

À moyen terme, il est très probable que l'euro remplace aussi la livre anglaise, la drachme grecque et les couronnes suédoise et danoise. Cette tendance nous concerne directement; dorénavant, avec la disparition de tant de monnaies, sur quelle devise les spéculateurs internationaux jetteront-ils leur dévolu?

Il suffit de se rappeler les ravages de la crise financière asiatique, alors que tous se ruèrent sur le dollar américain en guise de valeur refuge, pour comprendre les impacts concrets de l'euro. Car si le huard canadien fut malmené en 1998, la plupart des devises européennes l'ont été, elles aussi, à divers degrés.

Toutefois, il semble clair qu'en présence de l'euro, une nouvelle crise financière internationale n'aurait pas les mêmes répercussions en Europe. Malheureusement, une telle crise aurait sans doute les mêmes effets chez nous, peut-être même pires, puisque ceux qui spéculent sur la hausse et la baisse des devises lors d'une tourmente financière ont maintenant perdu 11 chevaux sur lesquels parier, augmentant ainsi nos chances d'en être la cible.

D'ici 15 ou 20 ans, quelles devises majeures restera-t-il, mis à part le dollar américain, l'euro, le yen japonais et peut-être le yuan chinois? Dans un tel contexte, pour nous protéger des effets pervers de la spéculation grandissante sur les devises, certains proposent une taxe sur les transactions financières, telle la «taxe Tobin».

Mais on ne peut faire l'économie d'analyser sérieusement les solutions alternatives qui s'offrent à nous afin d'éviter de devenir

Les crédits

l'une des principales cibles des spéculateurs internationaux, comme, par exemple, abandonner une devise nationale de facto marginalisée pour adopter une devise forte. Mais encore, laquelle choisir?

Le destin économique des Amériques est peut-être celui d'une devise commune du pôle Nord au pôle Sud au sein d'un accord de libre-échange étendu. Avant de penser à créer de toute pièce une nouvelle unité, il importe de regarder du côté d'une devise très forte qui existe déjà, tout près de nous, et qui sert de refuge lorsque l'économie mondiale chavire: le dollar américain.

La masse monétaire canadienne totale est d'environ 600 milliards de dollars canadiens, soit près de 400 milliards de dollars américains. En comparaison, la masse monétaire américaine s'élève, elle, à près de 6 000 milliards de dollars américains, en hausse d'environ 10 p. 100 en 1998 par rapport à 1997.

Compte tenu que la masse monétaire canadienne exprimée en dollars américains ne représente que 6 p. 100 ou 7 p. 100 de la masse monétaire américaine, la «dollarisation» du Canada, c'est-à-dire la conversion vers le dollar américain de notre économie, représente, du point de vue américain, à peine quelques mois de croissance de leur masse monétaire.

Il est aussi intéressant de constater à quel point le fonctionnement de la nouvelle Banque centrale européenne rappelle à certains égards celui de la Réserve fédérale américaine. Dans les deux cas, la Banque centrale établit la politique monétaire commune en consultation avec un certain nombre de représentants de banques régionales. Ainsi, un système où la Banque du Canada deviendrait une treizième banque régionale du réseau américain est fort concevable.

• (1345)

Certes, tout ceci n'est qu'une hypothèse, du moins pour le moment. Mais déjà nous voyons plusieurs boucliers se lever, principalement au Canada. L'argument central repose sur la perte de flexibilité au niveau des politiques économiques pour le Canada en abandonnant sa devise, soit en figeant le taux de change par rapport à une autre devise ou soit en adoptant le dollar américain.

Toutefois, lorsqu'on regarde l'évolution des taux d'escompte canadien et américain depuis 50 ans, force est de constater que l'indépendance de la politique monétaire canadienne n'est qu'une vue de l'esprit. En fait, la meilleure façon de déterminer le taux d'escompte en vigueur au Canada, de 1950 à 1986, consisterait à utiliser le taux alors en vigueur aux États-Unis et de le majorer de 1,1 point de pourcentage.

Certes, on pourrait faire remarquer qu'en 1996 et en 1997, le taux d'escompte canadien fut inférieur au taux américain pour la première fois en 50 ans. Cependant, les limites de cette supposée autonomie monétaire nous ont sauté aux yeux le 27 août dernier, alors que le huard plongeait à des profondeurs abyssales et que le Banque du Canada a dû intervenir en augmentant le taux d'escompte à 6 p. 100 pour soutenir le dollar canadien.

En rejetant cette motion comme s'ils détenaient la vérité suprême, les libéraux s'enfoncent la tête dans le sable, comme si ce qui se

passé ailleurs ne nous affectera jamais. Ce refus du changement n'est pas sans nous rappeler leur position historique contre l'Accord de libre-échange.

Les développements récents en Europe, dont la naissance de l'euro, posent de nouvelles questions. Qu'on se place du point de vue du Québec ou du Canada, du point de vue fédéraliste ou souverainiste, on ne peut échapper aux questions liées à la mondialisation économique. Ces questions se posent aujourd'hui, et en s'y penchant rapidement nous augmentons nos chances de bien prendre ce virage inévitable et déjà perceptible vers une nouvelle économie. Cela nécessite une vaste réflexion. C'est à cette réflexion que le Bloc québécois invite tous les parlementaires de cette Chambre à participer et à voter pour cette motion.

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Madame la Présidente, j'aurais cru qu'avec un débat aussi important concernant la question de l'avenir de la monnaie canadienne et de l'utilisation d'une monnaie nord-américaine, ou peut-être pour les trois Amériques, on aurait eu plus d'intérêt de la part des députés du gouvernement. Ils sont restés à peu près muets depuis le début du débat, sauf lorsqu'ils prenaient leur temps de parole pour faire un discours de dix minutes et pour amener le discours à une hauteur fort douteuse.

J'aimerais tout d'abord féliciter mon collègue de Charlesbourg qui a amorcé ce débat fort important. La question n'est pas de savoir, et cela est exprimé dans la motion, si demain matin nous devons changer l'utilisation de la monnaie canadienne pour une autre devise. La question est la suivante: Est-ce que nous allons nous mettre des oeillères au cours des prochaines semaines, des prochains mois ou des prochaines années, face à tous les débats qui ont lieu dans le monde concernant l'interdépendance économique et l'avenir d'outils macroéconomiques comme la politique monétaire?

La question est de savoir si nous allons nous isoler des grands mouvements mondiaux ou si nous allons déjà commencer à réfléchir ici sur les pour ou les contre des modifications dans nos façons de faire.

Ce que j'ai entendu ici est assez ésotérique. Je ne croyais pas qu'on était tellement bouchés et obtus par le nationalisme canadien étroit, qu'on en était rendus, au Parlement, à dire: «Nous sommes des défenseurs ardents de notre indépendance. Nous allons nous battre à mort pour maintenir le dollar canadien. Nous allons nous battre à mort pour ne pas faire en sorte que le Canada ne devienne une république de bananes.» Je reviendrai sur les propos du député de Kamloops, Thompson and Highland Valleys, qui étaient tout à fait désincarnés du débat actuel.

Reprenons quelques uns des arguments qu'on a entendus de l'autre côté de la Chambre. On a entendu le secrétaire d'État aux Institutions financières—ce n'est pas n'importe qui, c'est quelqu'un qui est censé avoir l'esprit un peu plus ouvert à l'évolution du développement économique et du développement commercial mondial—dire: «C'est fort important, la souveraineté du Canada. Nous ne donnerons pas la souveraineté du Canada aux Américains.»

Les crédits

• (1350)

Il faut reconnaître qu'aujourd'hui, l'interdépendance économique qui s'est construite depuis 50 ans, en fait, depuis l'instauration du premier accord du GATT en 1947, est pratiquement complétée.

Il y a 134 pays dans le monde, à l'heure actuelle, qui sont signataires des accords de l'Organisation mondiale du commerce. La quasi-totalité du commerce est régie à l'heure actuelle par des règles qui libéralisent ce commerce, des règles qui sont devenues des règles de droit avec la création de l'OMC et l'Accord de Marrakesh de 1994.

On est tellement en retard, qu'on en est rendu à éviter tout débat sur l'utilisation d'une monnaie nord-américaine ou des trois Amériques. Alors qu'au sein même de l'Organisation mondiale du commerce, où le Canada est représenté, on lance l'idée qu'un jour, on pourrait avoir une monnaie mondiale. Imaginez-vous comment on est décrochés, à l'heure actuelle. Et ce n'est pas le dernier qui a dit cela concernant une monnaie mondiale, c'est l'actuel directeur général de l'OMC, M. Ruggiero.

On est tellement bouchés ici, qu'on oublie, présentement—même s'il y a la libre circulation des biens et des services régie par des règles du GATT et maintenant de l'OMC—qu'au niveau des capitaux, il n'y a pas de règles aussi rigides qui nous donnent un rempart aussi fort. On a pu constater, à partir de la crise asiatique, qu'il n'y a pas de règles assez fortes qui s'appliquent au secteur financier, ce qui fait que des monnaies secondaires, comme le dollar canadien, sont assujetties à des spéculations dévastatrices.

Il faut savoir qu'à l'heure actuelle, le mouvement des capitaux journalier est de 30 à 40 fois supérieur à l'échange de biens et de services à travers le monde. Si on a un rempart à avoir, c'est vraiment de se questionner, à partir de la dernière crise asiatique, qui n'est peut-être pas la dernière crise financière à survenir dans le monde, de s'interroger, donc, sur les remparts qu'on peut se créer. Et un de ces remparts, c'est de réduire de façon consistante, à travers le monde, le nombre de monnaies secondaires. Il y en a 11 actuellement qui ont été fondues en une seule, enlevant 11 possibilités de spéculations à des spéculateurs sans scrupules qui jettent par terre des monnaies nationales et qui compromettent aussi l'avenir économique des pays et la création d'emplois.

Les libéraux ne sont pas intéressés à parler de cela. Ils préfèrent parler de l'indépendance du Canada. Mais je n'ai jamais entendu parler autant d'indépendance dans ce Parlement depuis qu'on est élus que ce matin. Par contre, j'entends parler d'indépendance de façon tout à fait détournée de la vraie question.

Est-ce que le secrétaire d'État aux Institutions financières internationales et le ministre des Finances croient qu'il est plus important d'avoir une indépendance symbolique, factice, ou de véritables pouvoirs au sein d'une organisation nord-américaine, des trois Amériques ou internationale?

Mon collègue de Charlesbourg a illustré tantôt la façon dont fonctionnait la politique monétaire européenne, en disant que la France n'avait pas de pouvoirs sur l'avenir du franc français jusqu'à

tout récemment, parce que l'avenir des devises en Europe était déterminé par la Bundesbank.

Avec la création de l'euro, la France va avoir son mot à dire dans la politique allemande. Ça, c'est du vrai pouvoir, ça, c'est de la vraie souveraineté. On a troqué une indépendance qui semblait factice au niveau de la politique monétaire, qui ne donnait rien en bout de ligne parce qu'on n'avait plus aucun pouvoir, par un vrai pouvoir. Et c'est en unifiant des forces qu'on a réussi à le faire.

C'est la même chose au niveau de l'intégration économique internationale, l'interdépendance économique. Tous les députés devraient le savoir ici, mais ils sont obtus. Il y a eu un cas, en 1997, où le Costa Rica, un petit pays de 2,5 millions d'habitants, a gagné, dans une instance internationale, contre les prétentions d'un «petit gouvernement», lui aussi, le gouvernement américain! Peut-on imaginer! Le Costa Rica n'aurait jamais espéré pouvoir faire fléchir des décisions américaines, la plus grande puissance mondiale. Eh bien, à cause de l'interdépendance économique et de la mise en commun de ces règles, ces petits pays ont hérité de pouvoirs extraordinaires. C'est ça, la vraie indépendance, la vraie souveraineté des peuples.

J'ai entendu le discours du député de Kamloops, Thompson and Highland Valleys. C'était détestable. Heureusement que le NPD n'a aucune chance de prendre le pouvoir un jour, parce que s'il y a un parti qui construirait une république de bananes, c'est bien celui-là.

J'ai trouvé cela tellement insignifiant d'entendre le député de Kamloops, Thompson and Highland Valleys dire: «Est-ce qu'on veut éviter qu'après la séparation du Québec, on ait un débat sur l'utilisation de la monnaie, qu'on se retrouve au Québec, après la souveraineté du Québec, sans aucun droit pour utiliser le dollar canadien?» Je m'excuse, mais il est vraiment décroché de la réalité.

• (1355)

On a 25 p. 100 de la masse monétaire. Il y a 25 p. 100 de l'argent qui circule au Canada qui appartient au Québec. Souveraineté ou pas, cet argent va toujours appartenir aux Québécois et aux Québécoises. Qu'il se le tienne pour dit.

Monnaie nord-américaine ou non, ils vont frapper un noeud lorsque cela va arriver et qu'on va décréter qu'on utilise le dollar canadien malgré eux. Ils ne veulent pas en entendre parler. Je les comprends. Cela me dérangerait aussi.

Le député de Kamloops, Thompson and Highland Valleys a cité le gouverneur de la nouvelle Banque centrale européenne, qui disait à peu près ceci: «Les pays de l'union européenne n'auront aucun mot à dire sur la politique monétaire de la nouvelle banque.» Bien sûr qu'ils n'auront aucun mot à dire. Par essence, la politique monétaire dans tous les pays industrialisés est indépendante des pouvoirs politiques.

Même dans la Loi de la Banque du Canada—la puissante Banque du Canada qu'il vénère et qui n'a plus aucun pouvoir quant à nous—on dit qu'elle est indépendante des pouvoirs politiques à Ottawa. Il nous a dit qu'il y avait une perte de souveraineté à mettre des devises en commun et il citait le gouverneur de la nouvelle banque européenne. C'est ne pas connaître comment fonctionnent les politiques monétaires.

Article 31 du Règlement

Je reviens au secrétaire parlementaire du ministre des Finances. Il dit: «On ne peut pas avoir une intégration monétaire des trois Amériques. On a des réalités économiques différentes, des taux d'inflation différents. On a un taux de chômage différent.» Et alors? Les 11 pays d'Europe qui ont mis leurs monnaies ensemble et qui ont créé l'euro ont-ils un taux d'inflation similaire? Ont-ils des taux de chômage similaires? Ont-ils des politiques intérieures similaires? Voyons donc! Ce qu'on a entendu ici n'a aucun sens.

J'aurais voulu qu'on ait un vrai débat, un débat à la hauteur de la motion présentée par mon chef et par le député de Charlesbourg. Au lieu de cela, ce qu'on a eu aujourd'hui, c'est du «pétage» de bretelles politique pour affirmer la souveraineté du Canada, pour dire que cette souveraineté-là, il fallait la défendre à tout crin, alors qu'on est en train de perdre le débat et l'actualité des débats, ce qui va faire en sorte que la souveraineté du Canada va en prendre un coup.

Si les Canadiens ont des problèmes d'identité, ce n'est pas le cas pour nous au Québec. On est capable d'avoir un débat sur l'intégration économique, l'intégration monétaire et l'intégration dans un cadre mondial sans craindre pour notre identité. Notre identité au Québec, elle est claire. Celle des Canadiens ne l'est pas.

Le Président: Je me dois d'interrompre l'honorable député. Je lui rappelle qu'il reste encore cinq minutes pour les questions et commentaires. Comme il est presque 14 heures, nous passons maintenant aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA CROIX-ROUGE CANADIENNE

Mme Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse d'annoncer à la Chambre que mars est le Mois de la Croix-Rouge canadienne.

Dans ma circonscription, celle de Kitchener-Centre, et dans toute la région de Waterloo, la section locale de la Croix-Rouge mène actuellement sa septième campagne annuelle du jelly bean. Cet événement fait non seulement connaître la Croix-Rouge, mais il lui permet aussi d'amasser des fonds dont elle a grandement besoin.

Je félicite les 200 bénévoles qui aident cette section locale de la Croix-Rouge tous les ans et je tiens à souligner leur travail acharné. La Croix-Rouge canadienne est une organisation humanitaire qui offre des programmes utiles visant, entre autres, la sécurité nautique, les premiers soins, la prévention de la violence et la distribution de déjeuners. Elle poursuit aussi des activités à l'étranger, où elle vient en aide aux victimes de guerres et de désastres naturels.

Je profite de l'occasion pour reconnaître l'excellent travail de cette organisation soucieuse d'assurer le bien-être des gens partout dans le monde et pour lui souhaiter un Mois de la Croix-Rouge qui soit couronné de succès.

* * *

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Werner Schmidt (Kelowna, Réf.): Monsieur le Président, en 1994, deux jeunes filles qui fréquentaient l'école secondaire Mount Boucherie ont trouvé la Loi sur les jeunes contrevenants tellement inadéquate qu'elles ont fait signer une pétition demandant au gouvernement de renforcer celle-ci. Elles vont être déçues.

Le projet de loi proposé prévoit des dispositions qui tiennent à peine compte des préoccupations exprimées par ces jeunes filles et il fait même fi des recommandations du Comité de la justice.

Les Britanno-Colombiens ont toutefois d'autres sujets d'inquiétude. L'inaction récente de la ministre de la Justice et du premier ministre quant à la décision rendue dernièrement dans l'affaire Shaw au sujet de la pornographie juvénile a révolté les Canadiens.

J'exhorte la ministre de la Justice et le premier ministre à changer d'attitude en matière de justice, par respect pour les Canadiens respectueux des lois, en faisant en sorte qu'il existe au Canada un système de justice qui nous protège, nous ainsi que nos enfants, et non pas un système qui repose sur des subtilités juridiques permettant aux juges de refuser les plaidoyers de culpabilité d'individus ayant perpétré des crimes.

* * *

L'AGRICULTURE

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, l'agriculture est un mode de vie qu'ont choisi 200 000 familles au Canada. Trop souvent, cependant, c'est aussi une source de blessures et de décès. Entre 1990 et 1996, 697 Canadiens sont morts dans des accidents liés à la ferme. Or, la plupart de ces décès auraient pu être évités.

● (1400)

À l'occasion de la Semaine nationale de la sécurité agricole qui aura lieu du 10 au 17 mars, Agriculture et Agroalimentaire Canada et la Fédération canadienne de l'agriculture, en partenariat avec John Deer Limitée, exhortent les agriculteurs et leurs familles à songer à ce qu'ils pourraient faire pour se protéger contre les dangers potentiels que présentent la vie et le travail à la ferme.

Lambton, une localité de ma circonscription, tient chaque été une Semaine de la sécurité agricole au cours de laquelle on sensibilise les enfants aux problèmes de sécurité particuliers à la ferme. Je félicite les organisateurs de cette manifestation très courue. Le thème national de cette année, «Bien travailler c'est bien se protéger», sensibilisera chacun aux risques possibles et fera la promotion de pratiques agricoles sans danger.

Article 31 du Règlement

[Français]

LE MOYEN-ORIENT

M. Yvon Charbonneau (Anjou—Rivière-des-Prairies, Lib.): Monsieur le Président, hier, le 14 mars, était un jour de solidarité avec le Sud-Liban et la Bekaa ouest et en particulier avec leurs populations.

Cette journée de solidarité rappelle que ces régions ont subi, il y a 21 ans, une invasion de huit jours de la part d'Israël. Elle rappelle aussi l'adoption par le Conseil de sécurité, le 19 mars 1978, de la Résolution 425, sur une proposition du représentant américain, qui demande le plein respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Liban et le retrait des forces israéliennes de ce pays.

Malheureusement, les invasions et les agressions se sont poursuivies, notamment en 1982, en 1993, en 1996 et jusqu'à maintenant.

Il y a quelques jours, ce sont des centaines d'étudiants qui, à mains nues, ont fait reculer les forces israéliennes qui avaient annexé le village d'Arnoun.

Il y a quelques jours, même Ariel Sharon a souhaité un retrait unilatéral des forces israéliennes au Liban.

Seule l'application de la Résolution 425 ouvrira la porte à une paix durable et juste et à la sécurité pour tous dans cette partie troublée du Moyen-Orient.

* * *

[Traduction]

LA PAUVRETÉ

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, le 4 décembre 1998, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies a publié un rapport qui traitait notamment de la pauvreté. À l'article 13 il est dit que, bien que le seuil de faible revenu tel que défini par Statistique Canada soit largement utilisé par les experts pour mesurer la pauvreté, le gouvernement du Canada se refuse à y voir là un seuil de pauvreté.

Ledit comité des Nations Unies a donc recommandé que le Canada fixe un seuil de pauvreté officiel pour une évaluation plus précise de la pauvreté et une meilleure estimation des progrès réalisés au niveau de la lutte contre la pauvreté.

J'encourage le gouvernement à répondre rapidement à cet appel des Nations Unies en faveur de l'établissement d'un seuil de pauvreté raisonnable afin que nous puissions cibler nos ressources de manière à soulager la pauvreté véritable dans tout le pays.

* * *

LE HOCKEY

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Réf.): Monsieur le Président, au nom de l'opposition officielle, je félicite l'équipe canadienne de hockey féminin qui a remporté hier le championnat du monde pour la cinquième année consécutive,

avec une victoire de 3 à 1 contre l'équipe américaine, sa grande rivale.

Au départ, l'équipe américaine, marquant le premier but, menaçait de répéter ce qu'elle avait fait aux Jeux olympiques, mais l'équipe canadienne a répliqué en marquant trois buts, démontrant de quoi elle était capable. La gloire revient à Danièle Sauvageau, l'excellente entraîneuse grâce à qui le Canada a remporté au tournoi mondial 25 victoires et pas une seule défaite.

Ce record est attribuable en grande partie aux prouesses acrobatiques de la gardienne de but de Toronto, Sami Jo Small. En reconnaissance de leur excellente performance, Small ainsi que Hayley Wickenheiser, de Calgary, et Jayna Hefford, de Kingston, ont été sélectionnées étoiles de l'équipe gagnante.

Encore une fois, nous sommes fiers de l'équipe canadienne de hockey féminin. Au tour des hommes maintenant.

* * *

[Français]

LES JEUX DU QUÉBEC

M. Réjean Lefebvre (Champlain, Ind.): Monsieur le Président, je tiens à souligner aujourd'hui le formidable succès obtenu lors des Jeux du Québec en Mauricie.

En tant que député de Champlain, je félicite le président des Jeux du Québec 1999, qui était la 34^e finale provinciale, M. Yves Carpentier, le directeur général, M. Réjean Lemay, ainsi que les principaux organisateurs pour avoir si bien rendu ces jeux à bon port, obtenant même un surplus budgétaire.

Je désire aussi remercier et rendre hommage sincèrement aux 3 500 bénévoles qui ont participé à faire tourner la roue afin de faire des jeux une réussite mémorable dans notre Mauricie.

Je présente aussi mes félicitations à tous les athlètes qui ont sûrement été la cause de cette réussite. Je félicite et encourage tous nos jeunes athlètes de la Mauricie pour leur effort à l'obtention de la meilleure position dans leurs disciplines respectives. Ces jeunes athlètes nous ont si bien représentés lors de ces Jeux du Québec 1999 en récoltant 19 médailles.

* * *

LA SEMAINE DE LA FRANCOPHONIE

M. Benoît Serré (Timiskaming—Cochrane, Lib.): Monsieur le Président, en cette Semaine de la Francophonie, l'ensemble du Canada a de quoi se réjouir.

Les francophones hors Québec ont toutes les raisons d'être fiers. Par leur acharnement à protéger et à promouvoir la langue et la culture françaises, ils assurent à notre pays une véritable identité canadienne.

● (1405)

Chacune des provinces canadiennes compose avec des réalités différentes, mais ce souci de maintenir une qualité de haut niveau de la langue française rejaillit sur l'ensemble de la culture canadienne.

Le gouvernement fédéral participe de diverses façons au soutien des organismes ou groupes intéressés à mettre en relief l'importance de souligner cette Semaine de la Francophonie.

*Article 31 du Règlement***LA SEMAINE DE LA FRANCOPHONIE**

M. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.): Monsieur le Président, la Semaine de la Francophonie constitue un apport majeur à notre identité canadienne.

Signalons au passage que le sommet qui se tiendra à Moncton aidera la communauté internationale à mieux connaître les multiples visages de la francophonie canadienne et soulignera l'importante contribution des Acadiens et Acadiennes à la richesse de notre patrimoine national.

Il donnera aussi à tous les Canadiens la chance de manifester leur fierté et leur appartenance, tout en tissant de nouveaux liens d'amitié avec le reste du monde francophone.

Bonne chance à tous les organisateurs et organisatrices de cet événement important pour nous tous.

* * *

[Traduction]

LE CURLING

M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de féliciter les gagnants du Brier Labatt de 1999, le Saint Graal du curling canadien.

Dimanche le 14 mars, le capitaine, Jeff Stoughton, le troisième, Jonathan Mead, le deuxième, Garry Van Den Berghe, et le joueur de tête, Doug Armstrong l'ont emporté sur l'équipe du Québec de Guy Hemmings, Pierre Charrette, Guy Thibaudeau et Dale Ness.

Les deux géants du curling se sont livrés une bataille épique. Les Québécois peuvent être fiers de leur sympathique champion et les habitants d'Edmonton peuvent être fiers d'avoir organisé un championnat de curling aussi réussi, auquel ont assisté le plus grand nombre de supporters jamais vu.

Tous les Canadiens, notamment les Manitobains, souhaitent bonne chance à Jeff Stoughton et à son équipe qui représenteront le Canada aux championnats du monde de 1999 à Saint John, au Nouveau-Brunswick.

* * *

LE HOCKEY

Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole à la Chambre pour féliciter à mon tour les gagnantes de l'équipe canadienne au championnat mondial de 1999 de hockey féminin.

En fin de semaine, l'équipe canadienne a remporté son cinquième titre mondial d'affilée depuis 1991. Avec à sa tête ses capitaines qui ont mené cinq fois leur équipe à la victoire mondiale, France St-Louis, de Saint-Hubert au Québec, et Geraldine Heaney, de North York en Ontario, l'équipe n'a enregistré aucune défaite au cours du tournoi et détient maintenant un bilan de compétition mondiale de 25-0.

Les 20 femmes qui composaient l'équipe canadienne de 1999 sont de remarquables modèles pour les milliers de jeunes femmes qui jouent au hockey au Canada. Je sais que tous les députés et tous les Canadiens se joignent à moi pour féliciter l'équipe canadienne.

* * *

[Français]

LES FRANCOPHONES DE L'EST ONTARIEN

M. Odina Desrochers (Lotbinière, BQ): Monsieur le Président, le professeur Charles Castonguay a rédigé un affidavit pour SOS Montfort sur la situation des francophones dans l'Est ontarien.

Les députés fédéraux libéraux de la région, qui représentent ces francophones, auraient intérêt à prendre connaissance de ce document.

On y apprend que dans la région de la Capitale fédérale et ses environs, le taux d'assimilation des francophones est passé de 13 p. 100 en 1971 à 24 p. 100 en 1996 pour l'ensemble de la population francophone, et que celui de la population âgée de 25 à 34 ans est passé de 19 p. 100 à 32 p. 100 au cours de la même période.

«Si on limite nos observations aux résidents d'Ottawa-Carleton qui sont nés en Ontario, le taux d'anglicisation net des jeunes adultes francophones s'élève, en 1996, à 41 p. 100», de dire le professeur Castonguay.

* * *

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Nelson Riis (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, NPD): Monsieur le Président, quand les visiteurs jettent un coup d'oeil à la Chambre, savez-vous ce qu'ils voient? Ils voient des hommes et des femmes qui sont devenus des eunuques, sur le plan politique, des marionnettes.

Les médias débattent du budget à la suite d'une fuite, mais le Parlement approuve le budget automatiquement. Le gouvernement travaille fort pour l'adoption de l'AMI, qui engagerait les futurs gouvernements pour une période pouvant aller jusqu'à 20 ans, et l'on fait comme si le Parlement n'existait pas. Les ministres font rarement des déclarations de principe au Parlement. Ils préfèrent le théâtre de la presse nationale. Le gouvernement négocie l'ALENA en secret avec ses groupes spéciaux de règlement des différends qui travaillent en coulisse; il lie les mains des futurs gouvernements et fait comme si le Parlement n'existait pas.

Au Parlement, on tient des débats exploratoires sur les missions de maintien de la paix et, essentiellement, le gouvernement en fait fi. Le Parlement adopte un motion réclamant un moratoire sur l'exportation de l'eau, et le gouvernement demande aux États-Unis de se joindre au Canada pour étudier les avantages et les inconvénients des exportations d'eau et des détournements de cours d'eau. Nous avons adopté un projet de loi interdisant le MMT, puis reculé sous les pressions des États-Unis, tout comme nous le ferons, plus tard aujourd'hui, pour le projet de loi C-55.

Article 31 du Règlement

Les débats parlementaires ne sont plus que du théâtre au Canada, et ce n'est plus une Chambre des communes où s'expriment les parlementaires, mais une Chambre des eunuques.

* * *

● (1410)

[Français]

LE HOCKEY FÉMININ

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, ce matin, le cahier des sports de *La Presse* titre, et je cite: «Les Canadiennes vengent leur échec olympique, cette fois elles ont raison des Américaines 3 à 1 et enlèvent un cinquième titre mondial consécutif.»

Le Bloc québécois félicite toutes les joueuses de l'équipe de hockey qui ont remporté, pour la cinquième année consécutive, le Championnat du monde de hockey féminin, qui avait lieu cette fin de semaine en Finlande.

Le Bloc québécois joint sa voix au concert d'éloges qui ont souligné le départ de M^{me} France St-Louis, joueuse originaire de Saint-Hubert, qui a annoncé qu'elle accrochait ses patins après la tenue de ce tournoi.

La capitaine de l'équipe, Thérèse Brisson, affirmait, en fin de semaine, que M^{me} St-Louis était une athlète exceptionnelle qui a beaucoup apporté au hockey féminin.

Le Bloc québécois espère que M^{me} St-Louis aura l'honneur, un jour, d'accéder au Temple de la renommée du hockey.

* * *

[Traduction]

LE VIAGRA

M. Hec Clouthier (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'annoncer que ma belle circonscription, Renfrew—Nipissing—Pembroke, est la capitale canadienne du Viagra.

L'usine de Pfizer située à Arnprior sera le seul endroit au Canada où l'on fera le conditionnement et la distribution du Viagra. C'est une excellente nouvelle pour tous les Canadiens qui éprouvent des troubles de dysfonctionnement. Je peux déjà imaginer l'aide que ce produit pourra apporter aux députés d'en face, un groupe qui fonctionne mal, s'il en est. Selon les médecins, le Viagra aurait entre autres bienfaits psychologiques celui de relever l'estime de soi des patients et d'améliorer leurs relations matrimoniales.

Les chefs du Parti réformiste et du Parti progressiste conservateur ont certainement eux aussi un urgent besoin d'un remède très puissant pour les guérir de leur impuissance politique actuelle. Si on leur prescrivait du Viagra, cela ne pourrait qu'améliorer leurs rapports, qui sont très tendus, et donnerait à leurs députés déprimés une

dose d'estime de soi dont ils ont un besoin désespéré, eux qui ont la mine basse et qui sont piteux et abattus depuis des années.

[Français]

Le chef du Bloc québécois devrait aussi prescrire une bonne dose de Viagra à ses députés, afin qu'ils puissent se tenir debout et comprendre que le Canada est le plus beau pays au monde.

* * *

LA SEMAINE DE LA FRANCOPHONIE

M. David Price (Compton—Stanstead, PC): Monsieur le Président, comme les députés de la Chambre le savent, aujourd'hui commence la Semaine de la langue française et de la francophonie.

En tant que pays bilingue, le Canada a saisi cette occasion pour célébrer la réussite de son biculturalisme. C'est aussi, pour les unilingues anglophones, une chance d'approfondir leurs contacts avec la langue française et de chercher à la mieux connaître.

J'encourage donc tous les députés à se servir le plus possible de la langue française lorsqu'ils interviendront dans cette Chambre au cours de cette semaine.

C'est le gouvernement progressiste-conservateur de John Diefenbaker qui nous a procuré les premières installations d'interprétation simultanée à la Chambre des communes.

J'invite tous les députés, et particulièrement les anglophones unilingues ou bilingues, à utiliser ou à mettre à l'épreuve leurs connaissances du français, afin de montrer aux francophones du Canada que nous les appuyons et que nous sommes fiers de représenter un gouvernement bilingue.

Sachons apprécier la richesse de notre patrimoine.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, la ministre du Patrimoine canadien a annoncé que 70 millions de dollars de plus par année seront injectés dans les programmes d'appui aux langues officielles.

Les 70 millions de dollars qui seront réinvestis dans les langues officielles nous permettront de renforcer à la fois notre appui aux communautés de langues officielles et notre appui aux provinces et territoires en matière d'enseignement des langues officielles et de prestation de services dans la langue de la minorité.

L'annonce de la ministre a été bien accueillie par la Fédération des communautés francophones et acadienne qui considèrent que «la ministre a tenu sa promesse de bonifier l'appui direct aux communautés» et par un bon nombre d'associations qui «applaudissent le rétablissement du financement des programmes d'appui aux langues officielles».

Je souligne aussi que devant le Comité mixte permanent des langues officielles, le député de Dauphin—Swan River a lui-même

pris position en faveur de la dualité linguistique en félicitant le gouvernement pour sa décision d'investir dans l'éducation. Je l'applaudis pour son appui aux langues officielles.

* * *

[Traduction]

LE PROJET DE LOI C-55

M. Inky Mark (Dauphin—Swan River, Réf.): Monsieur le Président, l'année dernière, le Canada a essuyé deux décisions défavorables de l'Organisation mondiale du commerce à cause de sa politique à l'égard des périodiques. La ministre du Patrimoine canadien a créé le projet de loi C-55, qui porte sur les périodiques, afin de contourner ces décisions. Le vote de ce soir pourrait déclencher une guerre commerciale avec les États-Unis et mettre des milliers d'emplois canadiens en péril.

L'opposition officielle est le seul parti à la Chambre à défendre les emplois dans l'industrie des textiles, à Montréal, dans celle des plastiques, à Toronto, et même dans celle de l'acier, à Hamilton, contre les effets du projet de loi sur les périodiques mis de l'avant par la ministre.

Pour protéger des emplois au Canada et éviter de nuire aux négociations commerciales en cours, pourquoi le premier ministre ne fait-il pas preuve de bon sens et ne reporte-t-il pas le vote de ce soir sur le projet de loi C-55 jusqu'après la relâche de Pâques?

* * *

• (1415)

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. John Solomon (Regina—Lumsden—Lake Centre, NPD): Monsieur le Président, l'avenir de l'école de la GRC à Regina continue de soulever des craintes.

La semaine dernière, le solliciteur général et son sous-ministre ont tous deux annoncé qu'ils assisteraient à la cérémonie de promotion des cadets, puis ils ont tour à tour annulé leurs plans.

Même si la formation des cadets doit reprendre au cours du nouvel exercice, les membres civils qui travaillent à l'école n'ont toujours pas été informés de leur sécurité d'emploi. Voilà où mène la politique à courte vue du gouvernement sur la privatisation ou sur les différents modes de prestation des services.

Les représentants des membres civils avaient demandé à rencontrer le solliciteur général pour discuter de la question au cours de la visite qu'il devait faire lundi dernier. Quand cette visite a été annulée, on les a renvoyés au sous-solliciteur général, qui a lui-même annulé sa visite par la suite. Pourquoi le ministre et son sous-ministre craignent-ils de rencontrer ces civils? Je les ai rencontrés et je peux dire qu'ils rendent des services précieux, loyaux et dévoués au Canada.

J'invite le solliciteur général à abandonner toute tentative de privatiser les services fournis par des civils à l'école de formation de la GRC à Regina.

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'INVESTISSEMENT

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, le gouvernement fait peine à voir, puisqu'il en est réduit à tenter d'attirer les investisseurs au Canada en leur parlant de notre faible taux de rémunération et de notre faible devise.

Selon une récente étude menée par la société de consultants KPMG et approuvée par le Cabinet du premier ministre, ce sont là les meilleurs arguments que peut utiliser le gouvernement pour attirer les investisseurs au Canada.

Le gouvernement est-il fier d'en être réduit à attirer les investisseurs au Canada en les invitant à venir s'établir au Canada parce que notre devise est faible et que nous travaillons pour presque rien?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, tous ceux qui ont consulté l'étude savent qu'elle comporte une longue liste d'arguments beaucoup plus profonds que ceux qu'a mentionnés le député.

La vraie question est de savoir pourquoi, lorsqu'une étude impartiale montre que la situation au Canada est favorable, le Parti réformiste est incapable de l'appuyer? Pourquoi juge-t-il que son seul but dans la vie consiste à s'en prendre à notre pays, comme il l'a fait l'été dernier, lorsque le dollar canadien subissait des pressions et que le chef du Parti réformiste s'est rendu en Asie pour dire au reste du monde que le Canada se portait mal? Pourquoi ne peut-il pas. . .

Le Président: Le député de Medicine Hat a la parole.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, il est intéressant de voir que le ministre pense que le Canada se porte bien avec un dollar qui vaut 65¢.

Les libéraux n'ont pas toujours réagi de façon aussi biaisée devant la faiblesse du dollar canadien. La première fois que le ministre des Finances s'est porté candidat au poste de chef du Parti libéral, il a brutalement attaqué les conservateurs lorsque le dollar a glissé sous la barre des 80¢. À l'époque, il a déclaré: «L'important, c'est la façon dont sera gérée la baisse du dollar à 78¢. Michael Wilson le laissera descendre à 70¢, puis dégringoler. Le dollar canadien devrait s'établir à 78¢.»

Pourquoi le ministre des Finances a-t-il laissé le dollar canadien descendre à 78¢, à 75¢, puis à 70¢? Si 70¢. . .

Le Président: Le secrétaire parlementaire a la parole.

M. Bob Speller (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je signale que toutes les provinces et toutes les municipalités du Canada utilisent cette étude pour se promouvoir elles-mêmes, pour promouvoir le Canada et pour prouver à quel point il peut être intéressant de faire des affaires au Canada.

Questions orales

Dans la province du député, le *Journal* d'Edmonton a rapporté qu'Edmonton était une bonne ville pour les affaires. Le *Herald* de Lethbridge souligne qu'on peut faire des affaires au Canada à bon marché.

Pourquoi le député refuse-t-il de reconnaître qu'il est rentable de faire des affaires au Canada? Pourquoi ne fait-il pas la promotion du Canada au lieu de chercher constamment à dénigrer notre pays?

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, il est intéressant de faire des affaires en Alberta, parce que notre taux d'imposition est très faible. Malheureusement, le ministre ne s'est pas inspiré des initiatives de Stockwell Day.

Le bilan du ministre des Finances se résume à ceci: la plus faible devise de toute l'histoire du Canada malgré les déclarations qu'il a faites pendant la course à la direction de son parti il y a quelques années, un taux de rémunération en chute libre, une baisse de la productivité et une baisse des épargnes personnelles. Le ministre ne peut plus en imputer la faute à Mike Wilson.

Pourquoi le ministre refuse-t-il d'admettre que la baisse de la productivité et la faiblesse de la devise canadienne sont attribuables à sa politique d'impôts élevés?

M. Bob Speller (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, premièrement, je rejette les prémisses sur lesquelles se fonde la question du député.

Les localités canadiennes appuient les études de ce genre et s'en servent pour informer le reste du monde que la situation favorable qui existe au Canada contribue non seulement à entraîner des gains en productivité, mais crée aussi un climat propice aux affaires.

Toutes les grandes localités canadiennes appuient les études de ce genre, car elles montrent à quel point le Canada parvient à tirer son épingle du jeu.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Réf.): Monsieur le Président, le gouvernement vit dans un monde irréel. Toutes les études objectives qui ont été menées, notamment par l'OCDE et Statistique Canada, montrent bien que la productivité est en baisse au Canada.

• (1420)

Le gouvernement essaie de nous convaincre que nous sommes plus productifs parce qu'il a réduit la valeur du dollar canadien et qu'il est devenu moins coûteux pour les étrangers d'acheter des biens dans notre univers économique perturbé par un trop grand nombre de règlements et un régime fiscal gourmand. La dévaluation de notre monnaie signifie que les pays étrangers viendront chercher un plus grand nombre de nos biens. Je suis persuadé que nous ferions encore mieux à ce chapitre si notre dollar ne valait plus que 50 ou même 10 cents.

Le ministre des Finances ne se rend-il pas compte que le fait de vendre nos biens et services à une fraction de leur prix ne fait que nous appauvrir?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, je défie le député de me citer une seule étude qui prouve que la productivité est en baisse au Canada. Il n'y en a pas.

Deuxièmement, j'aimerais souligner que selon l'étude publiée par la firme KPMG il y a quelques jours, il semble qu'il y ait toute une série de critères, dont les prix de la construction, des taxes municipales, de l'impôt sur le revenu des sociétés et autres, qui montrent que le Canada est un pays où les services sont offerts à bon prix. Au lieu de nous aider à promouvoir les qualités du Canada auprès des investisseurs, pourquoi les réformistes tentent-ils toujours de dénigrer notre pays?

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Réf.): Monsieur le Président, nous voulons plutôt dénoncer un gouvernement qui nous a donné un dollar qui ne vaut que 65 cents et le fardeau fiscal le plus élevé de tous les pays de l'OCDE, un pays où le PIB par habitant ne cesse de chuter, loin de soutenir la comparaison parmi les pays de l'OCDE et les autres pays industrialisés. Le ministre des Finances ne comprend-il pas que, tout comme ils le font à l'égard d'une compagnie, les investisseurs étrangers étudient le niveau d'endettement d'un pays et la valeur de sa monnaie? Ils se rendent bien compte que le dollar canadien ne vaut en fait que 65 cents.

Le ministre des Finances ne comprend-il pas que le dollar à 65 cents qu'il a donné aux Canadiens montre que notre pays n'est pas très compétitif et que son niveau de vie diminue comparativement au reste du monde?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le Parti réformiste semble avoir du mal à trouver des choses positives à dire sur son pays. Notre taux d'imposition des sociétés est le troisième plus bas des G7. Il est plus bas que celui des États-Unis. C'est au Canada que les coûts de transport et d'électricité sont les plus faibles de tous les pays du G7. C'est également ici que les coûts relatifs à l'investissement initial pour l'établissement d'une entreprise sont les plus bas. Si le Parti réformiste n'était pas aussi déterminé à déprécier son pays, il pourrait voir les vrais éléments en cause.

* * *

[Français]

LA CULTURE QUÉBÉCOISE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, les dernières élocubrations de la ministre du Patrimoine nous invitent à nous interroger quant à la place du Québec au sein du Canada.

Ainsi, depuis 30 ans, le Québec est passé du statut de peuple fondateur à société distincte, à foyer principal, à caractère unique et maintenant, selon la ministre, à composante régionale.

La dernière trouvaille de la ministre n'explique-t-elle pas fidèlement la pensée de ce gouvernement concernant la place de plus en plus ratatinée du Québec au sein du Canada?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, si on examine le fond de ce que nous avons fait ensemble, regardons justement le dossier parlementaire: la politique sur les droits d'auteur a été appuyée par le Bloc, la politique sur l'Agence Parcs Canada a été appuyée par le Bloc, la politique sur le Parc marin du Saguenay a été appuyée par le Bloc, la politique de supplément de l'enregistrement sonore a été appuyée par le Bloc, le supplément de l'aide à l'édition, PADIÉ, a été appuyé par le Bloc. Et aujourd'hui, la Loi sur la protection des magazines a

Questions orales

encore été appuyée par le Bloc. Je les remercie pour leur coopération.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, cela prouve que l'on comprend certaines choses, ce qui ne semble pas être le cas de l'autre côté de la Chambre. Cela ne prouve que cela.

La dynamique inhérente au système fédéral, à laquelle adhère pleinement la ministre du Patrimoine, nie l'existence du peuple québécois. Nous n'existerions pas comme peuple, ce serait cela notre héritage, le titre de la ministre dont l'affuble son premier ministre.

Mais les Québécois ont la certitude de former un peuple, aussi sont-ils très intéressés, voire intrigués par les propos de la ministre. Peut-elle nous expliquer ce que signifie une composante régionale?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, ce que j'ai suggéré à M^{me} Beaudoin, c'est qu'elle participe avec le Canada dans les discussions. C'est moi qui l'ai invitée à participer au Réseau international, elle a refusé. Je l'ai réinvitée la semaine dernière à participer au Réseau international, elle a encore refusé.

Pourquoi a-t-elle refusé? Parce qu'elle ne veut pas faire partie de la délégation du Canada. Alors, si elle décide un jour de participer, elle sera la plus bienvenue de toutes les provinces.

• (1425)

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, la culture québécoise rayonne sur toute la planète par l'intermédiaire de nombreux artistes comme par exemple Céline Dion, Luc Plamondon, ceux du Cirque du Soleil et bien d'autres. C'est cette culture qui appartient à l'un des peuples fondateurs de ce pays que la ministre qualifie de composante régionale.

La ministre du Patrimoine canadien ne comprend-elle pas que la culture québécoise, loin d'être une simple composante régionale, est d'abord et avant tout une culture nationale qui rayonne au plan international?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, le fait qu'on appuie actuellement le travail du Cirque du Soleil, c'est justement parce qu'on y croit. Le fait qu'on appuie l'Orchestre symphonique de Montréal, c'est parce qu'on y croit. Le fait qu'on appuie les politiques des maisons d'édition, c'est parce qu'on y croit.

On est capables de travailler en partenariat. Ceux qui ne veulent pas travailler en partenariat sont ceux qui ont seulement un but, soit celui de briser leur pays. C'est la politique du Bloc et du Parti québécois.

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, c'est quand même amusant de voir comment la ministre dévie toujours des sujets.

Est-ce que la ministre ne voit pas un problème sérieux entre le rôle de faire-valoir qu'elle attribue à la culture québécoise, par rapport au rayonnement de cette culture qui justifie pleinement un contact direct entre les Québécois et le monde?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, il y a un contact direct à tous les jours. Je

pense qu'aujourd'hui, il y a un contact direct qui se fait entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Catalogne.

Il n'y a rien qui l'empêche d'établir des contacts à travers le monde. Tout ce que nous voulons, c'est le respect de la souveraineté des pays.

* * *

[Traduction]

LE PLUTONIUM

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, le gouvernement américain serait sur le point d'approuver l'exportation au Canada de plutonium utilisable à des fins militaires.

Les Canadiens n'ont pas été consultés au sujet de ces initiatives ni des conséquences qu'elles risquent d'avoir. Avant d'aller plus loin, avant que des décisions ne soient prises sur l'importation de ces matières nucléaires, le gouvernement prendrait-il aujourd'hui l'engagement de mener des consultations publiques complètes, notamment dans les localités qui seraient directement touchées?

M. Julian Reed (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, comme la députée le sait, le Comité des affaires étrangères a remis un rapport au ministre, qui a 150 jours pour répondre, et je suis persuadé que la réponse traitera de ce sujet.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, c'est juste. Le comité s'est vigoureusement opposé parce que le plutonium utilisable à des fins militaires est hautement rétroactif. Il se peut que ce plutonium traverse la frontière et se retrouve dans nos localités. Il est hautement radioactif.

Les Canadiens ont le droit de faire connaître leur point de vue. De nos jours, les gouvernements dépensent beaucoup pour convaincre nos jeunes que le nucléaire est sans danger. Le gouvernement va-t-il consulter les parents au sujet de la possibilité que notre pays accepte du plutonium utilisable à des fins militaires?

M. Julian Reed (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le plutonium peut donc aussi être rétroactif. Le fait que le NPD soulève cette question maintenant est la preuve qu'il a dépassé sa demi-vie.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, les représentants des vétérans de la marine marchande du Canada comparaitront jeudi devant le Comité des anciens combattants pour présenter leur témoignage sur l'indemnisation.

Je remercie tous les membres du comité, ainsi que le secrétaire parlementaire et le ministre, de leur offrir cette occasion de faire valoir leur argument.

Questions orales

Les vétérans de la marine marchande meurent au rythme de 13 par mois. Si le gouvernement prend tout le temps qui lui est alloué pour donner suite à cette étude, il est possible que 70 autres meurent avant d'obtenir une réponse.

Le ministre des Anciens combattants s'engagera-t-il aujourd'hui à donner suite rapidement à l'étude, lorsqu'elle sera terminée?

L'hon. Fred Mifflin (ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique), Lib.): Monsieur le Président, d'abord, je remercie tous ceux qui ont contribué à l'adoption très rapide du projet de loi C-61, la semaine dernière.

La députée a raison en ce qui concerne la situation des vétérans de la marine marchande. Leurs représentants comparaitront bientôt devant le comité parlementaire. Je m'en réjouis. Je suis enchanté qu'une étude parlementaire ait été lancée.

Lorsque le comité parlementaire aura terminé ses travaux, il nous en fera part et nous veillerons à ce que la Chambre reçoive une réponse à ce sujet en temps opportun.

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, je dois dire que, selon le Règlement, le gouvernement aura environ 160 jours pour répondre au rapport, ce qui nous amènerait après les vacances d'été.

• (1430)

Le ministre aurait-il l'obligeance d'accélérer le processus pour que la Chambre reçoive une réponse avant les vacances d'été?

L'hon. Fred Mifflin (ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique), Lib.): Monsieur le Président, je dis à la députée et à tous les membres du comité: examinons le rapport, puis nous aviserons.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Richard M. Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, les libéraux croient vraiment que la seule façon de vendre les produits et les services canadiens, la seule façon de nous garder concurrentiels sur les marchés mondiaux, c'est de réduire la valeur de notre dollar à 65 ou 66 cents. Autrement dit, vendre le Canada à prix d'aubaine.

Le ministre des Finances est-il vraiment content de vendre les produits et les services canadiens à un prix inférieur de 40 p. 100 à leur valeur réelle? Cela lui plaît-il?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, cela me plaît beaucoup de vendre des produits canadiens.

Si le député éprouve sincèrement des inquiétudes à cet égard, je lui demanderai tout simplement de répondre à la question suivante: quand le dollar canadien faisait l'objet d'assauts l'été dernier, pourquoi son chef est-il allé—non pas à la Chambre ni ailleurs au Canada, mais à l'étranger—dénigrer partout en Asie le Canada et le dollar canadien?

Si les députés du Parti réformiste sont sincères, ils pourraient, la prochaine fois, prier leur chef de rester chez lui.

M. Richard M. Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, le ministre des Finances et le gouvernement dénigrent les manufacturiers canadiens et les fournisseurs de services canadiens en leur disant continuellement sous la forme de notre faible dollar que leurs produits et leurs services ne valent pas 100 cents au dollar. Voilà ce qu'il leur dit.

Ce sont nos impôts élevés et notre réglementation excessive coûteuse qui nous maintiennent non concurrentiels.

Au lieu de donner aux acheteurs étrangers l'occasion de faire des aubaines en achetant des produits canadiens, pourquoi le ministre des Finances n'offre-t-il pas un répit aux manufacturiers canadiens et aux Canadiens en général ici au Canada en réduisant les impôts et en allégeant la réglementation?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, le député sait que, dans les deux derniers budgets, nous avons effectivement réduit les impôts.

Le député sait également que, pour ce qui est des pays dont les entreprises paient le moins d'impôts, le Canada se classe au troisième rang parmi les pays du G7.

Le député sait également que les secteurs examinés dans le cadre de l'étude de la firme KPMG étaient ceux de la technologie de pointe, de la fabrication à valeur ajoutée élevée et des produits pharmaceutiques; les entreprises de ces secteurs doivent leur naissance et leur croissance aux politiques gouvernementales favorisant la recherche et le développement. Voilà pourquoi elles ont connu de bons résultats.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, cela fait plus de deux ans que le ministre du Développement des ressources humaines gère le régime d'assurance-emploi.

Ce matin, dans le journal *La Presse*, les porte-parole de Force jeunesse annoncent qu'ils entendent poursuivre le ministre devant les tribunaux pour discrimination.

Lui qui a entre les mains les données de plusieurs rapports sur le régime d'assurance-emploi, qu'a-t-il à répondre aux jeunes qui l'accusent de discrimination?

L'hon. Pierre S. Pettigrew (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, évidemment, je ne peux pas commenter sur les plaintes possibles qu'il pourrait y avoir auprès des tribunaux.

Comme gouvernement, nous avons fait une réforme de l'assurance-emploi. Nous considérons, bien sûr, qu'elle remplit toutes nos obligations constitutionnelles et légales. Nous sommes dans une société libre et les gens peuvent aller vérifier auprès des tribunaux.

Je vous dirai que je ne crois pas que les jeunes soient victimes de discrimination dans ce pays. Au contraire, nous avons mis à leur

Questions orales

disposition la Stratégie emploi jeunesse qui les aide à intégrer le marché du travail, dont ils nous sont très reconnaissants.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, le ministre ne comprend-il pas que sa position est extrêmement vulnérable, lui qui a déjà dit à la Chambre, le 1^{er} juin 1998, que l'accès à l'assurance-emploi pour les jeunes avait été rendu difficile volontairement pour décourager les jeunes d'avoir recours à l'assurance-emploi?

L'hon. Pierre S. Pettigrew (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, il est absolument clair que donner à des jeunes un accès trop facile à l'assurance-emploi est une erreur.

C'est une erreur qu'a faite toute la génération précédente pendant 30 ans. Nous avons incité des jeunes à quitter l'école trop tôt. Nous avons incité des jeunes à quitter l'école, à entrer dans un cycle de travail précaire et de dépendance à l'assurance-chômage.

Nous voulons libérer les jeunes de cette dépendance et du cycle précaire de petits emplois en les aidant à aller plus loin dans leurs études et en ayant de vrais emplois sur le marché du travail.

* * *

[Traduction]

LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Réf.): Monsieur le Président, ce matin, les expéditions de grain ont complètement cessé à Vancouver.

L'AFPC a établi des lignes de piquetage aux cinq terminaux, lesquels ont donc fermé. Les membres des autres syndicats ne franchissent pas les lignes de piquetage.

• (1435)

Daryl Bean a déclaré la semaine dernière en entrevue que le grain est désormais une cible primaire et que les navires commencent à faire la queue.

Combien de temps le président du Conseil du Trésor forcera-t-il les agriculteurs à attendre que leur grain soit expédié?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, il est bien malheureux que les membres de l'AFPC aient décidé d'élever des lignes de piquetage.

Nous les encourageons à revenir à la table de négociation. Les négociations sont malheureusement dans l'impasse.

La semaine dernière, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des acheteurs des produits canadiens fiables. Ils commencent à être nerveux aussi. Le malheur, finalement, c'est que ce sont les producteurs qui pâtiront si leur produit n'est pas expédié.

J'encourage tout le monde à revenir à la table de négociation afin d'en arriver à un règlement et d'obtenir que le produit soit expédié.

M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Réf.): Monsieur le Président, je puis dire qui ferait bien de revenir à la table de négociation. C'est le gouvernement, en face.

Les salaires sont bloqués depuis six ans et le gouvernement ne fait rien pour régler la grève. Je veux savoir pourquoi le gouvernement n'a pas pu rien faire dans les 6 ou 12 derniers mois. Quelle excuse a-t-il? Quelle raison invoque-t-il? Combien de millions de dollars les agriculteurs devront-ils perdre encore pendant que les navires sont alignés dans l'océan Pacifique dans l'attente du grain?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, nous avons offert aux cols bleus des augmentations légèrement plus élevées que ceux qu'ont acceptés 85 p. 100 des employés fédéraux.

Ils ont rompu les négociations. Ce qu'ils demandent maintenant est non seulement presque impossible à accorder, mais forcerait les contribuables à payer beaucoup trop cher. Dans ce cas-ci, nous devons demander aux cols bleus d'être raisonnables et d'accepter les taux que tous les autres fonctionnaires ont acceptés.

* * *

[Français]

LES CONTRATS DE CONSTRUCTION

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ): Monsieur le Président, il appert des documents déposés à la Chambre par le gouvernement afin de justifier l'octroi sans appel d'offres d'un contrat de construction de route et de guérite au chalet du premier ministre, que l'élément sécurité ait été déterminant.

Ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Comment justifier l'octroi de ce contrat sans appel d'offres à Construction R. Cloutier Inc. qui aurait réussi le test de la sécurité, alors que les travaux ont été exécutés par deux sous-contractants? Ces sous-contractants ont-ils été soumis à l'enquête de sécurité?

[Traduction]

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit un certain nombre de fois, la GRC a recommandé que le chemin soit construit. Il importe de remarquer que le premier ministre n'a rien à voir là-dedans.

D'après la GRC, il est nécessaire pour des raisons de sécurité. On a suivi dans ce cas-ci les lignes directrices du Conseil du Trésor.

[Français]

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ): Monsieur le Président, bien sûr, ce ministre ne peut pas répondre à la question que j'ai posée.

Je demande au ministre responsable du dossier des travaux publics si la firme Continental Asphalte a fait l'objet d'une enquête de sécurité avant d'être sous-contractant pour ce contrat de petit bout de chemin et de guérite au chalet du premier ministre?

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme on l'a signalé maintes fois à la Chambre, la GRC a recommandé cette entreprise. Celle-ci a été recommandée pour des raisons de sécurité et c'est pour ces raisons qu'elle a décroché le contrat.

* * *

LE PROJET DE LOI C-55

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Réf.): Monsieur le Président, nous assistons aujourd'hui à un autre épisode du feuilleton du Cabinet concernant le projet de loi C-55, celui sur les éditions à tirage dédoublé.

Le ministre du Commerce craint une guerre commerciale avec les États-Unis. La ministre du Patrimoine joue dur et elle dit des Américains que ce sont des tyrans qui ont recours au chantage.

Le projet de loi C-55 laisse tout simplement à désirer. N'est-ce pas pour cette raison que la ministre du Patrimoine a essayé d'intimider les Américains, mais qu'elle s'est inclinée la première?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, en regardant autour de moi, je ne suis pas surprise de constater qu'il y a ici un seul parti qui ne défend pas les intérêts du Canada et que ce parti c'est le Parti réformiste. Ses députés nous en ont donné la preuve aujourd'hui lorsqu'ils ont parlé de productivité.

Je le répète, les seuls députés à la Chambre qui refusent de défendre les intérêts du Canada, ce sont les députés réformistes. Ils devraient avoir honte.

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Réf.): Monsieur le Président, nous essayons de défendre les intérêts de notre pays. Ce dont il est question en l'occurrence, c'est de censure et de la perte de nombreux emplois au Canada. Voilà ce dont il est question.

Le projet de loi C-55 est mort, et la ministre le sait pertinemment. Il va peut-être être adopté aujourd'hui, mais il ne deviendra jamais loi. La ministre du Patrimoine peut l'inscrire dans son curriculum vitae, mais cela se limite à peu près à cela.

N'est-il pas vrai que le projet de loi C-55, celui sur les éditions à tirage dédoublé, ne verra finalement jamais le jour?

• (1440)

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, le Parti réformiste parle de censure. Il n'y a pas un État dans le monde qui accepterait que 85 p. 100 des magazines en étalage proviennent d'un autre pays. S'il y a des gens qui demandent qu'on protège la liberté d'expression dans notre pays, ce sont les Canadiens qui veulent faire en sorte qu'on laisse une petite place aux écrits canadiens dans cet extraordinaire pays qui est le nôtre.

Il est dommage qu'en faisant des courbettes devant les Américains, le Parti réformiste soit encore prêt à vendre le Canada.

[Français]

INDUSTRIE CANADA

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, *La Presse* de ce matin nous apprend qu'Industrie Canada, après avoir annoncé un programme de stage en entreprise pour développer l'exportation, a choisi de l'interrompre quelques mois plus tard. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'il y avait un projet-pilote au Québec qui fonctionnait.

Pourquoi le ministre de l'Industrie n'a-t-il pas laissé se dérouler le programme pilote québécois, compromettant ainsi le programme québécois et le programme canadien?

L'hon. Martin Cauchon (secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec), Lib.): Monsieur le Président, en novembre 1996, effectivement, un programme a été mis sur pied par Développement économique Canada et l'Alliance, au Québec. L'Alliance avait la responsabilité—et c'est peut-être un beau programme pour les jeunes—de recruter 20 stagiaires pour 20 stages internationaux auprès de 20 entreprises.

Après un certain temps, le programme a dû être reporté, parce qu'il n'y avait pas assez de recrutement. Par la suite, on a demandé à une firme indépendante de faire une analyse, et malheureusement, on a dû mettre fin à ce programme.

* * *

[Traduction]

LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

Mme Sophia Leung (Vancouver Kingsway, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

Comment le ministre réagit-il au mécontentement croissant de certains fonctionnaires fédéraux et aux perturbations du travail causées par ces derniers aux centres et aux immeubles de Revenu Canada? Ces perturbations retarderont-elles le traitement des déclarations de revenus?

L'hon. Harbance Singh Dhaliwal (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de son excellente question. Cela montre sûrement que les députés siégeant de ce côté-ci suivent le jeu de près et qu'ils veulent s'assurer que nous fournissions les pleins services aux Canadiens.

Nous regrettons les perturbations du service aux Canadiens, par suite de la grève tournante des membres de l'AFPC

Je tiens à donner l'assurance aux députés et aux Canadiens que nous faisons tout ce que nous pouvons pour assurer ce service. Nous ne tolérerons pas d'activités illégales à nos bureaux de services d'impôts. En fait, nous avons obtenu une injonction contre le syndicat en Colombie-Britannique et nous continuerons. . .

Le Président: Le député de Surrey-Nord a la parole.

*Questions orales***LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS**

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Réf.): Monsieur le Président, ma question porte sur la publication des noms dans le cadre du projet de loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

Le projet de loi accorde aux juges le pouvoir discrétionnaire d'interdire la publication des noms, même dans le cas de personnes ayant commis un meurtre ou une agression sexuelle. Il n'est pas question de protéger l'identité de gens biens.

Pourquoi la ministre propose-t-elle de protéger l'identité de ces délinquants violents, et quelle raison pourrait-elle invoquer pour qu'on refuse de divulguer le nom d'un agresseur sexuel à la communauté?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait sans doute, deux valeurs importantes de la société entrent en concurrence lorsqu'il est question de jeunes contrevenants et de la publication de leur nom. L'une est manifestement le droit du public à l'information et la valeur que nous attachons aux audiences publiques dans notre société.

Quant à l'autre valeur toutefois, et je sais que le député en est bien conscient, elle tient au fait que nous croyons que les jeunes peuvent se réadapter, qu'ils sont différents et qu'ils se trouvent à un stade de maturité et d'évolution différent de celui des adultes.

Il s'agit en fait de trouver un équilibre entre ces valeurs contradictoires. Nous estimons que nous avons réussi à atteindre cet équilibre dans la nouvelle loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Réf.): Monsieur le Président, il y a six ans et demi une fillette de six ans a été assassinée par son voisin de seize ans qui était sous probation après avoir agressé sexuellement un enfant un an plus tôt. Les parents de la fillette assassinée n'étaient absolument pas au courant du danger qui les guettaient dans la maison attendant à la leur.

Je demande de nouveau à la ministre comment elle peut justifier qu'on protège l'identité des prédateurs sexuels?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, nous ne protégeons pas l'identité des prédateurs sexuels.

Comme le député le sait probablement, pour ce qui est de certaines des plus graves infractions commises dans notre société, si le procureur général demande une peine applicable aux adultes, on peut présumer que le nom du contrevenant sera publié.

* * *

LE PROJET DE LOI C-55

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, Richard Fisher, le représentant adjoint au commerce des États-Unis, a déclaré clairement que la Maison-Blanche ne croyait pas que le projet de loi C-55 serait un jour mis en vigueur au Canada. Je

m'interroge moi aussi à ce sujet compte tenu de l'amendement libéral apporté au projet de loi à l'étape du rapport et des négociations à huis clos des libéraux avec les Américains.

• (1445)

Dans le courrier des lecteurs du *Globe and Mail* de ce matin, quelqu'un a posé une question qui exprime très bien mon désarroi ainsi que celui de nombreux Canadiens. Je me demande si la ministre pourrait répondre aux questions que Brian Mossop a posées pour nous tous. «Notre Constitution a-t-elle été modifiée à mon insu? Les lois canadiennes doivent-elles maintenant être adoptées par la Chambre des communes, le Sénat et les fonctionnaires du département du commerce des États-Unis, à Washington?»

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Non, monsieur le Président. Je remercie la porte-parole du NPD pour sa question. Elle me permet d'affirmer catégoriquement que M. Fisher ne se reportait pas du tout aux discussions. M. Fisher se trompe lorsqu'il affirme que le projet de loi C-55 ne sera jamais mis en vigueur.

J'espère que, ce soir, tous les députés, à l'exception des députés réformistes, feront clairement comprendre à Washington qu'ici, nous faisons encore nos propres lois.

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, la ministre a introduit un amendement permettant au Cabinet de tuer le projet de loi après son adoption par le Parlement. De plus, son gouvernement participe à des négociations à huis clos.

La ministre peut-elle donner à la Chambre l'assurance que, si le Parlement adopte le projet de loi, il entrera en vigueur?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, la disposition que j'ai introduite à l'étape du rapport est identique à une disposition qui existe dans de nombreuses lois. Au cours des discussions sur d'autres possibilités, nous avons clairement dit aux Américains que le projet de loi C-55 serait adopté. Nous n'avons pas l'intention de l'abolir. Nous avons également clairement dit que toute discussion devait s'articuler sur le concept du contenu canadien majoritaire. Nous croyons que cela ne reflète pas seulement la lettre, mais aussi l'esprit de la loi.

* * *

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, à cause des réductions massives que les libéraux ont faites dans les paiements de transfert aux provinces à l'égard de programmes comme l'aide à l'enfance et les services sociaux, les Canadiens se retrouvent aujourd'hui avec un filet de sécurité sociale en lambeaux.

La nouvelle Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents va réorienter les jeunes contrevenants non violents vers un système déjà surchargé. Depuis 1993, les réductions faites dans les programmes existants empêchent les jeunes de bénéficier de l'orientation dont ils ont besoin. Or, comme la ministre responsable

Questions orales

refuse le partage à parts égales des frais d'administration, cela tient du double langage.

Comment la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents permettra-t-elle de traiter les jeunes contrevenants non violents sans ressources supplémentaires?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai souligné la semaine dernière à la Chambre, mon ministère a reçu 206 millions de dollars de plus à affecter au cours des trois prochaines années. La majeure partie de cet argent sera remise aux provinces afin de leur permettre de faire précisément ce dont le député a parlé.

[Français]

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, jeudi dernier, au sujet du système de justice pénale pour les jeunes contrevenants, la ministre de la Justice a constaté que les membres des gangs qui aident dans la perpétration des infractions criminelles pouvaient être mis en accusation.

Je me demande comment une personne pourrait être accusée d'être un complice dans la perpétration d'un crime quand il n'est pas possible d'accuser le jeune qui a commis l'infraction principale.

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas certaine de bien comprendre de quoi le député parle, mais je crois qu'il devrait lire le Code criminel en vigueur. Je sais qu'étant procureur, il le connaît assez bien, mais il verra que, dans certaines circonstances, le recrutement constitue bien un acte criminel.

LES PERSONNES HANDICAPÉES

Mme Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. Les Canadiens handicapés sont absolument furieux de constater que la source de données la plus importante pour l'établissement de la politique publique sur les personnes handicapées n'a pas été mise à jour depuis 1991. Le ministre peut-il garantir à la Chambre que l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités sera effectuée en 2001?

L'hon. Pierre S. Pettigrew (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, il est clair que notre gouvernement entend aider les personnes handicapées. Nous réalisons des progrès dans ce domaine. Le manque de données utiles sur les personnes handicapées est une grave préoccupation pour tous ceux qui travaillent sur la politique publique dans ce domaine. C'est pourquoi je suis heureux d'annoncer que mon ministère déblocquera 1,2 million de dollars pour l'Enquête de 2001 sur la santé et les limitations d'activités.

LE REVENU NATIONAL

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le mois dernier, le gouvernement a essayé de minimiser l'importan-

ce de la décision de transférer le traitement des déclarations de revenus de l'est de l'Ontario, à Shawinigan, dans la circonscription du premier ministre. Or, même les députés d'arrière-ban du premier ministre s'opposent à ce népotisme flagrant dont profite Shawinigan. La semaine dernière, le député de Timiskaming—Cochrane a déclaré que cette décision était stupide et qu'elle devait être renversée.

• (1450)

Qui va reconnaître que le premier ministre ne fait qu'acheter des votes avec du népotisme dans sa propre circonscription?

Le Président: Nous nous approchons dangereusement de ce qui est inacceptable, cher collègue, et je vous demande donc de choisir plus judicieusement vos termes. Le ministre du Revenu national a la parole.

L'hon. Harbance Singh Dhaliwal (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, comme d'habitude, les réformistes ne connaissent pas bien les faits.

Il y a quelques semaines, le député de Calgary-Sud-Est a déclaré que des centaines d'emplois étaient transférés à Shawinigan. J'ai mis les montres à l'heure en précisant qu'un seul emploi avait été transféré. J'aimerais que le député vérifie mieux ses faits avant de poser des questions.

[Français]

LES CONTRATS DE CONSTRUCTION

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, le solliciteur général vient de déclarer à la Chambre que c'est pour des raisons de sécurité que les compagnies qui ont eu des contrats au chalet du premier ministre les ont obtenus sans appel d'offres. Il a dit également que Continental Asphalte avait été recommandée par la GRC.

Comment a-t-il pu dire une telle chose, quand la seule enquête de la GRC envers Continental Asphalte dont il est question a abouti à une accusation de fraude, actuellement en cours au Palais de justice de Shawinigan, et que cela concerne 119 de ses employés? Comment peut-il dire une telle chose?

[Traduction]

L'hon. Lawrence MacAulay (Solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'ai précisé que la GRC avait recommandé que cette entreprise obtienne le contrat. J'ai dit aussi que cette entreprise a obtenu le contrat pour des raisons de sécurité. C'est pourquoi le premier ministre n'a pas eu son mot à dire là-dedans.

M. John Solomon (Regina—Lumsden—Lake Centre, NPD): Monsieur le Président, dans ce document déposé aujourd'hui à la Chambre, la GRC demande l'approbation de Travaux publics pour octroyer un contrat de 80 000 \$ sans appel d'offres à l'entrepreneur personnel du premier ministre. En fait, c'est plutôt deux contrats sans appel totalisant 137 000 \$ que cet entrepreneur a obtenus.

Étant donné que les contribuables assument déjà les frais du 24 promenade Sussex et de la résidence du lac Harrington, à quoi les

Questions orales

57 000 \$ ont-ils servi et combien nous en coûtera-t-il pour assurer la sécurité du premier ministre au Canada?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, il appartient à la GRC d'assurer la protection du premier ministre. Le premier ministre s'est fait construire une résidence. C'est une affaire privée et il en a assumé tous les frais. Il a fait construire sa propre route. La GRC a insisté sur le fait qu'il fallait une autre route d'accès et c'est pourquoi une autre route d'accès a été construite.

* * *

L'INDUSTRIE

M. Jim Jones (Markham, PC): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral est le pire ennemi de la productivité.

Depuis 1994, le programme de recouvrement des coûts mis en place par le gouvernement a fait grimper de 153 p. 100 les droits réglementaires que doivent assumer les fabricants canadiens. Ces frais d'utilisation figurent parmi les coûts qui augmentent le plus rapidement pour les entreprises au Canada. Ils freinent la productivité des sociétés canadiennes et nuisent à leur compétitivité dans le monde.

Comment le ministre de l'Industrie peut-il prôner une plus grande productivité alors même que son propre gouvernement fait crouler le secteur privé sous le poids de ces taxes déguisées?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, la politique de recouvrement des coûts repose sur une idée fort simple. C'est à ceux qui profitent de certains services d'en assumer les coûts.

Nous avons consulté les gens du milieu des affaires et avons discuté. Ils font maintenant partie de notre groupe d'interlocuteurs. Nous continuons de discuter avec eux. Je me dois de préciser que cette politique a été fort bien reçue.

* * *

L'AIDE ÉTRANGÈRE

M. Larry McCormick (Hastings—Frontenac—Lennox and Addington, Lib.): Monsieur le Président, le nombre croissant de catastrophes naturelles et de conflits armés, ainsi que les crises financières, font que de nombreux pays en développement n'ont plus assez de vivres pour nourrir la population. Le Canada est-il prêt à fournir une aide humanitaire supplémentaire pour venir au secours de ces populations affamées?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Coopération internationale et ministre responsable de la Francophonie, Lib.): Monsieur le Président, oui. Face aux catastrophes naturelles qui se sont produites récemment, l'ACDI s'est vu accorder des fonds supplémentaires dans le dernier budget.

Je suis heureuse d'annoncer que nous allons acheter pour 29 millions de dollars de blé, de fèves, d'huile et d'autres produits agricoles canadiens. L'achat de ces produits permettra de nourrir les

populations affamées, mais aura aussi des retombées positives sur nos producteurs agricoles.

* * *

LA FISCALITÉ

M. John Nunziata (York-Sud«Weston, Ind.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

La loi fiscale canadienne autorise les grandes compagnies canadiennes à constituer une société dans des paradis fiscaux comme la Barbade pour éviter d'avoir à payer des impôts au Canada. Résultat, le Canada perd des milliards de dollars d'impôts.

Quand le ministre des Finances va-t-il mettre un terme à ces échappatoires fiscales déraisonnables et à ce stratagème d'évitement fiscal sanctionné par le gouvernement?

● (1455)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait, le gouvernement a pris ces dernières années plusieurs mesures afin de mettre un terme à ces échappatoires qui permettent à des compagnies canadiennes de ne pas payer d'impôt alors qu'elles devraient en payer. Notre pays est l'un des leaders dans ce domaine. Nous intervenons par ailleurs dans le cadre de l'OCDE car tous les pays devront agir de concert.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Jim Hart (Okanagan—Coquihalla, Réf.): Monsieur le Président, aujourd'hui, c'est le jour de la scie mécanique dans la vallée de l'Okanagan. Deux années de conditions climatiques désastreuses et une chute des prix du marché forcent les producteurs de pommes à couper leurs arbres. Le gouvernement a réagi en offrant un programme d'aide qui fait des producteurs de pommes un cousin pauvre des agriculteurs cultivant d'autres produits. Que faudra-t-il pour que le gouvernement offre de l'aide aux producteurs de pommes victimes de ces mauvaises conditions? Peut-être le gouvernement est-il favorable à la coupe à blanc des vergers de la Colombie-Britannique?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, le député a peut-être la mémoire courte, mais il devrait savoir que, dès décembre dernier, le gouvernement avait, avec la collaboration des provinces, y compris la Colombie-Britannique, mis en place un programme qui mettra jusqu'à 1,5 milliard de dollars à la disposition des agriculteurs victimes de difficultés de la sorte et qui n'en peuvent plus.

* * *

[Français]

LA CONSTRUCTION NAVALE

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, par ses déclarations récentes, le secrétaire d'État à l'Agriculture a suscité des attentes légitimes au sein de la population de la région de Québec et des éventuels acheteurs de la MIL Davie. Mais le ministre de l'Industrie l'a remis à sa place.

Recours au Règlement

Comment la région de Québec peut-elle se sentir défendue au sein du Cabinet si le secrétaire d'État responsable de la région s'écrase devant le ministre de l'Industrie, qui refuse de lever le petit doigt pour sauver les 1 500 jobs de la Davie?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, j'ai expliqué, il y a quelques jours, que nous avons déjà des abris fiscaux importants pour le secteur de la construction des navires.

Mais j'aimerais aussi souligner au député que depuis les années 1980, le gouvernement fédéral a investi 1,6 milliard de dollars dans la MIL Davie. N'est-ce pas suffisant?

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, la confiance du public envers la Direction générale de la protection de la santé, ou ce qu'il en reste, n'a jamais été aussi faible. Trop de Canadiens l'ont vue faire passer les intérêts des sociétés avant ceux de la population. Même le Sénat non élu et qui n'a pas de comptes à rendre réclame un examen indépendant du processus d'approbation des médicaments. Quand le gouvernement se rendra-t-il finalement compte qu'il doit faire enquête sur la Direction de la protection de la santé et cesser d'accorder plus d'importance aux attentes de l'industrie qu'à la sécurité publique?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, j'apprécie le rapport du comité du Sénat. Plusieurs parties de ce rapport sont excellentes. Toute l'orientation du rapport correspond à notre façon de faire les choses à Santé Canada: examiner le travail de la Direction générale de la protection de la santé, consulter le conseil consultatif scientifique, obtenir l'avis de scientifiques indépendants de réputation internationale sur l'embauche de scientifiques compétents pour le ministère. Nous avons pris des mesures dans le budget. Nous avons injecté quelque 60 millions de dollars dans la santé pour renforcer nos services de sécurité des aliments et de protection de la santé. Toutes ces mesures visent le même objectif, soit de protéger la santé des Canadiens, parce que c'est l'objet fondamental de notre mandat.

* * *

L'INDUSTRIE

M. Jim Jones (Markham, PC): Monsieur le Président, on a évalué que le programme fédéral de recouvrement des coûts avait réduit le PIB de 1,3 milliard de dollars en 1996-1997 seulement, entraînant du même coup plus de 23 000 pertes d'emplois. Toutefois, pour chaque dollar imposé aux commerces en frais d'utilisation, le gouvernement fédéral ne tire que 20 cents de recettes supplémentaires. Pourquoi le président du Conseil du Trésor n'a-t-il pas écouté l'appel des petites, moyennes et grandes entreprises et bloqué l'augmentation des frais d'utilisation ou l'adoption de nouveaux frais jusqu'à ce qu'on puisse instaurer un système plus juste?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, je répète de nouveau que le principe du recouvrement des coûts est très clair. C'est un principe qui se veut juste pour tous les Canadiens, puisque ce sont ceux qui profitent des services qui les financent. Nous avons discuté de la question avec tous les secteurs de l'industrie canadienne. Nous avons écouté ce que chacun avait à dire. Tous ont dit ne pas vouloir payer davantage, mais la plupart ont fini par convenir que c'était là une façon juste de régler leurs problèmes. C'est ce que nous avons fait et notre système est maintenant plus juste.

* * *

• (1500)

[Français]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

M. Claude Drouin (Beauce, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Travail et porte sur les modifications au Code canadien du travail, c'est-à-dire la partie I portant sur les relations de travail, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999.

Est-ce que la ministre peut informer cette Chambre des bénéfices qui découlent de cette réforme pour les travailleurs et les travailleurs oeuvrant sous la juridiction fédérale?

L'hon. Claudette Bradshaw (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, lorsque le gouvernement a décidé de moderniser le Code canadien du travail, il a choisi de consulter les centrales syndicales et les groupes d'employés relevant de la juridiction fédérale. Il en résulte une réforme des lois fédérales du travail fondée sur le consensus patronal et syndical.

Je veux féliciter ceux et celles qui ont contribué à cette réforme et réitérer l'engagement du gouvernement en faveur de la pratique de libres négociations collectives et du règlement positif des différends.

* * *

[Traduction]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence Giancarlo Aragona, secrétaire général de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE COMITÉ PERMANENT DU PATRIMOINE CANADIEN

M. Inky Mark (Dauphin—Swan River, Réf.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet d'une infraction au paragraphe 106(3) du Règlement qu'a commise le président du Comité permanent du patrimoine canadien.

Le 20 juin 1994 et le 7 novembre 1996, le Président a rendu la décision suivante:

Bien que, selon la tradition de cette Chambre, les comités soient maîtres de leurs délibérations, ils ne peuvent instituer de procédures qui dépassent les pouvoirs que la Chambre leur a conférés.

Dans ces deux cas, les comités en question ont enfreint l'article 114 du Règlement.

Dans le cas qui m'occupe, le président du Comité permanent du patrimoine canadien a enfreint le paragraphe 106(3) du Règlement. Ce paragraphe donne la directive suivante au comité:

Dans les dix jours de séance qui suivent la réception, par le greffier d'un comité permanent, d'une demande signée par quatre membres dudit comité, le président dudit comité convoque une réunion. Toutefois, un avis de quarante-huit heures est donné de la réunion. Aux fins du présent paragraphe, les motifs de la convocation sont énoncés dans la demande.

Le 18 février 1999, conformément au paragraphe 106(3) du Règlement, j'ai transmis une lettre au greffier du Comité permanent du patrimoine canadien. En voici la teneur:

Conformément au paragraphe 106(3) du Règlement, nous écrivons pour convoquer une réunion du Comité permanent du patrimoine canadien, afin d'entendre le témoignage de l'ancien directeur du Centre national des Arts, John Cripton, et peut-être celui d'autres témoins experts, ainsi que d'examiner des renseignements supplémentaires concernant le CNA que le comité n'a pas encore reçus.

• (1505)

Nous en sommes aujourd'hui au douzième jour de séance et le comité permanent n'a toujours pas convoqué une telle séance. Le comité a traité de la question au cours d'une séance régulière du comité directeur au lieu de convoquer une séance spécifiquement pour examiner la demande.

Monsieur le Président, si vous vérifiez toutes les demandes qui ont été faites conformément au paragraphe 106(3) du Règlement, vous verrez que, dans tous les cas, le président a convoqué une séance pour étudier spécifiquement la demande. Ce n'est pas par hasard que tous les comités font cela.

Si l'on permet aux comités d'examiner des demandes conformément au paragraphe 106(3) du Règlement à une séance régulière du comité directeur, le paragraphe 106(3) du Règlement n'a alors plus sa raison d'être. Nous n'avons pas besoin du paragraphe 106(3) du Règlement pour proposer une motion à une séance régulière du comité directeur. Le paragraphe 106(3) du Règlement vise à permettre à la minorité d'un comité de faire convoquer une séance pour examiner spécifiquement sa demande.

Une séance régulière du comité directeur se tient souvent à huis clos et son ordre du jour est souvent surchargé. Par ses décisions, le Comité permanent du patrimoine canadien a enlevé sa raison d'être au paragraphe 106(3) du Règlement. Nous ne pouvons pas permettre qu'un comité soit aussi indépendant de la Chambre. Le commentaire 760(2) de la sixième édition de Beauchesne prévoit ceci:

Les comités reçoivent leur autorité de la Chambre même et l'autorité de la Chambre prime celle de tout comité.

Monsieur le Président, je vous demande de statuer sur cette affaire. Je vous demande de déterminer si le président du Comité

Recours au Règlement

permanent du patrimoine canadien a violé un règlement de la Chambre et est coupable d'outrage grave.

L'hon. Don Boudria (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai été vivement intéressé par la demande faite par le député d'en face.

Au départ, la plupart d'entre nous pensions qu'il n'y avait pas eu de réunion. J'aurais été prêt à dire qu'il aurait été incorrect si aucune réunion n'avait eu lieu. Ce n'est pas ce que dit le député. En fait, une réunion a eu lieu, mais comme d'autres points étaient à l'ordre du jour, le député conclut qu'il n'y a pas eu de réunion distincte comme le prévoit le paragraphe 106(3) du Règlement.

À mon avis, la présidence doit déterminer si, oui ou non, une réunion aux termes du paragraphe 106(3) du Règlement doit porter uniquement sur une question en particulier ou s'il est possible que d'autres questions soient inscrites à l'ordre du jour.

Le député d'en face ajoute que si d'autres sujets peuvent être abordés au cours d'une réunion tenue aux termes du paragraphe 106(3) du Règlement, cette disposition est donc superflue. C'est ce qu'il a déclaré.

Or, je ne suis pas de cet avis. Cette disposition protège les députés, parce que, si jamais un comité ne devait pas siéger avant un bon bout de temps, une réunion pourrait néanmoins être convoquée en moins de 48 heures. D'après moi, cette disposition n'est pas censée remplacer la règle qui s'applique habituellement, selon laquelle une question peut être discutée si le comité se réunit de toute façon.

La règle n'est pas superflue pour autant. Le paragraphe 106(3) du Règlement protège les députés dans l'éventualité où il n'est pas prévu qu'un comité réunisse. Il offre un moyen rapide pour qu'un comité se réunisse pour discuter d'un sujet particulier. Je crois que c'est comme cela qu'il faut interpréter la disposition.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Réf.): Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir écouté ce rappel au Règlement qui me paraît sérieux.

Monsieur le Président, en examinant le problème que le député de Dauphin a soulevé, je vous demanderais d'examiner également l'autre problème que suscite le paragraphe 106(3) du Règlement. Couramment, le président du comité ou le comité lui-même ordonne le huis-clos en recevant une de ces lettres.

Cette disposition permet non pas seulement à un parti, mais à un moins deux partis d'opposition de trouver une question ou de s'entendre sur une question dont le comité devrait être saisi et à propos de laquelle il devrait tenir une séance pour en discuter. Comme le Règlement le stipule, cette lettre doit décrire en détails en quoi consiste la question et comment on devrait l'aborder.

• (1510)

Au lieu de donner aux partis d'opposition l'occasion de rendre public ce qu'ils pourraient considérer comme une question très sérieuse, le comité se réunit à huis clos et évacue le problème en

Affaires courantes

disant qu'il n'en discutera pas davantage. Autrement dit, l'intention du paragraphe 106(3), qui est de donner aux partis d'opposition l'occasion de signaler une question, est contrecarrée par une réunion à huis clos de routine.

Le député décrit un double problème pour un parti d'opposition. Le paragraphe 106(3) du Règlement, qui est un des rares outils dont nous disposons au comité, est contrecarré à deux égards. Non seulement la lettre dont il est question se trouve mêlée à d'autres travaux du comité, mais elle est abordée à huis clos, le problème est évacué et personne n'en entend parler. Cela veut dire que cette disposition du Règlement est de peu d'utilité aux députés.

Le Président: Les points soulevés préoccupent un peu la présidence. Je m'adresse au député de Dauphin—Swan River. Il a dit, je crois, que la question a été abordée lors d'une réunion du comité directeur.

S'agissait-il d'une réunion du comité directeur ou d'une réunion du comité permanent qui s'est déroulée à huis clos? Le député pourrait-il me préciser cela?

M. Inky Mark: Monsieur le Président, la question a été abordée lors d'une réunion sur les questions à l'ordre du jour, une réunion générale qui, comme mon collègue l'a expliqué, s'est tenue à huis clos. La demande faite au comité était énoncée expressément.

Le Président: S'agissait-il d'une réunion du comité directeur ou d'une réunion à huis clos du comité permanent? Pourrait-il préciser cela?

M. Inky Mark: Monsieur le Président, il s'agissait d'une réunion à huis clos du comité permanent.

Le Président: Je dois donc déterminer si le comité s'est acquitté du mandat qui lui a été conféré.

Si j'ai bien compris, quatre députés ont singé une demande pour qu'une réunion ait lieu au cours d'une certaine période. Je crois que vous avez dit en deçà de 10 jours de séance. La réunion a-t-elle eu lieu? Selon le député, elle a eu lieu.

A-t-elle eu lieu en public ou à huis clos? Je ne sais pas si cela a de l'importance. À mon avis, cela n'en a pas, à condition que ce soit le comité permanent qui siègeait.

En l'absence de toute autre information et à en juger par ce que le député a dit, il ne s'agissait pas d'une réunion du comité directeur. C'est le comité permanent qui s'est réuni à huis clos, et c'est là sa prérogative. Ce que j'ai dit jusqu'à maintenant est-il juste? Répondez simplement par oui ou non.

M. Inky Mark: Oui, monsieur le Président, mais le problème, c'est que le comité permanent n'a pas respecté la directive du paragraphe 106(3) du Règlement, qui lui ordonne de tenir une réunion avec M. Cripton.

Le Président: Je m'occuperai de cela maintenant. Le comité s'est réuni, le mot est de moi, légitimement, comme il était censé faire. Selon le député, étant donné que d'autres questions ont été discutées à ce moment-là, le comité ne s'est pas réuni uniquement pour cette affaire-là.

• (1515)

Je suis d'avis que lorsqu'une réunion est convoquée, ce n'est pas nécessairement pour une affaire en particulier à l'exclusion de toutes les autres.

Si le comité s'est bien réuni et si cette affaire a été soulevée, bien que brièvement, je statue que le rappel au Règlement n'est pas fondé dans ce cas.

Toutefois, je vais vérifier auprès du greffier du comité et, au besoin, je ferai part à la Chambre de mes conclusions.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Adams (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à quatre pétitions.

* * *

[Traduction]

COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Adams (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le soixante-et-unième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au sujet de l'ordre de renvoi qu'il a reçu de la Chambre des communes le lundi 1^{er} mars 1999 relativement au budget des dépenses principal pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2000, en regard du crédit n^o 5 sous Parlement, Chambre des communes. Le comité dépose ledit rapport.

J'ai également l'honneur de présenter le soixante-deuxième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au sujet des membres associés du Comité permanent de l'industrie.

Avec le consentement de la Chambre, j'ai l'intention de proposer l'adoption de ce rapport aujourd'hui.

* * *

LA LOI SUR LE CASIER JUDICIAIRE

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-69, Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire et une autre loi en conséquence.

(Les motions sont adoptées d'office, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

CODE DE DÉONTOLOGIE PARLEMENTAIRE

M. Gordon Earle (Halifax-Ouest, NPD) demande à présenter le projet de loi C-488, Code de déontologie parlementaire.

—Monsieur le Président, je suis très heureux de présenter mon projet de loi d'initiative parlementaire intitulé Code de déontologie parlementaire.

Le but de ce projet de loi est d'établir un code de déontologie applicable à tous les parlementaires, tant au Sénat qu'à la Chambre des communes, et à créer le poste de conseiller en éthique du Parlement. Les fonctions de cet agent du Parlement seraient de conseiller les parlementaires, d'administrer le programme de divulgation des intérêts et d'enquêter sur les plaintes, sous la direction d'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes.

Je crois que l'adoption du projet de loi établirait un cadre permettant aux parlementaires de s'acquitter de leurs responsabilités avec honnêteté, intégrité et transparence et d'une manière digne de la confiance que leur témoignent les électeurs.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Adams (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je propose que le 62^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui a été présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1520)

PÉTITIONS

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureux de présenter une pétition sur les droits de la personne signée par des Canadiens, dont certains de ma propre circonscription, Mississauga-Sud.

Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur les violations des droits de la personne qui se poursuivent dans le monde, notamment dans des pays comme l'Indonésie. Ils ajoutent que le Canada jouit encore sur la scène internationale de la réputation de grand défenseur des droits de la personne.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de continuer à dénoncer les violations des droits de la personne dans le monde et de s'efforcer d'amener devant les tribunaux les responsables de ces violations.

Affaires courantes

L'AIDE AU SUICIDE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk—Brant, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente des pétitions venant d'électeurs de ma circonscription qui demandent au gouvernement d'interdire l'aide au suicide et qui prient le Parlement de s'abstenir de modifier les lois de façon à sanctionner ou à autoriser cette pratique.

L'IRAQ

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, je présente une pétition au nom de gens qui estiment que les Iraquiens ont été victimes de dures épreuves et d'énormes traumatismes découlant de la guerre du Golfe.

Selon les pétitionnaires, loin de contribuer à faire disparaître le gouvernement répressif de l'Iraq, les sanctions ont au contraire renforcé celui-ci et anéanti toute opposition utile, étant donné qu'au lieu de lutter pour l'obtention de ses droits, la population doit lutter pour assurer sa survie.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement de prier instamment les Nations Unies, les États-Unis et la Grande-Bretagne de rejeter toute nouvelle intervention militaire contre l'Iraq et ils demandent qu'il y ait une tentative sérieuse de négociations de paix avec l'Iraq et ses voisins.

LES EXPORTATIONS D'EAU

M. Nelson Riis (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter trois pétitions en vertu de l'article 36 du Règlement. La première porte sur les accords de commerce internationaux et l'eau. Les pétitionnaires se préoccupent de l'attitude récente du gouvernement, qui semble s'acoquiner avec le gouvernement des États-Unis en ce qui concerne les futures exportations.

LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX

M. Nelson Riis (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, NPD): Monsieur le Président, dans la deuxième pétition, les pétitionnaires sont préoccupés par l'absence d'imposition d'une peine raisonnable aux personnes qui brutalisent des animaux. Ils signalent tout un éventail de cas montrant que les tribunaux semblent réagir de façon assez cavalière dans ce dossier et ils soutiennent que les personnes qui maltraitent sous quelque forme que ce soit des animaux et qui sont reconnues coupables d'avoir agi de la sorte devraient se voir imposer des amendes plus élevées et des peines plus rigoureuses.

LES PENSIONS

M. Nelson Riis (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, NPD): Monsieur le Président, dans la troisième pétition, les pétitionnaires se préoccupent de la viabilité à long terme du régime de pensions. Ils craignent que le régime actuel ne garantisse pas une pension adéquate à tous les Canadiens et réclament une analyse complète du dossier.

LE CRTC

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom de la Oakridge Lutheran Church,

Affaires courantes

de Vancouver, qui demande au Parlement de revoir le mandat du CRTC et réclame une nouvelle politique encourageant la délivrance de licences à des radiodiffuseurs professant une religion unique.

LE MMT

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des habitants de Sarnia et St. Thomas, qui exhortent le Parlement à interdire le MMT, un additif à l'essence. Les pétitionnaires font remarquer que des études en cours à l'Université du Québec montrent que ce produit est nocif pour la santé, surtout chez les enfants et les personnes âgées.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Adams (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

[Traduction]

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, j'ai deux rappels au Règlement. Le premier porte sur le fait que le 23 novembre 1998, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* la question n° 169. Elle demande combien de contrebandiers d'armes et de trafiquants d'armes illégales ont été identifiés, poursuivis en justice et condamnés au Canada grâce au système d'enregistrement des armes à feu.

Conformément à l'article 39 du Règlement, j'ai demandé une réponse écrite dans les 45 jours. Mes électeurs attendent depuis 112 jours.

Ce qui est déconcertant, c'est que cela se produit chaque fois que je pose une question.

• (1525)

Chaque fois que je fais inscrire une question au *Feuilleton*, je dois attendre plus de 45 jours pour une réponse. Pourquoi le gouvernement ne peut-il répondre à nos questions dans les 45 jours tel que promis? Quand mes électeurs peuvent-ils s'attendre à une réponse à la question n° 169?

M. Peter Adams: Monsieur le Président, je sais que le député se préoccupe de cette question. Comme les députés le savent, parfois, lorsque ces questions sont soumises, elles sont renvoyées à un ministère et nous obtenons une réponse. Dans d'autres cas, elles doivent être transmises à tous les ministères. Dans certains cas, elles sont transmises à un ministère, où on y répond en partie avant de les transmettre à un autre ministère. Ce n'est alors que ces

questions peuvent être renvoyées au premier ministère concerné pour qu'il réponde au reste.

Je peux garantir au député que je vais me renseigner très sérieusement sur ce qu'il est advenu de la réponse à la question n° 169.

M. Garry Breitkreuz: Monsieur le Président, mon deuxième point, c'est que, le 9 décembre 1998, j'ai fait inscrire au *Feuilleton*, la question n° 185 pour demander une liste des contrats conclus entre le gouvernement et la société d'experts-conseils KPMG Peat Marwick Thorne. Conformément à l'article 39 du Règlement, j'ai demandé une réponse écrite dans les 45 jours et mes électeurs attendent maintenant depuis 99 jours.

J'ai attendu deux fois plus longtemps que ne le prévoit le Règlement. Pourquoi dois-je formuler de multiples recours au Règlement pour obtenir des réponses à mes questions? Le gouvernement m'empêche de m'acquitter de mes fonctions comme je le voudrais. Si le gouvernement répondait à une question tous les 45 jours, j'obtiendrais huit réponses par an. Si j'utilisais à plein la limite des quatre questions, j'obtiendrais 32 réponses par an. Or, j'obtiens actuellement moins de deux réponses par an.

Quand ce genre de chose devient-il matière à une question de privilège? Quand mes électeurs peuvent-ils s'attendre à recevoir une réponse à la question n° 185?

M. Peter Adams: Monsieur le Président, comme je l'ai expliqué en réponse à la question précédente, il arrive quelquefois que les réponses soient plus complexes qu'à l'accoutumée. Par exemple, dans le cas des réponses aux pétitions, il y a plus de 2 000 pétitions et notre taux de réponse est supérieur à 90 p. 100.

Cela dit, je puis assurer au député que je vais voir ce qu'il en est de la question n° 185.

Le vice-président: J'hésite à me lancer dans une discussion avec le député à propos de ses privilèges.

Le secrétaire parlementaire sait que j'ai déjà présidé le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Ce comité s'occupe, entre autres, des changements au Règlement de la Chambre. Si le député estime qu'il a matière à grief parce qu'il n'a pas reçu réponse à ses questions, je suggère qu'il s'adresse au comité habilité à modifier les règles et à l'autoriser à inscrire un plus grand nombre de questions au *Feuilleton*. Au moins, il pourrait poser ses questions, même s'il n'obtient pas de réponse. Le député ne serait pas, comme il se plaint de l'être, limité par la règle des quatre questions. C'est une chose que le comité pourrait examiner et dont il pourrait rendre compte à la Chambre. Le député voudra peut-être poursuivre cette affaire auprès du comité. Je sais que le secrétaire parlementaire sera très réceptif à sa requête.

Je suggère que nous laissons là cette affaire. Le secrétaire parlementaire étant le président du comité, en faisant appel à lui, le député fera en fait appel à deux personnes à la fois. C'est toujours très utile et cela épargne du temps.

Les autres questions demeurent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

*Les crédits***INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

[Français]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—UNION MONÉTAIRE PANAMÉRICAINNE

La Chambre reprend l'étude de la motion, ainsi que de l'amendement.

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, avant la période des questions orales, j'ai écouté avec attention le débat sur notre motion et le discours du député de Saint-Hyacinthe—Bagot. Il a expliqué avec intérêt pourquoi on devrait mettre sur pied un comité parlementaire spécial pour étudier la création d'une union monétaire panaméricaine. Il est peut-être possible de participer à la création de l'union monétaire panaméricaine.

Dans son exposé, il a présenté des arguments qui faisaient mention de la faiblesse de la réponse des députés du parti ministériel. Ceux-ci ont présenté des arguments tout à fait farfelus. Ils nous présentent cela en disant: «Non, on ne veut pas la création d'un tel comité et un tel débat sur la possibilité d'une union monétaire panaméricaine.»

• (1530)

De plus, mon collègue de Saint-Hyacinthe—Bagot mentionne que le secrétaire d'État aux Institutions financières avait apporté comme argument que la politique monétaire canadienne, c'est fort important pour la souveraineté du Canada.

Alors, ma question est celle-ci: est-ce que mon collègue pourrait me dire quelle est l'indépendance de la politique monétaire canadienne face à celle des États-Unis? N'est-elle pas qu'une vue de l'esprit?

M. Yvan Loubier: Monsieur le Président, je remercie ma collègue du comté de Drummond pour son excellente question.

Effectivement, lorsqu'on regarde l'évolution de la politique monétaire depuis 1950, l'indépendance de la politique de la Banque du Canada est fortement en cause. Depuis 1950, il s'agit d'ajouter à peu près 100 points de base aux taux d'intérêt américains, c'est-à-dire 1 p. 100, pour avoir le résultat en termes des taux d'intérêt canadiens.

Autrement dit, chaque fois que la Réserve fédérale américaine prend des décisions concernant les taux d'intérêt, la Banque du Canada suit cette décision. Et c'est tout à fait normal, on est collés sur l'économie américaine. Il y a des capitaux qui circulent à la vitesse de l'éclair, de plus en plus librement. Alors, les fuites de capitaux, étant donné les rendements plus faibles au Canada par rapport aux États-Unis, peuvent s'accroître s'il y a une différence dans les taux d'intérêt canadiens par rapport à ceux des États-Unis.

On a eu l'expérience, en 1996-1997, lorsque la Banque du Canada se vantait d'avoir une certaine autonomie face à la politique monétaire américaine, où les taux d'intérêt canadiens étaient inférieurs de plus de 1 p. 100 aux taux d'intérêt américains. Qu'est-ce

que cela a donné? Le dollar canadien a plongé de façon considérable, aidé en cela par la crise asiatique qui a rajouté aux pressions à la baisse du dollar canadien.

C'est la seule fois, à part celle de 1973, où on s'est retrouvés avec une décision de la Banque du Canada qui était tout à fait déconnectée de celle de la Réserve fédérale américaine.

Alors, dans ces circonstances, lorsqu'on parle de l'autonomie de la Banque du Canada, c'est vraiment factice. Il n'y a pas d'autonomie à la Banque du Canada.

On en a encore eu l'exemple, récemment, aux mois d'août et septembre. Le président de la Réserve fédérale américaine a décrété une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt américains. Quinze minutes plus tard—pas une journée, ni deux, ni une semaine plus tard, mais 15 minutes plus tard—M. Thiessen, le gouverneur de la Banque du Canada, décrétait exactement la même chose. On suit continuellement l'évolution de la politique monétaire américaine. Ce ne serait pas une grosse perte d'autonomie que d'avoir une monnaie unifiée entre les trois Amériques, ou même une monnaie mondiale.

M. John Bryden (Wentworth—Burlington, Lib.): Monsieur le Président, le député d'en face sait que les États-Unis sont le plus puissant pays du monde. Est-ce vrai que la seule monnaie que les Américains accepteraient serait la monnaie américaine, le dollar américain? Est-ce vrai?

M. Yvan Loubier: Monsieur le Président, ce n'est pas cela, la question. Que les députés d'en face essaient donc d'avoir une étincelle d'intelligence pour une fois.

La question est de savoir si on va rester en retrait de l'évolution mondiale. Les libéraux vont-ils refuser de faire un vrai débat, comme on le leur demande, et en particulier d'avoir un colloque au Comité des finances—j'en ai fait la demande—de deux ou trois jours, où on réunirait des spécialistes du Québec et du Canada?

On se pencherait sur les pour et les contre de l'unification monétaire, pour voir les arguments que l'on pourrait tirer de cela, et pour préparer les parlementaires à des débats plus intelligents que ceux qu'on a entendus, aujourd'hui, de la part des libéraux, et des néo-démocrates en particulier. Voilà ce qu'on demande.

L'hon. Jim Peterson (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, je vous avise que je vais partager le temps qui m'est imparti avec le député de Scarborough-Est.

• (1535)

Dans la motion du Bloc québécois, il s'agit d'une union monétaire pour le Canada et les États-Unis.

Une voix: Ce n'est pas ça.

L'hon. Jim Peterson: Excusez-moi.

[Traduction]

L'exemple qu'on nous donne est celui de l'Union européenne, qui est très différente de l'Amérique du Nord. L'Union européenne

Les crédits

comptait onze pays faisant du commerce entre eux au moyen de onze devises différentes. Ensemble tous ces pays sont approximativement de même taille sur le plan économique que le Canada et les États-Unis.

Peut-on imaginer à quel point il peut être compliqué de faire des affaires avec onze monnaies différentes, et au moins autant de frontières à franchir, pour réaliser les mêmes économies d'échelle? Dans le cas des pays européens, une union monétaire permettait de réaliser des économies sur le coût des transactions.

Un autre avantage de l'union monétaire—et il faut que nous examinions cela de près—, c'est que quand on n'a qu'une devise, on ne risque plus de voir la sienne gagner ou perdre du terrain relativement à une autre. Peut-être de telles fluctuations finissent-elles par être source de problèmes à long terme. Les fournisseurs ne peuvent même pas garantir leurs coûts pour six mois parce que le taux de change peut fluctuer.

Le Canada pourrait ainsi produire des biens et services non compétitifs. Mais il y a moyen d'éviter cela. Toute entreprise qui fait du commerce international et qui a besoin de faire des transactions en devises étrangères fait ce qu'on appelle des opérations de couverture, c'est-à-dire qu'elle achète, ou vend, des unités de telle ou telle devise six mois ou un an avant le moment où elle vendra ses produits de manière à toujours pouvoir déterminer ses coûts et à être sûre qu'ils demeureront fixes.

C'est ce que le Canada fait avec les États-Unis. Nous n'avons pas à nous débattre avec onze monnaies différentes, ce qui est tout un problème, car nous n'en avons que deux. Si nous devions faire partie d'une union monétaire, elle serait très différente de celle de l'Union européenne. Certes, il y a là-bas plusieurs pays, mais ils ont une certaine homogénéité. Au contraire, sur le plan économique, les États-Unis sont à peu près onze fois plus gros que le Canada. Inévitablement, notre politique monétaire ne serait plus indépendante.

[Français]

Le député du Bloc québécois qui vient de prendre la parole a dit que le Canada n'avait jamais eu une politique monétaire indépendante. Ce n'est pas vrai.

M. Richard Marceau: Depuis 1950.

L'hon. Jim Peterson: En 1993, quand nous avons formé le gouvernement du Canada, les taux d'intérêt canadiens étaient de 2,5 points plus élevés qu'aux États-Unis. Aujourd'hui, nos taux d'intérêt, à court et à long terme, sont presque les mêmes qu'aux États-Unis.

Pendant ce temps, nous avons suivi une politique monétaire indépendante et nous avons autant bénéficié de cette politique parce que, avec la baisse de nos taux d'intérêt, une baisse énorme, nous avons pu voir beaucoup d'avantages, y inclus le taux de chômage qui est passé de 11,4 p. 100 à 7,8 p. 100 aujourd'hui.

Nous avons aussi économisé beaucoup sur les coûts d'intérêt sur la dette. Grâce à notre politique monétaire indépendante, les Canadiens et Canadiennes, dans chaque province et dans chaque région du Canada, en ont beaucoup bénéficié.

[Traduction]

Il y a une autre raison pour laquelle nous ne pouvons absolument pas nous permettre de souscrire à la proposition du Bloc. Le fait d'avoir notre propre devise nous permet de mieux faire face aux conditions économiques changeantes, aux crises économiques. Frappé par la crise asiatique, le Canada a vu le prix des denrées de base chuter d'environ 25 p. 100 partout au monde.

• (1540)

À ce chapitre, le Canada est un pays exportateur net alors que les États-Unis sont un pays importateur net. La seule fluctuation des prix internationaux des denrées de base a fait pencher la balance d'environ 6 p. 100 contre le Canada, et d'environ 5 p. 100 en faveur des États-Unis.

Si nous avions eu la même unité monétaire, que se serait-il passé? C'est très simple. Nous aurions été témoins d'une importante réduction au chapitre de la production canadienne. On aurait pu voir les travailleurs quitter le pays et, avec un peu de chance, s'installer aux États-Unis où les activités reprennent. Toutefois, nous savons bien que ce n'est pas comme cela que les choses se passent. Nous aurions plutôt constaté une chute au niveau des prix, une baisse des salaires non protégés par des contrats et bon nombre de pertes d'emplois.

Or, malgré la chute des prix des denrées de base, la crise en Asie et ensuite la crise en Russie, le 17 août, et même si toutes les devises ont cherché la sécurité, notre taux de chômage a continué de baisser. Notre monnaie, le dollar canadien, a légèrement fléchi. Il a baissé de 7 p. 100 par rapport au dollar américain.

On pourrait regarder un peu ce qui s'est passé ailleurs au monde. L'Afrique du Sud a connu une chute de 34 p. 100. Le pays a été complètement dévasté. En Australie la baisse a été de 15 p. 100 et en Nouvelle-Zélande de 19 p. 100. La Norvège a également connu des baisses substantielles.

Fort du sain état de ses finances publiques, le Canada a été capable d'affronter la crise. La flexibilité de sa politique monétaire indépendante lui a permis de continuer de lutter contre le chômage et les travailleurs n'ont pas eu à souffrir. C'est ce que notre position particulière nous a apporté, comme en témoignent les neuf ou douze derniers mois.

[Français]

Je ne peux m'empêcher de me demander si le Bloc n'est pas un peu méchant en présentant cette motion à la Chambre. Serait-ce peut-être leur façon de vouloir créer quelque chose avec les États-Unis? S'il y avait un référendum et s'il leur était possible de le faire, ne seraient-ils pas, à ce moment-là, plus près des États-Unis?

C'est la première fois qu'on lance cette idée à la Chambre, et c'est fait par le Bloc pour tout le Canada. La plupart des idées du Bloc concernent uniquement le Québec. Elles ne s'adressent jamais à tout Canada.

Je dois conclure qu'avec cette motion, ils pensent qu'ils vont encourager les Québécois et les Québécoises à devenir plus séparatistes, parce qu'il y aura quelque chose d'établi à l'avance avec les Américains.

Nous n'accepterons jamais cette hypothèse ou ces idées. Nous protégerons notre indépendance économique et notre politique monétaire indépendante, tout en reconnaissant les réalités du monde.

M. Richard Marceau (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, c'est avec un peu d'étonnement que j'ai entendu le député d'en face dire que notre politique monétaire a été bénéfique pour le taux de chômage. Je lui demanderais de regarder notre taux de chômage comparé à celui des États-Unis. Peut-être que cela allumera certaines lumières chez lui qui étaient jusqu'à maintenant éteintes.

On en revient toujours à cette espèce d'idée d'indépendance monétaire du Canada vis-à-vis des États-Unis. Je voudrais savoir quelle sorte de politique monétaire indépendante a le Canada, lorsqu'on sait qu'entre 1950 et 1986, pour connaître le taux d'escompte de la Banque du Canada, il suffisait d'ajouter environ 1 p. 100 au taux de la U.S. Federal Reserve à la même période.

• (1545)

Il avait raison quand il a dit qu'il y a eu un écart encore plus grand du taux d'escompte entre 1986 et environ 1993. C'est justement lorsque la récession canadienne a été pire que celle des États-Unis. Le gouverneur John Crow, qui a tant augmenté les taux d'intérêt, est celui qui défend aujourd'hui la politique monétaire indépendante.

Si c'est pour faire une telle politique dangereuse pour les emplois, à quoi cela sert-il d'avoir une politique monétaire indépendante?

Où est la politique monétaire indépendante du gouvernement du Canada, alors qu'en 1997-1998, lorsqu'il y a eu l'effondrement du dollar canadien, la Banque du Canada a été obligée d'augmenter son taux d'intérêt de 1 p. 100 de plus que celui des Américains pour en revenir au même modèle économétrique qui existait entre 1950 et 1986?

Où est l'indépendance politique monétaire lorsque, de toute façon, on sait que les deux courbes se suivent? J'aimerais bien pouvoir montrer cela à la Chambre. C'est exactement la même chose. Où est-elle la politique monétaire indépendante là-dedans?

L'hon. Jim Peterson: Monsieur le Président, dans un monde globalisé, il faut reconnaître ce qui se fait dans tous les autres pays du monde.

J'aimerais souligner les six points que notre ministre des Finances a présentés au FMI. Parmi ces points figurait une suggestion pour que tous les pays de l'Ouest, des pays avec une économie forte, reconnaissent que les risques étaient assez grands pour l'économie mondiale et que ce serait nécessaire de baisser leurs taux d'intérêt pour encourager la croissance dans leurs économies ainsi que les importations des pays asiatiques ou d'ailleurs qui avaient des problèmes à cause de la crise asiatique.

Nous avons travaillé ensemble, avec les autres pays ayant des économies fortes. Ce n'est pas un manque d'indépendance, c'est vraiment l'indépendance pour travailler de concert avec nos alliés.

Les crédits

Je dois le répéter. Quand nous avons formé le gouvernement en 1993, nos taux d'intérêt étaient beaucoup plus élevés que les taux d'intérêt américains. Avec notre politique d'inflation très basse et avec nos programmes fiscaux, nous avons éliminé le déficit. Nos taux d'intérêt ont baissé et étaient vraiment inférieurs aux taux américains, il y a six mois.

Nous avons dû, avec les changements mondiaux, réarranger nos taux d'intérêt petit à petit, quelquefois en les haussant, quelquefois en les baissant.

Aujourd'hui, nous voyons les résultats de notre politique monétaire indépendante sur la croissance économique et les emplois.

M. Pierre de Savoie (Portneuf, BQ): Monsieur le Président, parfois je me pose des questions lorsque j'entends nos collègues du Parti libéral s'inquiéter des intentions du Bloc québécois.

Regardons les choses en face. Lorsqu'il a été question de libre-échange, que ce soit le premier traité de libre-échange ou l'accord dont nous jouissons présentement, c'est le Québec qui a été à l'avant-garde de ces changements. C'est le Québec qui a eu une vision d'avenir.

Ici, on est exactement dans la même situation. Le commerce entre le Canada et les États-Unis est à hauteur d'un milliard de dollars par jour, ou peut-être davantage. Pour ce qui est du commerce entre le Québec et les États-Unis, 55 p. 100 des exportations se font vers les États-Unis.

Imaginons maintenant les problèmes de taux de change, un dollar qui monte, qui descend, qui est imprévisible. Tôt ou tard, on en viendra à une monnaie unique, et j'aimerais mieux qu'on y pense maintenant que trop tard. C'est cela que le Bloc québécois propose, soit la formation d'un comité. Que répond mon honorable collègue à cela?

• (1550)

L'hon. Jim Peterson: Monsieur le Président, notre taux de change est flottant. Il n'est pas fixe, il n'est pas réglé. Cela change envers le dollar américain et toutes les autres monnaies du monde.

[Traduction]

M. John McKay (Scarborough-Est, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole dans ce débat. Je dois admettre que, quand cette résolution est arrivée sur mon bureau, ce matin, vers 10 heures, je me suis gratté la tête. Je ne pouvais pas comprendre comment un parti souverainiste, un parti voué à la défense de la souveraineté, pouvait proposer une motion qui se lit comme suit:

Que, de l'avis de la Chambre, un comité parlementaire spécial de la Chambre des communes devrait être mis sur pied afin d'étudier la possibilité, pour le Canada, de participer à la création d'une union monétaire panaméricaine.

Les crédits

Ma première réaction a été de soupçonner une supercherie.

Cela me rappelait un peu l'Accord de libre-échange. Souvenons-nous que nos premiers efforts, dans le cadre de l'Accord de libre-échange, ont consisté à attirer l'attention des Américains. Franchement, pour les Américains, nous représentions une petite économie. Nous sommes ni plus ni moins de la taille de la Californie, avec à peu près le même nombre d'habitants. Les Américains ne se préoccupaient pas plus qu'il ne le fallait de la possibilité de conclure une entente avec nous.

Il a été un peu difficile de les amener à nous prendre au sérieux, au point que, durant la première partie des négociations, nous avons négocié pour les deux côtés, jusqu'à ce que nous ayons élaboré un certain cadre sur lequel fonder les négociations. Nous avons fini par conclure une entente avec les Américains et signer l'Accord de libre-échange, qui est devenu par la suite l'Accord de libre-échange nord-américain. On connaît le reste. Je laisserai à d'autres la tâche de débattre des mérites de cette entente.

Le vrai problème, c'est que le Canada est considéré comme un pays qui joue un rôle de figurant dans l'économie, surtout dans l'économie mondiale, mais même en Amérique du Nord. Nous sommes fiers de dire que le Canada est le plus grand partenaire commercial des États-Unis. Comme d'autres l'ont fait remarquer, des échanges d'une valeur d'un milliard de dollars franchissent quotidiennement la frontière entre nos deux pays. Mais pour les Américains, surtout ceux de Washington, cette frontière ressemble à s'y méprendre à une frontière entre deux États, même si elle présente certains détails surprenants.

Si le gouvernement devait mettre en application la motion dont nous sommes saisis, comme certains l'y invitent, cette perception serait encore plus marquée. Si le Canada se voit attribuer un rôle de second plan, imaginons un peu comment le Québec serait perçu par Washington ou New York.

Je suis certain que ceux qui gèrent la politique monétaire américaine, en particulier M. Greenspan, seraient un peu embarrassés de dire où se trouve la ville de Québec. Il faudrait peut-être leur apprendre que des gens y parlent français. Ils trouveraient cela amusant et établiraient probablement le rapprochement avec la Louisiane. Ils seraient étonnés d'apprendre que le droit civil s'applique au Québec. Ils trouveraient l'idée géniale, tout à fait nouvelle. La société distincte serait sûrement une révélation pour eux.

M. Greenspan et les autres qui définissent les politiques de ce genre ne s'intéresseraient peut-être pas uniquement aux questions culturelles et linguistiques, car ce qui compte vraiment pour eux, c'est l'argent et ceux qui en possèdent. Les questions qui préoccupent le plus le Québec et le reste du Canada comptent bien peu pour M. Greenspan et ses collègues.

La politique visant une monnaie unique en Amérique du Nord sera établie par Washington. Soyons réalistes. C'est un fait. Ce que pensent Ottawa, Mexico ou Québec n'aura absolument aucune importance si cette motion est adoptée et que nous adoptons une monnaie commune. Il serait complètement naïf de croire le contraire.

Il s'agit d'un exemple parfait de fiscalité sans représentation. Plus particulièrement, il s'agit de la création d'une politique monétaire sans représentation. Ce sera le comble de l'aliénation, le comble de la frustration et une erreur monumentale.

Si cette motion est adoptée et qu'on obtient le résultat escompté, les gens pourront tout aussi bien dire adieu à la souveraineté pour nous tous. Si la souveraineté pose actuellement un problème, comme c'est le cas depuis 150 ans, le problème s'amplifiera encore davantage.

• (1555)

En dernière analyse, c'est celui qui a le plus de jouets et le plus d'argent qui est vainqueur dans une situation de ce genre.

Un des députés de l'opposition a tenté de faire une analogie avec l'Union européenne. Il a soutenu que cette union s'est produite relativement sans heurts. Il y avait 11 pays, 11 monnaies, 11 États souverains, et ainsi de suite. Ce qu'il a omis de mentionner, c'est qu'un de ces pays ne possédait pas 80 p. 100 de l'économie, de sorte que cette analogie est quelque peu étrange. Si, par exemple, l'Allemagne possédait 80 p. 100 de l'économie au sein de l'Union européenne, les députés pensent-ils que Berlin se soucierait vraiment de ce que Madrid pense de la politique financière ou monétaire? À mon avis, tout cela ne fait qu'encourager l'assimilation.

Nous devons nous demander à un certain moment à quel jeu l'on joue, quel est le véritable motif derrière la motion. La motion est assez astucieuse. Je dois admirer l'opposition à cet égard. Je présume que, au lieu de passer par un douloureux processus en quatre étapes, nous ferions tout aussi bien d'endurer notre mal et d'aller de l'avant.

Si je saisis bien la motion et le désir des députés d'en face, je comprends d'abord qu'ils veulent la séparation. C'est manifestement la raison pour laquelle ils sont ici, à Ottawa. La séparation serait douloureuse pour le Canada et pour le Québec. C'est tout simplement inévitable.

Nous aurions ensuite cet accord étrange sur l'utilisation commune de la monnaie. Cela représente probablement plus de mal pour le Québec et un peu moins pour le Canada, car Ottawa se moquera complètement de ce que pense Québec en matière de politique monétaire et d'utilisation commune du dollar canadien. Nous agirons à notre guise.

Un certain sentiment d'exaspération s'installera alors, je suppose, dans un Québec souverain, et le Québec désirera adopter une monnaie distincte. On peut sauter cette étape et passer directement à la monnaie américaine, mais je pense que ce serait l'issue logique des tensions inévitables entre Ottawa et Québec sur la gestion et l'utilisation commune du dollar canadien, ce qui, je le soutiens, représente essentiellement un mal pour le Québec.

L'étape finale serait la quatrième étape, soit le passage au dollar américain. Je pense que c'est là où nous aboutirions tous inévitablement, ce qui représenterait un mal pour tout le monde. C'est-à-dire un mal pour tout le monde au Canada, mais non pour les Américains, à qui cela serait bien égal.

Les crédits

Je félicite le député pour l'habileté avec laquelle il a formulé sa résolution. Il se trouve essentiellement à sauter toutes les étapes pour passer directement au dollar américain, et on se moque bien de ce que le reste du Canada pourrait en penser. Si nous avons besoin de taux d'intérêt élevés pour offrir un stimulant, il ne faut pas y penser. Nous n'obtiendrons rien de tel. Si nous avons besoin de faibles taux d'intérêt pour lutter contre l'inflation, il n'en est pas question non plus. Nous ne serons pas capables d'y arriver de toute façon. Nous n'aurons absolument aucun contrôle sur la politique budgétaire ou monétaire de notre pays. Il faut alors nous demander si nous aurons quelque contrôle que ce soit sur quelque autre politique que ce soit au Canada.

Nous avons déjà éprouvé tout le mal que le gouvernement fédéral s'est donné pour tâcher de mettre de l'ordre dans ses affaires budgétaires. Si le gouvernement n'avait pas pu reprendre en main sa situation financière, il n'aurait jamais été question de déposer un budget axé sur la santé. Il n'aurait été question de rien d'autre non plus, car nous aurions encore un déficit. Si nous n'avons aucun contrôle sur nos politiques budgétaire et monétaire, nous n'aurons le contrôle sur aucune autre politique au Canada et nous pourrions aussi bien dire adieu à la souveraineté pour nous tous.

J'ai parlé de l'analogie avec l'Union européenne, qui est indéfendable, selon moi. Elle ne tient pas debout. C'est comme si l'Allemagne représentait 80 p. 100 de l'économie et laissait tous les autres petits joueurs venir se joindre à l'Union européenne. Cela n'a vraiment aucun sens. L'analogie ne tient pas, et il faut la dénoncer.

Cette motion est un moyen indirect de promouvoir la souveraineté du Québec. C'est un effort en vue d'établir les conditions gagnantes et d'essayer de convaincre le reste du Canada d'accepter ce qui ne serait rien d'autre que le dollar américain. D'une façon, cela créera les conditions gagnantes. Nous allons simplement passer d'un coup de la première étape à la quatrième. Il y aura partout des difficultés et je ne pense pas que quiconque s'en tirera beaucoup mieux.

• (1600)

J'exhorte les députés à prendre cette motion pour ce qu'elle est, un moyen indirect de créer des conditions gagnantes, et, au bout du compte, des difficultés considérables pour tout le monde.

[Français]

M. Richard Marceau (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, la pauvreté du contenu du discours de mon collègue est peu surprenante. Il en a lui-même expliqué la raison: il a commencé à réfléchir à cet enjeu à 10 heures ce matin. On peut comprendre pourquoi la qualité de son argumentation était si pauvre.

Il a mentionné que les Américains n'accordaient aucune importance à ce débat. J'invite mon collègue à lire le *Miami Herald* de ce matin où le columniste Andres Oppenheimer, qui écrit aussi dans 40 autres journaux à travers les États-Unis, mentionnait le débat qui avait lieu ici aujourd'hui.

Il devrait peut-être savoir que le secrétaire au Commerce de l'État de la Floride a touché à ce sujet et y a réfléchi, que le président

de l'Argentine, Carlos Menem, y a songé, que la Banque interaméricaine de développement y a pensé, que le Conseil des gens d'affaires du Mexique l'a évoqué et, finalement, l'ambassadeur du Canada à Washington, le neveu du premier ministre, a aussi dit qu'il fallait tenir un tel débat. Alors, tout cela revient à la motion originale, qui est celle du débat.

Ma question est la suivante: comment se fait-il que ces mêmes libéraux, qui étaient tellement en faveur de la tenue d'un débat en 1988 sur l'accord de libre-échange avec les Américains, qui en voulaient partout, veuillent tout faire aujourd'hui pour éviter ce débat?

[Traduction]

M. John McKay: Monsieur le Président, je reprendrai le député sur un point, à savoir que j'ai commencé à réfléchir à sa motion à 10 heures, ce matin. J'ai songé aux questions qu'elle soulève bien des fois. Telle qu'elle est formulée, la motion n'a pas de sens et n'amène pas une conclusion sérieuse.

Quant à savoir si les gens en Floride discutent ou non de cette question, je n'ai pas cette information. Le Québec va peut-être annexer la Floride ou la Floride, le Québec, je ne sais pas au juste. Je crois comprendre cependant qu'un certain nombre de personnes, là-bas, voudraient faire cela.

J'attire l'attention de mon collègue sur un article publié aujourd'hui dans le *National Post* et intitulé: «La cause du dollar mondial.» J'ai d'abord lu cet article sans savoir que cette question serait débattue ici aujourd'hui. J'ai trouvé qu'il était décousu, qu'il ne faisait pas valoir la cause d'un dollar mondial et encore moins d'une monnaie nord-américaine. Je dirai très respectueusement à mon collègue que sa cause n'est pas gagnée, qu'il s'est créé des difficultés qu'il ne prévoyait pas.

M. Peter Adams (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai beaucoup aimé le discours de mon collègue. Comme chacun le sait, le Bloc québécois cherche la sécurité et il veut pour cela se réfugier sous l'aile protectrice du dollar américain. Nous savons tous que l'aile en question n'est pas celle d'une poule couveuse, mais bien d'un aigle, un rapace.

Il a été question aujourd'hui de deux pays qui ont tenté de bénéficier de la protection du dollar américain, soit Porto Rico et le Libéria. Je sais que mon collègue comprend vite les choses. Il l'a prouvé en préparant cet extraordinaire discours en un temps relativement court. Je sais qu'il suit de près l'économie de l'Afrique.

Le Libéria a adopté le dollar américain il y a longtemps. Il s'est placé sous la protection de la devise américaine.

• (1605)

Je me demande si, de l'avis du député, la population du Libéria estime avoir bénéficié de la protection du dollar américain depuis ces nombreuses années. À son avis, l'économie du Libéria s'en porte-t-elle mieux ou s'est-elle détériorée?

Les crédits

M. John McKay: Monsieur le Président, cette motion traite effectivement de la possibilité de se réfugier sous l'aile protectrice du dollar américain. Je pense qu'elle est un fiasco. Ce qu'il faut se demander, c'est comment en disposer.

En réalité, aucun pays n'a connu un sort meilleur après avoir adopté le dollar américain. Porto Rico est l'exemple par excellence d'un pays qui est privé de sa souveraineté et de ses pouvoirs décisionnels, d'un pays qui n'a pas de poids parce qu'il n'a pas la maîtrise de sa situation financière ou de sa politique budgétaire ou monétaire.

Si le député veut que le Canada ou plus particulièrement le Québec devienne un autre Porto Rico dans cet hémisphère, grand bien lui fasse. Nous, de ce côté-ci, nous y opposerons farouchement.

[Français]

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, je vais partager le temps qui m'est alloué avec un de mes collègues.

Il me fait plaisir de participer à ce débat sur la motion dont je vais relire le libellé au cas où des citoyens et des citoyennes viendraient de se joindre à nous:

Que, de l'avis de la Chambre, un comité parlementaire spécial de la Chambre des communes devrait être mis sur pied immédiatement afin d'étudier la possibilité, pour le Canada, de participer à la création d'une union monétaire panaméricaine.

Pourquoi, nous, les parlementaires du Bloc québécois, voulons-nous ce comité et tenons-nous ce débat aujourd'hui? C'est parce que, dans ce monde qui change si rapidement, qui se mondialise—et les députés d'en face nous en parlent souvent—il faut que les parlementaires voient plus loin que le bout de leur nez.

Or, l'attitude des collègues d'en face m'inquiète et elle me fait penser à celle qui a prévalu à l'occasion du débat sur le libre-échange. Au sujet du libre-échange, les libéraux ont commencé par déchirer leurs vêtements. On se souvient à quel point l'entente sur le libre-échange allait être la mère de tous les maux et que, s'ils étaient élus, jamais ils ne signeraient cette entente. Le nouveau premier ministre élu, Jean Chrétien, l'a signée finalement.

Je dirais finalement, avec plaisir. . .

Le vice-président: Je rappelle à la députée qu'on ne peut faire mention des députés de cette Chambre par leur nom de famille, mais plutôt par leur titre ou le nom de leur circonscription. L'honorable députée le sait très bien.

Mme Francine Lalonde: Monsieur le Président, je parlais de l'honorable premier ministre. Vous excuserez au professeur d'histoire de reprendre le dessus.

L'honorable premier ministre, venant juste d'être élu, a finalement signé l'entente sur le libre-échange. Mais ce n'est pas tout. Il s'est fait le propagandiste, le champion toutes catégories des zones de libre-échange à travers le monde parce que le Canada a des fers au feu pour créer des zones de libre-échange avec l'APEC, avec l'ensemble des Amériques, avec l'AELE—on voit grand mais on

voit aussi plus petit—, qui regroupe la Norvège, la Suisse, l'Islande et le Liechtenstein.

On n'a aucun doute qu'on sera capables de faire une zone de libre-échange avec le Québec après un vote sur la souveraineté, si c'était cela qui apparaissait souhaitable. Cependant, si ce qui se passe à l'avenir est influencé par ce qui se passe en Europe—et toutes les chances sont que ce sera le cas—est-ce que, comme parlementaires, nous ne devrions pas étudier les répercussions que cela aurait et, quant à moi, la préparation que nous devrions nous donner?

• (1610)

Pourquoi est-ce que je parle de préparation? Parce que dans le dossier duquel je suis la porte-parole, celui de l'industrie, je sais à quel point le problème de la productivité au Canada est grand, et je sais que la politique monétaire canadienne n'a rien fait pour améliorer cette productivité.

Au contraire, ce faible dollar, s'il a protégé des emplois, d'après le secrétaire d'État, en réalité, ce faible dollar a fait en sorte que les Canadiens se sont appauvris par rapport aux Américains de façon considérable. Ce faible dollar, qui repose sur une faible productivité et des faibles salaires, non seulement appauvrit, mais rend plus difficile l'amélioration de la productivité qui passe par des achats d'équipements. Or, d'où viennent les deux tiers d'achats d'équipements au Canada? De l'extérieur, et presque 90 p. 100 de ces deux tiers des États-Unis.

Plus le dollar faiblit, plus il devient difficile pour les entreprises d'innover, et plus nous vivons une spirale où on entend des discours élogieux sur l'extraordinaire économie canadienne, alors que la réalité—et c'est dans les papiers du ministère de l'Industrie—c'est que si on avait eu la même augmentation de productivité qu'aux États-Unis—ce n'est qu'une comparaison—chaque citoyen serait plus riche de 7 000 \$. Ce n'est pas peu.

Alors, ce ne sont pas encore des trucs de séparatistes, mais un vrai débat que de plus en plus de gens vont tenir, parce qu'il y a des vraies raisons de le tenir.

Nous ne disons pas qu'il faille le faire demain. Nous disons que des parlementaires devraient étudier cette question, parce qu'elle pose plusieurs problèmes, dont celui du retard croissant du Canada par rapport aux États-Unis.

C'est beau de se gargariser de l'indépendance de la politique monétaire, mais je ferais remarquer à mes honorables collègues qui viennent de l'Ontario qu'ils n'ont pas connu, eux, le froid engendré par la politique monétaire canadienne pour les provinces de l'Est, où la politique monétaire a toujours produit l'effet contraire que dans le reste du Canada. L'Ontario surchauffait, et le reste commençait à peine à se réchauffer.

Je souhaite vivement qu'on forme ce comité et qu'on continue ce débat. De toute façon, le débat est entrepris et il va se continuer parce que, je le répète, le retard de productivité sur les États-Unis ne cesse de se creuser. Mais ce retard se creuse aussi avec le reste du monde. Au cours des 25 dernières années, le Canada a eu la plus faible croissance de la productivité de tous les pays du G7.

L'Alliance des manufacturiers du Canada a développé un indice de compétitivité. Pour chacun des facteurs, on compare la performance du pays avec celle du meilleur pays de l'OCDE, et on indique la note en pourcentage. En 1997, le Canada—qui, d'ailleurs, est fier de sa performance cette année-là—obtenait 76 p. 100 contre 89 p. 100 pour les États-Unis et 82 p. 100 pour les pays de l'OCDE.

Michael Porter, le guru de la compétitivité dont tout le monde parle avec respect, porte un jugement sévère sur le Canada dans une étude qu'il lui consacre. Parmi les cinq grandes faiblesses du Canada, il mentionne la faible croissance de la productivité et les faibles investissements en sciences et technologie.

Ce qui m'amène à dire que dans cette situation, on s'attendrait à ce que le gouvernement du Canada joue un rôle de leader pour améliorer la productivité canadienne.

• (1615)

Or, bien sûr, on a eu un certain nombre de politiques en économie du savoir, mais la vérité des faits, c'est que le budget de cette année en matière de science et technologie investit 80 millions de dollars de moins que le budget de l'année dernière.

Est-ce que, sur le plan économique et pour l'avenir, les collègues d'en face veulent pratiquer la politique de l'autruche, celle de la tête dans le sable, ou s'ils veulent regarder les conditions du développement?

La souveraineté du Canada ne peut pas non plus passer par cette politique économique qui voit ses citoyens s'appauvrir, et les exportations, dont on est si fiers, reposer sur des coûts dont le principal avantage vient des bas salaires.

[Traduction]

M. Peter Adams (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai deux questions à poser à la députée. J'ai écouté très attentivement ce qu'elle a dit.

La première question est celle que j'ai posée précédemment. Je voudrais que la députée nous fasse part du succès remporté par un pays comme le Libéria qui a adopté le dollar américain pour sa monnaie nationale, abandonnant ainsi une partie de ses pouvoirs sur son économie et ses affaires financières. Croit-elle que l'économie et la population du Libéria profitent de cette expérience? Voilà pour la première question.

Ensuite, je me demande si la députée pourrait dire ce qu'elle pense de l'article suivant paru dans l'édition d'aujourd'hui de l'*Actualité* et qui a été écrit par Pierre Fortin, professeur d'économie à l'UQUAM. Voici ce que dit le dernier paragraphe de cet article:

[Français]

Les temps ont changé. Laisser le moindre mouvement des prix mondiaux des matières premières bouleverser notre monnaie est une idée des années 70 qu'il faut abandonner. Le fait que le Texas n'a pas de politique monétaire séparée de Washington ne l'empêche pas de prospérer. Même le Honduras ne laisse pas sa monnaie fluctuer au gré du prix mondial des bananes!

Les crédits

[Traduction]

La députée pourrait-elle nous dire ce qu'elle pense de l'article du professeur Fortin?

[Français]

Mme Francine Lalonde: Monsieur le Président, ce sont deux magnifiques questions de mon collègue. Toutefois, la première me consterne.

Ce qu'on propose, c'est un comité pour le Canada. Il accepte lui-même de comparer le poids du Canada face aux États-Unis à celui du Libéria. Alors qu'on essaie de se projeter dans l'avenir, dans une monnaie panaméricaine ou nord-américaine, il accepte lui-même de se poser la question. Il prend pour acquis que le modèle serait celui du Libéria.

Prêtons-nous collectivement un peu d'intelligence. Dans le cas où on entreprendrait des discussions, est-ce qu'on ne peut pas demander au collègue si les Américains eux-mêmes se demanderaient quels sont pour eux aussi les avantages? Oui, bien sûr, les États-Unis sont un éléphant, mais vivre à côté, cela peut être aussi coûteux.

Quant à sa question sur Pierre Fortin, je ne la comprends pas du tout. Pierre Fortin parle de la politique canadienne, dont le secrétaire d'État a dit qu'elle avait fluctué au gré des prix des matières premières, ce qui avait sauvé les emplois. Ce que Pierre Fortin dit, c'est que pour un pays qui se respecte, cela n'a pas de bon sens et, sans doute qu'il serait d'accord avec moi, les effets sur la productivité sont terribles au bout.

Je ne dis pas qu'à court terme, il ne fallait pas faire cela, mais il faut regarder cette situation en face. Tout le monde s'appauvrit. C'est ce que cela veut dire.

M. André Harvey (Chicoutimi, PC): Monsieur le Président, nous allons voter en faveur de la motion de nos collègues du Bloc, parce que personne ne peut être contre les études. Tout le monde est en formation continue ces temps-ci. Donc, on accepte d'aller plus loin dans cela.

M. Fortin a dit qu'une monnaie commune était absolument inacceptable et que le plus loin qu'on pouvait aller, c'était au niveau d'une association monétaire.

• (1620)

Penser et oser songer à une monnaie commune, c'est penser que les Américains vont abdiquer leur monnaie nationale qui est la plus forte à travers le monde, encore plus forte que l'euro. Dans cet esprit, je demande à ma collègue ce qu'elle en pense.

Dans une perspective où ce serait possible de négocier un jour la venue d'une monnaie commune, je lui demande quelles seraient les mesures fiscales qu'on devrait adopter actuellement pour renforcer peut-être notre position sur les plans monétaire et économique au pays.

Mme Francine Lalonde: Monsieur le Président, tout d'abord, je dois dire que je suis heureuse de l'annonce que le whip du Parti progressiste-conservateur vient de faire.

Les crédits

Quant à sa question sur Pierre Fortin et *L'Actualité*, je répondais tout à l'heure à la dimension «laisser fluctuer», car le secrétaire d'État s'était vanté de cela. Pour ce qui est de distinguer une union d'une association, c'est évident que ce sont des choses dont il faut discuter. Mais l'idée, c'est de regarder au-delà du dollar canadien et de la politique monétaire et d'essayer de projeter ce que sera l'économie nord-américaine et tricontinentale dans les années à venir. C'est ce qu'il faut regarder.

Il me semble que ce serait de bon augure si les collègues d'en face acceptaient qu'on discute de cela, parce que veut, veut pas, la situation change et elle va changer. C'est vrai sur le plan économique, c'est vrai sur d'autres plans. On ferait mieux de pouvoir trouver un ton serein pour discuter de tout cela, parce que l'avenir de nos concitoyens et de nos enfants en dépend.

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de Mercier d'avoir partagé le temps qui lui était alloué avec moi.

Je dirai au whip adjoint du gouvernement libéral que s'il veut citer *L'Actualité*, il peut aller moins loin. À la page 10 de *L'Actualité*, on peut lire, et je cite: «Je prévois une monnaie nord-américaine d'ici cinq ans. C'est inévitable.» Cette citation vient de Sherry Cooper, économiste en chef et vice-présidente de Nesbitt Burns, non-membre du Bloc québécois, soit dit en passant.

Le secrétaire d'État aux Institutions financières internationales disait qu'il était contre la motion du Bloc québécois qui visait une union monétaire avec les États-Unis. Jusque-là, je le comprends, parce qu'il ne parle pas de la motion dont on discute aujourd'hui, donc, il est contre quelque chose dont on ne parle pas. Les libéraux sont à côté de la voie, mais nous y sommes habitués, ce n'est pas différent.

Cependant, la motion dont on parle aujourd'hui vise à mettre en place un comité d'étude sur une monnaie panaméricaine. À ce moment-ci, nous ne pouvons présumer des conclusions de ce comité ou de cette étude, comme les libéraux le font.

Il est difficile aussi de comprendre pourquoi on s'oppose avec autant de véhémence à un comité d'étude sur la possibilité d'avoir une forme d'union monétaire en Amérique du Nord et dans les Amériques, au moment même où les parlementaires de ce Parlement se penchent sur une zone de libre-échange des Amériques.

Comment peut-on être aussi désincarné d'un sujet comme une monnaie commune, au moment même où on discute d'un commerce international et intercontinental? Ces mêmes personnes, comme l'a dit ma collègue de Mercier, qui se font aujourd'hui les apôtres de l'élimination des frontières entre tous les pays de l'Amérique sont ceux-là même qui disaient, dans le livre rouge, et je cite à la page 22, pour mon collègue d'Outremont:

Un gouvernement libéral renégociera le Traité de libre-échange canado-américain et l'ALENA pour prévoir un code des subventions, un code antidumping, un mécanisme plus efficace de règlement des différends, ainsi que la protection de nos ressources énergétiques, à l'instar du Mexique. La résiliation des accords de libre-échange ne doit être envisagée qu'en dernier recours, s'ils ne peuvent être révisés de manière satisfaisante.

On pensait même à résilier cet accord.

• (1625)

On se rappelle tous et toutes qu'en 1993, les libéraux ont fait campagne contre l'ALENA, contre le manque de consultation et d'information concernant ces accords. Ils ont écrit, à la page 22 de leur livre rouge, qu'ils étaient prêts à résilier l'Accord de libre-échange.

Qu'ont-ils fait depuis ce temps? Ils l'ont signé sans rien dire. Ils l'ont élargi pour inclure le Chili et ils ont signé récemment avec Israël et la Palestine. C'est cette même promesse qu'ils n'ont pas tenue, comme celle sur la TPS et plusieurs autres.

On peut se poser la question à savoir pourquoi nos collègues libéraux veulent absolument faire descendre le débat sur de bas aspects partisans. Ce qu'on offre à nos collègues aujourd'hui, c'est de prendre nos responsabilités comme parlementaires. Ce qu'ils nous disent, c'est que c'est de mal penser et de mal agir que de suggérer à cette Chambre de prendre nos responsabilités de parlementaires.

Si la conclusion d'un comité d'étude était qu'on ne doit pas en aucun cas adopter une monnaie commune avec le reste des Amériques, on se plierait et on s'associerait sûrement à cette décision. Si cette décision était—ô grande surprise!—d'avoir un taux de change fixe avec le dollar américain, par exemple 80¢ après consultation, pour éviter cette incertitude—un mot que l'on entend prononcé par nos collègues libéraux—face aux exportations qui représentent un emploi sur trois au Canada, on l'accepterait.

Cette décision pourrait être d'adopter le dollar américain ou d'adopter un dollar panaméricain. Nous ne sommes pas des experts, et aujourd'hui nous proposons la formation d'un comité d'étude pour entendre ce que les experts économistes, les exportateurs, l'Association des manufacturiers, l'Association des exportateurs du Canada pourraient avoir à dire sur cet aspect. Si ces gens nous disaient: «Oui, on devrait aller de l'avant sur cet aspect», pourquoi, comme parlementaires, nous braquerions-nous à ne pas vouloir entendre un débat de cette qualité et à ne pas faire notre travail?

Je veux poser cette question à mes collègues parce que tantôt il va y avoir une période de questions et commentaires. J'aimerais qu'ils répondent à cet argument. Pourquoi ne pas vouloir faire leur travail de parlementaires? Que pensent-ils, eux qui étaient contre le libre-échange, de la zone de libre-échange? S'y opposent-ils également? Je peux leur annoncer la nouvelle. Leur gouvernement et leur parti sont en faveur de cette zone de libre-échange des Amériques et ont même présidé les premiers 18 mois de négociation. Pourquoi ne pas profiter de ce forum, de cette tribune, pour élargir un chapitre de discussions sur une monnaie unique entre les différents partenaires?

La question qu'on peut se poser, c'est pourquoi hésitent-ils à débattre de cet aspect, et pourquoi nous ramènent-ils tout le temps au même discours: «Les méchants séparatistes proposent cette discussion pour pouvoir se séparer plus facilement.» Cela n'a aucun lien avec le débat d'aujourd'hui.

Les crédits

On nous dit aussi, comme objection: «Oui, mais au niveau des exportations, on bénéficie présentement d'un avantage.» Le ministre des Finances du Québec disait que c'est à cause de la faible valeur du dollar. Il disait: «Oui, mais cependant, cela a un effet pernicieux, un peu comme la drogue. Au début, c'est agréable, mais à long terme cela peut être très dommageable pour notre santé.» C'est la même chose au niveau de la santé économique et du bas niveau du dollar canadien.

Aujourd'hui, on peut peut-être exporter plus facilement sur certains marchés parce que notre dollar vaut moins cher que le dollar américain. Dieu sait que ceux et celles qui ont voyagé aux États-Unis ces derniers temps peuvent se rendre compte que la valeur du dollar canadien est basse par rapport au dollar américain.

M. Richard Marceau: Tu le sais.

M. Benoît Sauvageau: Oui, je le sais. Mais advenant le cas où ce dollar canadien verrait sa valeur augmentée, est-ce que cela veut dire automatiquement que nos exportations seraient potentiellement pénalisées? Est-ce qu'on doit donc définir une politique monétaire pour maintenir ce dollar à 63, 65 ou 70¢? Est-ce que c'est la politique fiscale du gouvernement fédéral? Il devrait peut-être aussi nous le dire.

Au niveau de l'indépendance par rapport à notre politique monétaire, mon collègue de Charlesbourg, ma collègue de Mercier et mes autres collègues qui ont pris la parole avant moi l'ont bien démontré. Depuis 1950, si on étudie la courbe de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien ainsi que les taux d'intérêt, on peut voir que ces courbes se suivent et sont calquées les unes sur les autres à une exception près, soit en 1993, si je ne m'abuse.

• (1630)

Aujourd'hui, on a un marché lié à 80 p. 100 avec les États-Unis, là où sont nos exportations, davantage lié que le sont les marchés européens, qui eux, après dix ans de discussion, en sont arrivés à une monnaie unique.

Pourquoi se ferme-t-on à toutes éventuelles discussions et études sur une telle possibilité? Pourquoi veut-on absolument éliminer le débat, malgré le fait que l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, M. Chrétien, ait dit que c'était une possibilité à étudier, malgré le fait que l'économiste en chef et vice-président de Nesbitt Burns ait dit que c'était inévitable d'ici cinq ans, et malgré le fait que plusieurs économistes et experts aient dit qu'on devait étudier la question aujourd'hui?

Pourquoi veut-on être mis, nous, parlementaires, devant le fait accompli, laisser les fonctionnaires du ministère des Finances discuter de ce sujet, et ensuite, faire comme on l'a fait pour l'Accord de libre-échange avec le Chili, seulement voter sur la loi de mise en oeuvre?

Pourquoi veut-on faire ce qu'on a fait avec l'Accord de libre-échange avec Israël, c'est-à-dire seulement voter sur la loi de mise en oeuvre?

Est-ce ce à quoi doivent servir les parlementaires, être des «rubber stamps»? Est-ce qu'il faut voter des lois de mise en oeuvre et dire oui, c'est correct, les fonctionnaires ont bien fait leur travail? Non. Comme le député de Charlesbourg l'a dit, je crois que notre travail est de l'étudier, d'examiner l'ensemble des possibilités, et ensuite, de pouvoir prendre des décisions éclairées.

M. John Bryden (Wentworth—Burlington, Lib.): Monsieur le Président, à mon avis, il y a déjà une monnaie panaméricaine, une monnaie commune dans le monde, c'est le dollar américain. Il y a beaucoup de pays qui n'aiment pas cette situation, par exemple la France, l'Angleterre et les autres pays européens.

J'ai une question à poser au député d'en face. Est-il vrai que la vraie raison pour laquelle l'Europe a créé l'euro, c'est pour protéger la souveraineté européenne?

M. Benoît Sauvageau: Monsieur le Président, je crois que, effectivement, une des raisons pour lesquelles on a créé l'euro, c'est pour renforcer la politique monétaire et pour renforcer la situation mondiale par rapport aux États-Unis, par rapport au dollar américain, par rapport aussi aux fluctuations possibles des taux de change.

Je prends, par exemple, l'attaque que Georges Sauras a faite sur la livre sterling, où en quelques journées, il a pu faire descendre la valeur de la livre sterling en pariant sur sa valeur. Aujourd'hui, en unissant ces 11 monnaies européennes dans l'euro, on se prémunit davantage contre ce genre de spéculations sur notre dollar.

On n'est pas ici pour faire l'étude, on est là pour demander la création d'un comité qui en fasse l'étude. Comme on l'a démontré aujourd'hui, si, auparavant, on pouvait parier sur 11 chevaux, 11 monnaies différentes pour la fluctuation des monnaies, aujourd'hui, si ces monnaies sont plus fortes en étant regroupées dans l'euro, ces parieurs existeront toujours, mais ces gens qui veulent faire de l'argent en spéculant sur la valeur des monnaies vont devoir se tourner et trouver une monnaie qui n'est pas aussi forte et aussi importante économiquement. On va pouvoir parier et peut-être faire tomber cette monnaie encore davantage.

Les différentes monnaies s'étant regroupées, si elles ne font plus le poids ou le font davantage pour se protéger face à un tel style de spéculations, probablement que ces parieurs ou ces spéculateurs changeront de bord, viendront voir la monnaie canadienne et l'attaqueront.

C'est une question qu'on pourrait poser au comité. Je suggère donc à mon collègue de poser cette question au comité qui verra si, effectivement, le dollar canadien sera suffisamment fort pour faire face aux spéculateurs internationaux. Et si on n'en a pas besoin, comme cela s'est fait pour les règles commerciales, pourquoi le Canada est-il un si fervent défenseur de l'OMC? C'est une question qu'on pourrait poser à mon collègue.

Ensemble, les différents pays du monde peuvent faire face aux États-Unis lors d'un différend commercial. Est-ce que le Canada pourrait faire face à une spéculation sur son dollar, étant donné

Les crédits

qu'en Europe, on pensera peut-être à aller ailleurs? On pourrait poser la question en comité.

Maintenant, en ce qui concerne notre indépendance financière et fiscale, quelle est l'indépendance financière et fiscale du Canada aujourd'hui par rapport aux États-Unis?

• (1635)

Quelle est-elle cette indépendance fiscale et financière lorsqu'on regarde la courbe depuis 1950? Lorsqu'on fait 80 p. 100 de notre commerce avec les États-Unis, quelle est notre indépendance commerciale par rapport à eux?

En 1993, et lors de la dernière campagne électorale, en 1997, le gouvernement canadien a dit: «Au niveau de notre commerce extérieur, on va ouvrir notre marché vers d'autres secteurs d'activité, vers l'Asie, l'Europe et l'Afrique.» Pendant ce temps, la courbe du commerce vers les États-Unis continue à monter.

Oui, on est un pays dépendant économiquement des États-Unis et dépendant aussi commercialement des États-Unis. On doit s'assurer de pouvoir se prémunir contre des spéculations potentielles et contre un changement de cap par rapport à eux. Une étude à ce sujet pourrait peut-être nous aider à nous prémunir face à une augmentation de la valeur du dollar canadien et face à une spéculation potentielle sur le dollar canadien.

C'est à cette question que mon collègue de Charlesbourg tente de répondre en demandant aux parlementaires de prendre leurs responsabilités. Toutefois, si les parlementaires libéraux veulent se départir de leurs responsabilités lors du vote, la population canadienne en sera témoin.

[Traduction]

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Monsieur le Président, je pense que l'un des principaux facteurs qui influent sur la valeur de notre monnaie à l'heure actuelle est l'incertitude. Nos vis-à-vis ont créé beaucoup d'incertitude.

La motion du Bloc fait allusion au souhait du mouvement séparatiste de copier l'Union européenne. Comme nous le savons, les pays européens ont décidé de créer une monnaie commune. Je pense qu'il convient de nous demander pourquoi les Européens ont agi ainsi. Fondamentalement, c'est parce qu'ils voulaient amenuiser leur souveraineté, car leur histoire a été marquée par des événements tragiques.

On peut penser aux deux guerres mondiales et à la façon dont le nationalisme a détruit certaines de ces économies. Il suffit de se rendre à Berlin ou à Varsovie pour s'apercevoir que dans ces pays, la plupart des immeubles remontent aux années 50. On peut comprendre rapidement ce que les mouvements souverainistes ont fait en Europe. Les Européens ont déclaré qu'ils échangeaient leur souveraineté pour la croissance économique et la stabilité. Ils veulent en arriver à un type de monnaie commune. Comme d'autres députés l'ont signalé, il y a 11 États indépendants. La façon de penser en Europe et en Amérique du Nord est bien différente.

On parle de la monnaie comme si elle est unique. Les gens ont commercé avec des pièces et, en fait, même au Canada, nous avons utilisé des peaux de castor. Dans d'autres endroits, on s'est servi de coquillages. Ces articles ne représentent qu'une infime partie des échanges. Ce qui importait, c'était la valeur des échanges commerciaux.

Les bloquistes semblent penser que c'est exactement le contraire, que d'une façon ou d'une autre, les taux de change influent sur la productivité. Or, en fait, la productivité et l'économie qui en découle sont à la base des taux de change et non le contraire.

Je vais m'arrêter sur la question d'une union monétaire panaméricaine.

D'autres députés ont parlé de la réalité voulant qu'en Amérique du Nord, les forces économiques divergent. Nous savons que nos voisins du Sud dominant l'économie nord-américaine.

J'ai lu aujourd'hui le *Canadian Almanac* car je voulais avoir une idée des rapports de force économiques qui allaient exister en Amérique du Nord. Le PIB du Québec est d'environ 185 milliards de dollars. Cela représente à peu près 20 p. 100 du PIB du Canada. D'un autre côté, le PIB des États-Unis est de l'ordre de 6,740 billions de dollars. L'ouvrage ne mentionne pas le Mexique. Ainsi, le poids économique du Québec par rapport aux États-Unis et au Canada réunis sera inférieur à 2 p. 100.

• (1640)

Ces gens croient-ils vraiment qu'ils auront leur mot à dire dans l'évaluation des monnaies avec seulement 2 p. 100 de l'économie de ce bloc panaméricain? J'en doute. Je pense que nous savons tous que, si nous devons conclure un tel accord, nous n'exercerions aucun contrôle sur la fixation des taux de change. Tout se ferait à Washington.

Il me semble étrange que les séparatistes veuillent faire des pieds et des mains pour céder leur souveraineté et se donner eux-mêmes en fief aux États-Unis.

Pourquoi avons-nous notre taux de change et notre monnaie propres? Parce que cela nous permet de gérer notre économie. Le taux de change représente les forces économiques sous-jacentes. Il nous permet de jouer sur la valeur des monnaies étrangères pour faire face à certains chocs que subit notre économie.

En ce moment, le cours des produits de base est déprimé sur les marchés mondiaux. Malheureusement, le Canada est très sensible à ce cours parce qu'une grande part de notre économie repose sur ces produits. Leur prix a chuté sous la pression des forces mondiales qui, très souvent, échappent à tout contrôle. La Russie effectue du dumping de produits de base et, en plus, la demande a chuté en Asie du sud-est. Tout cela a eu des répercussions sur le prix des produits de base au Canada.

Les gouvernements ont des options. Nous pouvons, soit faire fluctuer notre taux de change, notre monnaie nationale, soit essayer de garder notre dollar à une valeur artificiellement élevée. Dans le monde imaginaire merveilleux du Bloc, nous aurions le dollar

américain, ce qui nous priverait du taux de change comme outil économique. La seule façon de s'adapter aux forces économiques serait de jouer sur le taux de chômage et les taux d'intérêt.

L'économie du Canada était dans une certaine mesure fondée sur le prix des produits de base, mais, dans le même almanach, il est intéressant de voir les bases économiques du Québec et la composition de son PIB. Fondamentalement, l'almanach énumère les industries de première transformation, la production d'électricité, les mines et les pâtes et papiers. Ce sont là quatre secteurs qui reposent tous sur les produits de base.

Les députés d'en face proposent effectivement l'adoption d'une monnaie pan-américaine qui aurait pour effet, dans le contexte économique actuel, de faire augmenter le chômage dans la province de Québec et de faire monter les taux d'intérêt locaux. En outre, elle contribuerait à réduire leur souveraineté.

Je trouve assez incroyable que ce soit là le débat que nous propose le Bloc aujourd'hui.

Il est curieux que l'on puisse préconiser cette démarche malavisée en matière de change. Je suis également étonné de constater que le Parti conservateur appuie cette motion.

Je repense à l'histoire du pays, à John A. Macdonald, à la construction du chemin de fer d'un océan à l'autre et aux rêves nationaux. Que leur est-il donc arrivé? En cours de route ils sont devenus assez fous pour que nous acceptions maintenant un programme séparatiste visant à réduire la souveraineté du Canada sur l'ordre de notre grand frère du Sud. C'est un jour triste à la Chambre des communes lorsqu'il faut revenir à ce point de départ.

L'un après l'autre, les députés du Bloc nous ont donné un cours d'économie 101. Je trouve qu'il est assez incroyable que le pays soit en mauvaise situation en raison de ses taux de change.

J'ai été très heureux d'assister au lancement du livre de KPMG dont tout le monde parle depuis quelque temps. Selon cet ouvrage, le Canada vient au premier rang dans le monde sur le plan de la concurrence. Oui, même sa devise entre en ligne de compte. On dit que le Canada commencerait à perdre cet avantage concurrentiel au moment où son dollar atteindrait 79 cents.

• (1645)

Ces gens suggèrent que nous adoptions une union monétaire qui nous ferait perdre notre position concurrentielle, au détriment du Québec de surcroît. D'un secteur à l'autre, du secteur du logiciel à celui de la haute technologie, le Canada est considéré comme la meilleure place au monde pour faire des affaires. Je ne crois pas que nous voulions renoncer à cette position concurrentielle juste pour un caprice du Bloc, qui semble se fourvoyer complètement. Cela ne semble même pas servir ses propres fins.

Nous devrions être fiers de la robustesse de l'économie canadienne. C'est une chance qui nous est offerte d'être concurrentiels sur les marchés mondiaux. J'encourage tous les députés à la Chambre, y compris ceux du Parti conservateur, à prendre la parole pour s'opposer fermement à la perte de notre souveraineté et de notre capacité de prendre nos propres décisions économiques.

Les crédits

[Français]

M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ): Monsieur le Président, cela n'a pas d'allure. D'abord, le député d'en face dit: «Le Québec, dans un contexte où on utilise la monnaie américaine, n'aurait aucun mot à dire sur les politiques monétaires.»

Mais le Québec constitue 25 p. 100 du Canada, et on n'a déjà aucun mot à dire sur la politique monétaire canadienne! Est-ce qu'il veut rire de nous? On n'a pas eu un mot à dire sur la Constitution ni sur l'union sociale. On n'a jamais un mot à dire. Dans un contexte américain, cela ne changera pas grand-chose à grand-chose.

Maintenant, regardons les choses en face. Déjà, des entreprises au Canada ont des comptes bancaires en dollars américains. Pourquoi? Parce qu'il y a un commerce énorme, un milliard par jour, entre le Canada et les États-Unis. Quel est le premier partenaire commercial au monde chez les Américains? Est-ce le Japon? Pas du tout. Est-ce la Grande-Bretagne? Absolument pas. C'est le Canada. Et le Québec exporte 55 p. 100 de ses produits d'exportation vers les États-Unis.

Déjà, ici au Canada, nos entreprises fonctionnent en dollars américains. Les entreprises essaient de stabiliser les incertitudes dues aux fluctuations en achetant ce qu'on appelle des contrats futurs sur la valeur de la monnaie américaine. On a déjà une économie très intégrée sur le plan économique.

Alors, le M. Je-sais-tout de l'autre côté, qui refuse qu'on mette sur pied un comité de la Chambre des communes pour examiner ces questions, eh bien, ce M. Je-sais-tout, détenteur de la vérité ultime, dans le fond, il ne sait rien du tout, et il ne veut surtout pas le savoir.

[Traduction]

M. Alex Shepherd: Monsieur le Président, il ne faut pas être très intelligent pour comprendre que nous ne commencerons pas à examiner une mesure qui entraînera la chute de notre propre économie et l'appauvrissement de nos électeurs. Le député parle du fait—parce que pour lui, c'est un fait—que le Québec n'a pas son mot à dire dans l'élaboration de la politique monétaire. Je voudrais lui signaler une évidence. Certains administrateurs de la Banque du Canada proviennent de la province de Québec, et le Québec a bel et bien son mot à dire dans l'élaboration de la politique monétaire.

Nous faisons très souvent des affaires en devises étrangères. En fait, j'ai été surpris d'apprendre l'autre jour que l'endroit où l'on trouve le plus de dollars US en dehors des États-Unis n'est pas le Canada, mais la Russie. Pour les gens, le dollar américain étant reconnu dans le monde entier, il est une source de devises étrangères. Cela ne signifie pas que nous devons succomber à l'hégémonie du système américain. En fait, la conversion des devises étrangères est très saine et très simple à faire.

Beaucoup de pays étaient si convaincus de la force du dollar américain qu'ils croyaient qu'en liant leurs devises au dollar ils stabiliseraient leurs propres économies. Il suffit de penser à la crise en Asie du Sud-Est et en Indonésie et à d'autres événements du genre pour avoir des exemples de pays qui n'ont pas réussi. Le Brésil vient

Les crédits

de dévaluer sa monnaie. Certains pays n'ont pas pu maintenir ce niveau de soutien parce qu'il était artificiel.

• (1650)

La réalité, c'est que si les pays ne peuvent adapter le taux de change étranger chez eux, quelqu'un d'autre le fera pour eux en éliminant des emplois ou en relevant les taux d'intérêt, ce qui serait une mesure brutale et coûteuse à infliger à leurs populations.

M. Scott Brison (Kings—Hants, PC): Monsieur le Président, après avoir entendu les observations du député, j'aimerais clarifier la position de notre parti à l'égard de cette motion. Nous souscrivons à cette motion.

Nous croyons que c'est une question importante qui mérite d'être débattue par les députés. Les économistes discutent de la question en ce moment même. Ils en parlent depuis des mois. J'imagine que les bureaucrates du ministère des Finances font probablement de même. En tant que représentants élus des Canadiens, nous leur devons au moins d'aborder la question à la Chambre.

J'ai invoqué les raisons pour lesquelles je suis personnellement contre une monnaie commune pour le moment. C'est en bonne partie pour les mêmes raisons qu'a données le député. Son parti est celui qui était contre le libre-échange en 1988. Son parti, quand il a été élu en 1993, était contre la TPS. On ne peut pas prendre les libéraux au sérieux.

M. Alex Shepherd: Monsieur le Président, c'est curieux que l'opposition nous reproche de temps à autre de fouetter notre caucus. Le député vient d'exprimer son opposition au fait que son parti appuie cette motion et pourtant ce soir il va se lever pour l'appuyer. Où cela le mène-t-il?

Le vice-président: En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: la députée de Yukon—Les affaires autochtones; la députée de Winnipeg-Centre-Nord—Le budget.

M. John Bryden (Wentworth—Burlington, Lib.): Monsieur le Président, il ne s'agit pas vraiment d'un débat sur la politique monétaire. Mon collègue de Durham était plus près de la vérité lorsqu'il a employé des termes tels que souveraineté. Il s'agit vraiment d'un débat sur l'identité nationale et la préservation de notre identité nationale.

Lorsque la monnaie a été introduite, dans les cités de la Grèce antique, elle représentait l'État à l'image duquel elle était frappée. Habituellement, il y avait sur une face un dieu ou une déesse et de l'autre un symbole de l'État. À l'époque romaine, toutes les pièces étaient frappées à l'effigie de César, dont ils se sont servis pour établir leur identité dans le monde civilisé, à travers la Méditerranée. Vers l'an 100 de notre ère, on pouvait trouver des pièces

représentant l'effigie de César partout au monde, même dans les îles britanniques. Cette pièce disait Rome.

La monnaie communique encore cette image. Elle a toujours ce même but. Nul pays n'en est plus conscient que les États-Unis. Les Américains savent parfaitement que leur dollar circule à travers le monde, qu'il est aux yeux du monde le symbole du pays le plus puissant du monde. Il communique l'idée de la réussite et des valeurs des Américains. Comme le député de Durham l'a fait remarquer, en Union soviétique, la vraie monnaie pour le commerce, c'est le dollar américain.

Il n'y a pas longtemps, je suis allé en vacances au Belize. Belize est un petit pays anglophone situé juste au sud de la presqu'île du Yucatan, en Amérique centrale.

La monnaie utilisée au Belize est le dollar du Belize. Il ressemble au dollar canadien, avec l'effigie de la reine. Au verso, le dollar du Belize—je parle des billets—représente une scène du Belize. Quand on le retourne, on peut voir la reine. C'est semblable à un billet de banque canadien. Je soupçonne que le dollar bélizien est fabriqué à Ottawa. Bien sûr, les autorités canadiennes impriment des billets pour de nombreux pays du monde.

À Belize, on peut acheter des produits avec des dollars béliziens ou des dollars américains. À mon avis, il existe déjà une monnaie panaméricaine qui est utilisée partout dans l'hémisphère occidental, le dollar américain.

Que l'on aille dans n'importe quel magasin de la rue Sparks, on peut payer en monnaie canadienne, mais on peut aussi bien payer en dollars américains. Nous disposons déjà précisément du genre de monnaie panaméricaine que propose la motion du Bloc.

• (1655)

En Europe, notamment en France et en Angleterre, l'indépendance nationale s'appuie sur une longue tradition. L'arrivée et le pouvoir de la monnaie américaine y a suscité une grande crainte et beaucoup de bouleversements. En France, notamment, on craint de perdre la culture nationale, les symboles et le sens d'identité devant l'hégémonie mondiale des Américains.

Ce sentiment, la crainte que les États-Unis n'imposent leurs valeurs partout, sont répandus dans le monde entier. Nous avons raison de nourrir cette crainte, car la mondialisation de la télévision s'étend dans toutes les régions du monde. Les valeurs britanniques et américaines dominent le message culturel qui est transmis dans le monde entier.

Une des rares choses qu'il nous reste, en tant qu'entités nationales, pour préserver notre sens d'identité, c'est notre monnaie. J'ai été totalement mortifié et bouleversé dans les années 80, avant de devenir député, lorsque le gouvernement précédent, celui de Brian Mulroney, a modifié la monnaie canadienne pour la rendre plus neutre, moins patriotique, moins canadienne.

Les crédits

Je me rappelle la première fois que j'ai gagné mon propre argent, comme livreur de journaux. Les paiements que je recueillais de porte en porte étaient en billets de un ou de cinq dollars. À cette époque, des paysages canadiens figuraient sur les billets. Je me souviens que, tout jeune, je regardais ces billets en pensant :voici mon pays.

Puis Mulroney est arrivé sur la scène et, pour faire plaisir aux nationalistes et aux souverainistes du Québec, il a essayé d'éliminer le plus possible les symboles du Canada, notamment sur les timbres postaux et sur notre argent. Si nous, et je veux dire tous les Canadiens francophones et anglophones, voulons toujours savoir qui nous sommes, peu importe la région à laquelle nous appartenons, nous devons préserver les quelques symboles qui nous restent.

À mon avis, ce n'est pas dans un Québec indépendant qu'une monnaie pourra survivre pendant plus de deux semaines. Même ceux qui parlent d'indépendance ont laissé entendre que le Québec séparé adopterait une monnaie canadienne.

Si la règle veut qu'un Québec séparé, seul ou non, ne puisse avoir mieux qu'un dollar américain pour représenter le fait français au Canada, pendant combien de temps ce fait français survivrait-il? Il ne survivrait pas du tout parce que les Américains ne sont pas tolérants comme les Canadiens. Si le Canada est un pays si magnifique, c'est qu'il comporte deux cultures linguistiques très fortes. Cette dualité ne fait certes pas partie du programme américain.

Je vois des députés bloquistes qui sourient. Qu'ils aillent en France. Ils entendront ce que les Français disent des Américains, de l'anglais, de Disney World et de tous les symboles des États-Unis qui envahissent la France. Les Français savent à quel point il leur faut protéger leur pays en ayant recours à leurs propres symboles.

Je soutiens que la raison d'être de l'euro, c'est que les habitants de ces 11 pays européens ont reconnu que, si leur pays devait survivre comme entité souveraine, et non seulement économique, à la puissance de la culture américaine, ils devaient adopter une monnaie commune.

Ce n'est pas la politique monétaire qui est derrière tout cela, car elle n'a vraiment rien à voir là-dedans. Nous vivons dans une économie mondiale. C'est une question d'images, de symboles et d'identité, que nous soyons Canadiens ou Albertains.

• (1700)

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, je crois que le député a dit «que nous soyons Canadiens ou Albertains». À ce que je sache, les Albertains sont également Canadiens.

Ceci étant dit, je suis d'accord avec ce que le député a dit dans son discours aujourd'hui. Je veux tout simplement m'assurer que le Parti libéral ne changera pas encore une fois d'idée.

Je me rappelle qu'en 1974, lorsque le chef libéral Pierre Trudeau s'opposait à Bob Stanfield de la Nouvelle-Écosse sur la question du contrôle des prix et des salaires, il a dit «Tac, c'est gelé». Son

gouvernement était majoritaire et soudainement le contrôle des prix et des salaires a réapparu.

Je me souviens aussi du fameux débat sur la TPS lorsque les prédécesseurs du Parti réformiste et leur héros Brian Mulroney ont fait adopter la TPS. Qui s'en est plaint? Le Parti libéral. Ce parti est maintenant au pouvoir. J'ai vérifié tout à l'heure et la TPS est toujours en vigueur. Les libéraux ont changé d'idée.

Je me souviens également d'un certain débat sur le libre-échange lui aussi amorcé par le Parti conservateur. Là encore, j'ai vérifié et le libre-échange est lui aussi toujours en vigueur. Les libéraux ont changé d'idée.

Les libéraux sont-ils à jamais devenus des caméléons ou pouvons-nous raisonnablement croire que ce que le député nous dit maintenant fera partie de la politique libérale pendant au moins quatre ou cinq ans?

M. John Bryden: Monsieur le Président, je suis très heureux de faire savoir au député que depuis 1993 que le gouvernement libéral est au pouvoir, les députés libéraux d'arrière-ban ont travaillé à la mise au point de politiques. Je peux donc lui garantir que nous allons orienter le gouvernement dans la bonne voie, tant en comité que dans le caucus, et que cette bonne voie vise la protection de notre souveraineté nationale.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, la chronique que vient de nous décrire le dernier intervenant est tellement exacte. Tout cela était bien sûr énoncé dans le livre rouge, presque aussi rouge que le visage des députés ministériels chaque fois qu'on dénonce de pareilles contradictions.

Le député a fait une remarque très pertinente en disant que le véritable enjeu en l'occurrence est celui de la souveraineté. Mais ce n'est pas tant la souveraineté. Pour être juste, le Bloc québécois a présenté la motion à l'étude pour examiner le phénomène, un phénomène qui suscite la réflexion partout ailleurs dans le monde, comme les orateurs précédents l'ont fait remarquer, et tout probablement même actuellement au sein du ministère du Revenu national. Ce dont il s'agit, ce n'est pas tellement la souveraineté aujourd'hui; il s'agit plutôt d'étudier une question à laquelle nous devons réfléchir.

Nous tenons à être bien clairs. Je ne sais pas s'il existe en l'occurrence un programme d'action caché, comme le député semble le laisser entendre. Nous devrions peut-être prendre garde aux idées de mars. Le Parti conservateur n'est absolument pas favorable à l'idée d'attacher notre dollar à la monnaie américaine ou d'avoir une monnaie commune. Nous sommes cependant en faveur d'examiner davantage cette question en comité. Voilà la position que nous formulons.

M. John Bryden: Monsieur le Président, je soutiens que lorsqu'un parti appuie une motion comme celle-ci, il doit accepter tout ce qu'elle sous-entend en plus de ce qu'elle semble vouloir dire à prime abord.

Les crédits

Il est très évident pour moi que la question de la monnaie et de l'importance symbolique de la monnaie constituent un élément central de notre identité nationale. Je mets le député en garde, car il n'a peut-être pas songé à cet aspect. J'ai évoqué cet aspect, et j'avais espéré qu'à la lumière de cet aspect il puisse réfléchir à la façon dont son parti votera sur cette motion.

[Français]

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, j'écoute le débat depuis le début et je trouve que le dernier intervenant libéral illustre très bien la position des libéraux: des gens attachés à des symboles du passé, tournés vers l'arrière, des gens qui ont de la difficulté à regarder des débats modernes qui sont tournés vers l'avenir, parce qu'ils se sentent menacés et qu'ils ont peur à leur identité.

En aucun moment dans son discours avons-nous entendu des références aux arguments économiques, l'impact sur les exportations—où il y a un débat intéressant à faire—ou la transition, si on va vers une nouvelle monnaie. Il n'y a eu aucun argument économique. Fierté, symbole, valeur, tous des mots qu'il a employés. Cela me fait beaucoup penser au débat sur le libre-échange.

J'aimerais poser la question suivante au député. Puisque la monnaie représente sa fierté d'être Canadien, ce qu'il est, qu'il s'y identifie lorsqu'il regarde un dollar canadien et qu'il est content d'être Canadien, comment peut-il expliquer que son symbole de fierté soit encore représenté—et qu'il regarde dans ses poches s'il en a quelques-uns—par la reine d'Angleterre? C'est cela, son symbole, tourné vers l'avenir, qui le rend si fier d'être Canadien? Il n'est même pas capable d'avoir des symboles sur sa propre monnaie qui reflète davantage ce qu'il dit représenter, la culture canadienne.

[Traduction]

M. John Bryden: Monsieur le Président, je ne saurais trop remercier le député pour son observation, car je crois absolument qu'il est grand temps que nous changions ces symboles. Je voudrais voir sur tous les dollars canadiens et sur toute la monnaie-papier canadienne le symbole du drapeau canadien.

Le député a parfaitement raison. Il est grand temps que le Canada coupe ces liens symboliques avec la Grande-Bretagne et se défende lui-même. Un Canada uni, comprenant nous tous.

• (1705)

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui au sujet de la motion bloquiste que je vais citer officiellement afin que les députés et les téléspectateurs comprennent ce que nous faisons:

Que, de l'avis de la Chambre, un comité parlementaire spécial de la Chambre des communes devrait être mis sur pied afin d'étudier la possibilité, pour le Canada, de participer à la création d'une union monétaire panaméricaine.

Au nom du Parti réformiste, je crois pouvoir dire que nous n'avons rien contre cette motion ou que nous n'avons pas de grandes préoccupations au sujet de cette motion. C'est bien d'en discuter et de la renvoyer à quelque comité. Cela ne pose aucun problème. Ce qui m'inquiète, c'est que, en faisant cela, nous allons commencer à déplacer l'attention du terrible bilan du gouvernement actuel en ce qui concerne le dollar canadien. J'y reviendrai dans un instant.

Permettez-moi tout d'abord de parler des avantages et des inconvénients d'avoir une monnaie panaméricaine. Beaucoup de gens en ont parlé dernièrement avec l'arrivée de l'euro. Il y a des avantages et des inconvénients à cela. Le problème de la souveraineté est un de ceux qui préoccupent le plus les gens. Et cette préoccupation est fort valable. La devise canadienne est la dépositaire de nombre de nos symboles. Mes collègues du Parti libéral ont avancé de bons arguments à ce sujet. Bien. Nous reconnaissons que c'est une question importante.

L'un des avantages de l'adoption d'une monnaie panaméricaine concerne le secteur des entreprises. Pendant très longtemps, certains secteurs ont été mis à l'abri des pressions de la concurrence, le dollar canadien servant de rempart les protégeant. Tout d'un coup, ce rempart n'existerait plus. Ces secteurs seraient forcés de se mesurer à la concurrence et d'améliorer leurs produits et services. Ce faisant, ils hausseraient le niveau de vie des Canadiens. C'est un des grands avantages.

Mais il y a aussi des inconvénients. Dans notre pays, une bonne partie du PIB repose sur les prix des matières premières. Nous l'avons vu récemment. Si, tout d'un coup, les prix des matières premières tombent et que le dollar ne puisse être utilisé pour parer à cet effondrement, nous pourrions connaître des difficultés, du chômage et ce genre de choses. Il faudrait parler de cela, mais ce n'est pas le moment aujourd'hui.

La question dont nous devons discuter et dont nous avons discuté ces derniers jours à la Chambre a trait au dossier épouvantable du gouvernement en ce qui concerne la protection du dollar canadien dans le système actuel.

C'est une importante question, non pas parce qu'il importe que notre dollar s'établisse à une valeur donnée, mais parce que la valeur de notre dollar témoigne de l'état de notre économie. Bien des gens estiment que la valeur du dollar est le baromètre de la santé de l'économie canadienne. Nous devrions nous inquiéter lorsque nous le voyons tomber à des niveaux planchers records. C'est arrivé l'été dernier. Franchement, il n'a guère bougé depuis.

Il n'y a pas si longtemps—c'était en fait il y a seulement quelques années—, le ministre des Finances actuel qui, à ce moment-là, était dans la course à la direction du Parti libéral, s'en est pris au ministre des Finances conservateur de l'époque, Michael Wilson, parce que le dollar était tombé sous les 80 cents. Il a dit que le dollar était en chute libre et qu'il descendrait jusqu'à 70 cents. Sous les libéraux, il est tombé à 65 cents. La baisse du dollar n'est pas une bonne chose. Mais quand il est si faible, les familles canadiennes voient leur

Les crédits

revenu disponible diminuer davantage parce que les importations coûtent plus cher. C'est donc un effet néfaste.

Mais il y a plus. Comme je l'ai dit, la valeur du dollar est également le baromètre de la santé de l'économie. Quand le dollar est en chute libre et qu'il est si amorphe, cela en dit long sur les politiques du gouvernement, sur ses politiques budgétaires.

• (1710)

Voyons quelques-unes de ces politiques. Nous savons que la productivité au Canada est très faible. De nombreux rapports nous le rappellent les uns après les autres. Selon un rapport de l'OCDE, la productivité canadienne est en chute libre, même si nous avons déjà été un des meneurs mondiaux à cet égard. Des entreprises comme Nesbitt Burns nous disent que notre productivité est très faible. Le ministère de l'Industrie du gouvernement du Canada a lui aussi attiré l'attention sur notre retard de productivité.

Un cours d'économie de base nous apprend que si nous produisons moins, moins que les autres pays du monde, si nous ne parvenons pas à maintenir notre productivité, nous produisons moins de richesse et notre niveau de vie diminue. C'est une des principales raisons pour lesquelles les Canadiens se sentent pris dans un étai. Ils ne comprennent pas nécessairement tous les arguments présentés ici aujourd'hui, mais ils savent qu'ils n'ont pas autant d'argent qu'auparavant à la fin du mois pour payer leurs factures. C'est une tragédie. Notre débat ne porte pas uniquement sur l'économie, il porte aussi sur la situation dans laquelle se retrouvent beaucoup de familles canadienne aujourd'hui.

Juste avant Noël, le ministre de l'Industrie a révélé la politique du gouvernement—peut-être involontairement—lorsqu'il a dit que les impôts élevés stimulaient la productivité. C'est ce que le ministre de l'Industrie—ministre des Finances en attente—a déclaré. Le Parti réformiste, l'opposition officielle, croit que le ministre de l'Industrie n'a rien compris. Nous croyons que les impôts élevés ne sont pas ce qui tue la productivité au Canada, mais qu'ils nous rendent moins concurrentiels. Nous croyons que des impôts élevés affaiblissent notre devise. C'est exactement ce que nous disons sans relâche au gouvernement.

Pour sa défense, le gouvernement ressort un rapport des consultants KPMG. Il y est précisé que lorsque le Canada part à la recherche d'investissements dans le monde, ses deux meilleurs attraits sont les bas salaires et une faible devise. Voilà qui s'appelle chercher à faire bonne figure dans une mauvaise situation. Il n'y est pas question du caractère hautement concurrentiel de nos impôts et de la façon dont nous nous en servons pour attirer des entreprises, comme l'a fait l'Irlande au cours des dernières années, ou comme l'ont fait les États-Unis, le Royaume-Uni ou d'autres pays.

Le gouvernement débite ces arguments qui, au mieux, ressemblent à des gestes de désespoir lorsqu'il commence à se vanter que les salaires sont bas au pays. Il se peut que la faiblesse des salaires attire certaines entreprises, mais mon collègue d'en face doit reconnaître qu'il s'agit là d'un argument propre au tiers monde. Les gens

qui touchent ces faibles salaires ne s'en réjouissent pas beaucoup. Ils veulent que les salaires augmentent.

Il y a exemples par-dessus exemples de cas où le gouvernement, devant toutes ces mauvaises nouvelles, cherche désespérément à camoufler la situation. Il faudrait cent conseillères en beauté de chez Mary Kay pour donner de l'allure à cet argument. Les Canadiens ne tombent absolument pas dans ce piège. Ils en ont assez d'assister à l'érosion de leur niveau de vie, et c'est une réalité dont ils sont constamment témoins depuis que le gouvernement est au pouvoir. Leurs impôts atteignent un niveau vertigineux. Ils savent que la dette est de 580 milliards de dollars et ils comprennent intuitivement qu'elle est liée à la situation du dollar canadien et à l'érosion de leur niveau de vie.

Nous demandons au gouvernement de cesser d'invoquer ces faibles arguments concernant l'attrait que présente le Canada parce qu'il ne paie pas très bien ses gens et que les Canadiens sont disposés à travailler pour presque rien. Il faut mettre ces arguments de côté, aborder directement la question et dire que nous avons des problèmes fiscaux. Nos taux d'imposition sont de 30 à 40 p. 100 supérieurs à ceux des États-Unis.

L'hon. Jim Peterson: Dites-leur de ne pas venir au Canada.

M. Monte Solberg: Le ministre en second des Finances me réprimande, comme il s'en est pris aux femmes au foyer l'autre jour. Ne n'amenez pas sur ce terrain-là. Je ne pense pas que le ministre veuille entendre parler de cela à nouveau.

Nous encourageons le gouvernement à faire face carrément à la question. Au lieu de se lancer dans un débat sur une devise panaméricaine, qui est un excellent débat à tenir à un moment donné, penchons-nous sur les mesures que nous pouvons prendre non seulement pour améliorer la productivité de la main-d'oeuvre canadienne et des entreprises, mais également pour mettre plus d'argent dans les poches des gens, afin de les récompenser pour le travail qu'ils accomplissent pour ce qui est d'équilibrer le budget du Canada, de créer la richesse qui fait du Canada l'un des meilleurs pays du monde où vivre.

• (1715)

On devrait récompenser ces gens. On s'apercevrait alors que notre dollar reprend de la vigueur. Je crois que mes collègues du Bloc québécois, du Parti libéral, du Parti conservateur et du NPD reconnaissent que si nous tenons un jour ce débat sur la devise panaméricaine et si nous décidons pour une raison quelconque d'adopter ce type de devise, il serait fort peu probable que nous puissions passer d'un dollar qui vaut 65¢ à un dollar qui vaut vraiment un dollar sans avoir toutes sortes de bouleversements du même coup.

Entre-temps, pourquoi ne prenons-nous pas certaines mesures avec les outils à notre disposition pour améliorer la vigueur de l'économie canadienne et, du même coup, du dollar canadien? Pourquoi ne commençons-nous pas à réduire les impôts? Pourquoi ne remboursions-nous pas la dette?

Les crédits

Le gouvernement avait une chance en or avec le dernier budget. Qu'a-t-il fait? Il n'en a pas profité. Au lieu de prendre ce qui aurait été un excédent très important et de l'utiliser pour commencer vraiment à réduire les impôts, il a accru de façon très marquée ses dépenses. Son budget des dépenses était de 104,5 milliards de dollars. Au lieu de s'en tenir à cela, il a décidé de dépasser ce montant de presque 8 milliards de dollars.

Si j'étais dans le secteur privé et que je faisais une chose de ce genre, je me retrouvais au chômage. Pourtant, tous les ans, le gouvernement dépasse son budget. Il a augmenté les prévisions de dépenses pour l'année prochaine de 4 milliards de dollars. Cela n'en finit pas.

Le gouvernement a les outils voulus pour commencer à s'attaquer au problème de la faiblesse de la devise canadienne. Il refuse tout simplement d'agir. Malgré toutes les belles paroles que nous avons entendues de la part du ministre des Finances, lorsqu'il siégeait de ce côté-ci et brigait la direction du Parti libéral, le gouvernement a les outils voulus, mais il refuse de les utiliser.

Et voilà qu'on agite le spectre d'une monnaie panaméricaine comme le remède à tous nos maux. Nous disons que le débat est grandement prématuré. Nous n'avons que faire de cette discussion aujourd'hui. C'est donner un moment de répit au gouvernement qui a trop tardé à se préoccuper de la productivité et du renforcement de notre dollar. Il vaudrait beaucoup mieux nous attaquer en priorité à ces dossiers.

J'ai beaucoup fait état du constat d'échec que constitue le bilan du gouvernement, c'est un bilan dont il n'a pas à s'enorgueillir. Je signale simplement à mes collègues d'en face que ce n'est pas moi qui le dis. Permettez-moi de citer des gens qui scrutent la performance du gouvernement. Voici un communiqué de presse du 5 mars de Nesbitt Burns:

La faible performance du Canada au chapitre de la productivité est le résultat des taux d'imposition non concurrentiels, qui se ramènent à des mesures de confiscation; une forte réduction d'impôt s'impose de toute urgence pour stimuler l'activité économique, la création d'emplois et l'augmentation des revenus.

Nous avons plein de citations de ce genre, du Conference Board du Canada, de la CIBC et de Wood Gundy, qui tous insistent sur la piètre performance du gouvernement en matière de productivité.

Je ne me bornerai pas à critiquer. Je vais proposer quelques solutions concrètes à ce problème. La première consisterait à ne pas se laisser distraire par ce débat sur une monnaie panaméricaine.

La deuxième solution consisterait à prendre les excédents budgétaires que nous enregistrons et, au lieu de les consacrer à toutes sortes de programmes plus ridicules les uns que les autres, comme le gouvernement le fait chaque année. . .

M. Tony Valeri: Dans les soins de santé et l'éducation par exemple.

M. Monte Solberg: Mon collègue d'en face parle des soins de santé. Je ne parle pas des soins de santé. Je parle des subventions pour le développement régional dont ce gouvernement use chaque année bien que le vérificateur général et de nombreux groupes favorables aux entreprises estiment qu'elles ont un effet de distor-

sion, que c'est du gaspillage et qu'en fait elles font plus de tort que de bien.

Une fois le niveau des dépenses gelé à 104,5 milliards de dollars et les fonds réalloués à des programmes hautement prioritaires comme la santé, le gouvernement devrait pouvoir enregistrer d'importants excédents qui pourraient lui permettre d'alléger les impôts des Canadiens.

• (1720)

Le gouvernement dira qu'il a allégé les impôts. Cependant, si nous examinons les chiffres et si nous comparons l'allègement d'impôts qu'il a accordé aux Canadiens et les augmentations d'impôts qu'il a introduites, nous nous apercevons que ces trois prochaines années, les Canadiens paieront 2,2 milliards de dollars de plus d'impôts. Ce n'est pas une solution. Nous avons besoin d'un allègement d'impôt net qui soit substantiel.

C'est pourquoi nous préconisons d'alléger les impôts de 26 milliards de dollars. Cela ferait 4 600 \$ pour chaque famille moyenne de quatre personnes où il y a un seul revenu. Ce serait beaucoup d'argent qui serait laissé aux contribuables canadiens. Cet argent, les contribuables pourraient s'en servir pour acheter ce qu'ils veulent. Cela aiderait la productivité. Nous avons besoin de 17 milliards de dollars pour rembourser la dette excessivement élevée de 580 milliards de dollars du Canada. Nous devons commencer à rembourser cette dette.

Au lieu de nous engager dans cette discussion au sujet d'une monnaie panaméricaine et d'essayer de nous dérober en présentant les bien faibles arguments du rapport de KPMG publié il y a quelques jours, nous exhortons le gouvernement à prendre le taureau par les cornes sur cette question.

Il est temps de laisser les Canadiens souffler. Ce sont eux qui équilibrent le budget. Ce sont eux qui produisent les richesses dans notre pays. Laissons-les souffler. Tâchons d'éviter de trouver d'autres moyens de gaspiller cet argent, comme le fait toujours le gouvernement. Il n'y manque jamais, quelle que soit son allégeance, libérale ou conservatrice. Le gouvernement semble chercher un moyen de gaspiller de l'argent. Redonnons cet argent aux contribuables. Ce sont eux qui équilibrent le budget. Ce sont eux qui devraient jouir des bénéfices de l'argent qui est remis au gouvernement.

[Français]

M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ): Madame la Présidente, j'ai écouté les arguments de notre collègue du Parti réformiste. J'ai parfois eu l'impression qu'il était favorable à ce que l'on étudie la question, mais on s'est rendu compte par la suite qu'il voudrait qu'il y ait d'autres priorités.

J'aimerais qu'il réagisse à mes interrogations. Récemment, on a vu le dollar plonger, ce qui a aidé nos entreprises dans le domaine des ressources naturelles à maintenir leur niveau d'exportation. Mais, pendant que le dollar plonge, il y a d'autres entreprises au Québec et au Canada qui voient leurs coûts d'importation de diverses matières ou de produits finis devenir plus dispendieux. On n'a pas qu'une économie de ressources naturelles. On a une économie

Les crédits

qui est davantage diversifiée. On a des problèmes de taux de change.

Qu'on regarde la question des joueurs de hockey. Tantôt, un député se permettait de parler de la valeur symbolique d'une monnaie pour la fierté nationale. Dans notre sport national, le hockey, les joueurs veulent être payés en dollars américains. Il y a quelque chose qui ne va pas et je pense qu'il faut s'interroger.

Il y a aussi les administrateurs de grandes corporations qui, bien souvent, demandent un salaire en dollars américains. Pourquoi? Parce que le dollar aujourd'hui peut valoir 66¢ mais, dans un an, il en vaudra peut-être 64. Cela fait presque 3 à 4 p. 100 de baisse de salaire pour quelqu'un qui gagne de l'argent en dollars canadiens par rapport à des dollars américains.

Regardons les plans de développement d'une entreprise qui voit à long terme. Par exemple, dans cinq ans, elle voudrait exporter sur le marché américain. Oui, mais le dollar va valoir combien? Retournons en arrière, soit il y a cinq ans. Le dollar était à 70¢. Il a baissé d'à peu près 12 p. 100 depuis, et il a remonté un peu. Comment pouvoir faire de l'expansion économique sur les marchés d'exportation américains ou établir des plans à long terme dans de telles circonstances? On a des problèmes.

Il y a plusieurs questions qu'on pourrait se poser, et je conclus là-dessus. Est-ce qu'on devrait avoir une monnaie commune nord-américaine ou panaméricaine? Est-ce qu'on devrait avoir un taux flottant ou avoir un taux au pair? Est-ce qu'on devrait avoir de nouveaux instruments monétaires? Bref, il y a des solutions, mais on ne les trouvera seulement que si on se pose des questions. C'est ce que le Bloc québécois suggère, soit la formation d'un comité.

[Traduction]

M. Monte Solberg: Madame le Président, je souscris à beaucoup des arguments que mon collègue du Bloc a fait valoir. Je crois que ce genre de débat s'impose tôt ou tard.

Mais je crains qu'en l'ayant maintenant, on n'oublie de parler des conséquences désastreuses que la politique monétaire du gouvernement a eues sur notre dollar. La politique d'imposition et d'endettement élevés du gouvernement a affaibli la productivité du pays au point de compromettre l'aptitude de beaucoup d'entreprises canadiennes à être compétitives à l'étranger.

Pour renverser la vapeur, il ne faut pas laisser le gouvernement échapper à sa responsabilité en nous engageant dans un vaste débat sur l'union monétaire et des choses de ce genre. Pour résoudre ce problème, il faut faire marche arrière et neutraliser les politiques désastreuses du gouvernement.

• (1725)

Nous avons suffisamment goûté à la politique des impôts élevés. Il faut contrer la tendance du gouvernement à réglementer l'économie canadienne au point où les entreprises étouffent presque sous le poids de la paperasserie qu'elles doivent s'imposer chaque jour.

Nous disons que c'est en insistant que les réformistes se font détester du gouvernement. Pour voir remonter le dollar, il faut insister pour que le gouvernement corrige les politiques financières du pays. Lorsque ce sera fait, alors nous pourrions avoir un débat en bonne et due forme sur la question de l'union monétaire.

M. John Bryden (Wentworth—Burlington, Lib.): Madame la Présidente, dans son intervention, le député de Medicine Hat a, à plusieurs occasions, établi un lien entre le niveau de vie et la faiblesse du dollar. Ne convient-il pas que, en fait, le niveau de vie est lié au pouvoir d'achat aussi bien qu'à la valeur du dollar? En réalité, il est lié davantage au pouvoir d'achat.

Le député n'a qu'à se rendre en Italie, en Angleterre, dans n'importe quel pays européen, ou même au Japon, pour se rendre compte que le prix réel des produits de consommation, notamment des produits essentiels, est de loin supérieur à leur prix au Canada. Nous parlons ici du loyer, des denrées alimentaires ou de n'importe quel produit.

C'est probablement pour cette raison que les Nations Unies considèrent toujours le Canada comme un des pays les plus riches du monde. Notre niveau de vie est très élevé. Même si notre dollar est faible par rapport à la monnaie d'autres pays, notre pouvoir d'achat au Canada est toujours très élevé.

L'argument que le député a présenté, notamment au sujet de la faiblesse du dollar, n'est pas très convaincant. La réalité, c'est que, lorsque notre dollar est faible par rapport à la monnaie d'autres pays, il attire des investissements dans le pays et encourage les exportations. C'est un aspect positif et non négatif.

Je voudrais poser une question directe au député concernant l'affirmation selon laquelle les Américains consentiraient à mettre leur dollar de côté pour opter pour une sorte de monnaie spéciale panaméricaine. Ne convient-il pas que c'est une idée farfelue, un rêve insensé? Les Américains sont intraitables lorsqu'il s'agit de la politique monétaire, de la politique financière et de l'économie, et ils n'envisageraient cette idée pour rien au monde.

M. Monte Solberg: Madame la Présidente, comme le député le sait, jamais dure très longtemps. En un sens, je trouve que le débat manque de pertinence. Nous sommes tellement loin d'avoir adopté une position permettant à la population canadienne d'envisager la tenue d'un débat sur la question, que je ne vois pas pourquoi il faudrait continuer sur cette lancée.

Une question nettement plus importante, notamment pour le portefeuille des Canadiens, c'est le fait que notre faible productivité est synonyme d'un niveau de vie moins élevé et cela se traduit par un dollar faible.

Le député soutient qu'un faible dollar est avantageux. Je lui dirai que, dans ce cas, il faudrait espérer un dollar qui vaudrait 40, 20 ou 10 cents. Ce serait vraiment la prospérité.

Nous entendons parler de cette étude de KPMG, dans laquelle le gouvernement dit que les bas salaires sont une bonne raison de venir au Canada. Le gouvernement devrait avoir honte d'utiliser cet argument. Les gens d'en face devraient être foutrement gênés

Les crédits

d'invoquer un tel argument pour convaincre des gens à venir au Canada. J'espère qu'ils vont présenter des excuses.

M. Peter Adams: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. À ce que je sache, l'expression «foutrement» qu'a utilisée le député est non parlementaire.

Madame la Présidente, je suis d'avis que vous devriez déclarer cette expression irrecevable et demander des excuses au député. Les débats sont télévisés. C'est le congé scolaire partout en Ontario et dans d'autres provinces. Des enfants suivent nos travaux et je ne pense pas que l'expression «foutrement» soit correcte.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): J'invite le député à choisir ses termes avec plus de soin.

[Français]

M. André Harvey (Chicoutimi, PC): Madame la Présidente, notre collègue du Parti réformiste, avec un peu de mépris, dit que la question n'est pas pertinente.

• (1730)

Il aimerait qu'il y ait une réforme fiscale rapidement pour augmenter la productivité, mais dans la vie, il y a toujours quelques façons d'atteindre son objectif: soit en arriver directement à une réforme fiscale—et il sait très bien que le présent gouvernement ne semble pas vouloir y aller rapidement—soit y aller par des moyens indirects.

Si on veut établir un rapport de force dans le cadre d'une négociation, cette discussion sur la création d'un comité qui va étudier ce dossier va certainement nous obliger à faire une réforme fiscale.

Je pense que le débat est mal aligné. Si la motion est bien rédigée, et je pense qu'elle l'est, on ne parle absolument pas d'une monnaie commune. On parle d'une association monétaire panaméricaine. Cela n'exclut pas du tout les monnaies nationales.

J'aimerais lui demander s'il fait bien la distinction entre une monnaie commune et une association monétaire panaméricaine qui tiendrait les monnaies nationales vivantes, avec une variation du taux de change qui serait limitée à sa plus stricte expression.

Je pense que la motion a été bien rédigée, mais qu'elle a été très mal comprise par l'ensemble des parlementaires, et je voudrais lui demander un peu d'éclaircissements à cet égard.

[Traduction]

M. Monte Solberg: Madame la Présidente, j'ai l'impression que la motion d'aujourd'hui détourne notre attention du grand problème de l'heure, soit le fait que le niveau de vie des Canadiensériclite. Le gouvernement nous sert des arguments faibles ou inventés de toutes pièces pour nous expliquer à quel point la situation est favorable et comment il faut s'y prendre pour attirer les gens d'affaires.

Je ne voudrais pas qu'on s'écarte du sujet au moment même où le gouvernement a des comptes à rendre. Voilà pourquoi je ne suis pas vraiment contre le fait d'aborder cette question, mais je crois que le moment est mal choisi pour tenir cette discussion. Nous pourrions y revenir à une date ultérieure.

Il n'y a pas de remède miracle. Il n'y a pas de solution simple à ce problème. La meilleure façon de lutter contre une devise faible est de veiller à ce que les entreprises canadiennes soient compétitives et les investissements au Canada, rentables. À cette fin, il faut commencer à réduire les taxes et les impôts et à rembourser la dette. Voilà comment nous devons nous attaquer à ce problème.

M. Steve Mahoney (Mississauga-Ouest, Lib.): Madame la Présidente, j'ai le sentiment de regarder un match de ping-pong et de me demander qui sont les joueurs, car un député conservateur affirme qu'il ne s'agit pas d'une devise commune. Selon un député réformiste, la population canadienne ne veut pas de ce débat, mais il croit qu'on devrait renvoyer la question à un comité de toute façon.

C'est assez bizarre, mais cela m'a aidé d'une façon aujourd'hui, car j'ai enfin découvert ce qu'était l'alternative unie. Je vois le député de York-Sud—Weston qui se voit déjà le chef de ce nouveau parti. Je vais lui dire ce qu'il va diriger. Ce parti regrouperait les conservateurs et les réformistes et aussi, chose incroyable, un grand nombre de séparatistes. C'est ce dont il s'agit.

Nous devrions prendre l'enregistrement du débat d'aujourd'hui et le faire écouter aux députés d'en face pour leur montrer jusqu'où ils sont allés dans le cadre de ce débat. C'est vraiment remarquable. La députée de Saint John doit secouer la tête. Elle arrive pour donner des consignes à son collègue, pour lui dire qu'il n'a pas vraiment dit que son parti allait appuyer cela. Elle a probablement des attaques d'apoplexie parce qu'un membre de son caucus s'est engagé à ce que celui-ci vote en faveur de cette mesure.

Pourquoi cela devrait-il déranger un vrai Canadien? Mon collègue de Wentworth—Burlington a mis en plein dans le mille. Il est bizarre que quelqu'un laisse entendre qu'il y a peut-être un programme caché. Qu'est-ce qui anime les bloquistes tous les jours?

Une voix: C'est le Bloc.

M. Steve Mahoney: Le député dit que c'est le Bloc, mais c'est pire que cela. Chaque jour, leur raison d'être, leur motif pour venir dans cette enceinte est de détruire le Canada.

Une voix: C'est leur chèque de paye.

M. Steve Mahoney: Peut-être. C'est une prime, et il n'y a qu'au Canada où on est suffisamment stupide pour payer les gens qui veulent détruire le pays. C'est absolument incroyable.

Une voix: Règlement.

M. Steve Mahoney: Quelqu'un invoque le Règlement. Je suppose qu'il n'aime pas le montant de son chèque de paye.

Les crédits

• (1735)

[Français]

M. Pierre de Savoie: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement.

Le député d'en face tente de dire que je ne mérite pas le chèque de paie que je reçois. Je suis un député dûment élu, tout comme lui, je fais mon travail, et je lui demande de retirer ses paroles.

[Traduction]

La présidente suppléante (Mme Thibeault): J'invite à nouveau les députés à bien vouloir faire très attention aux mots qu'ils emploient.

M. Steve Mahoney: Madame la Présidente, je croyais l'avoir fait. J'ai fait valoir le point et je le ferai valoir encore. Il n'y a que dans un pays comme le Canada, où l'on tient manifestement le plus au monde aux principes démocratiques, que la présente institution permet que des gens soient payés pour détruire cet endroit et notre pays. Si cela les insulte, c'est leur problème. C'est vraiment stupéfiant!

Il y a beaucoup de monde qui couche ensemble. Il est clair pour moi que les prétendues intentions cachées ne sont vraiment pas si cachées que cela. Leur homologue, le premier ministre du Québec, M. Bouchard, ancien ministre dans un gouvernement conservateur, a dit qu'il se chargeait de créer des conditions gagnantes. Il s'agit pour lui de gagner un référendum afin de sortir le Québec de la fédération canadienne. C'est leur but. Personne ne peut le nier. Ils peuvent le contester toute la journée s'ils le veulent.

Comme les bloquistes ont été élus par certaines personnes de la province de Québec, je suppose qu'ils appuient la position de M. Bouchard. Sinon, ils devraient invoquer le Règlement et nous dire qu'ils ne sont pas d'accord avec leur premier ministre. Ils essaient manifestement de créer les conditions gagnantes pour sortir leur province du Canada.

Cette motion n'est prétendument pas au sujet d'une devise commune. Elle vise la création d'une unité monétaire panaméricaine sans monnaie. Nous aurons une monnaie factice, une monnaie à la Canadian Tire. Ils accepteront peut-être cela.

Une voix: Qu'y a-t-il de mal avec la monnaie du Canadian Tire?

M. Steve Mahoney: Je n'ai rien contre l'argent Canadian Tire. C'est très bien. De toute évidence, le député voudrait essayer de bâtir une économie fondée sur des coupons. Nous discutons d'une politique qui préconise l'adoption d'un système de coupons. Je ne serais pas surpris que le prétendu aspirant chef de l'Alternative unie tente de mener notre merveilleux pays dans cette direction.

Ce que je veux dire, c'est que le Bloc souhaite uniquement miner tout ce qui est canadien. Il voudrait miner tout ce qui repose sur les

principes démocratiques de notre pays. C'est là son objectif. Il veut détruire notre pays. Il est dans son intérêt d'adopter une motion s'il adhère ou souscrit à pareille politique.

Soyons souples et gentils. Renvoyons la question à un comité. Cela ne fera de mal à personne. C'est intéressant. C'est aujourd'hui une journée réservée à l'opposition. Les députés de l'opposition ont aujourd'hui la chance de soulever à la Chambre des communes des questions qui préoccupent les électeurs, leur parti, la population canadienne.

Pourquoi l'opposition ne discute-t-elle pas de questions qui préoccupent tous les parlementaires si elle veut faire son travail équitablement? Pourquoi ne pas parler de pauvreté? C'est un problème. Le parti ministériel le reconnaît. C'est un problème que nous entendons régler. Nous allons nous y employer avec les Canadiens.

Pourquoi ne pas parler des programmes de logement? Nous savons ce que les provinces ont fait partout au Canada. Je sais ce qui s'est produit dès que Mike Harris a été porté au pouvoir en Ontario. Il a annulé tous les programmes de logement social à l'échelle de la province.

• (1740)

Pourquoi ne pas débattre cette question? Le temps est peut-être venu pour le gouvernement fédéral de s'associer de nouveau avec les provinces, les municipalités, les régions, les sociétés d'habitation sans but lucratif, le secteur des organismes de bienfaisance et le secteur privé. Il est temps qu'il s'occupe de logement.

Pourquoi ne pas tenir un débat approfondi sur une question comme celle-là? Les députés de l'opposition veulent présenter des motions insensées qui ne préoccupent guère les Canadiens. Ceux-ci s'inquiètent des questions qui les touchent.

Je voudrais parler du Parti réformiste pendant quelques instants. Je ne le fais pas souvent. J'en parlerai pendant quelques instants parce que j'ai trouvé très intéressant d'entendre le député de Médecine Hat dire que les Canadiens ne produisent pas. Les députés de ce parti croient qu'ils peuvent y aller de leur meilleure attaque contre le gouvernement. Allez-y, nous sommes de grands garçons et de grandes filles, nous pouvons nous défendre. Ils ont cependant du mal à accepter la pareille.

Pourquoi ce député respecté, le porte-parole de son parti pour les finances, dit-il que les Canadiens ne produisent pas? Pourquoi s'en prend-il aux Canadiens? En fait, les Canadiens sont des gens travailleurs, honnêtes, dévoués et cultivant l'esprit communautaire. Nous avons un merveilleux pays qui est peuplé de gens hors pair.

Il semble être dans l'intérêt des députés de l'opposition de dénigrer les citoyens d'un bout à l'autre du pays. Je n'arrive pas à les comprendre. Le député a dit ensuite que les Canadiens ne comprenaient pas ce dont nous débattions ici aujourd'hui. C'est ce qu'il a dit. Je l'ai écrit dès qu'il l'a dit.

Les crédits

Permettez-moi de dire au député ce que les Canadiens comprennent. Ils comprennent qu'ils ne sont pas des Américains. Ils comprennent qu'ils ne sont pas des séparatistes. Ils comprennent qu'ils ne sont pas des extrémistes. Ils sont des Canadiens. Ils comprennent et ils ne veulent pas être ce qu'ils ne sont pas.

Un député conservateur ait fait allusion aux idées de mars. Cela m'a rappelé que nous ne sommes qu'à deux jours de la Saint-Patrick, ce qui me rappelle cette magnifique rencontre sur mesure pour les médias où Ronald Reagan et le premier ministre de l'époque, Brian Mulroney, ont chanté ensemble *When Irish Eyes are Smiling*. La sympathie et l'affection fusaient au Canada lorsque Mulroney couchait entre un éléphant et un séparatiste. Nous avons une nette impression de déjà vu.

Les conservateurs vont appuyer la motion. C'est remarquable. Les conservateurs disent que nous devrions former un comité et discuter d'une proposition qui équivaut à la division du pays. Je trouve cela renversant.

Une voix: Dieu est magnanime.

M. Steve Mahoney: J'ignore ce qu'il veut dire par là.

L'opposition s'unit pour appuyer une motion parce que l'opposition y voit une occasion d'imposer sa volonté. Je reconnais que le NPD n'a pas dit qu'il appuierait la motion. Notre extrême gauche semble encore capable de réfléchir. Je suis heureux de le dire.

Pourquoi les députés appuient-ils la motion? Ils veulent s'imposer. Ils veulent mettre des bâtons dans les roues du gouvernement et tous les moyens sont bons pour le faire. Tous les moyens! Ils ont des principes, mais si ces principes les embêtent, ce n'est pas grave, ils peuvent en changer. Il ne faut pas s'en faire.

Foutre la pagaie à la Chambre en appuyant une motion du Bloc, c'est une des idées les plus ridicules dont j'ai jamais entendu parler. Ils en sont très capables. Ils s'abaisseront à quelque niveau que ce soit auquel on puisse ou non s'attendre, et les conservateurs sont d'accord.

Pourquoi ne le seraient-ils pas? S'ils étaient prêts à marcher main dans la main avec M. Bourchard, pourquoi ne s'uniraient-ils pas à eux maintenant? Cette situation ne m'étonne absolument pas.

Nous assistons à une régionalisation de l'éventail politique au Canada.

Une voix: Qui en est responsable?

M. Steve Mahoney: Le responsable, c'est Brian Mulroney. Je remercie le député de m'avoir posé la question. Continuez à me poser de petites questions. Cela me vient en aide.

• (1745)

Il y a la régionalisation. Nous sommes en présence d'un parti dont les assises sont dans l'Ouest et au sein duquel la confusion est si grande qu'il s'est adressé à ses membres et leur a dit qu'il voulait

interrompre ses activités. Le Parti réformiste a dit qu'il ne pense pas pouvoir aller plus loin qu'il l'a fait.

Une occasion intéressante s'est présentée lorsque j'ai assisté au congrès de l'Alternative unie en qualité d'observateur délégué du Parti libéral fédéral. Ce fut une expérience très douloureuse pendant toute la fin de semaine, mais je l'ai fait. J'ai été témoin de l'événement le plus incroyablement que l'on puisse imaginer.

Lorsque Jean Allaire, un séparatiste convaincu, a pris la parole devant la foule de 1 500 personnes regroupant en majorité des réformistes, il a reçu une ovation debout. Qui aurait pu imaginer une ovation debout? Puis Rodrigue Biron, économiste réputé de la province de Québec et aussi séparatiste convaincu, a pris la parole devant cette auguste ou pas trop auguste assemblée, et il y a de nouveau eu une ovation debout. Je n'y comprenais rien.

Au cours des dernières semaines, j'ai parcouru l'Ouest à titre de membre d'un groupe de travail qui a rencontré des gens de Richmond, de Vancouver, de Calgary et de Winnipeg. Il n'y a pas de séparatistes dans ces régions. Ce sont tous de véritables Canadiens. Ils croient en notre pays et en notre devise qui dit d'un océan à l'autre, bien que les dirigeants politiques du Parti réformiste aient diffusé ces annonces dégoûtantes pendant la dernière campagne électorale. En dépit de cela, les gens de l'Ouest veulent que le Québec continue de faire partie du Canada. Il va de soi que certains ne le veulent pas, mais la vaste majorité des gens souhaitent dans le fond de leur cœur que le pays demeure fort et uni.

C'était un événement très remarquable que de participer à ce congrès de l'Alternative unie auquel, je dois l'admettre, n'ont assisté que deux députés du caucus conservateur, sans doute d'avantage pour espionner que pour manifester un soutien quelconque. Ils n'étaient pas très heureux et paraissaient même plutôt confus. Je suis sûr qu'ils ont été rappelés à l'ordre depuis et qu'ils sont rentrés dans les rangs.

Plusieurs associations de circonscription conservatrices ont expulsé tous les délégués qui y ont assisté. Elles les ont expulsés du parti. Cela s'appelle l'inclusion. Ce fut très intéressant. D'une certaine façon je ne blâme pas les conservateurs. Pourquoi voudraient-ils agir de la sorte? Ils viennent de se choisir un vieux dirigeant dans l'espoir qu'il saura les conduire vers la terre promise. Même si le chef du Parti réformiste jette tout son parti à la poubelle, au moins le Parti conservateur a eu assez de bon sens pour ne pas le suivre.

Tous les députés à la Chambre reconnaissent, et même les députés du Bloc en conviendraient avec nous, que l'objectif principal qu'ils poursuivent ici, c'est de sortir leur province de la Confédération. Ce qu'ils souhaitent, c'est amorcer des négociations en vue d'une politique monétaire panaméricaine. On a soulevé la question de savoir s'il s'agirait du dollar américain. Est-ce que les Américains resteraient sans bouger, se contentant de tout encaisser et de créer une nouvelle unité monétaire?

Si cela arrivait, ne serait-ce pas le commencement de la fin pour le Canada qui serait ainsi dépouillé de sa monnaie, de son identité, de sa position sur la scène monétaire internationale? Nous ne serions plus rien du tout face à ce nouveau dollar panaméricain. Cela pourrait mener à l'éclatement du pays.

Nous aurions alors un Canada divisé selon sa monnaie, qui aurait perdu toutes ses caractéristiques, son caractère, sa force et un Québec qui se considérerait. À qui le Québec aurait-il alors affaire? Aux Américains.

J'aimerais savoir combien de députés ici pensent que les Américains toléreraient le séparatisme. Certainement pas. Les séparatistes ne pourraient en aucun cas débattre devant l'illustre congrès américain de la possibilité de se séparer désormais de cet organe. Les Américains ne le toléreraient pas.

• (1750)

Un député du Bloc a fait remarquer que vivre à côté d'un éléphant peut être très cher. C'est nettement mieux que de coucher avec lui au cas où par malheur il se retournerait. Cela pourrait être plus qu'onéreux. Essentiellement, c'est à cela que nous mènerait cette proposition si nous l'adoptions.

Quel gaspillage de temps, d'efforts et d'argent que de discuter de cela à la Chambre et en comité alors que nous pourrions parler aux Canadiens de ce que nous allons faire pour aider les jeunes. Je préside un groupe de travail sur les jeunes entrepreneurs. Je suis honoré de le faire, de pouvoir voyager dans le pays pour rencontrer des jeunes, pour les écouter exprimer leurs espoirs et leurs rêves, pour les écouter dire ce que le gouvernement devrait faire pour les aider à se donner un avenir.

La réalité, c'est que les jeunes se rendent compte que l'économie a évolué. Ils ne pourront peut-être plus tout simplement compter occuper un poste auprès d'une grande société. Il leur faudra peut-être faire preuve d'une plus grande créativité. C'est étonnant à quel point les jeunes de notre pays sont créatifs. J'ai rencontré huit jeunes entrepreneurs au cours d'une réunion à Regina. Ils m'ont raconté comment ils avaient lancé leur entreprise, combien ils étaient fiers d'être Canadiens, combien ils étaient fiers d'être jeunes, de travailler et de réussir.

Il y a des histoires aussi positives à raconter, mais tout ce que nous entendons, ce sont les réformistes qui s'improvisent prophètes de malheur et qui disent que le ciel va tomber. J'ai des nouvelles pour eux. Non seulement le ciel ne va pas tomber, mais les possibilités sont illimitées dans notre magnifique pays.

[Français]

M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ): Monsieur le Président, faut-il en rire, faut-il en pleurer? La microcéphalie, c'est une maladie qui atteint apparemment certaines personnes.

Pour débiter, le collègue d'en face a laissé entendre que les députés souverainistes du Bloc étaient bien chanceux qu'on leur paie un salaire. Le Québec paie 24 p. 100 de la cagnotte fiscale fédérale. Mon propre comté envoie, bon an, mal an, environ 400 millions de dollars dans les coffres d'Ottawa, et le chèque de paie que je reçois, il est payé par les gens de mon comté, comme tous les autres députés de cette Chambre.

C'est insidieux que le collègue d'en face ait laissé entendre que parce que nous sommes souverainistes, nous sommes moins démocrates que d'autres, nous faisons moins bien notre travail que d'autres, et nous méritons moins notre salaire que d'autres. C'est inacceptable, et j'espère que le collègue d'en face va se rétracter.

Les crédits

Deuxièmement, la motion que le Bloc a déposée devant cette Chambre, c'est une motion à l'effet de créer un comité qui se pencherait sur les questions extrêmement importantes de commerce à l'intérieur des Amériques. C'est une question qui mérite qu'on s'y penche. C'est une question qui est extrêmement actuelle, et qui est soulevée non seulement ici, mais aussi en Argentine et aux États-Unis.

Je fais remarquer que depuis un très grand nombre d'années, le Panama utilise au pair la devise américaine. Évidemment, ils sont dans une situation commerciale tout à fait particulière par l'utilisation du canal de Panama. Je dois vous dire que j'y suis déjà allé, avant ma vie politique, comme consultant en informatique, et je me suis aperçu que leur situation, en utilisant le dollar américain, simplifiait énormément leurs échanges commerciaux.

Est-ce que ce serait la même chose chez nous si on avait des instruments qui nous permettraient d'éviter les fluctuations de change? Ce sont les questions qu'on pose. Ce sont des questions importantes.

Je conclus en disant que l'honorable député libéral, comme tous ceux du côté libéral qui ont pris la parole aujourd'hui, auraient avantage, plutôt que d'étaler leur ignorance des faits, à laisser un comité comme celui-ci agir pour nous instruire.

M. Steve Mahoney: Monsieur le Président, avec un accord monétaire panaméricain, le Canada serait sans doute obligé d'adopter la monnaie américaine ou une nouvelle monnaie, «a new, completely new dollar system», qui serait dominé par les intérêts politiques américains.

Dans ce nouveau dispositif, le Canada renoncerait à sa politique monétaire nationale, qui fait partie intégrante de sa souveraineté.

• (1755)

[Traduction]

On renoncerait à la souveraineté. On détruirait le pays. Peu m'importe si le député est heureux de son chèque de paie. Je ne suis pas heureux qu'il soit payé pour siéger ici en vue de détruire le Canada.

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, l'instant me semble très solennel, après être resté assis ici en silence pendant 20 minutes environ, à écouter le député expliquer à la Chambre des communes, aux Canadiens ainsi qu'à moi la raison de l'existence du parti séparatiste et du Parti réformiste. Ce n'est pas moi qui les ai créés.

Nous, dans l'Ouest, ainsi que les gens du Québec et de l'Atlantique, tolérons depuis trop d'années d'être dénigrés, diminués et insultés. Cela dure depuis Trudeau et son fameux doigt d'honneur, ainsi que ses propos méprisants à l'endroit de nos agriculteurs. Cela s'est poursuivi avec Mulroney, avec son arrogance et son attitude paternaliste à l'endroit de tout le pays. Cela se poursuit avec le gouvernement actuel. C'est cela, à mon humble avis, la raison de la présence du Parti réformiste à la Chambre.

Je pense que ce serait bon, pour les libéraux, d'aller réentendre ce discours à la télévision. Qu'ils le regardent de nouveau et qu'ils se posent cette terrible question «Se fait-on des amis en les attaquant de la façon dont l'a fait ce député?»

Les crédits

Au congrès de l'Alternative unie, un orateur nous a parlé des préoccupations du Québec. Il croyait que notre groupe représentait un certain espoir de solution du problème de manière à garder le pays uni. Nous l'avons chaudement applaudi, et je recommencerais. Le député a tout compris de travers.

M. Steve Mahoney: Monsieur le Président, je fouillais dans mes poches pour trouver des Kleenex, mais je n'en ai pas. Les députés savent-ils ce que le séparatiste a dit au congrès de l'Alternative unie? Il a terminé son intervention par les mots: «ma langue, mon pays» et le député d'en face s'est levé pour l'applaudir.

En tant que Canadien, je pense que personne au Canada ne devrait applaudir un séparatiste avoué qui se présente à un groupe essayant légitimement de fonder un nouveau parti parce que l'ancien est mort. Je peux comprendre cela. C'est évident qu'il faut faire quelque chose, mais pour eux, faire une ovation debout dans ces circonstances, ce n'est rien de plus qu'une source d'embarras pour les gens qu'ils représentent.

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, j'ai moi aussi une question à poser au tranquille, timide, sobre, modeste et très effacé député de Toronto.

Une voix: Mississauga.

L'hon. Lorne Nystrom: Mississauga. Je voudrais savoir si le député va continuer pendant encore des semaines ou des mois de s'opposer à la création d'une monnaie commune, parce que les libéraux ont tendance à dire une chose pendant un certain temps pour ensuite changer brusquement de cap.

Je me rappelle la promesse qu'ils ont faite, en 1974, de ne pas imposer de contrôle des prix et des salaires; puis, Trudeau a gelé les salaires. Il a imposé le contrôle des salaires. Je me rappelle la TPS. Le député de York-Sud—Weston est là. Il a fait campagne contre la TPS. Mais la TPS est toujours en vigueur. Je me rappelle le débat sur le libre-échange et tous les discours moralisateurs que les libéraux ont faits de ce côté-ci de la Chambre, car ils formaient alors l'opposition. Mais l'Accord de libre-échange qu'ils dénonçaient est encore en vigueur.

Combien de temps le député va-t-il mettre avant de changer d'idée?

Le vice-président: Le député de Scarborough—Mississauga-Ouest a la parole.

M. Steve Mahoney: Monsieur le Président, quel est le problème? Scarborough. Toronto. Le problème, c'est Mississauga, une très belle ville et la cinquième en importance au pays. Elle a un excellent maire et un très bon conseil municipal. C'est un endroit magnifique où vivre. Il ne pleut ni ne neige jamais à Mississauga. Que pourrais-je ajouter?

Je dirai au député que je ne suis pas ici depuis aussi longtemps que lui et que je ne peux pas répondre de ce qui s'y est passé à l'époque de M. Trudeau. Mais je peux lui dire une chose. Aux dernières élections, je ne me suis pas fait élire en promettant d'abolir la TPS. Pas moi. Je ne le ferai jamais.

Je crois que la plupart des Canadiens souscrivent aux positions défendues par notre parti. C'est évident quand on regarde le résultat des élections. Si nous avons éliminé le déficit, ce n'est pas grâce au Parti progressiste-conservateur. Nous avons remis les Canadiens au travail. Nous avons créé 1,6 million d'emplois depuis notre arrivée au pouvoir.

• (1800)

Je n'y peux rien si les députés de la Passe-du-cheval-qui-rue ou de je ne sais où n'arrivent pas à voir les succès que remporte le Canada depuis l'élection de notre gouvernement. Mais qu'ils les voient ou non, ces succès n'en sont pas moins bien réels. Le député n'a qu'à lire l'histoire et à pleurer.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston, Ind.): Monsieur le Président, j'ai écouté l'intervention du député et il aime certes les belles paroles. Cependant, je suis persuadé que le député ne pense pas qu'en étant si sectaire et en manquant autant de respect à l'égard des Québécois il soutient les efforts des Canadiens de tout le pays qui tentent d'unifier le Canada.

Au Québec, plus d'un million et demi de Canadiens ont voté pour le Bloc québécois. Aussi désagréable puisse-t-il trouver qu'il y ait des députés qui croient dans un Québec séparé, il n'en demeure pas moins qu'ils ont reçu un mandat de la part d'un million et demi de Canadiens dans cette province. Il doit sûrement respecter les Québécois.

Ce que je lis entre les lignes, ce qui se cache derrière ces belles paroles, c'est une attitude anti-francophone qui n'aide en rien. Le député de Mississauga doit sûrement des excuses aux Québécois pour certaines des observations irrespectueuses à leur égard qu'il a faites tout à l'heure. Je me demande si le député parle au nom du gouvernement du Canada. Je remarque que le leader parlementaire était là. Le moins qu'il puisse faire c'est. . .

Le vice-président: Le député de Mississauga-Ouest a la parole.

M. Steve Mahoney: Monsieur le Président, il est tout à fait incroyable d'entendre ce député faire des observations comme celles-là. Si on veut vérifier le hansard, on verra que ce député, et non pas moi, a déclaré que les séparatistes étaient des traîtres. Va-t-il me dire que même s'il a fait une observation comme celle-là, il ne voulait en rien dénigrer les Québécois? Ce sont des inepties.

Je n'ai jamais attaqué les Québécois. Je m'oppose au Bloc. Je vais toujours m'en prendre aux bloquistes, car ils essaient de détruire mon pays.

Le futur chef de l'alternative unie ferait bien de prendre garde. Comme je l'ai déjà signalé, s'il fait partie de votre équipe de hockey, il n'hésitera pas à lancer dans votre filet et à marquer contre sa propre équipe.

Le vice-président: La période réservée aux questions et observations est maintenant écoulée.

Les crédits

[Français]

M. Odina Desrochers (Lothinière, BQ): Monsieur le Président, je vais partager le temps qui m'est alloué avec le député de Beauhar- nois—Salaberry.

Il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui dans le cadre du débat qui porte sur une motion de mon parti, le Bloc québécois, relativement à la mise sur pied d'un comité visant à étudier la possibilité d'une union monétaire panaméricaine.

C'est un sujet très sérieux et je suis très fier d'en discuter. Je ne le fais pas de la façon dont le font les députés d'en face, ni de la façon dont ils se comportent depuis quelques minutes

À la porte de l'an 2000, dans un monde qui fait place à une évolution rapide de l'économie, de la science, de la politique et de l'énergie, nous devons aborder cette question dans le vaste proces- sus de modernisation inscrit dans le contexte de la mondialisation.

À tous les jours, les médias nous informent sur d'importantes fusions commerciales et économiques. Comment pouvons-nous demeurer passifs face à la forte possibilité de la création d'une monnaie commune panaméricaine?

L'arrivée de l'euro sur le marché, en janvier dernier, a été l'élé- ment déclencheur et l'amorce véritable de cette importante ré- flexion.

Qui aurait pensé qu'il n'aurait fallu que 40 ans de négociations pour que 11 pays de l'Europe décident de créer l'euro? La création de l'euro redonne à l'Europe le visage d'une puissance économique créée à partir de l'interdépendance de 11 pays différents.

L'impression des premiers euros est le résultat concret du travail acharné de ces pays européens qui a abouti sur ce processus de l'après-Deuxième Guerre mondiale, soit la reconstruction économi- que et sociale de l'Europe.

Nous allons bientôt entrer dans le troisième millénaire et nous allons amorcer les négociations multilatérales de l'Organisation mondiale du commerce.

- (1805)

Le débat sur la monnaie commune entre les trois Amériques doit débiter dès maintenant. Même si le premier ministre canadien et le gouverneur de la Banque du Canada s'opposent à ce projet, le vice-premier ministre du Québec, M. Bernard Landry, un ardent défenseur du traité de libre-échange en 1988, endosse la position du Bloc québécois et de notre chef.

Le libre-échange et le traité de l'ALÉNA plus tard sont devenus, comme on le sait, des ententes qui ont permis au Canada et au Québec d'avoir accès au marché américain et de voir les exporta- tions du Québec augmenter annuellement de 7 p. 100 à 8 p. 100. M. Bernard Landry avait vu juste et la signature de ce traité économi- que s'inscrivait dans le cadre de notre projet de souveraineté du Québec.

Le débat sur la création d'une monnaie commune est un autre enjeu politique et économique qui doit être abordé en profondeur, et

ce, face aux discussions et négociations des ententes internationales commerciales et surtout, de l'envisager dans le contexte d'un Qué- bec souverain.

Le Bloc québécois réclame donc la mise sur pied d'un comité chargé d'étudier cette importante question. Même si le premier ministre canadien et son ministre des Finances sont fermés à cette éventualité, l'ensemble des parlementaires réunis dans cette Cham- bre doivent poser un geste concret et démontrer que la venue d'une monnaie commune panaméricaine est un projet des plus réalistes qui s'inscrit et qui doit être discuté maintenant.

La position du Bloc québécois, dans un Québec souverain, est le maintien de l'union monétaire Québec-Canada, mais notre ré- flexion doit dépasser ce stade. Comme on le sait, les souverainistes sont dans le camp du changement. Ils sont ouverts au débat mondial, contrairement aux libéraux fédéraux qui sont campés dans le statu quo et au non à tout changement.

Rappelons-nous la position des libéraux lors du débat sur le libre-échange en 1988. Ils étaient contre, y compris le premier ministre ontarien de l'époque, M. David Peterson. En 1999, c'est le même scénario. Les libéraux de l'Ontario sont contre le changement et ne démontrent aucune ouverture face aux 10, 15 et 20 prochaines années.

Le Bloc québécois, un parti démocratique, à l'écoute de sa base militante, a amorcé, il y a quelques semaines, un chantier de travail qui se penche sur la place d'un Québec souverain dans le monde. La question d'une monnaie commune sera abordée.

Personnellement, je m'inscris, tout comme mon collègue de Charlesbourg et notre chef, favorable à la création d'une monnaie commune. Je demeure convaincu que d'ici l'an 2020, trois mon- naies domineront le marché mondial, soit le dollar américain, l'euro dollar et le yen japonais. Vingt ans, c'est court. Il faut donc se préparer à cette éventualité économique.

Les représentants de la Chambre des communes doivent emboî- ter le pas immédiatement et se pencher sur l'éventualité de la création d'une monnaie commune. Les libéraux fédéraux sont enco- re des députés fermés, repliés sur eux-mêmes, incapables d'aborder une question aussi importante. Ils sont retranchés derrière leurs vieux schèmes de pensées conservatrices, sur leur statu quo maladif et sur le nationalisme étroit du Canada.

Je les comprends. Comment peut-on leur demander d'être proac- tifs, de renouveler leurs discours, tout en étant dirigés par un chef qui s'inspire largement du trudeauisme des années 1970? Et que dire de la position des députés du Nouveau Parti démocratique, eux aussi repliés sur leurs vieux paradigmes centralisateurs, très près de ceux des libéraux fédéraux qui sont incapables d'avoir une vision mondiale?

Le Bloc québécois prend les devants. Nos députés veulent dès maintenant en parler. Nous sommes un parti souverainiste qui anticipe le fonctionnement exceptionnel de l'interdépendance d'un Québec souverain avec ses autres partenaires économiques mon- diaux. Nous sommes un parti qui pense «avenir» et non pas un parti rétrograde comme le Parti libéral d'en face.

Les crédits

[Traduction]

M. Bill Graham (Toronto-Centre—Rosedale, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de poser une question au député qui vient de prendre la parole.

C'est à mon avis une motion très importante et elle vaut certainement la peine qu'on l'étudie. Je ne fais pas partie de ceux qui croient que nous ne devrions même pas discuter de cette question. Nous en parlerons d'ailleurs tout probablement à la Chambre comme au pays tout entier pendant les dix prochaines années.

Comme le député l'a souligné, il est évident que compte tenu de la nouvelle situation à l'échelle internationale, il n'y aura bientôt que trois monnaies d'importance au monde. La création de l'euro a rendu la vie très difficile aux autres monnaies, celles qui sont moins fortes et qui ne font pas partie d'un bloc, qu'il s'agisse de celui du dollar américain ou de l'euro.

Les gens qui s'intéressent à la question sont très préoccupés. Je crois cependant que les députés du Bloc ont beaucoup de mal à présenter la question.

Tout d'abord, ils voudraient qu'on adopte immédiatement une monnaie panaméricaine sur laquelle ils n'auraient aucun contrôle, abandonnant de ce fait une monnaie qu'il est directement dans leur intérêt de préserver, grâce au ministre des Finances qui vient du Québec et grâce aux députés venant du Québec. Je ne saisis pas bien ce paradoxe, si je me mets à leur place.

● (1810)

J'ai une autre question à poser. Pour ceux d'entre nous qui nous penchons sérieusement sur la question et qui reconnaissons qu'elle a une certaine valeur, il est évident que nous devons traiter avec les Américains. Nous devons discuter avec le Congrès des États-Unis.

Le député d'en face, et tous les députés savent bien que le Congrès des États-Unis a une façon plutôt unilatérale de fonctionner. Le député croit-il vraiment qu'il est dans le meilleur intérêt des Québécois d'abandonner un système qui leur permet de jouer un rôle actif dans le processus décisionnel pour adopter un système qui sera entièrement dirigé par les Américains? Ou le député croit-il vraiment que nous pourrions siéger aux réunions de la Federal Reserve Board?

[Français]

M. Odina Desrochers: Monsieur le Président, je suis très heureux de constater qu'il y a un député qui semble être ouvert à l'éventualité de la création d'un comité. La monnaie panaméricaine est un projet d'avenir. Il faut en parler et en discuter. C'est notre position et on veut former un comité. Y a-t-il quelque chose de plus démocratique qu'un comité?

De l'autre côté, les députés ont tenu aujourd'hui un discours sur la souveraineté du Québec. Soyons donc sérieux. Ce que nous avons proposé aujourd'hui est une éventualité parce que c'est quelque chose qui s'en vient de plus en plus dans un contexte mondial. Le député d'en face devrait le savoir puisqu'il est lui-même le prési-

dent du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international.

[Traduction]

M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Réf.): Monsieur le Président, tout à l'heure, dans son discours, le député de Mississauga-Ouest m'a grandement insulté, de même que de nombreux Canadiens de l'Ouest. Il a aussi tenu des propos très préjudiciables à l'endroit des Québécois.

M. Peter Adams: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense que nous en sommes maintenant à la période des questions et observations qui fait suite à un discours d'un député bloquiste. Cela a-t-il un rapport avec ce discours?

Le vice-président: Le secrétaire parlementaire a raison. Le député qui intervient est censé faire des observations et poser des questions sur le discours que nous venons d'entendre. Je suis certain que c'est ce qu'il s'apprêtait à faire.

M. Howard Hilstrom: Monsieur le Président, j'y arrivais justement.

Les comptes rendus des délibérations de la Chambre sont censés refléter ce qui s'est produit à la Chambre.

Compte tenu de ce que nous avons entendu aujourd'hui de la part des députés libéraux, le député bloquiste n'a-t-il pas envie, comme moi, d'exiger des excuses du gouvernement libéral pour ce qu'il a dit au sujet des Québécois et des Canadiens de l'Ouest et pour ce qu'il leur a fait?

[Français]

M. Odina Desrochers: Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je demande moi aussi des excuses.

M. Richard Marceau (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, j'apprenais il y a quelques instants que lors d'une émission de radio dans la région de Québec, 91 p. 100 des auditeurs de la station de radio FM 93 à Québec se sont déclarés en faveur d'une union monétaire panaméricaine.

Alors, ma question à mon collègue de Lotbinière est la suivante: est-il surpris du résultat obtenu à la station FM 93?

M. Odina Desrochers: Monsieur le Président, les auditeurs et les auditrices de Québec sont des gens ouverts qui croient à l'avenir. Je ne suis donc aucunement surpris de ce résultat et je suis sûr que si ce sondage avait été fait à la grandeur du Québec, il aurait été positif. On voit que les Québécois sont pour le changement et non pas pour le statu quo comme le sont les libéraux fédéraux.

Le vice-président: Comme il est 18 h 15, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toutes les questions nécessaires à l'expédition des travaux des subsides.

• (1815)

La mise aux voix porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter cet amendement?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui appuient l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice-président: Convoquez les députés.

• (1845)

[Traduction]

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote n° 336)

POUR

Députés

Alarie	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Borotsik
Brien	Brisson
Cardin	Casey
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Dalphonde-Guiral	de Savoye
Debien	Desrochers
Doyle	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Duceppe	Dumas
Gagnon	Gauthier
Guimond	Harvey
Herron	Jones
Kenney (Calgary Southeast)	Lalonde
Laurin	Lebel
Lefebvre	Loubier
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Marceau
Marchand	Matthews
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Price
Rocheleau	Sauvageau
St-Hilaire	St-Jacques
Turp	Wayne—49

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Assad
Assadourian	Augustine
Baker	Bakopoulos
Barnes	Beaumier
Bélair	Bélangier
Bellemare	Bennett
Benoit	Bertrand
Bevilacqua	Blaikie

Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Cadman
Calder	Cannis
Carroll	Casson
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chatters
Chrétien (Saint-Maurice)	Clouthier
Coderre	Collenette
Copps	Cullen
Desjarlais	Dhaliwal
Dion	Dockrill
Dromisky	Drouin
Duhamel	Duncan
Earle	Easter
Eggleton	Epp
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Forseth	Fry
Gagliano	Gilmour
Godfrey	Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grewal
Grey (Edmonton North)	Guarnieri
Harb	Hardy
Harris	Hart
Harvard	Hill (MacLeod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Ianno	Iftody
Jackson	Jaffer
Jennings	Johnston
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Kerpan
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson	Konrad
Kraft Sloan	Lastewka
Lavigne	Lee
Leung	Lill
Lincoln	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Massé	McCormick
McDonough	McGuire
McKay (Scarborough East)	McLellan (Edmonton West)
McTeague	McWhinney
Meredith	Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)	Mills (Red Deer)
Minna	Mitchell
Morrison	Murray
Myers	Nault
Normand	Nunziata
Nystrom	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Penson	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proctor	Proud
Provenzano	Ramsay
Redman	Reed
Reynolds	Richardson
Riis	Robillard
Robinson	Rock
Saada	Schmidt
Scott (Fredericton)	Scott (Skeena)
Sekora	Serré
Shepherd	Solberg
Solomon	Speller
St. Denis	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
St-Julien	Strahl
Szabo	Telegdi
Thibeault	Thompson (New Brunswick Southwest)
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Vautour	Volpe
Wasylcia-Leis	Whelan
Williams	Wood—192

Les crédits

Les crédits

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

● (1900)

Anderson
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Fournier
Hubbard
Mercier
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Asselin
Caplan
Guay
Longfield
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Wappel

Le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

Le prochain vote porte sur la motion principale.

[*Français*]

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, je crois qu'il y a consentement pour appliquer le résultat du dernier vote à la motion présentement devant la Chambre.

[*Traduction*]

Le Président: Est-on d'accord pour procéder de cette manière?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (1855)

Pendant le vote:

M. Garry Breitzkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Avant que Votre Honneur n'annonce le résultat du vote, je veux m'assurer que mon vote est bien allé en faveur de la motion.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote n° 337*)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Breitzkreuz (Yellowhead)
Brien
Cadman
Casey
Crête
de Savoye
Desrochers
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Epp
Gauthier
Grewal
Harris
Herron
Hill (Prince George—Peace River)
Hoepfner
Jones
Lalonde
Lebel
Loubier
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Meredith
Picard (Drummond)
Price
Rocheleau
St-Hilaire
Turp

Anders
Bachand (Saint-Jean)
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Borotsik
Breitzkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson
Cardin
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Dalphond-Guiral
Debien
Doyle
Duceppe
Duncan
Gagnon
Gilmour
Guimond
Harvey
Hill (Macleod)
Hilstrom
Jaffer
Kenney (Calgary Southeast)
Laurin
Lefebvre
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marchand
Matthews
Perron
Plamondon
Reynolds
Sauvageau
St-Jacques
Wayne—67

CONTRE

Députés

Abbott
Adams
Assad
Augustine
Bakopanos
Beaumier
Bélanger
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Caccia
Cannis
Casson
Cauchon
Chan
Chatters
Clouthier
Collenette
Cullen
Dhaliwal

Ablonczy
Alcock
Assadourian
Baker
Barnes
Bélair
Bellemare
Bertrand
Blaikie
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Byrne
Calder
Carroll
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Copps
Desjarlais
Dion

*Initiatives ministérielles***VOIES ET MOYENS**

LA LOI SUR LES PARCS NATIONAUX

L'hon. Jim Peterson (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.) propose: Qu'une motion de voies et moyens portant sur la Loi sur les parcs nationaux soit adoptée.

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le jeudi 11 mars, la Chambre passe maintenant au vote différé sur les motions de voies et moyens n^{os} 23, 24 et 25. Le vote porte d'abord sur la motion de voies et moyens n^o 23.

● (1905)

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n^o 338)

POUR

Députés

Adams	Alarie
Alcock	Assad
Assadourian	Augustine
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Bachand (Saint-Jean)
Baker	Bakopanos
Barnes	Beaumier
Bélair	Bélangier
Bellehumeur	Bellemare
Bennett	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Bertrand
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bigras
Bevilacqua	Bonwick
Bonin	Boudria
Borotsik	Brien
Bradshaw	Brown
Brisson	Bulte
Bryden	Caccia
Byrne	Cannis
Calder	Carroll
Cardin	Catterall
Casey	Chamberlain
Cauchon	Charbonneau
Chan	Chrétien (Saint-Maurice)
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Coderre
Clouthier	Copps
Collenette	Cullen
Crête	de Savoye
Dalphond-Guiral	Desrochers
Debien	Dion
Dhaliwal	Dromisky
Doyle	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Drouin	Duhamel
Duceppe	Easter
Dumas	Finestone
Eggleton	Folco
Finlay	Fry
Fontana	Gagnon
Gagliano	Godfrey
Gauthier	Graham
Goodale	Guarnieri
Gray (Windsor West)	Harb
Guimond	Harvey
Harvard	Ianno
Herron	Jackson
Iftody	Jones
Jennings	Karetak-Lindell
Jordan	Keys
Karygiannis	

Dockrill	Dromisky
Drouin	Duhamel
Earle	Easter
Eggleton	Finestone
Finlay	Folco
Fontana	Forseth
Fry	Gagliano
Godfrey	Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grey (Edmonton North)
Guarnieri	Harb
Hardy	Hart
Harvard	Ianno
Iftody	Jackson
Jennings	Johnston
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Kerpan
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson	Konrad
Kraft Sloan	Lastewka
Lavigne	Lee
Leung	Lill
Lincoln	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Mark	Marleau
Martin (Winnipeg Centre)	Massé
McCormick	McDonough
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)	Mills (Red Deer)
Minna	Mitchell
Morrison	Murray
Myers	Nault
Normand	Nunziata
Nystrom	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Penson	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proctor	Proud
Provenzano	Ramsay
Redman	Reed
Richardson	Riis
Robillard	Robinson
Rock	Saada
Schmidt	Scott (Fredericton)
Scott (Skeena)	Sekora
Serré	Shepherd
Solberg	Solomon
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	St-Julien
Strahl	Szabo
Telegdi	Thibeault
Thompson (New Brunswick Southwest)	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Vautour
Volpe	Wasylycia-Leis
Whelan	Williams
Wood—175	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Asselin
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Caplan
Fournier	Guay
Hubbard	Longfield
Mercier	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Wappel

Le Président: Je déclare la motion rejetée.

Initiatives ministérielles

Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Knutson
Kraft Sloan	Lalonde
Lastewka	Laurin
Lavigne	Lebel
Lee	Lefebvre
Leung	Lincoln
Loubier	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Malhi	Maloney
Manley	Marceau
Marchand	Marleau
Massé	Matthews
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McLellan (Edmonton West)
McTeague	McWhinney
Mifflin	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Parrish
Patry	Peric
Perron	Peterson
Pettigrew	Phinney
Picard (Drummond)	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Plamondon
Pratt	Price
Proud	Provenzano
Redman	Reed
Richardson	Robillard
Rocheleau	Rock
Saada	Sauvageau
Scott (Fredericton)	Sekora
Serré	Shepherd
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	St-Hilaire
St-Jacques	St-Julien
Szabo	Telegdi
Thibeault	Thompson (New Brunswick Southwest)
Torsney	Turp
Ur	Valeri
Vanclief	Volpe
Wayne	Whelan
Wood—186	

CONTRE

	Députés
Abbott	Ablonczy
Anders	Benoit
Blaikie	Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Cadman
Casson	Chatters
Desjarlais	Dockrill
Duncan	Earle
Epp	Forseth
Gilmour	Godin (Acadie—Bathurst)
Grewal	Grey (Edmonton North)
Hardy	Harris
Hart	Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Hoeppner	Jaffer
Johnston	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Konrad
Lill	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
McDonough	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Nunziata	Nystrom
Penson	Proctor
Ramsay	Reynolds
Riis	Robinson
Schmidt	Scott (Skeena)
Solberg	Solomon
Strahl	Vautour
Wasylcia-Leis	Williams—56

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Asselin
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Caplan
Fournier	Guay
Hubbard	Longfield
Mercier	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Wappel

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

LE BUDGET

L'hon. Alfonso Gagliano (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.) propose: Qu'une motion des voies et moyens portant mise en oeuvre de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 16 février 1999 soit adoptée.

Le vice-président: Le prochain vote différé porte sur la motion de voies et moyens n° 24.

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, avec l'accord de la Chambre, je proposerais que l'on sollicite le consentement unanime de la Chambre pour que le résultat du dernier vote soit appliqué à la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les libéraux votant oui.

• (1910)

Le vice-président: Est-on d'accord pour procéder ainsi?

Des voix: D'accord.

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés réformistes présents appuient la motion.

[Français]

M. Stéphane Bergeron: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois s'opposent à cette motion.

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés néo-démocrates présents s'opposent à cette motion.

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés présents de notre parti votent en faveur de cette motion.

[Traduction]

M. John Nunziata: Monsieur le Président, au nom des habitants de York-Sud—Weston, je vote en faveur de cette motion.

[Français]

M. Réjean Lefebvre: Monsieur le Président, je m'oppose à cette motion.

Initiatives ministérielles

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

*(Vote n° 339)***POUR**

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Assad
Assadourian	Augustine
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélaïr
Bélanger	Bellemare
Bennett	Benoit
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bertrand
Bevilacqua	Bonin
Bonwick	Borotsik
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brison	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Cadman	Calder
Cannis	Carroll
Casey	Casson
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chatters
Chrétien (Saint-Maurice)	Clouthier
Coderre	Collenette
Copps	Cullen
Dhaliwal	Dion
Doyle	Dromisky
Drouin	Duhamel
Duncan	Easter
Eggleton	Epp
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Forseth	Fry
Gagliano	Gilmour
Godfrey	Goodale
Graham	Gray (Windsor West)
Grewal	Grey (Edmonton North)
Guarnieri	Harb
Harris	Hart
Harvard	Harvey
Herron	Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Hoepfner	Ianno
Iftody	Jackson
Jaffer	Jennings
Johnston	Jones
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Knutson
Konrad	Kraft Sloan
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Lincoln	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Malhi	Maloney
Manley	Mark
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Massé	Matthews
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	

McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Meredith
Mifflin	Mills (Broadview—Greenwood)
Mills (Red Deer)	Minna
Mitchell	Morrison
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Penson	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Price	Proud
Provenzano	Ramsay
Redman	Reed
Reynolds	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Schmidt
Scott (Fredericton)	Scott (Skeena)
Sekora	Serré
Shepherd	Solberg
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	St-Jacques
St-Julien	Strahl
Szabo	Telegdi
Thibeault	Thompson (New Brunswick Southwest)
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Volpe	Wayne
Whelan	Williams
Wood—192	

CONTRE

Députés

Alarie	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Blaikie
Bigras	Cardin
Brien	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	de Savoie
Dalphondu-Guiral	Desjarlais
Debien	Dockrill
Desrochers	Duceppe
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Earle
Dumas	Gauthier
Gagnon	Guimond
Godin (Acadie—Bathurst)	Lalonde
Hardy	Lebel
Laurin	Lill
Lefebvre	Marceau
Loubier	Martin (Winnipeg Centre)
Marchand	Nystrom
McDonough	Picard (Drummond)
Perron	Proctor
Plamondon	Robinson
Riis	Sauvageau
Rocheleau	St-Hilaire
Solomon	Vautour
Turp	
Wasylycia-Leis—50	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Asselin
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Caplan
Fournier	Guay
Hubbard	Longfield
Mercier	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Wappel

Initiatives ministérielles

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(Vote n° 340)

[Traduction]

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. David M. Collette (ministre des Transports, Lib.) propose: Qu'une motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin de mettre en oeuvre des mesures découlant de changements apportés à la Convention fiscale de 1980 entre le Canada et les États-Unis et à modifier la Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et certaines lois liées à la Loi de l'impôt sur le revenu, soit adoptée.

Le vice-président: Le vote par appel nominal suivant porte sur la motion des voies et moyens n° 25.

[Français]

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a unanimité pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux ayant voté oui.

Le vice-président: Est-on d'accord pour procéder ainsi?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés réformistes présents s'opposent à cette motion.

[Français]

M. Stéphane Bergeron: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois s'opposent à cette motion.

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés néo-démocrates s'opposent à cette motion.

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés de notre parti votent en faveur de cette motion.

[Traduction]

M. John Nunziata: Monsieur le Président, au nom des bons gens de la circonscription de York-Sud—Weston, je voterai en faveur de la motion n° 25.

[Français]

M. Réjean Lefebvre: Monsieur le Président, je m'oppose à cette motion.

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Assad	Assadourian
Augustine	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Baker	Bakopanos
Barnes	Beaumier
Belair	Bélanger
Bellemare	Bennett
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bertrand
Bevilacqua	Bonin
Bonwick	Borotsik
Boudria	Bradshaw
Brison	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Calder	Cannis
Carroll	Casey
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collette	Copps
Cullen	Dhaliwal
Dion	Doyle
Dromisky	Drouin
Duhamel	Easter
Eggleton	Finestone
Finlay	Folco
Fontana	Fry
Gagliano	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Guarnieri
Harb	Harvard
Harvey	Herron
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jones	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson	Kraft Sloan
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Lincoln	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Malhi	Maloney
Manley	Marleau
Massé	Matthews
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McLellan (Edmonton West)
McTeague	McWhinney
Mifflin	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Pratt	Price
Proud	Provenzano
Redman	Reed
Richardson	Robillard
Rock	Saada
Scott (Fredericton)	Sekora
Serré	Shepherd
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	St-Jacques
St-Julien	Szabo
Telegdi	Thibeault
Thompson (New Brunswick Southwest)	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Volpe
Wayne	Whelan
Wood—153	

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Alarie	Anders
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Benoit	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Blaikie
Bigras	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Breitkreuz (Yellowhead)	Cadman
Brien	Casson
Cardin	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Chatters	Dalphond-Guiral
Crête	Debien
de Savoye	Desrochers
Desjarlais	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dockrill	Dumas
Duceppe	Earle
Duncan	Forseth
Epp	Gauthier
Gagnon	Godin (Acadie—Bathurst)
Gilmour	Grey (Edmonton North)
Grewal	Hardy
Guimond	Hart
Harris	Hill (Prince George—Peace River)
Hill (Macleod)	Hoepfner
Hilstrom	Johnston
Jaffer	Kerpan
Kenney (Calgary Southeast)	Lalonde
Konrad	Lebel
Laurin	Lill
Lefebvre	Marceau
Loubier	Mark
Marchand	Martin (Winnipeg Centre)
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Meredith
McDonough	Morrison
Mills (Red Deer)	Nystrom
Nystrom	Penson
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Proctor
Ramsay	Reynolds
Riis	Robinson
Rocheleau	Sauvageau
Schmidt	Scott (Skeena)
Solberg	Solomon
St-Hilaire	Strahl
Turp	Vautour
Wasylcia-Leis	Williams—89

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Asselin
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Caplan
Fournier	Guay
Hubbard	Longfield
Mercier	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Wappel

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

* * *

[Traduction]

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 11 mars, de la motion: Que le projet de loi C-66, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation et la Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de

logement et une autre loi en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le vice-président: Conformément à l'ordre adopté le jeudi 11 mars 1999, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion de deuxième lecture du projet de loi C-66.

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, je vous propose de demander le consentement unanime pour appliquer à ce vote le résultat du vote précédent, les députés libéraux votant oui.

Le vice-président: Est-on d'accord pour procéder ainsi?

Des voix: D'accord.

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés réformistes présents s'opposent à cette motion.

[Français]

M. Stéphane Bergeron: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois s'opposent à cette motion.

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés néo-démocrates présents s'opposent à cette motion.

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés présents de notre parti votent contre cette motion.

[Traduction]

M. John Nunziata: Monsieur le Président, au nom des habitants de York-Sud—Weston, je vote en faveur du projet de loi C-66 à l'étape de la deuxième lecture.

[Français]

M. Réjean Lefebvre: Monsieur le Président, je vais voter contre cette motion.

[Traduction]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 341)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Assad	Assadourian
Augustine	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Bonin
Bonwick	Boudria
Bradshaw	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Calder	Cannis
Carroll	Catterall
Cauchon	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chrétien (Saint-Maurice)	Clouthier
Coderre	Collenette
Copps	Cullen
Dhaliwal	Dion

Initiatives ministérielles

Dromisky	Drouin	Hart	Harvey
Duhamel	Easter	Herron	Hill (Macleod)
Eggleton	Finestone	Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Finlay	Folco	Hoepfner	Jaffer
Fontana	Fry	Johnston	Jones
Gagliano	Godfrey	Kenney (Calgary Southeast)	Kerpan
Goodale	Graham	Konrad	Lalonde
Gray (Windsor West)	Guarnieri	Laurin	Lebel
Harb	Harvard	Lefebvre	Lill
Ianno	Iftody	Loubier	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Jackson	Jennings	Marceau	Marchand
Jordan	Karetak-Lindell	Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Karygiannis	Keyes	Martin (Winnipeg Centre)	Matthews
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Knutson	McDonough	Meredith
Kraft Sloan	Lastewka	Mills (Red Deer)	Morrison
Lavigne	Lee	Nystrom	Penson
Leung	Lincoln	Perron	Picard (Drummond)
MacAulay	Mahoney	Plamondon	Price
Malhi	Maloney	Proctor	Ramsay
Manley	Marleau	Reynolds	Riis
Massé	McCormick	Robinson	Rocheleau
McGuire	McKay (Scarborough East)	Sauvageau	Schmidt
McLellan (Edmonton West)	McTeague	Scott (Skeena)	Solberg
McWhinney	Mifflin	Solomon	St-Hilaire
Mills (Broadview—Greenwood)	Minna	St-Jacques	Strahl
Mitchell	Murray	Thompson (New Brunswick Southwest)	Turp
Myers	Nault	Vautour	Wasylycia-Leis
Normand	Nunziata	Wayne	Williams—104
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)		
O'Reilly	Pagtakhan		
Paradis	Parrish	Anderson	Asselin
Patry	Peric	Axworthy (Winnipeg South Centre)	Caplan
Peterson	Pettigrew	Fournier	Guay
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)	Hubbard	Longfield
Pillitteri	Pratt	Mercier	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Proud	Provenzano	Tremblay (Rimouski—Mitis)	Wappel
Redman	Reed		
Richardson	Robillard		
Rock	Saada		
Scott (Fredericton)	Sekora		
Serré	Shepherd		
Speller	St. Denis		
Steckle	Stewart (Brant)		
Stewart (Northumberland)	St-Julien		
Szabo	Telegdi		
Thibeault	Torsney		
Ur	Valeri		
Vanclief	Volpe		
Whelan	Wood —138		

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Asselin
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Caplan
Fournier	Guay
Hubbard	Longfield
Mercier	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Wappel

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

* * *

● (1915)

LOI SUR LES SERVICES PUBLICITAIRES FOURNIS PAR DES ÉDITEURS ÉTRANGERS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 12 mars, de la motion: Que le projet de loi C-55, Loi concernant les services publicitaires fournis par des éditeurs étrangers de périodiques, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le vice-président: La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion de troisième lecture du projet de loi C-55.

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 342)

POUR

Députés

Adams	Alarie
Alcock	Assadourian
Augustine	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bachand (Saint-Jean)	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélanger	Bellehumeur
Bellemare	Bennett

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Alarie	Anders
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Brien
Brison	Cadman
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Dalphond-Guiral	de Savoye
Debien	Desjarlais
Desrochers	Dockrill
Doyle	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Duceppe	Dumas
Duncan	Earle
Epp	Forseth
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Godin (Acadie—Bathurst)
Grewal	Grey (Edmonton North)
Guimond	Hardy
Harris	

Bergeron
ne—Pabok)
Bertrand
Bigras
Bonin
Borotsik
Bradshaw
Brisson
Bryden
Byrne
Calder
Cardin
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Coppes
Cullen
de Savoye
Desjarlais
Dhaliwal
Dockrill
Drouin
Duceppe
Dumas
Easter
Finestone
Folco
Fry
Gagnon
Godfrey
Goodale
Gray (Windsor West)
Guimond
Hardy
Harvey
Ianno
Jackson
Jones
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kraft Sloan
Lastewka
Lavigne
Lee
Leung
Lincoln
MacAulay
Mahoney
Maloney
Marceau
Marleau
Massé
McDonough
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Perron
Pettigrew
Picard (Drummond)
Plamondon
Price
Proud
Reed
Riis
Rocheleau
Saada
Scott (Fredericton)
Serré
Solomon
St. Denis
Stewart (Brant)
St-Hilaire
St-Julien
Telegdi
Thompson (New Brunswick Southwest)
Turp
Valeri

Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bevilacqua
Blaikie
Bonwick
Boudria
Brien
Brown
Bulte
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Clouthier
Collenette
Crête
Dalphond-Guiral
Debien
Desrochers
Dion
Dromisky
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Duhamel
Earle
Eggleton
Finlay
Fontana
Gagliano
Gauthier
Godin (Acadie—Bathurst)
Graham
Guarnieri
Harb
Harvard
Herron
Ifody
Jennings
Jordan
Karygiannis
Knutson
Lalonde
Laurin
Lebel
Lefebvre
Lill
Loubier
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Malhi
Manley
Marchand
Martin (Winnipeg Centre)
McCormick
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peric
Peterson
Phinney
Pillitteri
Pratt
Proctor
Redman
Richardson
Robillard Robinson
Rock
Sauvageau
Sekora
Shepherd
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
St-Jacques
Szabo
Thibeault
Torsney
Ur
Vanclief

Vautour
Wasylcia-Leis
Whelan

Ajournement

Volpe
Wayne
Wood—196

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Breitkreuz (Yellowhead)
Cadman
Casson
Doyle
Epp
Gilmour
Grey (Edmonton North)
Hart
Hill (Prince George—Peace River)
Hoepfner
Johnston
Kerpan
Mark
Matthews
Mills (Red Deer)
Penson
Ramsay
Schmidt
Solberg
Williams —43

Ablonczy
Benoit
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Casey
Chatters
Duncan
Forseth
Grewal
Harris
Hill (Macleod)
Hilstrom
Jaffer
Kenney (Calgary Southeast)
Konrad
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Meredith
Morrison
Provenzano
Reynolds
Scott (Skeena)
Strahl

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Fournier
Hubbard
Mercier
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Asselin
Caplan
Guay
Longfield
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Wappel

● (1925)

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté.)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

Ajournement

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Louise Hardy (Yukon, NPD): Monsieur le Président, je vais poursuivre sur le sujet de la question que j'ai posée à l'interlocuteur de la population métis concernant le logement des membres des premières nations.

De plus en plus de membres des premières nations sont obligés de vivre à l'extérieur des réserves pour des raisons socio-économiques, mais où ils vivent n'a pas d'importance. Leurs conditions de vie dans les réserves et à l'extérieur des réserves sont épouvantables, révoltantes, dangereuses. Ils ont froid, leurs logis ne sont pas chauffés. Ces conditions de vie s'apparentent à celles des pays du tiers monde, comme l'ont confirmé les Nations Unies, et elles existent ici, au Canada, chez les autochtones.

Le gouvernement fédéral est responsable de l'accès à des logements sociaux, mais il est particulièrement responsable des premières nations du Canada. Rien ne justifie que des membres de nos premières nations meurent dans des dépotoirs en Ontario ou encore dans les rues des villes canadiennes. Il y a assez de richesses au Canada pour tous ses habitants.

J'ai reçu aujourd'hui une lettre venant de la réserve du lac Lubicon. On y dit que, dans la province la mieux nantie d'un des pays les plus riches, les membres de la réserve du lac Lubicon vivent dans le plus grand dénuement, qu'ils n'ont même pas de réseaux d'aqueduc et d'égout. Des familles de 10 à 15 membres qui vivent dans une maison exigüe et non isolée n'ont même pas assez d'argent pour réparer un carreau brisé. Les taux de tuberculose, de diabète et de cancer ont monté en flèche. Comme 95 p. 100 des adultes sont chômeurs, les maux sociaux font des ravages. Pendant ce temps, on extrait dans la région des ressources valant plus de 9 milliards de dollars. Partout au Canada, les premières nations sont aux prises avec de telles situations.

On pourrait éviter cette situation en faisant en sorte que le document intitulé «Rassembler nos forces» donne effectivement des résultats. Il faut traiter les premières nations comme des partenaires, et non comme s'il s'agissait d'une relation dominant-dominé.

Dans une brochure du mois de mai 1998, l'Association nationale du logement autochtone demande que l'on interrompe le transfert du logement. On peut justifier le besoin de logement en invoquant le fait que c'est un droit fondamental de la personne reconnu par le droit international ou encore que c'est un droit autochtone propre aux populations autochtones du Canada.

Le Canada est le signataire de nombreux pactes et conventions internationaux, dont la Charte des Nations Unies. Il fait partie du groupe de travail chargé de rédiger la déclaration universelle des droits autochtones. Ces pactes et conventions ont été analysés en profondeur dans un document intitulé «First our Lands, Now Our Homes» et publié en réponse aux coupes qui ont frappé le logement autochtone en milieu rural et urbain en 1993.

Rien ne justifie que l'on ne puisse pas loger convenablement la population des premières nations au Canada. Les autochtones ne sont pas dans une situation d'égalité, et le logement constitue pour eux un droit de la personne fondamentale, pour qu'ils puissent aspirer à l'égalité dans d'autres secteurs.

M. Gerry Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Premièrement, monsieur le Président, permettez-moi de remercier la députée de Yukon qui a soulevé la question des autochtones du Canada qui vivent dans de mauvaises conditions à l'extérieur des réserves, ce qui était le fondement de la question posée il y a un certain temps.

Malheureusement, beaucoup trop d'autochtones des quatre coins du Canada vivent dans une situation de très grande pauvreté. Nous en sommes conscients.

● (1930)

Il convient de noter toutefois que notre gouvernement a mis en place un plan d'action qui s'attaque aux principaux problèmes que connaissent les autochtones, qu'ils habitent sur une réserve ou non. Annoncé il y a plus d'un an, ce plan d'action, l'initiative Rassembler nos forces, est axé entre autres sur la création d'un partenariat.

Il reconnaît qu'un nouveau partenariat avec les peuples autochtones est absolument nécessaire si nous voulons vraiment changer les choses. Il reconnaît également l'importance de faire appel à d'autres partenaires, tels que les gouvernements provinciaux. En fait, les provinces ont un rôle très important à jouer, surtout à l'égard des questions touchant les autochtones hors réserve puisque c'est un domaine qui relève avant tout de leur compétence.

Cela dit, il faut préciser que l'initiative Rassembler nos forces a été élaborée dans l'optique de travailler ensemble à la recherche de solutions concrètes.

Toujours à propos de partenariat, l'interlocuteur fédéral a activement engagé les groupes autochtones dans un processus d'échange de vues. Qui plus est, l'interlocuteur s'est fait auprès du gouvernement l'actif défenseur des Métis et des autochtones hors réserve.

Au cours de l'année écoulée, il a rencontré à plusieurs reprises les organismes autochtones représentant l'ensemble des peuples autochtones. L'interlocuteur a lui-même rencontré plus de 20 organismes dans des tribunes bilatérales et encore davantage dans des tribunes multilatérales. Il a toujours pratiqué la politique de la porte ouverte et il continuera de le faire.

Ces réunions ont déjà donné d'excellents résultats, par exemple, la conclusion de plusieurs ententes, l'envoi d'une mission commerciale autochtone en Amérique latine et la tenue d'une table ronde sur les problèmes des autochtones urbains à Regina, une première. Les participants ont tous trouvé ces réunions extrêmement utiles et nécessaires si l'on veut vraiment changer les choses.

LE BUDGET

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, j'essaie de comprendre pourquoi le gouvernement a décidé de dépenser 3,6 millions de dollars en publicité au sujet du budget fédéral. J'ai soulevé la question après avoir reçu cette information.

Nous avons été choqués et consternés comme de nombreux Canadiens, en particulier ceux qui ont beaucoup de difficulté à avoir accès à des soins de santé de qualité. Je pense à ceux qui attendent

de subir une chirurgie de la hanche, un examen par IRM, ou encore à ceux qui attendent leur admission dans un foyer de soins personnels ou qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts parce qu'ils prennent soin de parents âgés ou d'enfants nécessiteux.

J'espère que les députés et tous les Canadiens pourront obtenir des éclaircissements aujourd'hui sur cette importante question. J'espère que le secrétaire parlementaire ne se contentera pas de répondre que c'est ainsi que les gouvernements font toujours et qu'ils agissent pour le plus grand bien des Canadiens. Ces 3,6 millions de dollars dépensés en publicité n'ont absolument rien fait pour le bien public. Cette publicité n'était rien de plus que de la propagande et constituait pour le gouvernement un moyen de se tirer de la crise politique actuelle, sans proposer de solution utile réelle aux problèmes du régime de soins de santé.

Depuis son dépôt à la Chambre, le budget a fait l'objet d'une publicité énorme. Les grands médias, sans parler des autres hebdomadaires, y ont fait référence à plus de 750 reprises. Je suis certaine que les mesures budgétaires concernant uniquement les soins de santé ont dû être mentionnées plus de 1 000 fois dans les médias.

Je rappelle que dix jours avant le dépôt du budget, le gouvernement a commencé à laisser fuir des renseignements budgétaires et à inonder les Canadiens d'information sur ce qui les attendait. On nous a dit que le budget annoncerait 2,5 milliards de dollars pour les soins de santé. Puis ce fut l'annonce à sensation du montant de 11,5 milliards de dollars. Les Canadiens en avaient jusque-là de ce qu'il y allait avoir et de ce qui était prévu dans le budget.

Les Canadiens ne veulent pas voir dépenser 3,6 millions de dollars en publicité pour le programme politique du gouvernement. Ils veulent que chaque sou soit investi dans la santé, là où l'on en a vraiment besoin.

Qu'aurait-on pu acheter avec ces 3,6 millions de dollars? Selon nos calculs, on aurait pu acheter 150 lits en foyers pour personnes en perte d'autonomie. Cela aurait permis de payer bien des fois la formation d'infirmières d'urgence. Cela aurait permis l'achat d'un appareil d'IRM et de bien d'autres pièces d'équipement. Ce sont toutes des choses absolument nécessaires.

Je suggère au ministre, à la secrétaire parlementaire et au gouvernement d'écouter la voix des Canadiens sur cette question critique.

Je veux surtout qu'on réfléchisse à ce qui est arrivé au Manitoba, où le gouvernement conservateur a décidé de dépenser 500 000 \$ pour annoncer son prétendu programme de soins de santé.

Je paraphrase l'article du *Free Press* de Winnipeg pour l'appliquer à ce gouvernement. Le ministre de la Santé, ici, à Ottawa, devrait laisser tomber la campagne de 3,6 millions de dollars prévue par le gouvernement pour annoncer les réformes des soins de santé. Cette décision montrerait que les soins de santé sont maintenant dirigés d'une main de maître au Canada. Cela montrerait que les libéraux qui forment le gouvernement sont capables de bien définir les priorités.

• (1935)

C'est le message que les Canadiens envoient au gouvernement. C'est le message que les libéraux devraient entendre, parce qu'il est

Ajournement

bien plus important de s'occuper des besoins des Canadiens dans le domaine de la santé que d'essayer de gérer les difficultés politiques du gouvernement.

Il faut poser la dernière question. Si le budget avait porté davantage sur des questions de fond et moins sur les apparences, aurait-on vraiment besoin de cet argent? Aurions-nous à dépenser l'argent des contribuables pour vendre aux Canadiens la nouvelle que le gouvernement s'occupe enfin des soins de santé? En fait, le gouvernement essaie simplement de rattraper un peu de terrain perdu, de remettre une partie de l'argent qu'il avait retranché à ce chapitre.

J'espère bien avoir une réponse du gouvernement sur cette question critique.

M. Gerry Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir fait remarquer que ce budget a fait l'objet de beaucoup d'attention de la part des médias. En fait, des milliers de gens l'ont consulté sur Internet et il y a eu des milliers d'article dans la presse. Les médias en ont parlé comme d'un excellent budget, très positif. Ils en ont fait une analyse très exacte pour les Canadiens.

Le député a raison de dire que nous voulons nous assurer que l'argent est bien utilisé, qu'il est sert aux fins auxquelles il était destiné. Je n'ai aucune hésitation à dire que les 3,6 millions de dollars consacrés à un budget d'environ 150 milliards de dollars ne représentent pas un gros pourcentage du budget comme tel. Il est extrêmement important, toutefois, que cet argent soit dépensé judicieusement afin que tous les Canadiens comprennent les détails des mesures prévues dans le budget, parce que c'est ce qui les touche le plus.

La députée a signalé qu'à son avis, avec 3,6 millions de dollars, on pourrait ajouter environ 150 lits pour soins de longue durée. Je lui demanderais simplement de calculer combien de lits de ce genre, de machines à IRM et d'autres instruments le système de soins de santé pourra se procurer, combien de personnel infirmier supplémentaire on pourra recruter et combien de nouveaux postes de médecins on pourra créer avec 11,5 milliards de dollars.

Parce que c'est exactement la somme que le budget prévoit affecter au système. Le budget prévoit transférer 11,5 milliards de dollars de plus aux provinces aux fins des soins de santé au cours des cinq prochaines années. C'est une somme énorme. Comparativement à 3,6 millions de dollars, cette somme représente très franchement un investissement massif dans le système des soins de santé. Et cela ne comprend pas les fonds supplémentaires qui ont été affectés aux programmes fédéraux existants.

[Français]

Le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 38.)

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 15 mars 1999

Recours au règlement

Le dépôt de documents

M. Adams 12827

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi sur les jeunes contrevenants

Projet de loi C-260. Deuxième lecture 12827
M. Cadman 12827
M. McKay 12829
M. Martin (Winnipeg—Centre) 12831
M. Ramsay 12832
M. Mahoney 12834
M. MacKay 12835

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Les crédits

Jour désigné—L'union monétaire panaméricaine

M. Duceppe 12836
Motion 12836
M. Bergeron 12836
M. Duceppe 12836
 M. Riis 12837
M. Duceppe 12837
 M. Brison 12838
M. Duceppe 12838
 M. Crête 12838
M. Duceppe 12838
M. Marceau 12838
Amendement 12839
 M. Riis 12840
M. Marceau 12840
 M. Adams 12840
M. Marceau 12840
M. Valeri 12840
 M. Marceau 12842
M. Valeri 12842
 M. Adams 12842
M. Valeri 12843
M. Epp 12843
 M. Marceau 12844
M. Epp 12844
 M. Valeri 12844
M. Epp 12845
M. Riis 12845
 M. Marceau 12847
M. Riis 12847
 M. Epp 12847
M. Riis 12847
M. Brison 12848
 M. Marceau 12849
M. Brison 12849
 M. Epp 12849
M. Brison 12850
Mme Picard 12850
M. Loubier 12851

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

La Croix-Rouge canadienne

Mme Redman 12853

La Loi sur les jeunes contrevenants

M. Schmidt 12853

L'agriculture

Mme Ur 12853

Le Moyen-Orient

M. Charbonneau 12854

Le pauvreté

M. Szabo 12854

Le hockey

Mme Meredith 12854

Les Jeux du Québec

M. Lefebvre 12854

La Semaine de la Francophonie

M. Serré 12854

La Semaine de la Francophonie

M. Paradis 12855

Le curling

M. Hilstrom 12855

Le hockey

Mme Karetak—Lindell 12855

Les francophones de l'est ontarien

M. Desrochers 12855

La Chambre des communes

M. Riis 12855

Le hockey féminin

Mme Gagnon 12856

Le Viagra

M. Clouthier 12856

La Semaine de la Francophonie

M. Price 12856

Les langues officielles

M. Bertrand 12856

Le projet de loi C-55

M. Mark 12857

La Gendarmerie royale du Canada

M. Solomon 12857

QUESTIONS ORALES

L'investissement

M. Solberg 12857
M. Martin (LaSalle—Émard) 12857
 M. Solberg 12857
 M. Speller 12857
 M. Solberg 12858
 M. Speller 12858
M. Kenney 12858

M. Manley	12858	Mme McLellan	12863
M. Kenney	12858	Le projet de loi C-55	
M. Martin (LaSalle—Émard)	12858	Mme Lill	12863
La culture québécoise		Mme Copps	12863
M. Duceppe	12858	Mme Lill	12863
Mme Copps	12858	Mme Copps	12863
M. Duceppe	12859	La Loi sur les jeunes contrevenants	
Mme Copps	12859	M. MacKay	12863
Mme St-Hilaire	12859	Mme McLellan	12864
Mme Copps	12859	M. MacKay	12864
Mme St-Hilaire	12859	Mme McLellan	12864
Mme Copps	12859	Les personnes handicapées	
Le plutonium		Mme Bennett	12864
Mme McDonough	12859	M. Pettigrew	12864
M. Reed	12859	Le revenu national	
Mme McDonough	12859	M. Anders	12864
M. Reed	12859	M. Dhaliwal	12864
Les anciens combattants		Les contrats de construction	
Mme Wayne	12859	M. Gauthier	12864
M. Mifflin	12860	M. MacAulay	12864
Mme Wayne	12860	M. Solomon	12864
M. Mifflin	12860	M. MacAulay	12865
L'économie		L'industrie	
M. Harris	12860	M. Jones	12865
M. Martin (LaSalle—Émard)	12860	M. Massé	12865
M. Harris	12860	L'aide étrangère	
M. Martin (LaSalle—Émard)	12860	M. McCormick	12865
L'assurance-emploi		Mme Marleau	12865
M. Crête	12860	La fiscalité	
M. Pettigrew	12860	M. Nunziata	12865
M. Crête	12861	M. Martin (LaSalle—Émard)	12865
M. Pettigrew	12861	L'agriculture	
La fonction publique du Canada		M. Hart	12865
M. Hilstrom	12861	M. Vanclief	12865
M. Vanclief	12861	La construction navale	
M. Hilstrom	12861	M. Guimond	12865
M. Massé	12861	M. Manley	12866
Les contrats de construction		La santé	
M. Lebel	12861	Mme Wasylycia-Leis	12866
M. MacAulay	12861	M. Rock	12866
M. Lebel	12861	L'industrie	
M. MacAulay	12862	M. Jones	12866
Le projet de loi C-55		M. Massé	12866
Mme Grey	12862	Le Code canadien du travail	
Mme Copps	12862	M. Drouin	12866
Mme Grey	12862	Mme Bradshaw	12866
Mme Copps	12862	Présence à la tribune	
Industrie Canada		Le Président	12866
Mme Lalonde	12862	Recours au Règlement	
M. Cauchon	12862	Le Comité permanent du patrimoine canadien	
La fonction publique du Canada		M. Mark	12866
Mme Leung	12862	M. Boudria	12867
M. Dhaliwal	12862	M. Strahl	12867
La Loi sur les jeunes contrevenants		M. Mark	12868
M. Cadman	12863	Le Président	12868
Mme McLellan	12863	AFFAIRES COURANTES	
M. Cadman	12863	Réponse du gouvernement à des pétitions	
		M. Adams	12868

Comités de la Chambre	
Procédure et affaires de la Chambre	
M. Adams	12868
La Loi sur le casier judiciaire	
Projet de loi C-69. Présentation et première lecture	12868
M. MacAulay	12868
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	12868
Code de déontologie parlementaire	
Projet de loi C-488. Présentation et première lecture	12869
M. Earle	12869
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	12869
Les comités de la Chambre	
Procédure et affaires de la Chambre	
Motion d'adoption	12869
M. Adams	12869
Adoption de la motion	12869
Pétitions	
Les droits de la personne	
M. Szabo	12869
L'aide au suicide	
M. Speller	12869
L'Iraq	
M. Adams	12869
Les exportations d'eau	
M. Riis	12869
La cruauté envers les animaux	
M. Riis	12869
Les pensions	
M. Riis	12869
Le CRTC	
M. McWhinney	12869
Le MMT	
Mme Ur	12870
Questions au Feuilleton	
M. Adams	12870
M. Breitzkreuz (Yorkton—Melville)	12870

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Les crédits	
Jour désigné—Union monétaire panaméricaine	
Motion	12871
Mme Picard	12871
M. Loubier	12871
M. Bryden	12871
M. Loubier	12871
M. Peterson	12871
M. Marceau	12872
M. Peterson	12872
M. Marceau	12873
M. Peterson	12873
M. de Savoye	12873
M. Peterson	12873
M. McKay	12873
M. Marceau	12875
M. McKay	12875
M. Adams	12875
M. McKay	12876
Mme Lalonde	12876

M. Adams	12877
Mme Lalonde	12877
M. Harvey	12877
Mme Lalonde	12878
M. Sauvageau	12878
M. Marceau	12879
M. Sauvageau	12879
M. Bryden	12879
M. Sauvageau	12879
M. Shepherd	12880
M. de Savoye	12881
M. Shepherd	12881
M. Brison	12882
M. Shepherd	12882
M. Bryden	12882
M. Nystrom	12883
M. Bryden	12883
M. MacKay	12883
M. Bryden	12883
M. Brien	12884
M. Bryden	12884
M. Solberg	12884
M. Peterson	12885
M. Solberg	12885
M. Valeri	12886
M. Solberg	12886
M. de Savoye	12886
M. Solberg	12887
M. Bryden	12887
M. Solberg	12887
M. Adams	12888
M. Harvey	12888
M. Solberg	12888
M. Mahoney	12888
M. de Savoye	12889
M. Mahoney	12889
M. Mahoney	12890
M. de Savoye	12891
M. Mahoney	12891
M. Epp	12891
M. Mahoney	12892
M. Nystrom	12892
M. Nystrom	12892
M. Mahoney	12892
M. Nunziata	12892
M. Mahoney	12892
M. Desrochers	12893
M. Graham	12894
M. Desrochers	12894
M. Hilstrom	12894
M. Adams	12894
M. Hilstrom	12894
M. Desrochers	12894
M. Marceau	12894
M. Desrochers	12894
Rejet de l'amendement	12896
M. Kilger	12896
M. Breitzkreuz (Yorkton—Melville)	12896
Rejet de la motion	12897
Voies et moyens	
La Loi sur les parcs nationaux	
Motion d'adoption	12897
M. Peterson	12897
Adoption de la motion	12898

Le budget	
Motion d'adoption	12898
M. Gagliano	12898
M. Kilger	12898
M. Strahl	12898
M. Bergeron	12898
M. Solomon	12898
M. Harvey	12898
M. Nunziata	12898
M. Lefebvre	12898
Adoption de la motion	12899
Loi de l'impôt sur le revenu	
Motion d'adoption	12900
M. Collenette	12900
M. Kilger	12900
M. Strahl	12900
M. Bergeron	12900
M. Solomon	12900
M. Harvey	12900
M. Nunziata	12900
M. Lefebvre	12900
Adoption de la motion	12901
La Loi nationale sur l'habitation	
Projet de loi C-66. Deuxième lecture	12901

M. Kilger	12901
M. Strahl	12901
M. Bergeron	12901
M. Solomon	12901
M. Harvey	12901
M. Nunziata	12901
M. Lefebvre	12901
Adoption de la motion	12902
Deuxième lecture du projet de loi; renvoi à un comité	12902

Loi sur les services publicitaires fournis par des éditeurs étrangers

Projet de loi C-55. Troisième lecture	12902
Adoption de la motion	12903
Troisième lecture et adoption du projet de loi	12903

MOTION D'AJOURNEMENT

Les affaires autochtones

Mme Hardy	12904
M. Byrne	12904

Le budget

Mme Wasylycia-Leis	12904
M. Byrne	12905

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes/Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste – lettre

Lettermail

**03159442
Ottawa**

*En cas de non – livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Les Éditions du gouvernement du Canada,
45 boulevard Sacré – Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

If undelivered, return COVER ONLY to:

Canadian Government Publishing,
45 Sacré – Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante :

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:
<http://www.parl.gc.ca>**

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions du gouvernement du Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Canadian Government Publishing, Ottawa, Canada K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Canadian Government Publishing,
Ottawa, Canada K1A 0S9.**